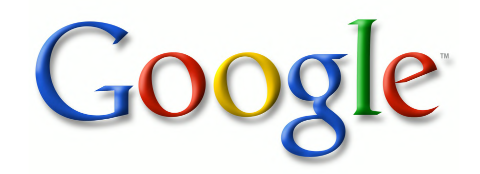
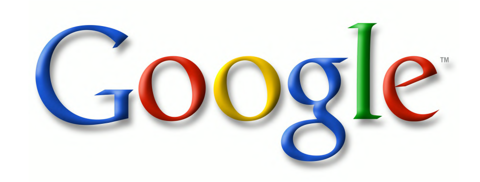
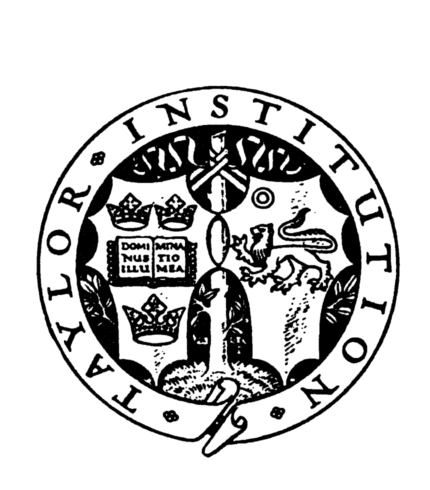


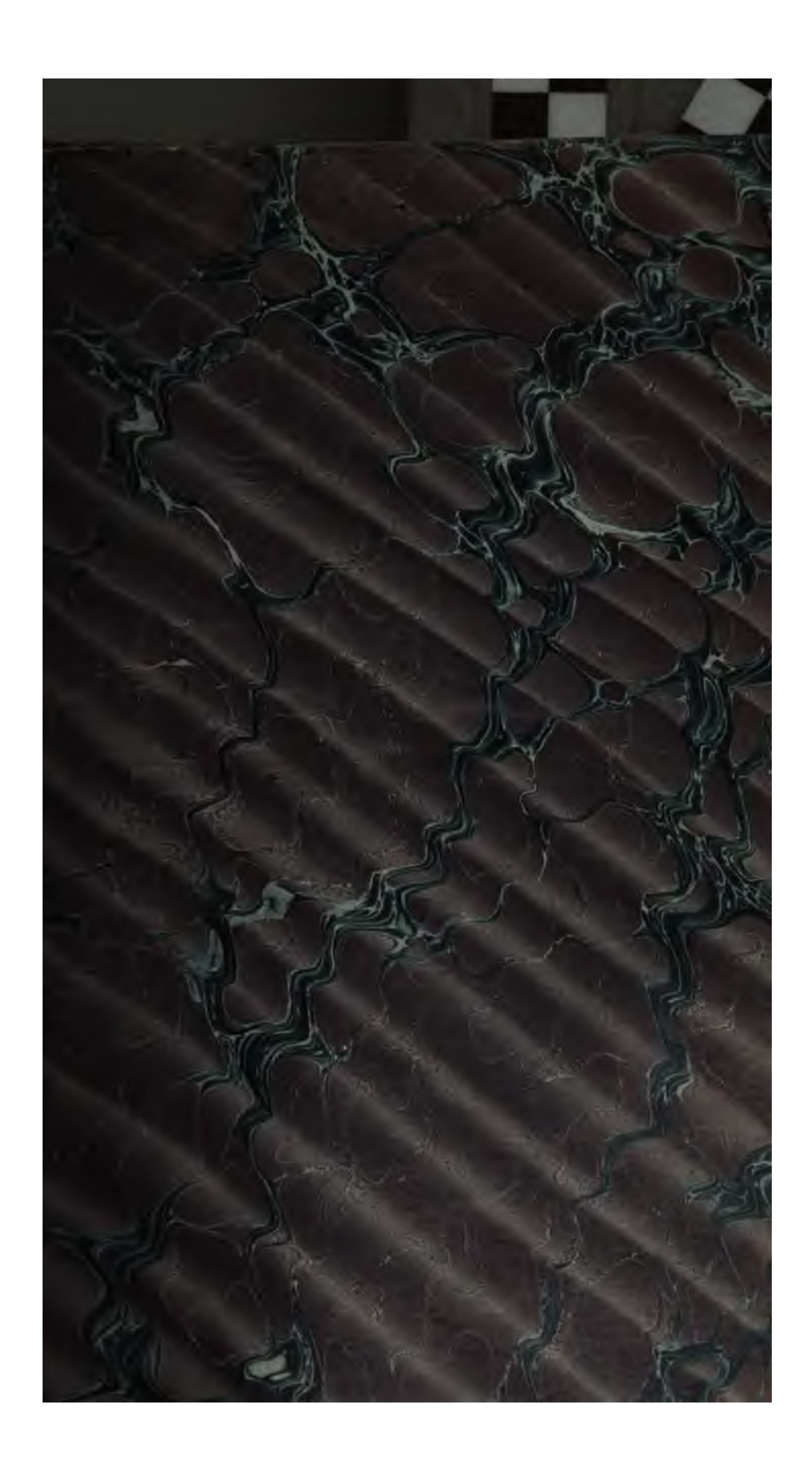





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA







# MÉMOIRES

DU MARQUIS DE

# BEAUVAIS-NANGIS

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET C^{ie}
Rue de Fleurus, 9

# MÉMOIRES

DU MARQUIS DE

# BEAUVAIS-NANGIS

ET JOURNAL DU PROCÈS

DU

# MARQUIS DE LA BOULAYE

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR MM.

MONMERQUÉ ET A. H. TAILLANDIER




A PARIS

CHEZ Mme Ve JULES RENOUARD

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

M. DCCC. LXII

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun ouvrage ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

---

*Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'Édition des* MÉMOIRES DU MARQUIS DE BEAUVAIS-NANGIS, *préparée par* MM. MONMERQUÉ *et* A. H. TAILLANDIER, *lui a paru digne d'être publiée par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

*Fait à Paris, le* 15 *mai* 1862.

*Signé :* L. BELLAGUET.

*Certifié,*

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

# INTRODUCTION.

## I

La *Société de l'Histoire de France* publie enfin un livre qu'elle avait promis depuis longtemps aux membres qui la composent.

Dans sa séance du 1er décembre 1845, le Conseil avait décidé que les *Mémoires* (inédits) *de Nicolas de Brichanteau, marquis de Beauvais-Nangis*, qui lui étaient offerts par notre regrettable et savant confrère, M. Monmerqué, paraîtraient le plus tôt possible, et qu'un autre document, le *Journal du procès du marquis de La Boulaye*, compléterait le volume.

M. Monmerqué prit la peine de copier lui-même les *Mémoires de Beauvais-Nangis*, d'après le manuscrit autographe qu'il avait acquis en 1839, et lorsque ce travail ingrat fut terminé, il le mit sous presse le 1er décembre 1855. En consignant ces dates sur le premier feuillet du manuscrit original, M. Monmerqué ajoute l'aveu suivant avec une piquante franchise : « C'est un peu de ma faute si cette publication a été retardée. » Il faut chercher l'excuse de notre excellent

confrère dans le charme plus grand qu'il trouvait à s'occuper de Tallemant des Réaux, dont il préparait une nouvelle édition, et surtout à travailler sans relâche à son œuvre de prédilection, une nouvelle publication des *Lettres de Mme de Sévigné*, à laquelle malheureusement il ne lui a pas été donné de présider.

Quoi qu'il en soit, nous avons fait de notre mieux, pour remplacer M. Monmerqué comme éditeur du présent volume.

Nous dirons d'abord que les six premières feuilles ont été imprimées du vivant de M. Monmerqué, et qu'à peu près toutes les notes de Beauvais-Nangis sont de lui. Nous nous sommes donc borné, en ce qui concerne ce dernier auteur, à revoir le texte sur le manuscrit original que Mme Monmerqué et la famille de notre confrère ont bien voulu nous confier et à y ajouter quelques notes qui nous ont paru indispensables.

Nous ne devons revendiquer pour notre part que la responsabilité du *Journal du procès du marquis de La Boulaye*, dont M. Monmerqué n'avait pas eu le temps de s'occuper, et auquel nous consacrerons plus de détails tout à l'heure.

Disons d'abord quelques mots de la famille de Beauvais-Nangis.

La maison de Brichantel, qui plus tard s'appela de Brichanteau, tirait son origine d'un fief ou hébergement situé en Beauce, et mouvant de la terre de Villiers-le-Morhier, près Maintenon.

Cette famille était fort ancienne, et on en trouve des traces dès l'année 1132[1]. Deux siècles plus tard, en 1331, Jean de Brichantel, écuyer, vivait, avec Mabile, sa femme, dans leur fief de la Beauce. Ils eurent pour fils Jean de Brichantel, qui fit l'aveu de son fief à Philippe Morhier, sire de Villiers, en 1362, et pour petit-fils, Robert de Brichantel, qui fit un aveu semblable, le 5 novembre 1389, à Étienne Morhier, chevalier.

Robert de Brichantel donna le jour à Jean qui vivait en 1440, et qui eut pour fils Charles de Brichanteau, lequel épousa Jeanne de Héméry. De ce mariage, naquit un fils appelé Louis, seigneur de Brichanteau. Il fut marié en secondes noces à Marie de Veres, dame de Beauvoir ou Beauvais-Nangis, la Croix-en-Brie, etc. Elle était fille unique et héritière de Jean de Veres et de Marie de Coustes. C'est ainsi que la terre de Nangis-en-Brie entra dans la famille de Brichanteau.

Louis de Brichanteau et Marie de Veres eurent pour fils Nicolas, né le 30 janvier 1510. C'est l'aïeul de l'auteur des *Mémoires*. Il servit dans la compagnie des ordonnances d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, depuis roi de Navarre. Il fut aussi gentilhomme de la chambre de Henri II, en 1553, et fut fait chevalier de l'Ordre du Roi, par Charles IX, le jour de Saint-Michel, 1560.

1. *Additions* de Le Laboureur aux *Mémoires* de Castelnau, édition de 1731, T. II, p. 92. — Le P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. VII, p. 888.

Nicolas de Brichanteau avait épousé Jeanne d'Aguerre. Il se retira dans son château de Nangis, après avoir reçu une blessure grave à la bataille de Dreux, et il mourut le 4 septembre 1564. « Il était également sage et vaillant, dit Le Laboureur; il entendait la guerre, et avait avec cela toutes les parties nécessaires à un homme de cour et à un homme ambitieux comme luy. » Il eut à souffrir de l'inimitié que lui portait d'Escars, favori d'Antoine de Bourbon; mais il eut pour soutien le duc de Guise, qui lui fit obtenir un bon accueil à la cour.

Du mariage de Nicolas de Brichanteau avec Jeanne d'Aguerre naquit, le 6 avril 1552, Antoine, père de notre auteur, et dont il est question dans la première partie de ces Mémoires.

Antoine de Brichanteau devint chevalier des Ordres du Roi et amiral de France. Il assista au siége de Mucidan, à la bataille de Moncontour et au siége de Saint-Jean d'Angely. Il accompagna le duc d'Anjou, depuis Henri III, en Pologne.

Sa bravoure le fit nommer par le Roi, malgré sa jeunesse, capitaine des gardes en remplacement de Du Guast, tué le 1er novembre 1575[1]. « Le Roi l'aymoit fort, dit Brantôme, et se fioit en luy, et lequel servit très-bien et fidèlement, et mesme au siége de La Fère et autres. Mais M. d'Espernon venant à estre couronnel, et Beauvais cryant tout haut qu'il ne luy obéyroit

1. V. ci-après, p. 16 et 17.

jamais, et qu'il s'estimoit autant que luy, fut défavorisé de son Roy, car il faut ce que le maistre veut, ou du tout quitter, et fut démis de sa charge [1]. »

Antoine de Brichanteau, ou plutôt Beauvais-Nangis, car lui et ses descendants sont plus connus sous ce nom, siégea aux Etats-Généraux de Blois, en 1588, où il représenta la noblesse du bailliage de Melun. Il s'opposa, si on en croit son fils, à l'assassinat du duc de Guise, résolu dans le conseil où il fut appelé par Henri III [2]. Il fut un fidèle appui de la cause de Henri IV, pendant la Ligue et est mentionné dans une lettre de ce prince au duc de Nevers, du 9 octobre 1591 [3], et on voit par une autre lettre qu'Antoine de Beauvais-Nangis écrivit à ce duc le 15 juin 1593, combien il lui était attaché, ainsi que sa famille.

Nous publions ici cette lettre, la seule que nous ayons pu trouver dans les riches collections de la Bibliothèque impériale, des membres de la famille de Beauvais-Nangis.

« Monseigneur,

« Il n'appartient qu'à vous à obliger vos très-hum-

1. Brantôme, édit. Foucault, t. IV, p. 297.

2. Voy. ci après, p. 44. — La plupart des historiens disent que le maréchal d'Aumont seul fut d'avis de faire le procès au duc de Guise, et que Rambouillet, Beauvais-Nangis et les autres seigneurs qui avaient été convoqués à ce conseil combattirent ce projet qui étant rejeté, donnait lieu de *frapper un coup subit et vigoureux*. (M. de la Saussaye, *Histoire du château de Blois*, p. 301 de l'édit. de 1850, in-12.)

3. *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey, t. III, p. 499.

bles serviteurs, comme nous sommes tous. Vous nous le tesmoignez par la lettre dont il vous a pleu nous honorer, quy redouble entièrement nos fidèles affections à vous rendre très-humble service lorsque nous serons honorez de vos commandements. Je vous dirai, Monseigneur, que nous sommes, grâces à Dieu, avec meilleure espérance que lorsque j'eus l'honneur de vous escrire, ayant le septième jour de la maladie de Nangis[1] apporté plus de bien que nous n'ozions le promettre, de continuer en mieux aujourd'hui. Espérons, avec la grâce de Dieu, que sa santé se augmentera pour vous rendre toujours l'obéissance très-fidèle et très-humble que nous vous devons. N'aurons jamais plus grand contentement que honorez de vos commandements. Nous portrons nos vies et biens pour vous rendre très-humble service. En ceste vérité je vous supplyeray très-humblement nous tenir,

« Monseigneur,

« Vos très-humbles, et très-fidèles et tres-obligez serviteurs,

« BEAUVAIS-NANGIS.

« A Paris, ce 15e juing[2]. »

Antoine de Beauvais-Nangis se mit à la tête de cent vingt gentilshommes de la Brie, et se rendit avec eux

1. Il s'agit probablement ici de l'auteur des *Mémoires*, qui ne parle pas toutefois de la maladie dont il fut atteint à l'âge d'environ onze ans.

2. Département des mss., fonds français, nº 363, fº 97. — Cette lettre est écrite au duc de Nevers (Louis de Gonzague), troisième fils de Frédéric II, duc de Mantoue, mais qui servit toujours

au siége de Paris fait par Henri IV, puis fut mis dans le régiment du comte de Soissons. Il se trouva aux siéges de Chartres, de Rouen et accompagna le Roi dans ses voyages, depuis 1590 jusqu'en 1592, à la tête d'une compagnie de gendarmes qu'il entretenait à ses frais.

Cette conduite honorable, les récompenses qui s'en suivirent, parmi lesquelles il faut distinguer l'érection de sa terre de Nangis en marquisat, qui eut lieu au mois de novembre 1612, lui valurent une grande considération dans sa province. Aussi fut-il encore élu député de la noblesse pour le bailliage de Melun aux états-généraux de 1614.

Son passage n'est pas demeuré tout à fait inaperçu dans cette dernière assemblée.

D'abord, après l'élection de M. de Montcassin, en qualité de secrétaire pour la chambre de la noblesse, M. de Beauvais-Nangis proposa de nommer un autre secrétaire, en disant que c'était l'ordinaire qu'il y en eût deux ou trois au plus. Cette proposition fut combattue par M. de Vilanès, député de Provence; ce qui amena une vive discussion à la suite de laquelle la proposition de nommer un second secrétaire fut rejetée par soixante-dix voix contre dix-neuf.

Beauvais-Nangis présida, probablement comme

en France. Il devint duc de Nevers, en 1565, par son mariage avec Henriette de Clèves, héritière de ce duché; il était pair de France, gouverneur et lieutenant général de Henri IV, en Champagne et en Brie. Il mourut en 1595, âgé de cinquante-six ans.

doyen d'âge, car il avait soixante-douze ans, l'assemblée jusqu'à la nomination du président définitif.

Pendant la présidence provisoire de Beauvais-Nangis, le tiers-état résolut d'envoyer une députation saluer la chambre de la noblesse comme il avait fait pour celle du clergé. Il fut décidé, le 21 octobre, qu'on préparerait pour les membres qui devaient la composer un banc suffisant pour les recevoir tous, lequel fut mis vis-à-vis le siége du président, les membres de la noblesse étant placés sur les bancs aux deux côtés, « mais si éloignés, que tous messieurs de la noblesse étaient devant eux, le secrétaire ayant une table au milieu du parquet et à leur arrivée ne fit que mettre son siége au bout de la table, pour ne leur tourner le dos. »

Deux gentilshommes devaient être envoyés au devant des députés du tiers, pour les recevoir à la porte de la salle.

Il paraît que ce cérémonial connu d'avance, excita des réclamations de la part du tiers-état. Le clergé, dans un louable but de conciliation, députa trois de ses membres à la chambre de la noblesse qui envoya au devant d'eux quatre gentilshommes. Les membres de cette députation du clergé « furent assis au lieu le plus honorable; et dirent que messieurs du tiers-état étaient venus les saluer et qu'ils les avaient placés en un grand banc, et avaient donné une chaise à celui qui portait la parole; qu'ils nous exhortaient, dit le secrétaire de la noblesse, auteur du récit dont nous

empruntons quelques traits, à leur faire pareil traitement, pour ne commencer à semer la division entre les trois ordres. »

Le président de Beauvais-Nangis, répondit « Que la compagnie était résolue de leur faire le meilleur traitement qu'il leur serait possible ; et de fait on leur avait fait préparer un banc pour les asseoir : qu'ils ne devaient point trouver mauvais si on ne leur donnait point de chaises, puisqu'il n'y avait personne en toute l'assemblée qui en eût ; néanmoins, qu'on tâcherait d'en recouvrer une, et que nous remercîons ces messieurs de la peine qu'ils avaient prise. Et s'étant tous levés, M. de Nangis les alla reconduire jusqu'à la porte avec les autres qui les étaient allés recevoir [1]. »

« Messieurs les députés du tiers-état, continue le document que nous citons, étant arrivés à la porte de la salle au nombre de douze, un pour (chaque) gouvernement ; dix desquels étaient officiers du Roi, lieutenants généraux, ou présidents des bailliages, les deux gentilshommes députés les reçurent à la porte de la salle et les ayant conduits jusqu'à leurs places, MM. du tiers-état firent eux-mêmes ôter la chaise qu'on leur avait préparée pour être tous au même rang. Toute la compagnie était debout et découverte, et s'étant assis M. le lieutenant civil [2], fils

1. L'assemblée des États-généraux siégeait au couvent des Grands-Augustins.

2. Henri de Mesmes ; en 1621, nommé président au parlement.

de M. de Roissy, qui avait été élu entre eux pour porter la parole, commença à parler; mais auparavant M. de Beauvais leur avait dit que MM. de la noblesse les priait d'être couverts. Sa harangue consistait principalement à louer la noblesse de leur générosité, et les supplier humblement de la part du tiers-état de les assister à abattre les murs de Jéricho, et empêcher qu'ils ne se réédifient, c'est-à-dire les vices et les abus qui s'étaient glissés parmi nous, et faire connaître à tout le monde que nous étions aussi sages à la conduite de nos affaires que généreux à étendre les bornes du royaume aux dernières fins de la terre; finit par beaucoup de paroles, belles et pleines de noblesse et de courtoisie, et protestations de services, laissant à écrire ce qu'il dit en faveur de la noblesse, sur les actions de leur vie passée, pour n'être estimés flatteurs, et pour ne faire honte aux historiens qui en ont voulu écrire, n'ayant en rien approché à la louange donnée par MM. du tiers-état par la bouche du lieutenant civil.

« M. de Beauvais-Nangis les ayant remerciés au nom de l'assemblée, de l'honneur qu'ils nous avaient fait, et les ayant assurés que la compagnie contribuerait toujours en tout ce qu'il leur serait possible pour leur soulagement, ils s'en retournèrent, et les gentilshommes qui les avaient été recevoir les furent reconduire à la porte, toute la compagnie s'étant levée debout pour les saluer à leur tour comme à leur arrivée.»

Des députés du clergé et du tiers-état étant de nou-

veau venus trouver l'assemblée de la noblesse, dans la séance du 30 octobre, à l'occasion de la procession des états-généraux qui devait avoir lieu le 1er novembre, Beauvais-Nangis, qui la présidait encore, leur fit les compliments d'usage.

Puis, la chambre de la noblesse ayant procédé à l'élection d'un président définitif, nomma M. de Senecey, député de Châlon-sur-Saône. La seule province de Champagne donna ses voix à Beauvais-Nangis [1].

Antoine de Brichanteau, premier marquis de Beauvais-Nangis, mourut dans son château de Nangis, le 9 août 1617.

Il avait eu de sa femme, Antoinette de la Rochefoucauld, dame de Linières, quatorze enfants, dont l'aîné des survivants a été Nicolas, auteur des Mémoires que nous publions.

Nous n'avons pas à parler des événements de sa vie,

1. *Recueil de ce qui s'est passé durant la tenue des États-généraux à Paris, en 1614, à la Chambre de la noblesse*, par le sieur de Montcassin, député pour la sénéchaussée d'Albret, et secrétaire en ladite Chambre, dans le *Recueil des pièces originales concernant la tenue des États-généraux*, t. VII, p. 28 et suiv., Paris, 1789. — Marie de Brichanteau, sœur d'Antoine de Beauvais-Nangis, avait épousé Claude de Beaufremont, baron de Senecey; celui-ci était donc beau-frère d'Antoine. Il avait siégé avec lui aux États-Généraux de 1588, où il représentait la noblesse du bailliage de Châlon-sur-Saône. Il y fut chargé de haranguer le Roi au nom de la chambre de la noblesse. Son fils, Henri de Beaufremont, baron de Senecey, fut député du même bailliage aux États de 1614. Il était neveu d'Antoine, et lui fut préféré pour la presidence.

qu'il a racontés lui-même ; seulement, comme il s'arrête en 1641, nous ajouterons qu'il fut de nouveau nommé commandant de la ville et citadelle de Laon, en l'absence du maréchal d'Estrées, le 8 février 1642.

Il eut le malheur de perdre le fils aîné qu'il avait eu de sa première femme, Françoise Aimée de Rochefort.

Ce fils, nommé François, marquis de Nangis, était né le 4 octobre 1618. Ayant embrassé, comme ses ancêtres, la carrière militaire, il remplit les fonctions de mestre de camp du régiment de Picardie, en 1640, et fut nommé maréchal de camp par brevet du 13 juin 1643. Il avait, en 1642, emporté à la tête de son régiment, le fort d'Aigue, qui était sur la mer entre Calais et Gravelines. Il devint conseiller ordinaire du Roi en tous ses conseils d'État et privé, et des finances, le 27 février 1644, et fut tué le 15 juillet suivant au siége de Gravelines, n'étant âgé que de vingt-six ans. « Le soir du 15, dit Montglat, dans ses Mémoires, le marquis de Nangis, faisant travailler au pont du fossé, reçut une mousquetade dans la tête, dont il tomba mort, fort regretté de tout le monde, parce qu'il étoit fort aimé et donnoit de grandes espérances qu'il parviendroit un jour à de plus hauts emplois[1]. »

C'est à ce fils chéri que Beauvais-Nangis adressait ses Mémoires, comme à l'aîné de sa race.

1. Collect. Petitot, 2e série, t. XLIX, p. 448.

Cet ouvrage, commencé en 1635 ou 1636, et repris en 1641, n'est pas le seul qu'il ait composé; il est auteur d'un petit volume intitulé : *Mémoires de M. de Beauvais-Nangis; ou l'Histoire des favoris françois depuis Henri II jusqu'à Louis XIII;* le libraire y a ajouté des *Remarques curieuses sur l'histoire de Davila et sur celle de Flandres, du cardinal Bentivoglio*, sans qu'on sache s'ils sont du même auteur.

Ce volume a eu deux éditions, l'une en 1665 et l'autre en 1669 (in-12). Les *Mémoires sur les favoris* offrent assez peu d'intérêt; ils sont également adressés à un des fils de Beauvais-Nangis; mais, dit le père Anselme, « outre ces Mémoires, il y en a d'autres manuscrits qui sont réellement de lui. »

Ce sont vraisemblablement ceux que nous publions aujourd'hui.

Nous avons, en effet, comparé le manuscrit acquis par M. Monmerqué avec une quittance d'un quartier de rente donnée par Beauvais-Nangis, le 1er mars 1644, laquelle fait partie du dossier des Brichanteau, dans le cabinet généalogique de la Bibliothèque impériale, et nous avons été convaincu que l'écriture était la même, ce qu'a pensé aussi notre savant confrère, M. Léopold Delisle, si expert en cette matière.

Nous ne dirons qu'un mot sur la valeur historique et littéraire des Mémoires de Beauvais-Nangis.

Nous ne pouvons pas donner cet auteur comme un grand écrivain. Il est clair, un peu négligé et ne paraît avoir aucune prétention de style.

Quant aux événements qu'il raconte, ils offrent de l'intérêt et font connaître un certain nombre de détails ignorés jusqu'ici. On voit, dans ces Mémoires, le bon gentilhomme de la Brie fort occupé de son avancement et n'aimant pas les favoris, comme le démontre aussi son autre ouvrage publié en 1665. Il les avait en effet trouvés souvent sur son chemin, et il croyait avoir à s'en plaindre.

Beauvais-Nangis débuta à la cour par la charge modeste de *capitaine des toile de chasses du Roi*, qui rappelle un peu, par le titre du moins, celle de *capitaine des levrettes de la chambre du Roi*, qui n'a été supprimée qu'en 1786[1]. Il était fort assd u à rechercher la bienveillance de ses maîtres et ne l'obtint pas toujours. Il avait cependant de la discrétion, ainsi qu'il le montra dans une occasion délicate. Un soir qu'il tenait une bougie à la main pour éclairer Henri IV qui jouait aux tarots, on apporta au Roi une lettre d'une de ses maîtresses. Il commanda à Nangis d'approcher la bougie; celui-ci, en éclairant le Roi, aurait pu facilement lire la lettre; il affecta de détourner la tête; Henri s'en aperçut et fut satisfait de cette marque de discrétion, mais il ne paraît pas que Nangis en ait tiré grand profit.

Il met souvent en scène ses frères de Linières, de Gurcy, ses autres frères, les deux chevaliers de Bri-

1. V. l'édit qui supprime cette charge, dans les *Variétés historiques et littéraires*, de M. Edouard Fournier, t. VI, p. 181.

chanteau, Benjamain et Philibert[1], successivement évêques-ducs de Laon, et son beau-frère de Guerchy.

En un mot, on reconnaît dans cet intérieur une bonne et estimable famille de gentilhommes de province, servant son Roi sans dédaigner ses propres intérêts.

La terre principale de cette famille était celle de Nangis, érigée, comme on l'a vu, en marquisat par Louis XIII. Le vieux château des Brichanteau y existe encore, mais à peu près en ruines. Nous avons eu occasion de le visiter il y a quelques années, et nous avons remarqué, dans la chapelle seigneuriale de l'église paroissiale, des peintures à fresques, presque entièrement effacées par l'humidité et la main du temps, représentant les principaux membres de la famille.

Un autre fils de l'auteur des Mémoires, Claude-Alphonse fut blessé mortellement au siége de Bergues Saint-Vinox, le 21 juin 1658 et mourut à Calais le 15 juillet suivant; il était lieutenant-général des armées du Roi.

Le fils de celui-ci, Louis-Fauste de Brichanteau, marquis de Nangis, brigadier des armées du Roi par brevet du 26 avril 1689, mourut à Strasbourg le 22 août 1690, d'une blessure à la tête qu'il avait

1. Philibert de Brichanteau fut, comme on le verra, abbé de Saint-Vincent de Laon, avant d'être évêque de ce diocèse. Il fut nommé à cette abbaye en 1607, ainsi qu'on le lit dans une lettre d'Henri IV au pape. *Recueil des lettres missives de Henri IV*, par M. Berger de Xivrey, t. VII, p. 409.

reçue quelques jours auparavant dans les plaines d'Offenbourg, au delà du Rhin.

Le dernier descendant de cette lignée de braves gentilshommes, que le père Anselme nous ait fait connaître, est Louis-Armand de Brichanteau, marquis de Nangis, fils de celui dont nous venons de parler.

Il ne pouvait pas mentir à son sang, et comme ses ancêtres, il fut militaire. Le maréchal de Villars en parle ainsi dans ses Mémoires, sous l'année 1709, à l'occasion de l'attaque de l'abbaye d'Hannon, sur la Scarpe : « Le marquis de Nangis se mit à la tête des premiers détachements de grenadiers, et ayant trouvé une brèche, elle fut forcée et tout fut pris ou tué. Le chevalier d'Albergoti, brigadier d'infanterie, reçut une blessure dont il mourut. Le marquis de Nangis fut toujours à la tête avec Montaran, capitaine aux gardes, et l'ardeur des troupes se montra au plus haut point[1]. »

Il assista à la malheureuse bataille de Malplaquet, et y enleva avec cinq bataillons irlandais cinq drapeaux qu'il apporta à Louis XIV, ce qui lui valut le grade de maréchal de champ. Il était en même temps colonel du régiment d'infanterie du Roi, fut fait lieutenant-général, en 1718, chevalier des Ordres du Roi en 1728, et enfin maréchal de France.

Ce dernier marquis de Nangis, dont nous ayons à nous occuper, avait épousé, en 1705, Marie-Margue-

1. Collect. Petitot, 2e série, t. LXIX, p. 282.

rite Fortin de La Hoguette, fille du lieutenant-général de ce nom et nièce de l'archevêque de Sens.

« Nangis, dit Saint-Simon, que nous voyons aujourd'hui un fort plat maréchal de France, était alors la fleur des pois; un visage gracieux sans rien de rare, bien fait sans rien de merveilleux, élevé dans l'intrigue et dans la galanterie par la maréchale de Rochefort, sa grand'mère et Mme de Blansac, sa mère, qui y étaient des maîtresses passées. Produit tout jeune par elles dans le grand monde, dont elles étaient une espèce de centre, il n'avait d'esprit que celui de plaire aux dames, de parler leur langage et de s'assurer les plus désirables par une discrétion qui n'était pas de son âge et qui n'était plus de son siècle. Personne que lui n'était plus à la mode; il avait eu un régiment tout enfant; il avait montré de la volonté, de l'application et une valeur brillante à la guerre, que les dames avaient fort relevée et qui suffisait à son âge, etc. [1]. »

Ce portrait spirituel, mais où éclatent surtout ces touches de méchanceté que n'épargnait pas Saint-Simon, est destiné à faire connaître la passion que Mme la duchesse de Bourgogne avait conçue, dit-on, pour ce brillant officier. S'il la partagea, cet amour ne l'empêcha pas, suivant l'usage du temps, d'avoir une autre maîtresse, Mme de La Vrillière, « qui, sans

1. *Mémoires de Saint-Simon*, édit. de M. Chéruel, in-8, t. IV, p. 353.

beauté, ajoute Saint-Simon, était jolie comme les amours et en avait toutes les grâces[1]. »

Saint-Simon n'aimait pas Nangis, mais il ne put s'empêcher de rendre justice à sa « valeur brillante » et sous ce rapport du moins, ce maréchal, mort en 1744, était digne de ses ancêtres. Le témoignage de Villars, d'ailleurs, vaut bien celui de Saint-Simon.

## II

Nous passons maintenant à ce qui concerne le *Journal du procès du marquis de La Boulaye.*

Nous sommes ici en pleine Fronde.

Les esprits sont agités dans toute la France et particulièrement à Paris, car indépendamment des passions politiques, les Parisiens en grand nombre, qui

1. Madame de Caylus avoue, dans ses *Souvenirs*, que la duchesse de Bourgogne passait pour avoir aimé deux hommes. Le premier, suivant elle, était un fou (Maulevrier), et elle n'ajoute pas foi à la prétendue passion de cette princesse pour lui. Quant à Nangis, elle dit : « Je ne parlerai pas de celui-là comme j'ai parlé de l'autre, et j'avouerai que je le crois comme le public : la seule chose dont je doute, c'est que cette affaire soit allée aussi loin qu'on le croit, et je suis convaincue que cette intrigue s'est passée en regards et en quelques lettres tout au plus. Je me le persuade par deux raisons : l'une, que madame la dauphine était trop gardée, et l'autre que Nangis était trop amoureux d'une autre femme qui l'observait de près, et qui m'a dit à moi-même que, dans le temps qu'on soupçonnait qu'il pouvait être avec madame la dauphine, elle était bien assurée du contraire, puisqu'il était avec elle. » Collect. Petitot, 2e série, t. LXI, p. 486.

possèdent des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, sont privés de leurs revenus.

Un conseiller au Châtelet, Gui Joly, syndic des rentiers, simule un assassinat sur sa personne pour faire croire qu'il est victime du Mazarin et soulever le peuple.

Un gentilhomme appelé Echalard de La Boulaye, gendre du duc de Bouillon La Marck, mécontent de ne pas avoir obtenu la survivance de la charge de colonel des Cent-Suisses, que possédait son beau-père, avait embrassé le parti de la Fronde, où il avait joué une espèce de rôle[1]. Après l'affaire de Gui Joly, il essaye de provoquer une sédition dans Paris; se jette « comme un démoniaque » dans la mêlée, dit le cardinal de Retz; se rend au Palais, court chez « le bonhomme Broussel », chez le coadjuteur qui le menace, si on l'en croit, de le jeter par la fenêtre. Une tentative d'assassinat sur le prince de Condé a lieu sur le Pont-Neuf. Le prince en accuse le duc de Beaufort; La Boulaye est compromis dans cette affaire. Il demeurait, en effet, dans l'hôtel de ce duc, rue Quincampoix. Les uns cependant le soupçonnent d'agir en secret pour Mazarin; d'autres et en plus grand nombre

1. V. les Mazarinades suivantes : *Lettre joviale à M. le marquis de La Boulaye, en vers burlesques* (Choix des Mazarinades, publié par M. Moreau, pour la Société de l'Histoire de France, t. I, p. 348); *L'entrée de M. le marquis de La Boulaye dans la ville du Mans, et la honteuse fuite des Mazarinistes, en vers burlesques* (Bibliographie des Mazarinades, t. I, p. 359), etc.

pensent qu'il « était grand frondeur et ami des chefs de la cabale frondeuse[1]. »

Un procès est fait à Joly et à La Boulaye, devant le Parlement assemblé. « La sainte cohue des enquêtes » est à la tête du mouvement populaire. Des *témoins à brevet*, c'est-à-dire des espions sont produits contre les accusés; ils excitent l'animadversion générale. Le premier président, Mathieu Molé, prenant de la main sa longue barbe, c'était son geste ordinaire, cherche à tenir une balance égale entre les deux camps. On l'accuse de partialité. Les conseillers frondeurs veulent le récuser. Il demeure inébranlable et développe ce grand caractère du magistrat auquel ses ennemis même sont obligés de rendre justice.

Cependant, l'agitation était si forte que tout le monde avait cru devoir s'armer, même le coadjuteur, dont on connaît *le bréviaire* fort peu orthodoxe.

Lorsqu'il avait appris l'action reprochée à La Boulaye, le duc de Bouillon était allé trouver la Reine-mère pour excuser son gendre et expliquer sa conduite, prétendant qu'il n'avait fait que se défendre. Anne d'Autriche lui répondit : « J'ai bien ouï dire qu'on a tiré un coup de pistolet sur un conseiller du Châtelet, mais non pas qu'on ait attaqué votre gendre. Au contraire, on m'a assuré qu'il avait couru les rues avec un pistolet à la main pour émouvoir le peuple, et crié

1. Mme de Motteville. Collect. Petitot, 2e série, t. XXXVIII, p. 412. — C'est aussi l'opinion de M. Moreau, V. Choix de Mazarinades, t. II, p. 414, à la note.

dans le Palais : *Aux armes!* Je souhaite que ce que vous me dites en sa défense se trouve vrai. Cependant je ferai informer pour savoir ce qui en est[1]. ».

Tout s'apaise à la fin. Un rapprochement momentané a lieu entre Anne d'Autriche, le cardinal Mazarin, par haine pour le prince de Condé, et les chefs de la Fronde. Les Princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville furent arrêtés, en plein Palais-Royal, le 18 janvier 1650, par ordre de la Reine, qui dit au premier président quelle voulait qu'on expédiât promptement l'affaire de MM. de Beaufort, le coadjuteur et les autres, qui avaient demandé à être jugés puisqu'on les impliquait dans la sédition, et en effet, dès le 22 du même mois, il y eut arrêt portant qu'il n'y avait lieu à accusation contre eux. Joly fut acquitté et La Boulaye amnistié peu après.

C'est le récit de ce procès que nous publions aujourd'hui.

Il émane, selon toute apparence, d'un membre du Parlement attaché avec modération à la Fronde.

Le manuscrit original qui nous appartient, provient de l'historien de Paris, Dulaure, qui l'aura acheté, dans le temps de la révolution, chez un bouquiniste ou chez un épicier.

Il est d'une écriture très-nette et très-lisible et est évidemment de l'époque de la Fronde.

Nous avons rapproché du récit authentique, mais

1. Mme de Motteville, *loco citato.*

un peu sec de l'auteur, quelques passages des Mémoires du cardinal de Retz, qui raconte les mêmes événements avec bien plus de passion et de couleur. Nous avons aussi emprunté, dans nos notes, certains traits aux Mémoires de Gui Joly, relatifs aux m mes événements et à l'impartiale histoire de M. de Sainte-Aulaire.

En un mot, nous nous sommes efforcé de rendre ce volume digne d'être placé à côté des autres publications de la *Société de l'Histoire de France* et de justifier la confiance qu'inspire le nom de M. Monmerqué, inscrit sur son titre.

A. Taillandier.

---

# MÉMOIRES

DU MARQUIS DE

# BEAUVAIS-NANGIS.

---

## PROLOGUE.

Mon fils, vous voyant en aage d'entrer en la Court, j'ay creu qu'il n'estoit pas hors de propos de vous faire un discours de la fortune de vostre grand-père, lequel ayant esté l'un des plus galands hommes de son temps, ayant espéré et mérité les plus belles charges de France, néant-moings n'a raporté autre rescompanse de ses services que quantité de debtes, et la réputation d'avoir esté plus homme de bien et d'honneur que bon courtisan.

J'y adjousteray aussy quelque chose, non pas de ma fortune, car je n'en eûs jamays; seulement je vous diray ma conduite à la Court, afin que vous apreniés par les défauts que vous y remarqueray de vous y conduire plus prudemment que moy.

Je ne vous diray rien de nostre extraction, car nous sommes gentilshommes fort entiens; mays il faut que vous croyiez qu'il y a force maisons lesquelles d'entien sont plus relevées en biens et charges que la nostre,

et cinq cents autres maisons qui n'ont rien à nous céder. Une chose vous diray que nos prédécesseurs ont laissé une estime de probité et de vertu, de laquelle ny vous ny moy ne dégénererons poinct; j'espère que Dieu nous fera la grace de la prolonger dans nostre maison.

---

# PREMIÈRE PARTIE.

---

## MÉMOIRES

SUR NICOLAS DE BRICHANTEAU, DE BEAUVAIS-NANGIS,

CHEVALIER DE L'ORDRE,
CAPITAINE DE CINQUANTE HOMMES D'ARMES;

ET SUR SON FILS ANTOINE, MARQUIS DE NANGIS,

CHEVALIER DES ORDRES DU ROI, ADMIRAL DE FRANCE,
COLONEL DES GARDES FRANÇOISES.

Vostre grand-père se nommoit Antoine de Brichanteau, fils de messire Nicolas de Brichanteau, chevalier de l'ordre, capitayne de cinquante hommes d'armes, seigneur de Beauvais-Nangis, et de dame Jeanne d'Aguerre, laquelle estoit fille de messire Jean d'Aguerre, baron de Vienne, grand maistre de Loreyne et de dame Jacqueline de Lénoncourt.

Ledit Nicolas de Brichanteau fut pris prisonnier et blessé à la bataille de Dreux, en l'an 1562; et ayant esté rachapté de troys mille escus de rançon, qui estoit lors une grande somme, il mourut de sa blessure, en sa maison, en l'an 1563, le. . . . . . .[1]

Il laissa Antoine de Brichanteau, son seul fils, aagé d'onze ans, et deux filles, l'une nommée Marie, quy fut

1. Nicolas de Brichanteau, né le 30 janvier 1510, mourut le 11e des calendes de septembre (4 septembre) 1564. (Père Anselme, *Hist. généal. de la Maison de France*, t. VII, p. 894.)

depuys mariée à messire Claude de Beaufremont, baron de Senecey[1], et Françoise, depuys mariée à messire Louys de l'Hospital, seigneur de Vitry[2].

Antoine de Brichanteau, aagé de onze à douze ans, fut mys au collége de Lizieus, en l'an 1564, où il demoura jusques aux troubles de l'an 1567, à la bataille de Sainct-Denys, qu'estant jugé de force et de cœur pour commancer de porter les armes, il fut mys à l'académie, dans Parys, où il fit près d'un an ses exercices.

La guerre contre les religionnaires ayant commancé sur la fin de l'an 1568, Jeanne d'Aguerre, sa mère[3], l'envoya trouver Mgr le duc d'Anjou, frère du Roy, qui commandoit l'armée en Poitou, il pouvoit avoir seize ans et quelques moys, car il estoit né le 6 aoust 1552[4].

A son abord, il eut l'honneur de se trouver à la rencontre des deux armées à Pamprou, proche Sainct-Mayxant, et aux escarmouches de Jaseneuil[5]; et à la bataille de Jarnac, quy se donna au moys de mars 1569. il fut remarqué entre les jeunes gents de son aage pour avoir party de la main, et s'estre advancé vingt pas devant l'escadron, où il avait place au premier rang.

1. Marie épousa le baron de Sénecey le 8 mai 1571 ; elle mourut au mois de septembre 1614.

2. Françoise, mariée au marquis de Vitry le 18 août 1580, mourut en 1640.

3. Elle était fille d'Honoré d'Aguerre, baron de Vienne, et de Jacquette de Renoncourt, avait été mariée par contrat passé à Rheims, le 15 mai 1539, en présence du cardinal de Lenoncourt son oncle. Elle ne vivait plus en 1612.

4. Le père Anselme place sa naissance au 6 avril 1552.

5. D'Aubigné, témoin oculaire, a donné le récit de ces petits combats dans son *Histoire universelle.* (Maillé, 1616, in-folio, t. Ier, p. 273.)

Cette action luy donna grande estime parmy le monde, et aussy que la réputation de son père, quy avoit esté des braves hommes de son temps, luy donnoit desja quelques accès dans la Court; tellement que Mgr le duc d'Anjou l'honora d'une charge de gentilhomme de sa chambre, qui estoit lors en plus de considération qu'elle n'a esté depuys, et Henry, bâtard de France, depuys nommé le Grand Prieur d'Angoulesme, quy estoit frère du Roy, et Grand Prieur de France[1], luy donna le guidon de sa compagnie de gendarmes, et il acheva le reste du voyage au siége de Mucidan, pendant que l'armée fut en Limosin.

Les troupes ayant esté mises en garnison, il revint faire de nouveau son équipage, et retourna au temps de la bataille de Montcontour[2], se trouva au siége de Sainct-Jean-d'Angely et acheva le reste du voyage.

La paix ayant esté faicte avec les religionnaires, en l'an 1570, à Arnay-le-Duc, Charles de Loreyne, duc de Mayenne, frère de Henry de Loreyne, duc de Guise, fit un voyage en Levant pour un armement que le pape, le roy d'Espagne, les Vénitiens et une partie des princes chrestiens avoient fait contre le Turc, lequel se voulant relever de la perte qu'il avoit faite a la bataille de Lepante[3], avoit réuni une puissante armée et menaçoit la chrestienté; auquel voyage force gen-

1. Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II et d'une demoiselle de Leviston, Écossaise, devenu grand prieur de France, gouverneur de Provence et amiral du Levant. Connu d'abord sous le nom de *chevalier d'Angoulême*, il commandait une compagnie des ordonnances du Roy. (Père Anselme, t. Ier, p. 136.)

2. Livrée le 3 octobre 1569.

3. Gagnée contre les Turcs par D. Juan d'Autriche, le 7 octobre 1571.

tilshommes de qualité l'accompagnèrent, et entre autres vostre grand-père.

Le Turc ayant seu que toute la chrestienté estoit armée contre luy, se retira, et l'armée navalle, où estoit le duc de Mayenne, fit quelques descentes en terre, où il y eut quelques legers escarmouches, et l'armée chrestienne se retira sans grand effet.

Antoyne de Brichanteau se trouvant proche de l'Italie, voyant que la paix estoit en France et que l'armée de mer se dissipoit, se résolut de mettre pied à terre en Calabre et de venir achever de faire ses exercices à Rome, lesquels il avoit interrompus à cause des guerres de France; il faillit de mourir par les chemins et fut fort bien receu chés un gentilhomme nommé M. de La Roque, sans les soings duquel il eut couru gande fortune de la vie.

Il fit ses exercices à Rome pendant environ un an, quy fut au temps de Sainct-Barthélemy, et il revint trouver Monseigneur, frère du Roy, auquel il avoit attaché sa fortune. Ce fut pendant le siége de la Rochelle[1].

Les Polonoys ayant esleu pour roi de Pologne Mgr le duc d'Anjou, le prince se prépara pour aller prandre possession du royaume, et il escrivit à touts ses serviteurs, entre autres à vostre grand-père, quy alors estoit à Parys, auprès de luy.

Vous remarquerez icy un trait de son humeur : il alla trouver Lafin, qui estoit son amy et fort bien auprès du roy de Pologne, et se plaignit à luy qu'estant auprès dudit roy, le voyant touts les jours, il trouvoit

1. En 1573.

fort estrange qu'il luy (eut) escrit une lettre, et que s'il avoit quelque commandement à luy faire, il luy pouvoit dire de bouche, sans luy escrire; qu'il n'estoit point de condition pour estre traité de la façon; qu'il en avoit parlé à d'autres qui ne devoient point estre en plus de considération que luy; que s'il servoit ledit roy de Pologne, c'estoit par affection et non point pour ses bienfaits; que s'il croyoit le traiter dans le commun, il n'avoit rien quy l'obligeat de s'attacher plus advant à son service. Lafin le pria de ne se point plaindre qu'il n'eut veu le roy de Pologne, auquel il fit entendre ce malcontentement. Ledit roy ne le trouva point mauvais, et lui dit en sousriant : « Quelle humeur! » Lafin luy répliqua et luy dit : « Sire, vous en avés peu auprès de vous faits comme luy. » Ledit roy desira le voir, et avec respect vostre grand-père luy tint les mesmes discours qu'il avoit faits à Lafin. Le Roy luy tesmoigna fort bonne volonté, luy commanda de le suivre, et le renvoya fort satisfait de luy, disant depuys à Lafin qu'il luy trouvoit l'esprit plus fait que portoit son aage.

Le roy de Pologne partit, sur la fin de l'an 1573, fort accompagné. Estant arrivé en Pologne sur le bruit quy vint que les princes chrestiens faisoient encores un armement sur mer contre le Turc, le duc de Mayenne, quy avoit fait le voyage de Pologne, y voulut aller; vostre grand-père demanda congé au roy de Pologne de faire ce voyage; le prince se plaignit de luy, comme s'il l'eut voulu habandonner, mais vostre ayeul luy répliqua que c'estoit seulement pour chercher les occasions d'acquérir de l'honneur et pour se rendre plus capable de luy faire service, et luy engagea

sa parolle que le voyage achevé il le viendroit retrouver; ce qu'il fit, car les Vénitiens ayants fait la paix avec le Turc, et le reste des princes, ne se sentant point assés forts sur la mer, le voyage fut rompu. Le duc de Mayenne, de Venize, retourna en France avec touts ceux quy avoient entrepris ce voyage, horsmys vostre grand-père, quy retourna trouver le roy de Pologne, lequel luy fit grand accueil, se sentant d'autant plus obligé à luy que touts les autres quy estoient allés avec le duc de Mayenne luy avoient manqué, et il sembloit qu'ils eussent entrepris ce voyage pour avoir sujet de se retirer en France.

Pendant qu'il estöit en Pologne, le roy Charles IX[e], quy estoit malade et languissant, se voyant habandonné de toute la jeunesse de sa Court, les uns estants allés en Pologne, les autres prenants party avec Mgr le duc d'Alençon, le plus jeune de ses frères, dit un jour en se plaignant de ses serviteurs : « Je voudroys avoir un serviteur quy me tesmoignast autant d'affection que Beauvais-Nangis fait au roy de Pologne. »

M. de Senecey, grand prévost de France, père de Claude de Beaufremont, quy avoit espousé Marie de Brichanteau, vostre grande tante, vint à Nangis et donna cest advys à Jeanne d'Aguerre, vostre bisayeulle, afin de faire revenir vostre grand-père; mays après avoir bien considéré, ils jugèrent que l'estime particulière que le Roy faisoit de luy estoit pour l'affection qu'il tesmoignoit au roy de Pologne, que s'il l'habandonnoit, il rabattroit de ceste bonne opinion; que le Roy estoit proche de sa mort, que la couronne de France regardoit de près le roy de Pologne, et ils ne luy mandèrent pas avec raison cette circonstance, car

il estoit si généreux qu'il fut mort plustost que d'habandonner son maistre auprès duquel il commançoit d'entrer en grande faveur.

Troys ou quatre moys après l'arrivée du Roy en Pologne, le roy Charles IX[e] mourut, le jour de la Pentecoste, de l'an 1574. Chémeraut en apporta la première nouvelle, et comme les jeunes gents sont curieux de sçavoir ce quy se passe, tout le monde luy demanda des nouvelles de France. Ils respondit que le Roy se portoit bien et que les affaires alloient le mieux du monde. Il entra dans le cabinet où le Roy estoit seul, luy donna les lettres de la royne-mère, où estoit la nouvelle de la mort du Roy. Le premier que le roy de Pologne fit entrer fut vostre grand-père, à quy il communiqua ses despesches, et estoit fort affligé. Je vous dys ce mot en passant, pour vous faire voir la confiance qu'il avoit en luy, et en effet il fut l'un des premiers à quy il communiqua depuys le dessein de son retour en France.

Le temps arrivé de son départ, pour retourner, le Roy choisit dix ou douze de ceux en quy il avoit confiance, dont Beauvais-Nangis fut du nombre; et comme le Roy eut passé une rivière qui sépare la Pologne de la Moravie, terre de l'Empire, il commanda à vostre grand-père de mettre pied à terre pour rompre le pont quy n'estoit que de boys, ce qu'il fit, quoique Dupleix en son histoire dise contre vérité que ce fut M. de Souvray.

Vous remarquerez en ceste occasion une action de sa générosité. M. de Villequier, quy estoit premier gentilhomme de la chambre du Roy, et avoit esté son gouverneur, n'estoit pas l'amy de vostre grand-père,

et, portant envie à sa fortune, il luy avoit rendu depuys peu de mauvais offices auprès du Roy. Comme il estoit vieil et pesant, il n'avoit peü suivre le Roy, et arriva comme le pont estoit rompu. Il craignoit, s'il estoit pris, que les Poionoys ne luy rendissent des desplaisirs, car il estoit des premiers du conseil du Roy; il cria donc à vostre grand-père qu'il le prioit d'avoir pitié de luy, ce qu'il fit, et avec grande difficulté luy ayda à passer sur un sommier[1] du pont, parce qu'il estoit fort gros et incommodé de sa personne; après l'avoir passé, M. de Villequier se trouva sans cheval, et avec larmes il remonstra à vostre ayeul que s'il estoit pris il y alloit de sa vie, mays que pour luy il ne courroit aucune fortune; qu'il le prioit d'avoir encores pitié de luy, et de luy donner un cheval, ce que vostre grand-père fit, et se mit à suyvre le chemin tout doucement, à pied, jusques à ce qu'il arriva dans un village où il trouva un cheval de louage. En arrivant auprès du Roy, M. de Villequier dit à S. M. la courtoisie qu'il avoit receu, le suppliant très-humblement d'envoyer au devant de Beauvais-Nangis avec des chevauls, ce qu'il fit à l'heure mesme, et il fut trouvé à deux lieues de là quy, comme je l'ay dit, avoit trouvé un cheval. Le Roy lui fit grand accueil et tesmoignage d'estime, car il sçavoit et toute la compagnye le mauvais office que l'autre luy avoit rendu, il n'y avoit pas long-temps, et néantmoings M. de Villequier ressentit tellement ceste obligation que depuys il fut fort son amy.

Le Roy, suyvant son chemin de Vienne en Aus-

1. Une petite poutre. (Dict. de Trévoux.)

triche à Venize, il faillit entrer en disgrace pour peu de suget en aparence, mays il n'y a point de petites offances en ce quy touche le Roy et ceus de sa maison. Un mareschal des logys du Roy, glorieux et insolent, comme sont la pluspart de ceux quy sont en ceste charge-là, tenoit fort peu de compte de le loger, tellement que bien souvent il logeoit avec M. de Chasteauvieux, ou un autre de ses amys, car il n'y en avoit un seul auprès du Roy quy eut plus d'un valet. Un jour son homme de chambre luy dit que le mareschal des logys se moquoit de luy quand il demandoit un logys. L'impatience le prit et trouvant ledit mareschal des logys, il s'en plaignit courtoisement; l'autre luy respondant insolemment, il luy fit mettre l'espée à la main, luy donna un coup d'espée dans le bras et le désarma. L'autre s'alla jeter aux pieds du Roy, lui demandant justice, luy remettant sa charge entre les mains, puisqu'en faisant ce quy estoit de son service, il estoit mal traité par ceux de sa Court. Le Roy s'en offença tellement qu'il fut troys jours sans le vouloir voir. Enfin, M. de Villequier qu'il avoit obligé depuys peu de temps et touts ceux qui estoient auprès du Roy, qui l'aimoient fort, firent tourner ceste action en raillerie, et trouvant un jour le Roy en bonne humeur, ils luy dirent que ledit mareschal des logys, ayant ouï dire que Beauvais-Nangis avoit les armes bien à la main, pour son aprentissage, avoit voulu s'escrimer avec luy, mais qu'il l'avoit trouvé un peu trop rude, car en effet il n'y avoit de ce temps là guères de personne de qualité quy tirat mieux des armes que luy. Le Roy se prit fort à rire et les autres le firent entrer. Le Roy lui pardonna après une répri-

mande. Tout le monde se prit à rire et il commença de railler avec le Roy et touts les autres, comme si rien ne se fut passé. car il estoit d'une humeur fort agréable. C'est un exemple qu'il ne se faut jamays attaquer à ceux de la maison du Roy, car quoyque Beauvais-Nangis fût en grande faveur et en considération auprès du Roy, plus que tout le reste de sa suite, néant-moins il faillit de perdre sa fortune.

Le Roy après avoir esté visité de touts les princes d'Italie et passé depuys Venize jusques à Turin, arriva à Lyon, où la faveur de Beauvais-Nangis continuant, il luy communiqua le dessein qu'il avoit d'espouser la princesse de Condé, de la maison de Nevers, et de la faire démarier d'avec le prince de Condé quy estoit lors retiré en Allemaigne chez le prince Palatin; mays quelques uns prévoyants la difficulté qu'il y auroit audit mariage et les malheurs quy en pourroient arriver la firent empoisonner[1], dont le Roy sceut la nouvelle, comme la despesche estoit donnée à vostre grand-père pour aller trouver ladite princesse, et il en eust une telle douleur que tout d'un temps touts les boutons de son pourpoint lascherent, dont personne ne sceut pour l'heure la cause que ceux quy en sçavoient le secret.

La longueur du voyage et le changement d'air luy causèrent une maladie, où par fantaisie il s'imagina

1. Marie de Clèves, marquise d'Isles, fille puînée du duc de Nevers, mariée à Henry de Bourbon, prince de Condé, au mois de juillet 1572, mourut en couches à Paris le 30 octobre 1574. (Père Anselme, t. Ier, p. 335.) Elle donna le jour à Catherine de Bourbon, morte en 1595. Dreux du Radier attribue au poison cette mort, résultat d'une couche funeste.

que, s'il pouvoit seigner[1], il guariroit d'un mal de teste qu'il avoit. Contre l'advys des médecins il se mit de l'hellebore dans le nez quy luy coupa une veyne, dont il sortit une si grande effusion de sang qu'il fut quasi tenu pour mort. Je remarque ceste particularité pour vous faire voir quelque chose de son humeur.

Le Roy partant de Lyon, en l'an 1575, vint à Reims, où il fut sacré, et après avoir espousé Louyse de Loreyne, fille du duc de Vaudemont, il envoya M. de La Chastre depuys mareschal de France[2], et père du mareschal de La Chastre, mort depuys cinq ou six ans[3], en ambassade extraordinaire en Angleterre, pour traiter le mariage de Mgr le duc d'Alençon, frère du Roy, avec la royne Élisabeth, lors régnante en Angleterre. Vostre grand-père voulut faire ce voyage, tant pour l'amitié qu'il portoit audit sieur de La Chastre que pour l'envie de voir ceste Court, où il réussit si bien que ladite royne Élisabeth, en un voyage que je fits en ce pays là, en 1602, avec le duc de Nevers, maintenant duc de Mantoue, ayant ouy nommer mon nom, elle me demanda des nouvelles de mon père avec estime.

Le Roy, estant en Pologne, avoit promys à tous ceux quy avoient couru sa fortune de leur donner charge selon leur inclination. De fait, M. de Chasteauvieux fut capitayne des gardes, M. de Chémeraut, grand mareschal des logys, M. de Liancourt, premier

1. Perdre du sang.
2. Claude de La Chastre, baron de la Maisonfort, maréchal de la Ligue, confirmé par Henri IV, mourut en 1614.
3. Louis de La Chastre, baron de la Maisonfort, maréchal de France en 1616, mourut en octobre 1630.

escuyer de la petite escurie, M. de Ranty, premier escuyer de la grande escurie, M. de Souvray, maistre de la garde robe. Vostre grand-père, quy aspiroit plus haut, luy tesmoigna, s'il s'en pouvoit rendre digne, qu'il eut souhaité un jour d'estre colonel de l'infanterie françoise. Pour parvenir par degrés à ceste charge, le Roy rescompensa M. de Lanions, maistre de camp du régiment de Picardie et luy donna ce régiment.

Il faillit encores d'estre en disgrace pour estre un peu trop ferme contre les volontés du Roy, car Sa Majesté ayant voulu que tous les gentilshommes de sa chambre fissent serment à d'O, maistre de la garde robe, il dit absolument qu'il n'en feroit rien; touts les autres, hors luy, le firent; le Roy le trouva fort mauvais, mays il luy dit que la chose estant extraordinaire, il ne vouloit pas qu'il luy fût un jour reproché par ceux quy succederoient à semblable charge, qu'il eut consenty à chose injuste. Le Roy quy l'aymoit receut ses raisons après luy avoir fait assés mauvais visage (durant) quelques jours. Il garda ladite charge de gentilhomme de la chambre encores six moys, et voyant que le Roy l'avoit rendu un peu commune, et y en avoit mys quantité, il la remit à M. de Tachy, grand-père de celuy que vous cognoissés.

La difficulté qu'il fit de faire serment devant d'O n'estoit pas qu'il ne fut fort son amy, car à fort peu de temps de là, d'O ayant querelle avec un nommé Poissonnier, le prit pour l'assister; il s'offrit de l'aller appeler; mais d'O, soit qu'il ne creut pas que l'autre fût de condition si relevée que luy, ou pour autre considération, le pria seulement de l'assister pour le rancontrer dans la rue. A quelques jours de là d'O,

luy sixyeme, rancontra, à la croix du Tirouer[1], Poissonnier, luy vingt et deuxieme. D'O le tua au milieu de touts ses amys et se retira l'espée haute; ce quy aporta une querelle à vostre grand-père, car ceux quy estoient avec Poissonnier, ayant honte de ce que leur amy avoit esté tué au milieu d'eux, se résolurent d'en tirer raison, particulièrement Armeville, cadet de Baqueville, prit prétexte de le quereller, disant qu'il en avoit pris advantage, et avoit parlé avec mépris de ceux quy s'y estoient rancontrés. Tachy, ayant eu advys qu'on le devoit venir appeler, le vint trouver le soir, et coucha dans son logis, vys-à-vys de la croix des Petits-Champs. Le matin, le comte Charles de Mansfeft, quy depuys a esté général de l'armée du roy d'Espagne, en Flandres, et de l'Empereur, en Hongrie, vint trouver vostre grand-père, quoyqu'il n'eut jamais parlé de cela, luy dit qu'il n'estoit point question de discours et qu'il ne vouloit point laisser morfondre Armeville; qu'il le menât où il estoit. Ils partirent et Tachy avec eux. Passant par la rue des Petits-Champs, ils virent M. de Grillon[2] et troys ou quatre des amys d'Armeville, quy sçavoient leur dessein et ne firent aucun semblant. Armeville estoit sur le rempart au molins des Petits-Champs, où est maintenant la place de Richelieu[3]. Ils se battirent; le comte Charles et

1. La croix du Tirouer ou du Trahoir, rue Saint-Honoré, au coin de la rue de l'Arbre-Sec. Une fontaine l'a remplacée.

2. Louis Berton de Crillon des Balbès, dit *le brave Crillon*.

3. La place de *Richelieu*, ou du Palais-Royal, occupe le terrain de l'hôtel Sillery, acquis en 1639 pour dégager les abords de ce palais; la démolition fut achevée sous Anne d'Autriche. Le Régent fit ensuite construire le Château d'eau, détruit en 1849;

Tachy les virent battre; car en ce temps là les seconds ne se battoient point. Vostre grand-père eut un coup dans le bras et un quy luy perçoit les deux cuisses. Armeville eut un coup dans le bras et un sur la teste, qu'il receut parce qu'ils estoient si près qu'il ne peüt retirer son espée pour luy donner dans le corps. A l'heure mesme M. de Grillon et les autres arriverent quy les séparerent. Ce combat augmenta fort sa réputation; Grillon et les autres rendirent grand tesmoignage de sa valeur; le Roy l'envoya à l'heure mesme visiter, le vint voir plusieurs fois, et luy rendit de grandes preuves de sa bonne volonté.

Aussitost qu'il peüt monter à cheval, il vint au régiment de Picardie, lequel estoit en Champagne avec M. de Guise, quy commandoit l'armée que le Roy avoit opposée à M. de Toré[1] quy amenoit des reistres à Mgr le duc d'Alençon, lequel quelque temps auparavant s'estoit retiré malcontent de la Court. M. de Guyse les desfit à Dormans[2], où vostre grand-père prit un comte allemand prisonnier, quy luy promettoit grande rançon, mais la paix se faisant à quelques mois de là, il fut mis en liberté, et vostre ayeul n'eust d'autre rescompense que de luy avoir fait bonne chère pendant sa prison, dans sa maison.

Peu de temps après Le Guat[3], maistre-de-camp du

cette place toute renouvelée forme, avec le Louvre achevé, le plus magnifique ensemble.

1. Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, colonel général de la cavalerie légère de Piémont, laissa une riche héritière qui épousa le duc de Piney-Luxembourg.

2. Le 10 octobre 1575. (*Journal de Henri III.*)

3. Louis Béranger du Guast fut tué dans sa maison par le baron

régiment des gardes, fut tué dans la rue des Bons-Enfants, par le baron de Viteaux; vostre grand-père en eut l'advys parce qu'il estoit logé fort proche; il alla trouver le Roy, lequel luy donna la confiscation, et comme il sortoit il trouva le roy de Navarre quy entroit chez le Roy et la demanda pour M. de Laverdin. Le Roy la luy refusa sans luy dire qu'elle estoit desjà donnée.

En ce mesme temps il s'embarqua à la recherche d'Antoinette de la Rochefaucaut, vostre grand'mère, fille de messire Charles de La Rochefoucaut, seigneur de Barbézieux, et de dame Françoise Chabot; ils furent fiancés au mois de febvrier 1577 et ne furent mariés qu'en l'an 1578, pour quelques considérations[1].

Au commencement du dit an 1577, le Roy ayant résolu la guerre contre les religionnaires, Beauvais-Nangis eut ordre d'aller avec M. le duc de Mayenne quy commandoit l'armée du Roy en Poitou et Xaintonge; il pouvoit, s'il eût voulu, commander le régiment des gardes, et il en avoit assurance du Roy, mais M. de La Hilière, lieutenant-coronel du dit régiment, pareil gentilhomme de mérite et son amy, le vint prier de luy laisser commander le régiment en ceste occasion, et tous les capitaynes du régiment de Picardie, quy l'aymoient fort, le vindrent prier de ne

de Viteaux, le 31 octobre 1575, par l'effet d'une terrible vengeance. (Voir Brantôme, *Discours sur les duels.*)

1. Antoinette de La Rochefoucault, dame de Linières, mariée à Antoine, marquis de Nangis, suivant contrat du 19 février 1577. Elle apportait à son mari trente mille livres et la baronnie de Linières, d'un produit de quatre mille livres tournois. Le mariage ne fut célébré qu'au commencement de l'année suivante. (Le P. Anselme, *Hist. généalog.*, t. VII, p. 894.)

les point habandonner; c'est ainsi que tant pour obliger ledit sieur de La Hilière, que parce qu'il croyoit qu'estant aimé généralement de tous les officiers du régiment de Picardie, il pourroit mieux servir le Roy et avec plus de réputation, il se résolut de le commander encore ceste foys.

Il vint prendre le dit régiment quy estoit en guarnison à Calays, aux frontières de Picardie, et le conduisit luy-mesme jusques en Poitou, avec tel ordre qu'il ne se trouva jamays une plainte, et le Roy et la Royne, sa mère, à peu de temps de là, passant dans un village proche Poitiers, la Royne mère s'enquérant comment vivoient les troupes quy avoient passé; le juge du lieu, quy les voyoit disner, dit que Bussy d'Amboise et autres quy avoient passé avoient fait de grands désordres, mais que M. de Beauvais-Nangis avoit passé avec le régiment de Picardie, duquel il n'y avoit pas eu une seule plainte dans tout le pays. La Royne mère se retourna vers le Roy et luy dit : « Monsieur, ce sont des gens comme celuy-là de quy vous vous devés servir; » aussy nomma-elle depuys ceux quy estoyent sous sa charge les *Religieux* de Beauvais. Je vous remarque ceste particularité pour vous faire voir qu'une des principales qualités d'un homme de commandement c'est d'estre politicque et de ne souffrir point de désordres.

Le duc de Mayenne estant arrivé en Poitou, luy donna ordre de loger avec le régiment de Picardie dans Mesle, petite ville en Poitou, proche Saint-Léger, où vous avez logé, laquelle estoit pleine de religionnaires et n'estoit pas assez forte pour se déclarer, mais elle l'estoit assez pour empescher un logement de

l'infanterie sans canon; sur le refus qu'ils firent de donner logement, Nangis l'attaqua en plein jour et la força, sans qu'il y eût autre désordre, horsmis que tous ceux qui firent résistance furent tués ou blessés.

De là il eut commandement du duc de Mayenne d'aller se loger sur le passage du prince de Condé, lequel partoit de Saint-Jean-d'Angely, pour passer la Charente, à Chasteauneuf, et se retirer en Guyenne. Il prit cent cinquante mousquetaires, ou arquebusiers à cheval, du régiment de Picardie, lequel le suivant en diligence vint repaistre dans le bourg de M. de Fontaynes-Chalandrey, au-dessous de Beauvais-sur-Matha[1], et il se trouva à minuit sur le chemin de M. le prince de Condé, lequel ayant advys que le duc de Mayenne estoit arrivé à Lusignan, partit la nuit suivante de Saint-Jean-d'Angely, avec quatre mille hommes de pied et troys ou quatre cents chevaulx, et se retiroit en grande diligence et avec peu d'ordre, parce qu'il ne croyoit pas les troupes du Roy si proches. J'ay depuys ouy dire à vostre grand-père qu'il estoit sur un costeau et eux dans la vallée, et si proche qu'il les entendoit parler, et tout le désordre qui estoit dans leurs troupes, meslées parmy leur bagage, que s'il eût eu deux cents chevaulx pour le soustenir il les pouvoit tailler en pièces. Que cela vous serve d'exemple, si vous avés jamays quelque commandement, de marcher tousjours en ordre, quoyque vous croyiés estre esloigné des ennemys.

Le duc de Mayenne, suyvant son chemin, attaqua Tonnay-Charente, où la brèche estant faite, le régiment

1. Bourg du département de la Charente-Inférieure.

de Picardie entra et se logea devant que celuy des gardes eût commancé de donner l'assaut de l'autre costé, dont Cerillac, père du comte de Belin, quy commandoit le régiment des gardes, comme premier capitayne, en attendant La Hilière, quy n'estoit pas encore arrivé, eût un tel desplaisir que jamays depuys il ne l'a aymé.

De Tonnay-Charente l'armé
où M. de Strossy[1], coronel[2]
quartier, avec le régiment des
père un autre avec le régimer
le bonheur que jamays les enn
luy; et comme un jour ils eu
régiment des gardes, où ils tuè
du dit régiment et plusieurs
mesme jusques dans la tente
ce bonheur qu'arrivant d'ur
l'autre, ils remenèrent les e
dans la ville, où M. de Seré[3]
de son temps, fut tué, quy
puys sa mort, ceux quy est
nèrent et peu après se rand

Pendant ce siége il se passa
discours, mais qu'il n'est po
vous faire remarquer. M. de I

1. Philippe Strozzi, colonel-génér
tué le 26 juillet 1582.

2. *Coronel* est le mot espagnol, dor

3. N.... Valsergues, sieur de Seré.
une sortie, et y trouva une mort glo[illegible] (De Thou, l. LXIV.)

4. Philibert de La Guiche, chevalier des Ordres en 1578, grand maître de l'artillerie, gouverneur de Lyon, y mourut en 1607.

camp de la cavalerie légère, et Kaylus[1], capitaine de chevaulx-légers, estoient logés à Saugeon, entre Brouage et Royan, du long d'un canal qui entre dans la mer, proche Royan; Campeste, gouverneur de Royan, fit une entreprise de les enlever dans leur logys, sur le matin qu'ils estoient revenus de garde, reposant sur leur paillasse. Il vint avec cent mousquetaires, plus ou moings, avec des bateaux; il mit pied à terre à leur logis qui estoit du long du canal et l'avoit fait recognoistre, et devant quasy qu'ils fussent esveillés, il rompit la porte du logis. Ils voulurent faire quelque résistance dans leur chambre; leur porte fut enfoncée et eux contraints de se rendre. Il les mit dans un bateau; leurs compagnons montèrent à cheval, mais comme ils s'approchoient du bateau, Campeste leur mit le poignard à la gorge et leur dit qu'il les tueroit si un seul des leurs s'avançoit pour les secourir, et ainsi les enmena prisonniers à Royan, sans que les leurs les osassent secourir. Cela vous servira d'exemple, si jamais vous commandés de la cavalerie, de vous tenir toujours sur vos gardes, et ne croire jamays estre en seureté.

MM. de La Guiche et Kaylus, amys intimes de vostre grand-père, l'envoyèrent prier de traiter avec Campeste de leur rançon, ce qu'il fit avec congé du duc de Mayenne, mais pendant ce temps-là, M. de Puisgaillard[2], mareschal de camp, courageux mais peu

1. Jacques de Levis, comte de Quélus, l'un des mignons de Henri III, mourut des suites de son duel avec d'Entragues, le 29 mai 1578.

2. Jean Léomont, seigneur du Puy-Gaillard. (Ce nom est donné par la table de la traduction de l'*Histoire* de de Thou.)

judicieux capitayne, fit donner une attaque par le régiment de Picardie à un lieu nommé le Pas-de-Loup, où force gens furent tués; Saint-Paul, capytaine du dit régiment, fut blessé, et force officiers. Vostre grand-père s'en plaignit fort à son retour, ceste attaque ayant esté trouvée impossible, parce qu'il estoit fort aysé de gaigner, mais qu'on ne s'y pouvoit loger, estant veu de la courtine, et y avoit un grand fossé entre deux. Le duc de Mayenne et M. de Strossy, ne sçachant quelle excuse lui faire d'avoir fait tuer et blesser tant de gens mal à propos, remirent toute la faute sur M. de Puysgaillard.

Il se passa une autre affaire qu'il n'est pas hors de propos que vous sçachiés. M. de Saint-Luc, père de M. le mareschal de Saint Luc, avoit asseurance du régiment de Picardie, quand vostre grand-père prendroit possession de celuy des gardes; le dit sieur de Saint-Luc avoit commandé le régiment de Piedmont, dans l'armée de Mgr le duc d'Alençon, lequel en ce mesme temps avoit assiégé et pris la Charité-sur-Loire et Issoire en Auvergne : il eut la vanité de vouloir encores commander le régiment de Picardie, au siége de Brouage : il vint donc pour ce siége trouver vostre grand-père et le pria de luy laisser le régiment de Picardie, et de prendre celuy des gardes. Vostre grand-père luy remonstra les raisons qui l'avoient empesché de quitter ledit régiment dès le commencement du voyage; que le régiment des gardes estoit défait et la plupart des officiers morts ou blessés; qu'il ne pouvoit en prendre possession que la ville ne fût prise. M. de Saint-Luc en eut tel des-

plaisir qu'il fut longtemps sans le saluer. Il partit le lendemain pour retourner trouver le Roy et la Royne mère, qui estoient à Poitiers, mais comme il ne fit pas grande diligence, le lendemain Brouage capitula, dont on donna aussitôt advys au Roy. M. de Saint-Luc arrivant, la Royne mère lui demanda, devant le Roy, pourquoy il avoit quitté le siége de Brouage. Il respondit en riant, qu'il auroit le loisir de faire un voyage à Paris et se trouver à la prise, croyant rendre mauvais office à ceux qui y commandoient. La Royne luy respondit : « Comment n'en sçavés-vous autre chose? Voilà la lettre de M. de Mayenne, qui me mande qu'ils sont rendus[1]. » Il en eut une telle douleur qu'il partit le lendemain pour aller à Paris, sans prendre congé du Roy. C'est pour vous faire voir le peu d'assurance qu'il y a aux amytiés de la Cour, car c'estoit un des amys intimes de votre grand-père, lequel depuys luy rendit de fort mauvais offices auprès du Roy.

La paix se fit et vostre grand-père prit possession du régiment des gardes, ce qui luy causa l'envie de tous ses meilleurs amys. M. de Saint-Luc, pour les raisons que je vous ay dites, M. de Kaylus aussy, fort favory du Roi, ayant eu querelle avec Bussy d'Amboise, vostre grand-père s'offrit de l'aller appeler, ce qu'il refusa, et vouloit qu'il l'assistât pour faire une

1. Brouage capitula le 28 août 1577; les habitants sortirent avec armes et bagages, et se retirèrent à la Rochelle. (*Recueil dit des cinq rois*. Heden. 1603, in-8°, p. 595.) On voit dans de Thou qu'Antoine de Beauvais-Nangis, colonel du régiment des gardes, était présent le 16 août, au moment où les députés de la ville vinrent soumettre à Strozzi les articles de la capitulation. (De Thou, traduction, t. VII, p. 526.)

supercherie; vostre grand-père dit qu'il n'y consentiroit jamais, et en effet d'O, Kaylus et cinq ou six favorys du Roy, ayant rencontré Bussy d'Amboise à la porte Saint-Honoré, qui venoit du manége, le chargèrent. Luy, quy estoit seul et bien monté, se sauva de vitesse dans son logys, où les autres l'assiégèrent. Ceux de la Court de Mgr le duc d'Alançon, de quy Bussy estoit favory, vindrent à son secours, et sans la Royne mère, quy y envoya les gardes du Roy, il y eût eu grande sédition dans Paris[1]. Depuys ce temps-là Kaylus rendit tous les mauvais offices qu'il put à vostre grand-père, lequel, prenant une cabale contraire, se rendit amy de M. de Souvray, maistre de la garde-robe du Roy, de M. de La Guiche, grand maistre de l'artillerie, depuys peu de temps, de M. d'Aumont, qui fut en ce mesme temps fait mareschal de France, de M. de Chasteau-Vieux, capitaine des gardes du corps et d'autres officiers de la maison du Roy qui estoient en faveur.

En l'an 1580, le Roy déclara la guerre aux religionnaires, et envoya le mareschal de Matignon assiéger la Fère, en Picardie, où vostre grand-père commandoit le régiment des gardes : le cadet de La Vallette, maintenant duc d'Épernon, commandoit

1. « Le samedy 1er février, Quélus, accompagné de Saint-Luc, d'Arques et Saint-Mesgrin, près la porte Saint-Honoré, hors la ville, tira l'espée et chargea Bussy d'Amboise, qui, monté sur une jument bragarde de l'écurie du Roy, revenoit de donner carrière à quelque cheval dans les corridors des Thuilleries, et fut la Fortune tant propice aux uns et aux autres, que de plusieurs coups d'espée tirés, pas un ne porta, fors sur un gentilhomme qui accompagnoit Bussy, lequel fut fort blessé. » (*Journal de Henri III*, février 1578.)

celuy de Champagne. Aux approches, le mareschal de Matignon, voulant advantager le cadet de La Valette, quy commençoit d'entrer en grande faveur, lui donna l'attaque quy appartenoit au régiment des gardes; mais vostre grand-père avec ledit régiment, passa à la vueue de celuy de Champagne, et se logea entre la ville et leur poste, ce quy commença de les mettre en mauvaise intelligence, car auparavant ils estoient amis.

En ce siége, vostre grand-père continua la réputation qu'il avoit déjà acquis. Il luy arriva un coup favorable en présence de M. le duc de Mercœur et de M. de Boisdauphin, quy me l'a dit depuys. Comme l'on estoit près de faire une attaque, il prenoit ses armes à la teste de la tranchée; ceux de la ville tirèrent un coup de pièce quy perça une barrique, tua le père de M. de Villiers Saint-Moris, sur lequel il estoit appuyé de la main droite, tua celuy quy luy serroit la cuirasse; une planche de la barrique donna par la teste et porta par terre celuy quy luy mettoit sa cuirasse par devant; un autre éclat de la barrique porta par terre un des laquai quy tenoit son habillement de teste; tous ceux quy estoient aupres de luy vindrent, croyant qu'il fût mort, mais il n'eut aucun mal, et ils remarquerent qu'ils n'estoit pas seulement esmeu.

Au retour du siége de la Fère, M. de Barbésieux luy voulut donner la démission de la lieutenance générale en Champagne et Brie, ce qu'il refusa, et on en a dit depuys deux raisons, l'une que la charge l'esloigneroit du Roy, l'autre que, faisant séjour dans les villes de Champagne, il seroit obligé à de

grandes despanses, dont pour lors il n'avoit pas le moyen.

J'avoys oublié de vous dire qu'en l'an 1579, le Roy se plaignant à luy qu'un gentilhomme de sa Court l'avoit refusé d'aller en ambassade extraordinaire en Portugal, parce qu'il ne s'estoit pas voulu contanter de quatre mille escus pour faire les frais de son voyage, et que les affaires du Roy estoient en telle nécessité qu'il ne pouvoit donner davantage; vostre grand-père, soit qu'il le fît par affection, ou qu'il fût bien ayse de prendre ceste occasion, qui estoit honorable, pour se faire cognoistre dans les pays estrangers, luy dit que, s'il plaisoit à Sa Majesté luy faire l'honneur de luy donner ceste commission, il feroit le voyage pour le prix, ce que le Roy accepta; il partit proche Karesme-Prenant, vint trouver la Royne mère qui étoit à Agen, traitant quelque affaire avec le Roy de Navarre, qu'elle luy commanda d'aller visiter à Nérac, où il estoit, et passa en Espagne, où il visita le roy d'Espagne et les infantes de la part du Roy, et de là fit sa commission auprès du roy don Henry de Portugal, quy estoit de se condouloir de la mort du roy don Sébastien[1]. La Royne mère aussy avoit envoyé l'évesque de Cominge, pour remonstrer aux États de Portugal les prétentions qu'elle avoit sur le royaume, la mort arrivant du roy don Henry, lequel estoit vieil et n'avoit aucuns successeurs de sa maison. Il s'acquitta si dignement de ceste charge et acquit tellement l'amitié des Portugais que depuis, le

1. Le roi D. Sébastien avait été tué en Afrique le 4 août 1578, à la suite d'un combat contre les Maures, où il avait fait des prodiges de valeur.

roy don Antonio de Portugal, héritier présomptif du roy don Henry, et ses enfants don Emmanuel et Dona Cristoval, qui sont encores vivants, se sont servis de luy en beaucoup d'occasions, et tous les Portugais réfugiés en France n'avoient guères d'assistance que de luy[1]. Ce voyage luy cousta bien cher, non-seulement en la despanse quy fut de douze mille escus, car il mena vingt gentilshommes à ses despands, et fit de grands présents aux officiers du roy de Portugal quy l'avoient traité. Ce fut le commancement de la ruyue de sa fortune : tel quy, en sa présence, n'osoit luy randre de mauvais offices, se servit de son absance pour commancer de l'éloigner des bonnes grâces du Roy, et le cadet de La Valette, maintenant duc d'Épernon, commença d'establir sa fortune, prétendant aux mesmes charges que Sa Majesté avoit fait espérer à vostre grand-père; ce quy doibt servir d'exemple à tout homme, quy a de la faveur, de ne s'esloigner jamays de la présance de son maistre, pour occasion quelque honorable qu'elle soit.

A son retour, il vit quelque effet de la faveur du duc d'Espernon, par la préférence que le mareschal de Matignon voulut faire du régiment de Champagne, commandé par ledit duc d'Espernon, à celuy des gardes qu'il commandoit, comme je vous ay remarqué en parlant du siége de la Fère, au retour duquel il parla au Roy de l'espérance qu'il luy avoit donné de la charge de coronel de l'infanterie françoise, ce que Sa Majesté luy accorda, ayant dit plusieurs foys aupara-

1. D. Henri I[er] ne régna qu'un an et demi ; D. Antoine lui succéda, mais, renversé de son trône par Philippe II, roi d'Espagne, il se réfugia en France.

vant qu'il ne cognoissoit personne en France plus digne de ceste charge que luy.

Pour doncques y parvenir, il traita avec M. de Strossy, coronel, lequel luy dit qu'il luy fit avoir la démission de l'admirauté, dont le duc de Mayenne avoit esté pourveu par la mort de Honoré de Savoye, marquis de Villars, son beau-frère. Ledit duc de Mayenne, quy luy faisoit l'honneur de l'aymer, luy promit de remettre ladite démission, moyennant quarante mille escus que le Roy promist de donner.

En ce mesme temps, le Roy don Henry de Portugal estant décédé, le roy d'Espagne s'empara du royaume, au préjudice du roy don Antonio, son neveu, lequel ne pouvant avoir recours qu'au Roy, luy envoya le duc de Bragance, connestable de Portugal et le plus proche héritier de la couronne après luy, lequel vint à Bloys trouver Sa Majesté et demandoit que vostre grand-père eût la charge de mener le secours, mais la Reyne mère donna le commandement à M. de Strossy, son parent; et devant qu'il ne partist, vostre grand-père l'alla trouver à Nantes, pour tirer parole de luy de la démission de sa charge, aux conditions de l'admirauté, comme j'ay dit, dont il luy donna encores sa parolle.

C'estoit au temps que Mgr le duc d'Alançon alloit en Flandres; sa compagnie de gendarmes logea à deux ou troys lieües de Bloys, où le Roy estoit; et quelques valets indiscrets prirent quelque gibier que les pourvoyeurs du Roy apportoient pour sa maison, dont Sa Majesté offensée commanda à M. d'Entraygues, gouverneur de la province, d'assembler la noblesse et à vostre grand-père de prendre quatre compagnies du

régiment de ses gardes, pour les tailler en pièces, ce qu'ils firent, car au premier logement, ils les surprirent et en amenèrent les principaux prisonniers. Mgr le duc d'Alançon s'en plaint au Roi quy remet l'affaire sur le mareschal de Matignon, par l'advis duquel il l'avoit fait. Le mareschal de Matignon désavoua d'en avoir fait le commandement; la Royne mère, quy vouloit sauver le mareschal de Matignon, envoya l'abbé d'Elbène, grand-oncle de La Mothe[1], trouver vostre grand-père quy estoit venu à Nangis, lequel le pria en confidance de luy dire comme l'affaire s'estoit passée, pour le justifier devant Mgr d'Alançon, quy estoit fort offansé contre luy. Vostre grand-père, quy se fioit en luy, ne se contenta pas de luy en dire les particularités, mais il luy donna un escrit de sa main, quy portoit que tel jour et en tel lieu, le mareschal de Matignon luy avoit fait ce commandement; que non content de cela, il estoit allé trouver le Roy, quy de sa propre bouche luy avoit confirmé ce commandemant. L'abbé d'Elbène porta l'escrit à la Royne mère, quy l'envoya à Mgr d'Alançon, pour descharger le mareschal de Matignon et remettre la faute sur le Roy, auquel mondit seigneur envoya l'escrit pour luy faire voir que c'estoit de luy seul de quy il se pouvoit plaindre. Vostre grand-père, arrivant auprès du Roy, receût un fort mauvais visage, sans qu'il luy en dit la cause; néanmoins il ne laissa de continuer le traité fait avec M. de Strossy; mais le cadet de La

1. Nicolas Goulas, seigneur de la Mothe, gentilhomme de la chambre de Gaston duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Il a laissé de curieux Mémoires, que M. de Monmerqué se proposait de publier, d'après le ms. de la Bibl. imp.

Valette[1], prenant l'occasion de ceste disgrâce, demanda ouvertement la charge de coronel pour lui : le Roy, quy vouloit gratifier le cadet de La Valette et sentoit en sa conscience ne la luy pouvoir donner, sans faire tort à vostre grand-père, luy fit proposer que, s'il vouloit, il luy laisseroit le régiment des gardes, sans recognoistre le coronel de l'infanterie, et luy donneroit le gouvernement de Metz. Vostre grand-père se tint un peu trop ferme, et dit que le Roy luy avoit promis ladite charge et que, pour quoy que ce fût, il ne s'en relascheroit point : ce quy offança le Roy; il luy fit encores plus mauvais visage; dont vostre grand-père, voulant sçavoir la cause, l'alla trouver à Saint-Maur, proche Parys, et avec respect luy demanda quel malheur depuys quelque temps l'avoit privé de l'accès qu'il avoit accoustumé d'avoir auprès de Sa Majesté; quelle faute il avoit commys. Le Roy respondit qu'il avoit donné un escrit à Mgr d'Alançon, son frère, pour les mettre mal ensemble : il se voulut excuser, mais le Roy, quy ne demandoit qu'un sujet de l'esloigner de luy, ne le voulut entendre; c'est pourquoy, en se baissant fort bas, il luy dit qu'il prenoit doncques congé pour se retirer chez luy, sans que jamays l'on vît un seul changement en son visage.

Il revint droit à Parys, et le Roy envoya un de ses valets de chambre luy demander sa démission de la charge de maistre de camp du régiment de ses gardes; ce qu'il fit, et quand le valet de chambre revint, le cadet de La Valette et Arques, depuys duc de

1. Jean Louis de Nogaret de la Valette, premier duc d'Épernon, l'un des mignons de Henri III.

Joyeuse[1], quy estoit aussy en grand'faveur, estant présents, le Roy demanda quel visage avoit fait Beauvais-Nangis; le valet de chambre luy respondit : « Le mesme qu'il faisoit lorsqu'il estoit en sa plus grant'-faveur, » dont La Valette et Arques faillirent de désespérer.

Le Roy, le lendemain, luy vouloit envoyer vingt mille escus et le gouvernement de Metz, sans un quy luy remonstra que ce seroit offancer le cadet de La Valette de faire du bien à son ennemy : l'on ne luy a jamays voulu dire quy avoit donné ce conseil, mays il soupçonnoit ce *Villac*, père du comte de Belin. Ce fut à la fin de l'an 1581.

En ce mesme temps, M. de Strossy fut tué en la bataille navalle, proche les Tercères[2]. Le cadet de La Valette, par sa mort, fut pourveu de la charge de coronel et M. de Joyeuse de l'amirauté, moyennant la démission du duc de Mayenne.

Le Roy se douta bien que ceste disgrâce apporteroit une querelle au duc d'Espernon; c'est pourquoy il dit tout haut que quyconque luy apporteroit parolle de la part de Beauvais-Nangis, il luy feroit trancher la teste, et ledit duc d'Espernon dit aussy tout haut qu'il ne se battroit sur la parolle de personne que de Romefort, lieutenant de la maistre de camp des gardes, un des braves hommes de son temps, lequel avoit suyvy vostre grand-père jusques en sa maison.

Vostre grand-père, à quelques jours de là, prit l'occasion que M. de La Chastre, qui commandoit la cava-

1. Le duc de Joyeuse, autre mignon de Henri III.

2. Il fut tué comme on l'amenait prisonnier au marquis de Sainte-Croix, qui commandait l'escadre espagnole.

lerie de Mgr le duc d'Alançon, passoit en Brie et vint loger à Sussy, proche Roissy; il passa l'eau au bac à Saint-Maur, avec dessein, si le combat réussissoit, de repasser dans le bateau, et avec l'ayde de M. de La Chastre, quy avoit deux cents chevaulx, se retirer en Flandres. MM. de Senecey et de Vitry, ses beaux-frères, dirent qu'ils ne souffriroient pas qu'un autre qu'eulx portât l'appel au duc d'Espernon; Romefort dit que ledit duc d'Espernon, par ses discours, l'y avoit engaigé et que par ceste raison, il estoit préférable à tout autre : ce qui fit retarder un jour, pendant lequel temps le Roy en eut advis, et fallut qu'ils se retirassent en diligence.

Il demoura fort longtemps en sa maison, visité ordinairement des plus galands hommes du pays. Mgr le duc d'Alançon le voulut attirer à son service et l'embarquer dans les guerres de Flandres, mays il ne voulut jamays, dont le Roy, quy sçavoit tout ce quy se faisoit, depuys luy tesmoigna sçavoir bon gré. Néantmoings sur l'advys qu'il eust qu'on vouloit donner la bataille à la levée du siége de Cambray, il y alla, luy quatriesme, ne se fit voir qu'à M. de La Chastre et se retira aussytost qu'il sceut que don Jean d'Autriche, quy commandoit l'armée du roy d'Espagne, s'estoit retiré.

Pendant sa disgrâce il fut visité par force gents de la Court; les uns par amitié, les autres feignants estre mal contents, venoient luy dire du mal du duc d'Espernon, mays il estoit tellement discret qu'il ne luy eschappa jamays une seule parolle, ce que le Roy sçachant, attribuoit plustost à dissimulation qu'à manque de ressantiment.

En l'an 1583, Mgr le duc d'Alençon mourut et le duc de Guise fit un party, sous prétexte des désordres de l'Estat, auquel depuys il adjousta celuy de la religion[1]. Ce party couva quelque temps, où la pluspart des galands hommes que le duc d'Espernon avoit esloigné de la Court se rallièrent, entre autres MM. de La Chastre, d'Entraygues, de Saint-Luc, de Randant[2] et quantité qu'il seroit trop ennuyeux de nommer. MM. de Senecey et de Roane[3], grands partisans du duc de Guise, vindrent trouver vostre grand-père, en la fin de l'an 1584, et pour l'embarquer, luy promirent que jamais le duc de Guise ne s'accorderoit que le duc d'Espernon ne sortît de la Court, que la charge de coronel de l'infanterie françoyse ne luy fût remise entre les mains et que, pour l'assurance de cela, il feroit la charge de coronel de l'infanterie dans l'armée dudit duc de Guise. Le ressantiment qu'il avoit contre le duc d'Espernon, plus que les promesses du duc de Guise, l'embarquèrent dans ce pays, parce qu'il sçavoit que les princes promettent beaucoup pour acquérir des serviteurs, et qu'ils ne songent après qu'à leur grandeurs et à leurs intérêts.

Le moys de mars 1585, le duc de Guise commença de lever les armes, et parce que l'infanterie que vostre grand-père mettoit sur pied estoit de Brie et touts les officiers, le Roy fut adverty de ceste levée devant tous les autres, et ayant sceu qu'il estoit encores dans sa

1. C'était le commencement de la Ligue.

2. Jean-Louis de La Rochefoucault, comte de Randan, gouverneur d'Auvergne. (*Recherches sur Randan*, par le vicomte de Bastard; Riom, 1830, p. 194, gr. in-8°.)

3. Ce doit être Roannez.

maison, à Nangis, il commanda aux quarante-cinq[1], quy estoient des créatures des ducs d'Espernon et de Joyeuse, à quy le Roy donnoit mille escus de pension, de partir en diligence et de le prendre sur le chemin de Châlon, où il sçavoit qu'il devoit aller trouver le duc de Guise.

Ceste nouvelle ne peüt estre si secrete qu'elle ne courut dans la Court, et comme le Roy retournoit de la messe, un marchand de chevaulx, nommé Moustier, demourant à Provins, s'approcha de M. de Richelieu, grand prévost de France, père de M. le cardinal de Richelieu, duquel il estoit cognu, et luy dist qu'il avoit ouy parler sourdement de quelque chose de M. de Nangis, qu'il le supplioit de luy dire ce que c'estoit. M. de Richelieu luy ayant demandé s'il le cognoissoit, luy dit qu'il allast en diligence l'advertir que le Roy avoit commandé aux quarante-cinq de l'aller arrester, et que, le plus diligemment qu'il pourroit, il luy en allast donner advis, ce qu'il fit; mays estant party un peu tard, il n'arriva qu'une heure après qu'il fut party d Nangis.

Vostre grand-père, ne sçachant rien de l'entreprise qu'on avoit sur luy, partit à quatre heures du matin, et, parce qu'il a toujours eü dévotion à la Vierge, il partit à pied, faisant suyvre ses chevaux, avec troys ou quatre gentilshommes; son train estant party le jour d'auparavant, et, laissant le droit chemin de Chaalons, quy estoit à la Ferté-Gaucher et Montmirel, il vint

1. On les appelait *les quarante-cinq fendans;* ils avaient douze cents écus de gages, bouche à la cour, et ils restaient toujours près du Roi, de la personne duquel ils avaient seuls la garde. (*Journal de Henri III*, 14 mai 1585.)

entendre la messe à Notre-Dame des Hermites, où est maintenant le couvent de la *Merced*[1]; de là vint passer à Villiers Saint-Georges, desjeuner avec M. de Maupertuis, beau-père de M. de Villiers, et de là à la Gravelle.

Les quarante-cinq, ayant receü le commandement, vindrent l'attendre sur le chemin qu'il devoit prendre, et à la pointe du jour s'arrestèrent au coing de la garenne de la Croys, quy estoit son droit chemin, où ils demourèrent jusques sur les neuf heures; s'ennuyant de tant attendre, il y en eüt un quy vint à Chasteaubleau s'enquérir s'il y avoit point passé quelques gents de cheval : un paysan luy respondit naïfment qu'il n'y avoit passé que M. de Beauvais-Nangis, quy alloit ouyr la messe à Notre-Dame des Hermites : il retourna tout court aux autres, lesquels avec la plus grande diligence qu'ils peürent, vinrent aux Hermites d'où il estoit party il y avoit plus de troys heures; ils le suyvirent jusques à Villiers Saint-Georges, arrivèrent une heure après qu'il en fut party, où, désespérants de le joindre, parce que leurs chevaulx estoient las et fatigués, ils s'en revindrent à Parys, et depuys ce temps là le baron du Faur et autres desdits quarante-cinq, quy estoient ses amys, luy ont conté ceste histoire et qu'ils avoient en commandement de l'emmener mort ou vif, c'est-à-dire de le tuer, car il ne se fût jamays laissé prendre sans se défandre, et ils tesmoignoient avoir eü grand desplaisir que le roy se fût servy d'eux en ceste occasion.

Vostre grand-père, arrivant à Châlons, trouva le duc de Guise fort embarrassé, car il n'avoit encores

1. De l'ordre de la Mercy.

que quelque infanterie qui venoit à la file. MM. de Lenoncourt, de Gondrecourt et autres Lorrains, quy amenoient de l'infanterie, n'estoient pas encore arrivés; le roy d'Espagne, qui promettoit des milliers de pistoles, n'avoit pas encore envoyé un denier; le Roy menaçoit de venir à Châlons, et sans la Royne, sa mère, quy estoit de l'intelligence et quy l'en empescha, le party de la Ligue estoit ruyné à cest abord, et vostre grand-père en faisoit voir au duc de Guise tous les défauts. Il luy dit qu'il ne voyoit autre espérance que de se retirer tous en Allemaigne; mays la Royne mère ayant fait retarder le partement du Roy, ils eurent loisir de faire un corps de dix à douze mille hommes de pied et mille ou douze cents chevaulx.

Vostre grand-père, à quy l'on avoit promis de commander toute l'infanterie, trouva qu'on avoit divisé la charge en quatre : MM. de Rosne, de Tavanes, de Saint-Luc et luy, et que M. le cardinal de Guise estoit coronel par-dessus eux; où il esprouva encores le peu d'assurance qu'il y a en la parole des princes.

Nonobstant tous ses mescontantements, il ne voulut en ceste occasion habandonner le party, puisqu'il y estoit embarqué, et eut commandement avec son régiment et trois autres qui estoient sous sa charge, de s'acheminer à Metz pour une entreprise que le Ouysse, père de Montcassin, gouverneur, avoit sur la citadelle, laquelle ne réussit pas; et depuis, en l'an 1603, comme j'allois au voyage de Metz, avec le roy Henry le Grand, je me trouvai logé en un village nommé Anserville, proche Fresne, entre Verdun et Metz. Une demoiselle, ayant sçu mon nom, me vint prier d'aller loger en sa maison, et se loua tellement

des courtoysies qu'elle avoit receü de luy et de l'ordre avec lequel ses troupes vivoient, qu'elle ne se pouvoit lasser d'en dire du bien. Vous apprendrés par cest exemple qu'une courtoysie n'est jamais perdue, et la réputation qu'acquiert un homme qui fait vivre les gents de guerre avec ordre et police.

Quelques deux ou troys mois après la levée des armes, la Royne mère traita la paix à Nemours, où le duc de Guise, sans se soucier des intérêts de ceux qu'il avoit embarqués dans son party, tira touts les advantages qu'il peüt pour luy, ne parla point du duc d'Espernon; aussy ne luy vouloit-il point de mal, car, quelque temps auparavant, ledit duc d'Espernon ayant passé pour aller à Metz, et logé chez le duc de Guise à Châlons, après qu'il fut party, ledit duc de Guise se pourmenant dans la place pour esmouvoir le peuple, commença de dire tout haut que c'estoit grande pitié qu'un petit cadet de Gascoigne eût les plus belles charges de France; que le Roy mettoit touts les jours des impôts sur le peuple pour assouvir son avarice; qu'il estoit cause que la plus grande partie des galands hommes de Court en estoient esloignés, et qu'enfin il seroit cause de la ruyne de l'Estat. Après qu'il fut retourné en la chambre, le capitayne Comte, brave soldat, en quy il avoit grande confiance, le tira à part et luy dit : « Monseigneur, je vous ay ouy dire tantost que le duc d'Espernon est cause de la ruyne de la France; il est allé en poste à Metz et doibt revenir de mesme; si vous le desirés, je suys fort assuré de le tuer à son retour. » Le duc de Guise luy dit : « Mon amy, donnés-vous-en garde; je serois très-marry qu'il fût mort, car il nous donne tous les ans

vingt hommes de qualité dans notre party, quy n'y entreroient pas si ils n'estoient mal contents de lui. »

Vostre grand-père se voyant deceu de l'espérance qu'on luy avoit donné en faisant sa paix, ne quitta pas le party de la Ligue soudaynement, de peur d'estre accusé de légèreté, mais se résolut de s'en retirer insensiblement. Pour cest effet, il fit un voyage en Berry, à Lignyères, où il demeura depuys le commencement de l'an 1586 jusques au mois de mai 1587, qu'il revint à Nangis.

Un peu de temps après, les reistres, conduits par le baron de Dothna[1], entrèrent en France. Touts ses amys lui conseillèrent d'aller trouver le Roy, lequel avoit tesmoigné désirer le voir. Contre la résolution qu'il avoit prise de ne retourner jamays à la Court, il alla trouver le Roy, à Gien, quy y étoit avec une forte armée, pour empescher que les reistres n'entrassent en deçà et ne passassent la rivière de Loire, pour se joindre avec le roy de Navarre.

A son abord, le Roy, qui revenoit de la messe, ne luy fit pas fort bon visage, ce que voyant la pluspart de ceux avec quy il avoit fait profession d'amitié, ils ne firent pas semblant de le cognoistre; sur le disner, le Roy l'appela, et pendant qu'il disna, il parla conti-

1. Jean Casimir, duc de Bavière, dit *le prince Casimir*, après avoir promis au Roi de Navarre de lui amener lui-même une armée de reistres, s'en excusa au moment du départ, et il en confia le commandement à son favori le baron Dothna, *chef ignorant et sans expérience de la guerre*. (*Discours.... contenant les plus mémorables faits advenus en l'année* 1587, *tant en l'armée commandée par M. le duc de Guyse qu'en celle des Huguenots*, *conduite par le duc de Bouillon*, *envoyé par un gentilhomme françois à la royne d'Angleterre*. Paris, 1588, in-8°, p. 13.)

nuellement à luy et commença de railler avec lui, comme il faisoit devant sa disgrâce. Sa Majesté, sortant de table, dit n'avoir jamais veü personne si peu changé pour avoir esté sept ans hors de la Court. A l'heure mesme tout le monde le vint saluer, et il y avoit presse de lui faire des compliments et de se resjouyr de son retour. C'est une lascheté ordinaire de la pluspart de ceux de la Court de mescognoistre leurs amys quand ils sont en disgrâce; vous le pourrés esprouver, mais souvenés-vous qu'il n'y a rien qui fasse tant estimer un homme de qualité que d'estre tousjours égal en adversité comme en prospérité.

Il suivit le Roy jusques à Molins, lequel costoya toujours les reistres du long de la riviere de Loire, en remontant, et quoyque Sa Majesté lui fit assez bon visage, il prit congé pour aller voir Mme de Barbezieux, sa belle-mère, à Maillan, et donner ordre à ses affaires à Lignyères. Le Roy luy demanda pourquoy si tost il l'habandonnoit; il luy en dit quelques foibles raisons, où Sa Majesté recognust bien que c'estoit qu'après avoir esté des premiers de la Court et avec des charges relevées, il ne pouvoit y demeurer en peu de considération. Il luy commanda de le venir trouver le plus tost qu'il pourroit avec assurance de faire pour luy et luy tesmoigner sa bonne volonté.

Il retourna trouver le Roy au temps que Sa Majesté fit son entrée en armes dans Parys, pour la defaite des reistres, où il fut très-bien receü. La faveur du duc d'Espernon commençoit à décliner; MM. de Bellegarde et de Longnac[1] commençoient d'entrer en

1. Le sire de Longnac était de la maison de *Montpezat*.

grande faveur. Le Roy prit vostre grand-père en grande estime de sa fidélité et de son entendement, car, quoyqu'il n'eût jamays estudié, il avoit le sens naturel très-bon, le jugement fort sain et la mémoire excellente. Pendant sa disgrâce, il s'estoit pleu de lire touts les bons livres, tant d'histoires que de moralités, et quoyqu'il n'eust pour lors que trente-cinq ans, le Roy lui faisoit l'honneur de lui communiquer ses plus importantes affaires.

Sa Majesté voulut qu'il se reconciliast avec le duc d'Espernon, à quoy il ne vouloit entendre; mais un jour M. de La Guiche et luy, entrant au Louvre, rancontrèrent ledit duc d'Espernon. M. de La Guiche luy dit : « Monsieur, voilà M. de Beauvais qui vous veut saluer. » Ledit duc d'Espernon fit plus de la moitié du chemin, et vostre grand-père, avec regret, fit l'autre. Depuys, le duc d'Espernon ayant sceu que Zamet[1] lui donnoit à disner et à une partie de la Court, s'y voulut trouver et le pria le lendemain à souper; ainsi ils furent en apparence réconciliés.

Le moys de may 1588, le Roy, ne pouvant supporter l'insolence de quelques séditieux de Parys, se résolut de prendre le président de Neuilly, La Chapelle-Marteau, Bussy-Leclec et autres, lesquels, en ayant eü advys, envoyèrent au duc de Guise, leur partisan, pour le supplier de les venir secourir. Ledit duc de

1. Sébastien Zamet, né à Lucques, attaché à la personne de Henri III comme cordonnier ou valet de chambre, devint un des plus riches partisans de son temps. Il traitait les grands et leur prêtait de l'argent. Henri IV a souvent dîné et couché chez lui, dans le bel hôtel qu'il avait fait bâtir près de la Bastille, et qui devint plus tard l'hôtel de Lesdiguières. Il mourut à Paris le 14 juillet 1614.

Guise, contre le commandement que le Roy lui en avait fait faire par Bellievre, conseiller d'Estat, vint à Parys, le onzieme dudit mois, à onze heures du soir. Le Roy envoya querir vostre grand-père, quy se couchoit, et tint un conseil où il n'y avoit que d'O, gouverneur de Parys et surintendant des finances, Dinteville et Rieux, de Languedoc, chevaliers des ordres du Roy, Dampierre, père du marquis de Dampierre, et Beauvais-Nangis. D'O proposa au Roy qu'il feroit, à la pointe du jour, trouver vingt mille hommes, habitants de Parys, dans les places et carrefours avec armes, pour exécuter les commandements de Sa Majesté. Sur cette proposition, les susdits nommés tirèrent au drapeau, où il escheüt à vostre grand-père le cemetière Saint-Innocent, auquel lieu, le lendemain, se trouvèrent troys compagnies de Suysses et deux du régiment des gardes, pour faire ce qu'il leur commanderoit. Aux troys autres il escheüt le cimetière Saint-Jean, la Grève et le Marché-Neuf. Je ne diray rien de ce quy se passa, parce que je l'ai remarqué ailleurs; mays je vous diray seulement que vostre grand-père fut si heureux, que les troupes qu'il commandoit n'eurent aucune disgrâce, et il les ramena par la porte Saint-Honoré, par où elles estoient entrées. Aux autres quartiers les troupes furent un peu malmenées, et sans le duc de Guise, quy ne les voulut pas perdre, il n'en eût pas eschappé un seul.

Ceste journée s'appelle *des Barricades de Parys*. Le lendemain, le Roy partit pour aller à Chartres, où vostre grand-père le suivit. Le Roy, voulant faire quelque chose pour luy, on luy proposa de luy donner la charge de capitaine des cents gentilshommes

de la maison du Roy, quy estoit lors en telle considération que MM. de Chavigny et de Rambouillet, quy avoient ladite charge, avoient autresfoys quitté la charge de capitayne des gardes du corps pour prendre celle-là; mais le Roy, quy cognoissoit son humeur, jugea que ceste charge ne le satisferoit pas, et dit qu'il luy en donneroit une plus relevée.

De Chartres le Roy alla à Rouen, où il résolut de convoquer les États généraux de France; il les indiqua à Bloys, et, afin d'avoir des créatures dans l'assemblée quy peüssent s'opposer aux desseins ambitieux du duc de Guise, qui briguoit dans les provinces pour faire des députés à sa dévotion, il desira que vostre grand-père fût député pour le baillage de Melun, où il se comporta avec telle vertu et preudomie, que tous ceux qui estoient députés l'avoient en telle estime qu'ils revenoient à sa voix; car où il y alloit du bien de l'Estat et du soulagement du peuple, il n'eut jamays de considération de suyvre les mouvements du Roy et de son conseil, s'ils estoient contraires; mays où il estoit question des intérêts du duc de Guise, au préjudice de la grandeur et de l'auctorité du Roy, l'on ne le peüt jamays faire fleschir, quoique la brigue dudit duc de Guise fût souvent la plus forte; et, mesme un jour, il eut de grandes parolles avec le cardinal de Guise, parce que les Estats ayant résolu de députer M. de Brissac, président sur la noblesse, pour porter quelque parole au Roy, ledit cardinal de Guise voulut seul porter la parolle pour les troys Estats, tous se relaschèrent jusques à luy, quy s'y opposa, et fist revenir toutes les voix. Ledit cardinal se voulut fascher, mays il dit tout haut

que si quelqu'un de la noblesse se dédisoit de ce quy avoit été résolu dans leur assemblée, il luy en feroit reproche en présence de touts, et le cardinal de Guise, quoiqu'il fût violent, fut contraint de se retirer en grande cholère. Ce n'est pas qu'il y allât du service du Roy, en ceste occasion, mays il vouloit faire voir à touts les Estats qu'il ne falloit pás donner ceste auctorité aux partisants du duc de Guise, de changer les résolutions prises dans l'assemblée.

La trop grande auctorité du duc de Guise commençant d'ennuyer non-seulement le Roy, mais touts ceux qui aymoient le bien, la paix et le repos de l'Estat, un jour vostre grand-père, quy a tousjours aymé ledit duc de Guise, hors l'intérêt du service de Sa Majesté et de l'Estat, l'aborda dans la chambre du Roy et luy dit que, comme son serviteur très-humble, il le supplioit de considérer la jalouzie qu'il donnoit au Roy, de ce que tous les jours l'on tenoit un conseil particulier dans sa chambre, où l'on luy venoit rendre compte de tout ce quy se résolvoit dans l'assemblée des Estats, et que là il décidoit de ce qui se devoit proposer le lendemain; que c'estoit partager l'auctorité avec le Roy, lequel enfin ne le pourroit plus supporter. Ledit duc luy en fit quelque excuse, alléguant que ce n'estoit point pour ses intérests, mays pour celuy de la religion catholique, le remerciant néantmoings de l'advys qu'il luy donnoit, le recevant comme de son entien amy et serviteur.

A peu de jours de là, il se trouva à un conseil, duquel je ne parleroys pas, si le président de Thou, Dupleix et autres ne l'avoient publié dans leurs histoires;

mays je vous le diray, parce que j'en sçais mieux les particularités qu'eux. Le Roy, quy avoit plus de confiance en luy qu'en un seul de tous ses serviteurs, luy communiqua le dessein qu'il avoit de faire tuer le duc de Guise, luy en demandant son advys. Vostre grand-père, fort sage et fort advisé, luy dit que l'affaire estoit si importante qu'elle méritoit bien d'en conférer à ses serviteurs confidents, quy avoient plus d'expérience que luy, et il proposa M. le mareschal d'Aumont[1], et MM. de Rambouillet[2] et de Maintenon[3], entiens chevaliers de l'ordre, et tenus pour gents d'entendement.

Le lendemain à minuit, le Roy les appella tous quatre dans son cabinet, n'y ayant pas un huyssier; seulement, M. de Bellegarde, grand escuyer et favory, estoit un peu esloigné, appuyé contre le manteau de la cheminée. Le Roy leur fist la proposition. Vostre grand-père, comme le plus jeune, opina le premier et remonstra les grands inconvénients quy en pourroient arriver, l'affection que le peuple avoit pour le duc de Guise, et le hazard qu'il y auroit de faire faire une révolte dans la France; que le Roy se pouvoit saisir du-

1. Jean d'Aumont, sixième du nom, maréchal de France en 1579. Il mourut en 1595.

2. Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, vice-roi de Pologne, avant que Henri III eût pris possession de ce trône électif. C'est le père de Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, et de Pisani, vidame et sénéchal du Mans, mari de la célèbre marquise de Rambouillet, dont l'hôtel a été le berceau de la société polie.

3. Louis d'Angennes, marquis de Maintenon, baron de Meslai, capitaine de cinquante hommes d'armes, ambassadeur en Espagne, etc.

dit duc, et si le peuple ne s'esmouvoit point, le garder, que s'il arrivoit quelque émotion, il pourroit lui faire faire son procès par des commissaires et l'exécuter dans la prison; que ceste procédure se faisant selon l'ordre de la justice, animeroit moings les peuples et justifieroit les actions du Roy devant les princes estrangers. Les troys aultres opinèrent tous à la mort et le Roy y conclut[1].

Vostre grand-père se retira à une heure après minuit, tellement affligé qu'il ne dormit point de toute la nuit, car il aymoit le duc de Guise et prévoyoit bien les malheurs que depuys nous avons veü arriver. Il se leva à cinq heures et envoya queri M. de Dampierre, quy estoit fort son amy, le priant d'aller ensemble au chasteau pour affaire importante, laquelle néantmoings il ne luy dist point. Ils entrèrent entre six et sept heures du matin dans le chateau, où un des archers de la Porte entre ouvrit et luy refusa la porte; enfin vostre grand-père le força et voulut luy arracher

1. Pierre de l'Étoile était bien informé; il ignorait seulement les noms des membres de ce conseil secret. Voici ce qu'il a consigné dans son journal : « .... Le Roy se résout de faire mourir le duc de Guyse; sur quoy ayant assemblé quelques-uns de ses plus confidens, il leur proposa sa résolution. Un ou deux voulurent luy conseiller l'emprisonnement pour luy faire son procès, mais tous les autres furent de contraire opinion, disant qu'en matière de crime de lèse-majesté, il falloit que la punition précédàt le jugement. » (*Journal de Henri III*, collection Petitot, 1re série, t. XLV, p. 375.)

Un passage du même journal montre que le maréchal d'Aumont était dans le secret : « Le cardinal de Guise entendant la voix de son frère qui crioit mercy à Dieu, remua sa chaise pour se lever; lors se levèrent les maréchaux d'Aumont et de Retz, et l'espée nue en la main crièrent : « Qu'homme ne bouge s'il ne « veut mourir. (*Ibid.*, p. 377.)

la barbe, mays M. de Montigny, quy estoit capitayne de la Porte, l'en empescha, luy faisant néantmoings des excuses, parce qu'il estoit en telle faveur que s'il s'en fût plaint, ledit sieur de Montigny craignoit que le Roy ne s'en prît à luy. Ils montèrent droit à la chambre du Roy, où, sur le haut du degré, ils trouvèrent le cardinal de Guise et l'archevesque de Lyon[1], que M. de Larchant, capitayne des gardes du corps, menoit prisonniers. Entrant dans la chambre du Roy, il vit le duc de Guise mort, quy sembloit seulement dormir, tant il estoit peu changé. Il entra au cabinet où d'abord le Roy luy dit : « Eh bien, Beauvais! je peus dire maintenant que je suys Roy. » Il respondit : « Je prie Dieu, Sire, que tout réussisse à vostre contantement. » Le Roy luy commanda d'escrire à Tachy et à Saint-Paul, partisants du duc de Guise, pour les retirer à son service. Il entra dans la garde-robe pour escrire, où le Roy survint, luy vit les larmes aux yeux et luy dit : « Comment, vous pleurez! » Il répliqua : « Sire, Vostre Majesté sçait que je n'ay autre but, ny autre intérest que vostre service, mays la pitié de ce que j'ay veü et le malheur que je prévoys quy arrivera me tirent des larmes des yeux. » Le Roy luy répliqua : « J'y donneray bon ordre. »

Peu de jours après, les députés d'Orléans vinrent trouver le Roy pour le supplier de la part de tout le peuple d'oster le gouvernement à M. d'Entraygues, mays que s'il vouloit envoyer M. de La Guiche, ou M. de Beauvais-Nangis, ils recevroient celuy des deux

1. Pierre d'Épinac, archevêque et comte de Lyon, député du clergé aux États de Blois. C'était un fougueux ligueur qui fut bien près de partager le sort des Guises.

qu'il plairoit à Sa Majesté leur donner. Le Roy s'opiniastra d'y envoyer M. d'Entraygues, ce quy fit révolter la ville. Le Roy y envoya M. le mareschal d'Aumont, avec son régiment des gardes, quy se saisit de la citadelle. Ils envoyèrent encores au Roy demander MM. de La Guiche et Beauvais-Nangis pour traiter avec eux, mais, comme ils estoient en traité, le chevalier d'Aumale vint de Paris, avec quelque noblesse des partisans du duc de Guise, et estant entré la nuit dans la ville, il la fit entièrement révolter, et à son instigation Parys, Lyon, Rouen et la plus grande partie des meilleures villes de la France se révoltèrent.

Le Roy offrit à vostre grand-père le chasteau d'Amboise, avec Mme de Nemours[1] et MM. les ducs de Guise et d'Elbœuf, prisonniers, mays il le refusa. Je luy en ay demandé depuys la raison; il me respondit que cela l'eût obligé de quitter le Roy, au temps qu'il avoit le plus affaire de ses serviteurs, et qu'il aspiroit à des charges plus relevées. Depuys ce temps-là Le Guat, quy en eut le gouvernement, en a eu cent mille escus de rescompanse.

Les Estats finirent, où il fut dit que personne ne pourroit posséder plus d'une charge. C'est pourquoy le Roy envoya M. de Romefort en Provence trouver M. de La Valette, frère ayné du duc d'Espernon, et luy manda qu'il fît option de la charge d'amiral dont

1. Anne d'Est, veuve de François de Lorraine, duc de Guise, mariée en secondes noces au duc de Nemours, avait embrassé violemment le parti de la Ligue. Son mari, mourant en Savoie le 19 juin 1585, disait en parlant de sa femme, qu'*elle leur gasteroit tout*. (*Journal de Henri III*, p. 294.) Il paraît, d'après ce passage de Beauvais-Nangis, que Henri III l'avait fait arrêter.

depuys peu il avoit esté pourveu, ou du gouvernement de Provence : il retint le gouvernement et donna la démission de la charge d'amiral à Romefort, lequel, revenant en poste, fut tué auprès de Montélimart, soit que ce fût à dessein ou par malheur. Le Roy ranvoya un second courrier à M. de La Valette, lequel luy manda qu'il avoit donné la démission de l'amirauté à M. de Romefort et que Sa Majesté en pouvoit pourvoir quy il luy plairoit.

Comme le Roy estoit prest d'en pourvoir vostre grand-père sur ceste lettre, car la démission n'a jamais esté trouvée, voicy une difficulté : le Roy voulut retirer à son service M. de La Chastre, grand partisan de la Ligue. M. le mareschal d'Aumont luy proposa de le faire mareschal de France; le Roy dit qu'il n'en vouloit point augmenter le nombre, car ils estoient déjà six. Le mareschal d'Aumont luy donna un expédient que, s'il plaisoit à Sa Majesté le faire admiral, il luy donneroit sa démission de la charge de mareschal de France, pour en pourvoir M. de La Chastre. Le Roy luy dit : « Sçavez-vous bien que je l'ay promys à Beauvais-Nangis? — Sire, répliqua le mareschal d'Aumont, il est encore jeune, il se pourra trouver autre occasion de faire pour luy. » Le Roy le dit à vostre grand-père, lequel ne fut jamays depuys son amy, car auparavant il ne croyoit pas avoir un meilleur amy au monde, et il avoit espousé une nièce de sa femme.

Nonobstant ceste traverse, il fut pourveu de la charge d'admiral, en fit le serment et en ceste qualité le Roy luy donna séance dans le parlement, lorsque peu de temps après il l'establit dans Tours, où

il fut contraint de se retirer après la révolte de Parys[1].

Le Roy ayant eu advis que toute la France se révoltoit, tint conseil pour sçavoir ce qu'il devoit faire; M. de Nevers, soit qu'il le fît pour son intérest et qu'il voulût avoir l'honneur de donner retraite à Sa Majesté, en sa nécessité, ou qu'en effet il creüt qu'il fût plus expédient, conseilloit au Roy de se retirer à Nevers, en attendant que les troupes qu'il avoit envoyé lever fussent arrivées; alléguant pour ses raisons qu'il auroit la rivière de Loire à luy; que si M. de Mayenne, quy levoit une puissante armée, venoit à luy, il pourroit laisser la rivière de Loire entre eux deux et se retirer à Molins; que, quand la noblesse sçauroit le Roy estre en ceste nécessité, il luy viendroit des troupes de l'Auvergne, du Berry, de la Marche et du Limosin. Touts inclinoient à cest advys; mays vostre grand-père remonstra au Roy que s'il habandonnoit le costé de la rivière de Loire où il estoit, Tours, Angers et plusieurs autres places, qui ne s'estaient point déclarées, pourroient prendre le party contraire. Son conseil fut suivy, lequel en effet se trouva le meilleur. Car le Roy envoya à Tours, où la pluspart des principaulx commançoient de gaigner le peuple; et M. de Souvray, quy estoit malcontent, voyant que le Roy se résolvoit de venir à Tours, maintint la ville à son ser-

1. Antoine de Brichanteau, marquis de Nangis, fut pourvu de la charge d'amiral de France par lettres de Henri III données à Blois le 20 février 1589, dans lesquelles il est qualifié par le Roi de *son cher et bien aimé cousin*. Le marquis de Nangis en prêta le serment le 18 mars suivant, et prit séance, en cette qualité, au Parlement. (*Hist. généal.* du P. Anselme, t. VII, p. 888.)

vice. Pichery, gouverneur du chasteau d'Angers, malcontent aussy du Roy, pour le mesme suget que M. de Souvray, parce que le Roy avoit, peu de jours devant la mort de M. de Guise, donné le gouvernement de Tourayne, Anjou et chasteau d'Angers à Longnac, au préjudice de MM. de Souvray et de Rochepot; Pichery donc manda au Roy qu'il feroit entrer ses troupes dans la ville d'Angers, révoltée contre le chasteau; et, par ce moyen, le Roy s'assura de Tours et d'Angers.

Le Roy, estant assuré de la ville de Tours, y alla; et, la nécessité le contraignant d'avoir recours à tout le monde, il envoya au duc d'Espernon, lequel s'estoit retiré de la court, après les Barricades, et avoit tousjours demeuré dans le chasteau d'Angoulesme.

Ce fut une autre traverse à la fortune de vostre grand-père; car le duc d'Espernon, quoiqu'en apparance il se fût réconcilié avec luy, néantmoings en son ame il ne l'aymoit pas et croyoit, peut-estre avec raison, qu'il avoit en partie esté cause de son esloignement de la court, et luy avoit rendu de mauvais offices en son absance; il demanda au Roy qu'en retournant à son service, M. de La Valette, son frère, fût remys dans sa charge d'admiral. Le Roy, qui en avoit pourveü vostre grand-père et ne luy pouvoit oster ceste charge avec justice, se trouva fort embarrassé. Néantmoings, le duc d'Espernon luy estant lors fort nécessaire, il commanda à vostre grand-père de s'en aller en Brie, pour le venir trouver avec touts ses amys, lorsqu'il approcheroit de Parys, luy donnant sa parole de le maintenir, et manda au duc d'Espernon qu'il le vînt trouver et qu'à son arrivée il lui donneroit tout contantement.

Vostre grand-père partit de Tours, vint passer à Lignyères où estoit vostre grand'mère ; de là il vint à Nangis, où d'abord la plus grande partie de la noblesse le vint trouver, tant pour l'espérance que quelques-uns avoient de faire leur fortune par son moyen, que parce que, de toute entienneté, nostre maison a eu ce bonheur d'estre aymée dans ce pays, tellement que près de deux cents gentilshommes luy avoient promys de l'assister, et il estoit prest de partir, quand il eut advys que le Roy avoit esté malheureusement assassiné à Saint-Clou, proche Parys. Ce fut là le dernier coup de sa fortune.

Néantmoings le duc de Mayenne, quy le cognoissoit et aymoit de longue main, luy envoya Desportes de Villiers, secrétaire de l'admirauté, et luy offrit de luy donner le gouvernement de Normandie pour la Ligue, et le vieux palais de Rouen, quy sert comme de citadelle à la ville, et que jamays il ne feroit la paix qu'il ne fût conservé en la charge d'admiral ; mays comme il avoit déjà esprouvé le peu d'assurance qu'il y a à la parole des princes, il n'y voulut point entendre.

Il se résolut de s'en aller à Lignyères où il séjourna tout le reste de l'an 1589, et, se voyant pressé de ses amys de prendre l'un des deux partys, il arriva à Nangis, au commencement du moys de may 1590, où le roy Henry IV, quy revenoit du siége de Sens, vint passer exprès pour l'obliger de se desclarer. Il alla au devant de Sa Majesté quy le reçeut fort bien, luy dit qu'il sçavoit que le feu roy Henry III l'avoit pourveu de la charge d'admiral, qu'il luy donnoit sa parole de le conserver. Sur ceste assurance, vostre grand-père prit son party et mena plus de six-vingts gentils-



hommes au siége de Parys, où le Roy le mit dans le regiment de M. le comte de Soyssons.

Le duc d'Espernon, quy avoit quitté le service du nouveau Roy et s'estoit retiré dans Angoulesme, luy gardant tousjours sa mauvaise volonté, et n'ayant pas pouvoir de luy mal faire auprès du Roy, tira une démission de la charge d'admiral de M. de La Valette, au nom du baron de Biron, fils du mareschal de Biron, quy estoit lors du tout puissant, dans l'armée du Roy. Vostre grand-père, quy portoit le nom d'admiral, quy en avoit fait le service et en touchoit les gaiges, se trouva embarrassé de ceste traverse qu'il n'avoit point préveu, car il avoit le mareschal de Biron en teste, lequel avoit esté cause que touts les catholiques quy estoient dans l'armée, lorsque le Roy fut tué, avoient recognu le Roy Henry IV•; et il en parla à Sa Majesté, laquelle l'assura de luy tenir la parolle qu'elle luy avoit donnée.

Il continua doncques de servir le Roy aux siéges de Parys, de Chartres, de Rouen et à tous les voyages, depuys l'an 1590 jusques en l'an 1592, menant tousjours une compagnie de gendarmes au Roy, sans jamays recevoir un denier, jusques à ce que le Roy, estant à Gournay (sur Marne), proche Lagny, Sa Majesté eut advys que M. de La Valette avoit esté tué[1]. Vostre grand-père le pressa de le pourvoir par sa mort. Le Roy, quy ne le vouloit point perdre, luy fit offrir par M. de Praslin, lequel depuys me l'a dit en la

1. Bernard de Nogaret, seigneur de La Vallette, amiral de France, reçut le 11 février 1592, au siége de Roquebrune en Provence, une mousquetade dans la tête. Il mourut le même jour. (*Hist. généal.* du P. Anselme, t. III, p. 855.)

présence de MM. de Créquy, Schomberg et Bassompierre, de luy donner la charge de mareschal de France, vacante par la mort du vieil mareschal de Biron; mays vostre grand-père, quy avoit sa fantaisie sur la mer, et quy croyoit estre si bien pourveu de la charge d'admiral qu'on ne pouvoit l'en déposséder sans luy faire son procès, le refusa et persista pour que le fait entre luy et le baron de Biron fût jugé.

Touts ses amys, entre autres Louys de Gonzagues, duc de Nevers, père du duc de Mantoue, à présent régnant, luy promettoient de tenir ferme. D'Escures m'a depuys dit que le Roy entra dans le conseil et dit tout haut que ceste affaire touchoit deux de ses serviteurs qu'il aymoit égallement, et qu'il leur recommandoit de juger en leur conscience.

L'on apporta les provisions de vostre grand-père et la démission en faveur du baron de Biron. La provision de vostre grand-père fut jugée nulle, attendu qu'elle estoit donnée sur une lettre portant démission, et que la démission de M. de La Valette, faite en sa faveur, avoit esté perdue, comme je l'ay ci-devant remarqué. Pour celle du baron de Biron, elle fut aussy jugée nulle, parce que la lettre de M. de La Valette faisoit voir qu'il en avoit desjà donné une autre, et qu'il ne pouvoit pas en faire deux. Le conseil dit doncques au Roy que, M. de La Valette estant mort, il pouvoit disposer de la charge en faveur de celuy à quy il luy plairoit de la donner. Le Roy, quy voyoit que le baron de Biron luy estoit plus nécessaire, parce qu'il estoit mareschal de camp général dans son armée et avoit succédé à la croyance que le père avoit parmy les gents de guerre, dit que, puis-

qu'il estoit libre de disposer, il la donnoit au baron de Biron.

Vostre grand-pere se retira alors à Nangis et fut sollicité de prendre le party de la Ligue; mays il n'y voulut entendre pour n'estre point accusé de légèreté, et aussy qu'il jugeoit que le prétexte estoit beau et que l'intention estoit de dissiper l'Estat, et qu'en effet la ruyne du party de la Ligue estoit apparente.

Il demoura dans Nangis jusques à la fin de l'an 1592, que l'on parla de faire des chevaliers du Saint-Esprit à Chartres, où M. de Givry, son cousin germain, le convia de se trouver à ses nopces, espérant de l'embarquer de nouveau au service du Roy. Ne se faisant point de chevaliers, il revint à Nangis, où il demoura jusques au moys de septembre que la trève générale fut faite par toute la France. Il prit ceste occasion pour s'en aller à Lignyères, et, sur la fin de l'an 1593, il alla encores à Chartres pour estre fait chevalier; ne s'en estant point fait, il revint encores à Lignyères, où il demoura jusques à la fin de l'an 1594.

Au commancement de l'an 1595, il fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et il eut l'honneur d'estre le premier de touts les gentilshommes que le Roy fist. Ceste prééminence luy fut fort disputée par MM. d'Anville, depuys admiral, de Laverdin, lors mareschal de France, et de Saint-Luc; mays il fut, par l'advis de tous ceux quy estoient dans le chapitre, fait le premier; dont ledit sieur d'Anville eut tel desplaisir qu'il ne voulut pas prendre l'ordre à ceste promotion[1].

1. Le marquis de Nangis est en effet le premier des gentils-

Au moys de may dudit an 1595, le Roy alla à Fontaynebelleau pour s'acheminer en Bourgoigne, où le duc de Mayenne avoit encore toutes les places. Vostre grand-père l'alla trouver à Fontainebelleau et supplia Sa Majesté de vouloir rescompanser M. le duc d'Elbœuf du gouvernement de Bourbonnoys, et le luy vouloir donner. Le Roy luy promit et luy dit : « Lorsque les autres me parlent, je leur dis que j'y adviserai, mays à vous je dis que je le feray », remettant l'exécution à son retour.

Sur la fin du moys de juillet, le mareschal de Bouillon allant mettre du secours dans Dorlens, l'admiral de Villars fut tué[1]. Ledit sieur de Villars, en l'an 1594, faisant son traité avec le Roy et luy remettant entre les mains les gouvernements du Havre de Grâce, du vieux palais de Rouen, du fort Saincte-Catherine et d'autres places, avoit été pourveu de la charge d'admiral par la démission du baron de Biron, lequel le Roy fit mareschal de France, avec grande rescompanse d'argent.

Le mesme jour du combat de Dorlens, vostre grand-père estoit parti avec quelques-uns de ses amis, pour aller en Picardie trouver le duc de Nevers, que le Roy envoyoit pour commander l'armée et relever le mareschal de Bouillon, tellement qu'il n'eut advis de la mort dudit admiral de Villars qu'en arrivant

hommes dans la promotion du 7 janvier 1595; il n'est précédé que par les prélats et les princes du sang. (P. Anselme, t. IX, p. 107.)

1. André de Brancas, seigneur de Villars, amiral de France, fait prisonnier par les Espagnols auprès de Doulens, fut tué de sang-froid, le 24 juillet 1595.

auprès du duc de Nevers, lequel luy conseilla d'aller trouver le Roy à Lyon, et qu'aussi bien l'armée estoit défaite et il n'y avoit point d'occasion quy l'obligeât d'y demourer.

Il partit en poste et alla trouver le Roy à Lyon, auquel il remonstra qu'il avoit eu l'honneur d'estre pourveu de ladite charge d'admiral par le feu roy Henry III[e]; que la nécessité des affaires de Sa Majesté l'ayant obligé d'en pourvoir le baron de Biron, en auroit donné rescompense et l'auroit fait mareschal de France pour en pourvoir M. de Villars; que, maintenant estant mort, il la supplioit très-humblement de se souvenir non-seulement du droit qu'il y pouvoit prétendre, mays des services que depuys il luy avoit rendus sans aucune rescompanse. Le Roy luy en donna nouvelle assurance, mays sa mauvaise fortune voulut qu'en ce mesme temps Henry, duc de Montmorency, mareschal de France et gouverneur de Languedoc, vînt à son service, lequel, pendant les guerres civiles, quoiqu'il se dît serviteur du Roy, néantmoings avoit demouré si absolu dans le Languedoc qu'il ne faisoit que ce qui luy plaisoit. Le Roy, pour le retirer de son gouvernement, luy manda qu'il le vînt trouver et qu'il le feroit connestable. Ledit duc de Montmorency, se jugeant nécessaire au Roy en ceste occasion, pour advantager sa maison, demanda la charge d'admiral pour M. d'Anville, son frère, ce que le Roy luy accorda, sans néantmoings en rien dire à vostre grand-père; au contraire il luy commanda d'aller en Brie faire sa compagnie pour secourir Cambray.

Il partit de Lyon au moys de septembre et se rendit à Nangis, à la fin du moys. La plus grande partie de

la noblesse se vint offrir à luy; il se rendit en Picardie avec toute diligence, mais M. de Balagny, gouverneur de Cambray, ayant donné de mauvays ordres de pourvoir à la citadelle, elle se rendit[1], et le Roy, arrivant à Péronne avec une puissante armée et trouvant la place rendue, donna congé à la plus grande partie de l'armée et alla assiéger la Fère, en Picardie.

Vostre grand-père, ayant renvoyé tous ses amys, suivit le Roy, et fut fort estonné quand quelqu'un de ses amys luy donna sourdement advys que, par le traité de M. le Connestable, le Roy avoit promys la charge à M. d'Anville, son frère; néantmoings, pour avoir une résolution, il pressa le Roy, lequel estoit fasché de ne lui pouvoir tenir sa promesse, et d'autre costé estoit engaigé par un traité solemnel avec M. le Connestable. Après avoir assez longtemps différé, enfin il luy fit dire qu'il estoit tellement obligé ailleurs, qu'il ne luy pouvoit tenir ce qu'il luy avoit promys.

Vostre grand-père se retira de Traversy[2], où estoit le quartier du Roy, a Chauny, avec dessein de se battre avec ledit sieur d'Anville; mays ses amys, se doutant de son dessein, luy remontrèrent le peu d'es-

1. Le maréchal de Balagny était bâtard de Jean de Montluc, évêque de Valence, créature du duc d'Alençon. Il s'était fait prince et gouverneur de Cambray, mais en ayant irrité les habitants par d'odieuses exactions, il fut chassé de cette ville, où sa mémoire est encore exécrée. Renée de Clermont d'Amboise, sa femme, en mourut de douleur. Lui-même mourut en 1603. (*Historiettes* de Tallemant des Réaux, 3e édit. Paris, Techener, 1854, t. I, p. 7.)

2. Ce doit être Traversy, village du département de l'Aisne, canton de la Fère.

time dudit sieur d'Anville, lequel, quoiqu'il fût de qualité relevée, néantmoings de sa taille et du reste n'estoit pas de grande défaite; qu'il offançeroit le Roy, lequel tesmoignoit le vouloir satisfaire et faire autre chose pour luy; et M. de La Grange-le-Roy, quy estoit trésorier de l'Espargne et un des surintendants des finances, parla au Roy, lequel donna à vostre grand-père cinquante mille escus de rescompanse, à sçavoir la charge de capitaine des toiles des chasses du Roy pour douze mille escus[1], et trente huit mille escus en assignations.

Ne pouvant espérer meilleure rescompanse, il fallut qu'il se contentât de cela. Néantmoings il commença de se retirer peu à peu de la court. On le pro-

1. Antoine de Brichanteau refusa cette place, qu'il regarda comme au-dessous de lui, et la fit passer sur la tête de son fils Nicolas de Beauvais-Nangis, auteur de ces mémoires. (V. ci-après, p. 69. « En termes de chasse, le mot *toiles*, au pluriel, signifie des pièces de toile avec lesquelles on fait une enceinte en forme de parc, pour prendre des sangliers, des loups, des cerfs, des daims, des chevreuils. On appelle aussi *toiles* de grands filets ou panneaux que l'on vend pour prendre les mêmes animaux. » Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834, 1 vol. in-4°, v°. *Toiles*.) On lit dans l'*État de la France*, publié en 1718, v. I, p.531, que les gages du *Capitaine général des toiles de chasse et de l'équipage du sanglier* étaient de 1200 livres, comme en 1596, lorsque Beauvais-Nangis fut pourvu de cette charge (Voy. ci-après p. 98). On voit, dans le même ouvrage, que « quand le roi est à la chasse du sanglier, dans l'enceinte des toiles, c'est le capitaine général de cet équipage qui présente à Sa Majesté l'épée ou les dards pour tuer le sanglier.... Le capitaine de cet équipage, va ou envoie par ordre du roi, dans toutes les forêts, et buissons de France qu'il juge à propos, prendre avec ses toiles de chasses, des cerfs, biches, fans et autres animaux, pour peupler les parcs de quelque maison royale, lorsqu'il en est besoin. »

posa, après la mort du marquis de Pisany[1], pour le faire gouverneur de M. le Prince, qui estoit lors héritier présomptif de la couronne, et tenoit la place du Dauphin. On luy offrit l'ambassade de Rome. M. le duc d'Elbœuf mit à sa disposition le gouvernement de Bourbonnays pour certayne somme (je croys que ce n'estoit que dix mille escus); mays pour quelques considérations, il négligea toutes ces offres, se retira du monde et de la court, et mourut le 9e août 1617, en sa maison de Nangis.

Quoique j'aye l'honneur d'estre son fils, je puis dire avec vérité que c'estoit une des meilleures naissances de gentilshommes de sa condition quy fût en France, le plus beau et de la meilleure mine, le plus courtois et le plus agréable abord d'homme quy fût au monde, le plus généreux en son adversité et le plus remys[2] en sa prospérité, le plus obligeant lorsqu'il a esté en estat de servir ses amys, faysant bien à touts, et ne faysant jamays de mal à personne, et mesme à ses propres ennemys; car le duc d'Espernon, au commencement de sa fortune, s'estant eschappé jusques à donner un soufflet à une femme

1. Jean de Vivonne, marquis de Pisani, père de la célèbre marquise de Rambouillet, avait été gouverneur de M. le Prince, père du grand Condé. Il est mort au château de Saint-Maur-les-Fossés, près de Paris, le 7 octobre 1599. C'était un homme d'un éminent mérite : Tallemant lui a consacré une de ses *Historiettes*. C'est surtout par lui que le marquis de Pisani est connu. Aucune biographie n'a fait mention de cet homme remarquable. M. de Brémond d'Ars, son descendant par les femmes, nous a communiqué de curieuses recherches sur ce personnage historique.

2. Doux, modéré, indulgent, du latin *remissus;* celui *qui ne tient pas à la rigueur des choses*. (Nicot, *Trésor de la langue françoise.*)

nommée la Bayonnaise, dans la chambre de la Royne, le Roy lui commanda de sortir de la court; il eut recours à vostre grand-père, qui estoit lors en grande faveur, lequel parla au Roy et le remit à la court. M. de Kaylus s'estant battu avec M. de Dunes[1], et blessé, ce dont au bout du mois il mourut, le Roy, au commancement, tesmoigna un grand ressentiment; mays au bout de huit jours, ne l'allant plus visiter, vostre grand-père, sachant qu'il s'en plaignoit, supplia très-humblement le Roy de l'aller voir, quoiqu'il sceut qu'il luy avoit rendu de fort mauvais offices. Le Roy luy respondit : « Beauvais, vous rendés le bien pour le mal, il n'en feroit pas autant pour vous. » Pendant le temps qu'il a commandé dans les armées, il n'eut jamays de disgrâce, et a esté estimé l'un des plus judicieux et courageux gentilshommes de son aage; que si l'on peut trouver à redire quelque chose en sa conduite, c'est d'avoir un peu trop résisté contre l'intention de ses maistres, d'avoir négligé ses affaires et de s'estre trop laissé emporter à ses plaisirs.

1. Charles de Balsac, baron de Dunes, dit *Antraguet*, se battit en duel avec Caylus, le 27 avril 1578; ce favori mourut de sa blessure le 29 mai suivant. (*Journal de Henri III*, collect. Petitot, 1re série, t. XLV, p. 167.)

# DEUXIÈME PARTIE.

---

## MÉMOIRES

### DE NICOLAS DE BRICHANTEAU, MARQUIS DE NANGIS.

Après vous avoir représenté la fortune d'un des plus galands hommes de France, quy a beaucoup mérité et espéré, je vous represanteray celle d'un homme qui n'a jamays eu charge, ny espérance d'en avoir, et quy, s'il a quelque marque d'honneur, c'est plus tost par hazard que par bonne conduite; mays comme ceux qui représentent les costes de la mer, remarquent aussy soigneusement les bancs et les escueils que les ports et les havres, ceux-ci pour y chercher le salut, les autres pour en éviter les dangers, aussy je vous représente la vie de vostre grand-père, afin que vous essayiez d'imiter ses vertus, et la mienne, afin que vous vous rendiez plus sages et plus advisés par les défauts que vous trouverez en ma conduite. Une chose trouverez-vous différente, c'est que le commencement de la fortune de vostre grand-père n'a esté que prospérité, faveur et bienfaits de son maistre, et la fin n'a esté que disgrace et incommodité en ses affaires, et la mienne n'a esté que nécessité; jamais d'appuy ny d'assistance de personne, esloigné des charges et de la faveur, et sur la fin j'ay, graces à Dieu, donné quelque ordre à mes affaires, et

suys hors de la nécessité, espérant que le peu de bien que je vous laisseray sera en meilleur estat que je ne l'ay trouvé.

Je ne vous diray point mon nom, car vous le sçavez; je suys nay le 9e jour de may 1582; j'ai toujours esté eslevé et nourry dans la maison, ayant esté contraint d'y faire mes estudes, parce que mon père estoit serviteur du Roy, et Parys et toutes les grandes villes de France estant du party de la Ligue, je n'y pouvois demeurer en seureté.

La ville de Parys s'estant remise dans l'obéissance du Roy en l'an 1594, je fus, au commencement de l'an 1595, mys au collége de Navarre, et j'entray à la troisiesme classe, où je demouray jusques à la Saint-Remy[1], que je montay à la première, où je demouray jusques au moys de may 1596, que la peste infecta ledit collége, et je fus ramené à Nangis, où je fis un cours en philosophie, sous un précepteur, et je peux dire que je n'estudiay pas assez pour sçavoir beaucoup, mays j'en sçavois assez pour n'estre pas tenu pour ignorant; car je parlois le latin aussi facilement que le françois, et pour les sciences j'en étois assez instruit pour m'en servir; mays je vous advoueray une faute, quy est commune à la plus grande partie des jeunes gents, que depuis que je suis entré dans la court, je n'ay pas leu un livre de science, m'estant beaucoup davantage pleu à lire l'histoire, laquelle je tiens la plus nécessaire de toutes les connaissances, pourveu que l'on s'en sçache bien servir, et qu'on la sçache bien appliquer[2].

1. 1er octobre 1595.
2. Réflexion judicieuse : l'expérience y est cependant contraire;

Je demourai à Nangis, auprès de vostre grand'-mère, jusques au commencement du karesme de l'année 1597, que mon père me mena à Parys, pour faire le serment de capitayne des toiles de chasse du Roy, laquelle il avoit désiré que l'on mît en mon nom, ne la jugeant pas digne de luy, après celles qu'il avoit possédées. Je fis la révérence au roy Henry-le-Grand peu de jours advant que les ennemys eussent surpris Amiens[1], et, Sa Majesté estant obligée de s'esloigner de Parys, je retournay à Nangis, d'où vostre grand'mère estant à peu de temps de là obligée d'aller à Meillan trouver Mme de Barbezieux, sa mère, pour la consoler de la mort de Mme de Neufvy-Barroys, sœur de vostre grand'mère, je demeuray à Gurcy avec dame Jeanne Daguerre, vostre bisayeulle, et y sejournay jusques au commencement de l'an 1598.

Pendant ce séjour, vostre grand-père estant allé, trouver le Roy, au siége d'Amiens, je désiray fort d'y aller, mays il ne le voulut pas, quy est un des grands torts qu'il m'ayt jamays faits, car depuys j'ai ouy des gents de mon aage parler du siége d'Amiens, que je suys asseuré qu'ils n'ont jamays veu l'ennemy que de fort loing, et quoique je n'eusse que quinze ans, j'estois desjà assez fort pour suyvre les autres[2].

Au commencement de l'an 1598, mon père me tint

l'histoire n'éclaire guère que ceux qui, n'étant plus dans la sphère d'activité, vivent à l'écart, et se contentent de juger les événements.

1. Les Espagnols s'emparèrent par surprise de la ville d'Amiens, le 11 mars 1597.

2. Assiégé au mois de mai 1597 par le maréchal de Biron, Amiens capitula le 25 septembre suivant.

quelque temps auprès de luy, à Parys, où je commençay de m'accoustumer de voir les compagnies, et le moys d'avril suyvant je fus mys aux exercices, à Parys, où je demeuray jusques à la fin de septembre, que mon père me mena à Lignyères, où ma mère avoit séjourné depuis deus ans.

Mon père avoit fait estat de m'envoyer en Italie, car, de ce temps-là, on y envoyoit la jeunesse pour y faire ses exercices[1], mays ses affaires ne le luy permettant pas, je fus six ou sept moys à perdre le temps, ne l'employant qu'à la chasse. Enfin, au moys d'avril 1599, mon père me fit venir à Fontainebelleau pour prendre possession de la charge de capitayne des toiles. Ce fut au mesme temps que Mme la duchesse de Beaufort[2], mère de M. le duc de Vendôme, mourut. Le Roy me reçeut assez bien, et tous les amys de mon père me firent de grandes caresses, tellement que je croyais estre un grand courtisan; mays à deux jours de là, ny le Roy, ny touts ceux qui m'avoient le plus caressé ne me recognoissoient plus. Je ne laissay pas de demourer un moys ou cinq semaines à plusieurs voyages, donnant plaisir au Roy à la chasse aux toiles, et parce que j'aimoys la chasse et estois assez étourdy, le Roy n'avoit pas désagréable de me voir en ma charge.

Le Roy partant de Fontainebelleau pour aller faire

1. Ce fut Pluvinel, l'auteur du *Manége Royal*, qui établit la première *Académie du manége* qu'il y ait eu en France. (*Historiettes* de Tallemant des Réaux. Paris, Techener, 3e édition, 1854, t. I, p. 149 et 153.) Auparavant, les jeunes gentilshommes allaient faire leurs exercices à Rome.

2. Gabrielle d'Estrées mourut la veille de Pâques 1599, à Paris, chez Sébastien Zamet, non sans soupçon de poison.

séjour à Bloys, je n'eus pas le moyen de le suivre, et m'en revins à Nangis, où je séjournay jusques au moys de juillet, que mon père me mena à Lignyères, me faisant espérer de m'envoyer en Italie au moys d'octobre ; mays manquant plus de commodités que de bonne volonté, je demeuray avec ma mère, à Lignyères, jusques à la fin de l'an 1599, que M. le duc Charles-Emmanuel de Savoye vint en France. Mon père m'envoya quérir, et je fis la révérence au Roy le premier jour de l'an 1600.

Je trouvay ce que vous esprouverez un jour, que, pour peu de séjour que vous fassiez hors de la court, à vostre retour, ceux que vous avez creu vos meilleurs amys, vous mescognoissent; je dis à vostre avénement[1], car, quand vous y avez pris habitude, dans un jour vous estes remys, comme si vous n'en aviez point party. Je séjournay jusques à karesme-prenant, et à plusieurs voyages que je fis à Parys et à Fontaynebelleau, je demeuray auprès du Roy, jusques au commancement de juillet, qu'il partit pour aller en Savoye, où, lorsque je pris congé de luy, il me commanda de dire à mon père qu'il ne manquât pas de m'envoyer à ce voyage, et que je l'assurasse qu'il luy feroit grand plaisir. Je peux dire avec vérité que jamays il ne m'a fait si bon visage qu'à ce voyage, et je n'espéroys pas peu de ma fortune.

Lorsque je suppliay mon père de me donner moyen de faire ce voyage, il me dit que, si la guerre de Savoye duroit, j'aurois assez de temps pour m'y trouver; que, si la paix se faisoit, comme il y avoit grande

1. A votre première entrée à la cour.

apparence, je despendroys[1] beaucoup d'argent, quy seroit mieux employé au voyage qu'il vouloit que je fisse en Italie, tellement que je ne partys qu'à la fin d'octobre 1600, et arrivay sur la fin de la guerre, au temps que la royne Marie de Médicys vint en France, et fut mariée à Lyon. Quand je fis la révérance au Roy, il me dit que j'estoys des *tard-venus;* je luy respondys que ce n'estoit pas manque d'affection, et, sans la foule qui m'emporta, je luy en eusse dit dadvantage. Je séjournay à Lyon jusques après la paix, pendant lequel temps le Roy donna la coadjutorie de l'abbaye Sainte-Geneviève à feu messire Benjamin de Brichanteau, mon frère, depuys évesque de Laon[2], et parce que le Roy avoit accoustumé de faire bon visage à ceux à quy il avoit fait du bien, il parla plusieurs foys à moy, et, quand je pris congé de luy, pour m'en aller en Italie, il me fit assez de caresses et me commanda de me randre auprès de luy à mon retour; ce quy me donna encores une grande espérance de fortune, et il me tardoit que mon voyage ne fût desjà fait.

Je partis de Lyon, après les Rois, en l'an 1601, et m'embarquay sur le Rosne; je passay à Vienne, à Valence, au Pont Saint-Esprit, à Auignon; de là je perçay toute la Provance, vins à Aix, à Saint-Maximin, à Brignoles, à Fréjus, à Cannes et à Antibes, où je trouvay M. de Guise[3], lequel se voulut baigner le

1. *Je despendroys*, vieux mot, du latin, *pendere*, pour *je despenserois*.

2. Il devint évêque et duc de Laon en 1612, et mourut à Paris en 1619. Philibert de Brichanteau, son frère, lui succéda en 1620.

3. Charles de Lorraine, duc de Guise et de Joyeuse, gouverneur de Provence, fils du *Balafré*.

20 janvier. Je vous fais remarquer ceste particularité, parce que, plusieurs foys, il m'en a pris pour tesmoing; le soleil estoit aussy ardent qu'il peut l'estre icy au moys de juillet, et l'eau de la mer est toujours chaude.

Je partis d'Antibes et m'embarquay le 21 de janvier; je passay par Nice, Ville-Franche, Monaco et Menton; de là, je costoyay la rivière de Gennes, droit à Savonnes et Gennes, où je séjournay deux ou trois jours; de là j'allay débarquer à Lérici, et pris terre pour aller à Massa, Lucques, Pise et Florance, où je séjournay trois jours, et j'arrivay à Rome, le 20e febvrier 1601.

Je fis séjour à Rome, jusques au 20e de septembre que j'allay voir Naples, et à mon retour, M. de Béthune, ambassadeur, arriva, et je partis trois ou quatre jours après, pour revenir en France, par Lorete, Riminy, Ravenne, Bouloigne, Ferrare, et je m'embarquay à Francolini, sur le Pô, pour aller à Venise, où je séjournay cinq ou six jours, et revins par Padoue, à Vicenza, Véronne, Brescia, Martinenguo, Milan, où je séjournay deux jours. Je vins ensuite à Novarra, Verceil, Chivas et Turin; de là, par la Savoye, à Monmélian, Chambéry et Lion, d'où je pris le chemin de Berry, où estoit ma mère, il y avoit quelques moys.

Le jour que je partis de Rome, le Curion, quy m'avoit apris à escrire, et quy m'avoit desjà dit adieu, me vint trouver, comme j'estois prêt de monter à cheval, et me dit qu'il venoit se resjouir avec moi d'une bonne fortune quy m'arrivoit à mon abord en France. Je suys encore à sçavoir ce qu'il vouloit dire, car, le lendemain que je fus arrivé à Lignyères, j'eus une que-

relle avec feu Chasteauneuf, frère de celuy que vous avez veu garde des sceaux, pour quelque chose quy s'estoit passé en mon absence; toute la bonne fortune que j'eus, fut que je ne me battis point, et qu'on creut que j'avois fait ce qu'on doibt, quand ces malheurs arrivent.

A la fin de l'an 1601, j'arrivay à la court, où le Roy d'abord me fit assez bon visage; mays depuys ce temps-là, il sembloit qu'il craignît que j'aprochasse de luy, parce qu'il sçavoit que mon père estoit chargé d'enfants et d'affaires, et qu'il ne me pouvoit donner moyen de le suyvre, et qu'il sembloit qu'ayant la charge de capitayne des toiles, où il prenoit plaisir à la chasse, Sa Majesté n'estoit aucunement obligée de me donner moyen de la servir.

A mon abord, je pris en affection M. le duc de Mantoue, lors duc de Nevers, parce qu'il estoit d'un aage aprochant du mien, et qu'estant gouverneur de Champagne et Brie, il sembloit que j'estois plus obligé de le rechercher qu'un autre prince. Ledit duc de Nevers demanda congé au Roy d'aller voir le siége d'Ostende, et de là en Angleterre, et il partit à la mi-karesme, en l'an 1602. Je l'accompagnay en ce voyage. Il fit quelques troys ou quatre jours de séjour à Catays, attendant le marquis de Cœuvres, maintenant mareschal d'Estrées, le comte de Carmail[1] et Pompi-

1. Adrien de Montluc, seigneur de Montesquiou, prince de Chabannais, comte de Cramail, ou Carmail, par sa femme. On a de lui *la Comédie des proverbes* et *les Jeux de l'inconnu*. Il encourut la disgrâce du cardinal de Richelieu, fut mis à la Bastille, y resta quelque temps, et mourut le 22 janvier 1646, âgé de soixante-dix-huit ans.

gnan, son frère[1]. Voyant qu'ils tardoient, il alla visiter l'archiduc quy estoit à Nieuport, à deux lieues d'Ostende. Nous fismes un jour de séjour, vismes les tranchées et demandasmes congé à M. de Nevers, MM. de Chabot, Fraucourt, quelques autres et moy, d'aller voir la Flandres. Partant de Nieuport, passasmes à Dixmude, Bruges, Gand, Anvers, Malines, Brusselles, et retournasmes à Calais, par Enghien, Tournay, Lisle, Béthune, Ayres, Saint-Omer, et arrivasmes à Calays, la veille que M. de Nevers se vouloit embarquer; que si je l'eusse trouvé embarqué, comme il n'y eût que le vent quy l'en empeschât, j'estois résolu de retourner au siége d'Ostende.

Nous passasmes à Douvres, de là à Cantorbéry, Rochester, Gravesendes[2] et Londres, où la Royne Elizabeth, lors régnante en Angleterre, fit grand honneur au duc de Nevers et à tous ceux quy estoient avec luy. Nous y séjournasmes près de troys semaynes. En partant, le duc de Nevers me fit prier de l'accompagner le reste du voyage ; mays, parce qu'il ne disoit pas son intention, et feignoit seulement de passer en Hollande, pour de là retourner en son gouvernement de Champagne, je n'y voulus pas aller, et aussy que l'argent me manquoit, et que je n'estois pas trop satisfait dudit duc de Nevers, et que, quelques jours auparavant, j'avois eu quelque prise avec Pompignan lequel faisoit le voyage avec luy, et avoit beaucoup plus d'accès que les autres. J'y ai eu grand regret depuys, car il passa de Hollande en Dannemarck,

1. Blaise de Montluc Montesquiou, seigneur de Pompignan, frère cadet du comte de Cramail.

2. Bourg du comté de Kent, sur la Tamise.

en Saxe, Bohême, vit la court de l'Empereur, se trouva à l'armée de Hongrie, vit le siége de Bude, où il fut blessé, et, à son retour, il vit toute l'Allemaigne. J'ay depuys ce temps-là souhaité d'avoir, de mon sang, rachepté ceste occasion, mays je ne croyois pas pouvoir vivre avec Pompignan, de l'humeur dont il estoit.

Nous revinsmes, le marquis de Cœuvres, le comte de Carmail, Fraucourt et moy, dans le carrosse du marquis de Cœuvres, que nous trouvasmes à Bouloigne. Je ne fis qu'un jour ou deux de séjour à Parys. Je vins reprendre mon petit esquipage à Nangis, et retournay à Parys le jour que le Roy revint de Fontainebelleau, après la prise du mareschal de Biron[1].

Je séjournay à Parys, à Sainct-Germain et à Fontainebelleau, auprès du Roy, jusques au moys d'aoust, que les moyens me manquant, je fus contraint de m'en aller trouver ma mère qui faisoit son séjour à Lignyères, où je commençay de prendre grand plaisir à la chasse et à me dégouter de la court. Néantmoings mon père estant venu en Berry, me ramena à la fin de l'année 1602 à la court, où je commençay plus que jamays de me déplaire, car je dédaignois d'estre parmy ceux de ma volée. J'eusse bien désiré de me mettre dans la cabale de ceux qui estoient les plus relevés, lesquels ne m'eussent pas dédaigné, mays n'estant pas en esquipage et n'ayant les moyens d'estre leste et tenir table comme eux, j'eusse désiré, s'ils m'eussent donné à disner, d'avoir moyen de les traic-

1. Le maréchal de Biron fut arrêté à Fontainebleau au mois de mai 1602, et décapité le 31 juillet suivant.

ter à mon tour. Je demouray en grande mélancolie pendant ce voyage. Je ne laissay pas de faire le voyage de Metz avec le Roy. Je demouray à Parys jusques au moys d'aoust 1603, et il me prit une autre fantaisie de sortir de France et m'en aller en Flandres.

Pendant ce voyage de Metz, M. de Nevers revint d'Hongrie avec commission de lever mille chevaulx françois. Toute la court s'offrit à luy, mays quand ce vint au fait et au prendre, il n'y eut de gents de la court que le marquys de Renel, le comte de Saint-Aignan et moy quy luy tinssions parole. Ce voyage fut rompu par M. le duc de Mayenne, son beau-père, et mon dessein s'en alla en fumée, à mon grand regret.

Mon père, qui craignoit que je fisse ce voyage et quy jugea que mon humeur n'estoit pas propre pour demeurer dans la court, me proposa de me marier et m'envoya en Berry, où il vint depuis faire un voyage, et me commandant d'aller à Randan pour parler du mariage de M. le marquis de Senecey avec Mlle de Randan[1], me commanda aussy de passer par Billon, où estoit Mme de Randan, la grand-mère[2], et avoit avec elle Mme de Champdenier[3], sa fille, et Mlle de Champ-

1. Henri de Beaufremont, marquis de Senecey, épousa Marie-Catherine de La Rochefoucauld, comtesse de Randan, le 8 août 1607. (P. Anselme, t. IV, p. 437. — *Recherches sur Randan*, par M. le vicomte de Bastard, Riom, 1830, in-8, p. 232.) On parlait déjà de ce mariage en 1603, d'après ce qu'on lit ici.

2. Fulvia Pic de la Mirandole, veuve de Charles de La Rochefoucauld, seigneur de Randan, dame d'honneur de la reine Louise de Lorraine-Vaudémont, femme de Henri III.

3. Marie-Sylvie de La Rochefoucauld, mariée en 1579 à Louis

denier, sa petite-fille[1], à quy l'on promettoit soixante mille escus. Je parlay du mariage de M. de Senecey, mays pour moy je me contentay de voir Mlle de Champdenier, dont je demeuray fort satisfait, et remys de m'embarquer lorsqu'elle seroit à Parys, où Mme de Champdenier faisoit estat de se rendre à Pasques.

A la fin du moys de janvier 1604, je revins à Parys, ou je trouvai que M. le comte d'Auvergne[2], maintenant duc d'Angoulesme, avec un vautray[3] pour courre le sanglier. Il avoit en mon absence fait chasser le Roy aux toiles, et se promettoit d'avoir de moy pour peu de chose la charge de capitayne des toiles, et de donner plaisir au Roy. Cela me fascha fort, et, parce qu'il estoit prince, je me résolus de luy faire parler par M. de Nevers, que je tenois assez mon amy pour cela, et le supplier ne point courre sur la fortune d'un pauvre gentilhomme, et luy faire cognoistre que je n'estois pas résolu de le souffrir. Mais mon père fut d'advis d'en parler au Roy, et de fait, un peu après karesme-prenant, mon père alla trouver le Roy quy avoit fait l'assemblée à Livry pour courre un cerf dans la forêt de Bondy, et, après son disner, luy demanda si c'estoit du commandement de Sa Majesté que M. le comte d'Auvergne lui donnait du plaisir aux toiles, et s'il luy plaisoit que je luy remisse la charge

de Rochechouart, baron de Chandenier, morte carmélite au monastère du faubourg Saint-Jacques à Paris.

1. Anne de Rochechouart, née en 1586, morte en 1609, sans avoir été mariée. Elle a été enterrée aux Carmélites.

2. Fils de Charles IX et de Marie Touchet.

3. *Vaultre* ou *vaultroy*, espèce de chien de chasse entre allant et mâtin, pour chasser aux ours et aux sangliers. (*Dictionn.* de Trévoux.)

entre les mains. Le Roy luy dit que non, et qu'il vouloit que je fisse ma charge, et me commanda à l'heure mesme de me randre à Pasques à Fontainebelleau, où le duc de Lorrayne[1], grand-père du duc Charles, le devoit venir trouver. Le comte d'Auvergne ne laissoit pas tousjours de chasser avec son vautray, dont il me faschoit fort; mais, à peu de temps de là, il eut une querelle avec feu M. le comte de Soyssons, qui le fit appeler par Montignac. Le comte d'Auvergne, par respect, le refusa; mays après, s'en estant repenty, il envoya M. le comte de Sommerive[2], frère de M. le duc de Mayenne, appeler M. le comte de Soyssons, qui estoit dans son logis, ayant toute la cour auprès de luy. Le Roy fut tellement offensé contre ledit comte d'Auvergne qu'il fut contraint de se retirer en Auvergne, où, pendant son séjour, il s'embarqua en de plus mauvaises affaires. Le Roy le fit arrester prisonnier et mettre en la Bastille, où il a demouré treize ans[3]. Je ne fus pas fasché de sa prise, car de la qualité et de l'humeur dont il estoit, j'eusse eu grande peine à souffrir de luy.

Je ne manquay de me randre à Pasques, comme le

1. Henri, duc de Lorraine et de Bar. Il était beau-frère de Henri IV, ayant épousé, en 1599, Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, sœur du Roi.

2. Charles-Emmanuel, comte de Sommerive, né en 1581 et mort en 1609. Il était frère de Henri de Lorraine, duc de Mayenne après son père.

3. Le comte d'Auvergne entra dans la conspiration de la marquise de Verneuil, du maréchal de Biron, et d'autres personnages. (*Œconomies royales*, t. IV, p. 95 de la 2e série de la collection Petitot.) Le comte dut son salut aux égards portés au sang des Valois qui coulait dans ses veines.

Roy m'avoit commandé, à Fontainebelleau et de faire ma charge de capitayne des toiles, que je n'avoys point exercée depuys mon retour d'Italie. J'y trouvay encore une difficulté. Il y avoit un vieil gentilhomme, lieutenant des toiles, nommé Chearoches[1], qui avoit esté au Roy du temps qu'il n'estoit que roy de Navarre, et avoit grand accès auprès de Sa Majesté. Pour ce sujet, le Roy luy faisoit tous les commandements qui se devoient adresser à moy, ce que j'avois grand peine de souffrir, et en parlay deux ou troys fois audit Chearoches assez vertement; de plus, le Roy luy donnoit de l'argent pour la nourriture des chiens et despanse des officiers, tellement que le Roy ayant son plaisir à meilleur marché, ne faisoit rien pour moy.

Pour ceste raison et quelqu'autre desplaisir que je receus, je demanday congé à mon père de m'en aller en Flandres, lequel, après plusieurs raisons, enfin par un commandement absolu me défandit d'y aller et me donna quelqué peu d'argent pour aller à Fontainebelleau, où, à ce coup, ne voyant aucune espérance de sortir de France, et ayant honte de demourer dans la maison, je me résolus de m'embarquer tout à fait dans la court, et n'en ay point party pendant que le roy Henry IV a vescu. Je me logeay avec M. de Dunes, premier mari de Mme de Gié, l'un des plus galans hommes de son aage. Nous avions commencé nostre amitié dès le collége, l'avions continuée en Italie, et elle n'a fini que par sa mort. Je demouray troys moys

1. Nom vraisemblablement altéré, qui pourrait bien être Chavaroche, père ou parent de l'intendant de l'hôtel de Rambouillet, qui eut avec Voiture un duel ridicule. (Voir les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. III. p. 58 et suiv. de la 3e éd. Paris, Techener, 1854.)

à Fontainebelleau et suyvis le Roy à Parys, commençant un peu de prendre l'air de la court.

Au commancement de l'an 1605, à karesme-prenant, le duc de Nevers, pour resveiller la jeunesse de la court, demanda permission au Roy de faire un combat à la barrière, ce que le Roy, qui prenoit plaisir à ces galanteries, quand il ne lui en coustoit rien, luy accorda fort volontiers.

Nous fismes une partie, MM. de Senecey, de Vitry, de Dunes et moy. Je n'avoys pas un denier quand je m'y embarquay, mays avec l'ayde de mes amys et le crédit des marchands, j'en sortys à mon honneur; il m'en cousta 400 escus. Ceste petite galanterie me haussa un peu le courage, car il n'y entra que ce qui estoit des plus honnestes gens de la court.

Je suyvys toujours le Roy jusques au moys de juin que M. Du Terrail nous desbaucha, Dunes et moy, pour aller en Flandres. Ledict sieur Du Terrail, père de celuy que vous cognoyssez, avoit espousé une cousine germayne de ma mère, et fréquentoit chez Mme de Cypierre, sœur de Dunes, où nous allions fort souvent. Nous ayant trouvé d'assez bonne volonté, il nous tira un jour à part dans les Thuileries, et nous dit que c'estoit honte, en l'aage où nous estions, de demourer en la court à piquer un coffre et à courre le cerf; que si nous estions gents à vouloir acquérir de l'honneur, il avoit un dessein où nous ferions à jamays parler de nous. Je luy respondys que pourveu que ce ne fût ny contre la religion ny contre le service du Roy, nous serions toujours prêts. Il répliqua que pour le service du Roy il y estoit encores plus obligé que nous, parce qu'il estoit enseigne de la com-

pagnie de gendarmes de Mgr le Dauphin; que pour la religion c'estoit une entreprise sur une ville où il y avoit trente ans qu'on n'avoit dit la messe; qu'il nous prioit de n'en point parler, parce qu'il y alloit non-seulement de la fortune, mais de la vie; qu'il s'en alloit en Auvergne et seroit de retour au moys de juillet. Sous ces conditions, nous luy donnasmes parole de faire ce voyage.

Estants de retour à notre logys, nous raisonnasmes, Dunes et moy, quel pouvoit estre ce voyage, et, par toutes sortes de conjectures, nous jugeasmes que c'estoit une entreprise sur Sedan, parce que nous sçavions qu'il l'avoit envoyé recognoistre. Je ne pouvoys sortir de France, sans le congé de mon père, auquel m'estant confié de ceste affaire, il jugea comme nous que c'estoit une entreprise sur Sedan[1].

Au commancement de juillet, M. du Terrail revint d'Auvergne; il ne demoura que quatre jours, et nous partismes ensemble. J'allay prendre congé de mon père, quy avoit la fiebre-tierce; j'enmenay M. de Montjay, et n'avois que cent sous, quand je partys avec l'habit quy estoit sur mon dos.

Nous partismes à dix heures du soir, et, comme nous fusmes hors de Parys, nous le pressasmes de nous dire son dessein : il nous dit que nous allions en Flandres; nous luy dismes qu'il avoit tort de ne nous l'avoir point dit, parce que nous eussions fait provision d'argent, et que nous n'avions pas seulement pour

1. Cette place, une des clefs de la France, était une principauté souveraine qui appartenait à la maison de Bouillon. Elle fut cédée au Roi, en 1642, par le duc de Bouillon, compromis dans la conspiration de Cinq-Mars.

changer d'habit. Il nous dit que nous envoyassions querir des habits : que, pour de l'argent, il en avoit et que nous n'en manquerions point. Nous renvoyasmes donc querir quelques habits. Au lieu de prendre le droit chesmin de Flandres, quy est par Péronne, nous allasmes à Dammartin[1], où nous séjournasmes jusques assez tard que nos gents revindrent de Parys, et qu'un nommé Duponet fut de retour, qu'il avoit envoyé trouver M. le chancelier de Sillery, quy estoit à Monceaux[2], auprès du Roy, pour le supplier de remettre entre les mains du Roy la charge d'enseigne de la compagnie de gendarmes de Mgr le Dauphin, et douze cents escus qu'il avoit de pension.

Le Roy fut fort offansé de son départ, et envoya sur la frontière de Picardie pour nous arrester, mays nous prismes le chemin de la Ferté-Milon, et passasmes à troys lieues de Monceaux, pendant qu'on nous cherchoit bien loing. Partant de Dammartin, je demanday à M. du Terrail quelle espérance de fortune il avoit en Flandres, que pour nous, l'on nous pardonneroit aysément, parce que nous estions des jeunes gents, quy cherchions à acquérir de l'honneur, et à nous rendre capables de servir, mays que luy, en l'aage où il estoit, quy estoit près de quarante ans, et avoit charge et pension du Roy, l'on le trouveroit plus estrange. Il me respondit que le Roy l'avoit fort mesprisé ; qu'il luy avoit refusé le gouvernement de Caën pour le donner à Bellefons, quy avoit esté de la Ligue, et n'a-

1. Petite ville du département de Seine-et-Marne, à 36 kil. de Paris, sur la route de Laon.

2. C'était un château que Catherine de Médicis avait fait construire, en 1547, auprès de Meaux.

voit jamays servy le Roy plus que luy, que c'estoit un tesmoignage que Sa Majesté se défioit de luy, qu'Arnault, secrétaire de M. de Seuilly[1], avoit dit tout haut dans l'Arsenal que le Roy ne feroit jamays rien pour luy, parce qu'il estoit trop ambitieux, et quelques autres raisons assez foybles; que, pour la fortune qu'il espéroit en Flandres, il avoit plusieurs entreprises, entre autres sur Bergh-sur-le-Zom[2], où il y avoit six moys qu'il entretenoit un soldat, pour la recognoistre; qu'il n'y avoit que Dieu quy le peût empescher de la prendre, lequel il espéroit quy luy seroit favorable, puisque c'estoit pour y remettre l'exercisse de la religion catholique, qu'on en avoit osté il y avoit trente ans, que prenant Bergh-sur-le-Zôm, le pays luy donnoit cent mille escus et l'archiduc luy donnoit douze des meilleures maisons de la ville, dont il tireroit de chacune dix mille escus; que pour nous, l'on nous feroit de grands présents, si nous prenions la ville. Je luy dis : « Mais si vos entreprises vous manquent, que deviendrez-vous? car la porte de France vous est fermée. » Il me dit qu'il s'en iroit en Hongrie. Quoique je fusse plus jeune que luy, je luy répliquay que je trouvoys fort estrange que, sur des espérances si incertaynes, il eût habandonné une fortune assurée, sa femme, son pays et ses amys. Il estoit fort galant homme, agréable en sa conversation, vaillant, bon capitayne de chevauls-légers, hardy en ses entreprises; mays le plus léger esprit que j'aye jamays pratiqué.

1. M. de Sully.
2. Berg-op-Zoom.

Nous couchasmes à la Ferté-Milon; le lendemain, nous allasmes dîner à Fère en Tartenoys[1], d'où nous envoyasmes nos chevauls droit à Mézières, et par la traverse nous allasmes prandre la poste à Port-à-Pinson, où nous rancontrasmes un secrétaire de M. de Bassompierre, quy, arrivant la nuit à Monceaux, dit qu'il nous avoit rencontrés, que sy l'on nous eût suivy on nous eût trouvés encores à Espernay, où nous fusmes contraints de coucher, faute de chevaux de poste. Le lendemain nous allasmes à Châlons disner avec M. de Nevers, quy nous receut fort bien, nous donna un carrosse de campagne pour aller à Mézières, ce que le Roy trouva fort mauvais, et s'en plaignit à mon père, à quelques jours de là, luy disant que c'estoit un brouillon, quy faisoit toutes les choses qu'il croyoit luy estre désagréables.

Nous séjournasmes un jour à Mézières, et nous nous embarquasmes avec nos chevaulx sur la Meuse, passasmes à Fumay[2], Dinan, Namur, où nous quittasmes la rivière et allasmes à Bruxelles, où, d'abord que nous fusmes arrivés, La Roquinière, que vous cognoissez, nous vint trouver. M. du Terrail nous dit : « Prenez garde à cest homme, il ne bouge de chez l'ambassadeur de France. » Ledit La Roquinière nous dit qu'il avoit grande joye de nous voir; qu'il y avoit longtemps que les François, quy estoient en ce pays là, nous attendoient avec grande impatience, pour l'espérance qu'ils avaient que nous ferions quelque chose de bien; qu'il nous conseilloit de ne point voir

1. Fère en Tardenois, bourg du département de l'Aisne.
2. Petite ville du département des Ardennes.

l'ambassadeur de France, parce que cela donneroit soupçon aux Espagnols, et que nous ne ferions jamays fortune avec eux; ét, peu après, il tira Dunes à part, avec quy il avoit dès longtemps cognoissance, et luy dit tout bas qu'il le prioit que nous allassions dès ce jour-là voir M. de Berny[1], frère de M. le chancelier de Sillery, ambassadeur du Roy en ce pays-là; que, si nous y manquions, le Roy s'en offenceroit. Quand Dunes me fit ce discours, nous en rismes fort ensemble, et nous trouvasmes que du Terrail nous avoit donné un bon advys de prendre garde à ce que nous luy dirions.

A quelque heure de là, nous allasmes voir M. l'ambassadeur, quy nous dit que le Roy avoit trouvé fort estrange que nous fussions partys de France, sans son congé, et encores estre venus avec le Terrail qu'il sçavoit avoir de mauvais desseins contre son service; que pour le Terrail, il ne s'en soucioit point, mays que pour nous, Sa Majesté nous défendoit de nous engaiger en ce pays-là; que, puisque nous y estions, il ne falloit nous en retourner sytost, de peur de donner sujet aux Espagnols de croire que le Roy trouvât mauvais que nous fussions venus en Flandres. Nous luy dismes que nous n'estions venus en ce pays que pour acquérir de l'honneur, et pour nous randre capables de servir le Roy; que nous estions en si peu de considération, que nous n'avions point creu qu'il fût nécessaire de prendre congé du Roy; que pour le Terrail, nous n'avions point recognu qu'il eût aucun dessein contre le service du Roy; que quelque mes-

1. Mathieu Brulart, seigneur de Berny, conseiller au Parlement de Paris, ambassadeur en Flandre.

consentement l'avoit obligé de sortir de France. Pour moy, je luy dis que je n'estois pas résolu de retourner en France, que je n'eusse veu les occasions quy se passeroient en ce pays-là. Pour Dunes, il s'estonna et vint aux excuses; et le soir, fort tard, retourna chez luy; aussy ledit sieur ambassadeur manda au Roy qu'il m'avoit trouvé plus opiniastre que Dunes.

Nous fismes le jour mesme la révérence à l'archiduc, ce qui fut une grande faveur, car d'autres estoient quelquefoys un moys sans le voir; il nous fit très-bon visage, parce qu'il croyoit faire desplaisir au Roy; nous demanda de ses nouvelles; où nous l'avions laissé, parce qu'il avoit eu advis de son ambassadeur, en France, que nous suyvions le Roy, et qu'il avoit tesmoigné du desplaisir de notre partement.

Nous ne séjournasmes qu'un jour à Bruxelles; nous retournasmes à Namur, où nous nous embarquasmes encore avec nostre esquipage sur la Meuze; nous descendismes à Liége, et mismes pied à terre à Maëstricht, où nous trouvasmes le comte de Solre, grand escuyer de l'archiduc, quy alloit trouver le marquis de Spinola, lequel commandoit l'armée et alloit passer le Rhin pour faire la guerre en Frise[1]. Nous passasmes avec ledit comte de Solre, et le second jour arrivasmes dans l'armée, où le marquis de Spinola nous receut avec la gravité espagnole; et quand Le Terrail luy communiqua ses entreprises, il en fit peu de cas et les jugea comme impossibles, dont je vis Le Terrail si mal satisfait, que s'il eût esté en France, il n'en fût jamays party.

1. L'une des Provinces-Unies, à l'entrée du Zuiderzée.

Le lendemain, nous vismes un rendez-vous d'armée, où il y avoit quatorze mille hommes de pied et deux mille chevauls, sans compter les régiments de Pompeo, Justiani et le comte Guido San Gergion, avec quelques cavaliers, quy estoient à la garde d'un pont auprès de Cologne. Je n'ay jamays veu une si rigoureuse justice; car, en une journée, on pendit dix-huit hommes, la pluspart pour estre seulement sortys de leurs rangs, sans congé, contre le ban quy avoit esté crié, portant défanse de sortir des rangs. Nous demourasmes seulement deux ou troys jours, et quittasmes l'armée à Erklens[1], une lieu ou deux de Juillers. Nous estions quelques vingts François, avec espées et pistolets, et vingt carabins espagnols, qu'on nous donna pour escorte; nous passasmes heureusement sans faire de rencontre, encore que par raison les ennemys deussent estre à la queue de l'armée; car nous passasmes au milieu de leurs garnisons. Nous marchasmes sans entrer dans un village, depuys les quatre heures du matin, jusques à dix heures du soir, toujours au trot, et fismes repaistre environ demie heure nos chevaulx dans une avoyne. Arrivant à la nuit fermée à Maëstricht, nous fusmes à la porte du costé de la rivière, et croys que ce lieu s'appelle Vik[2], nous demourasmes une heure sans qu'on nous respondit, dont nous fusmes estonnés de la mauvaise guarde pour estre en pays d'ennemys. Si nous eussions eu un pétard, nous pouvions aysément pétarder la porte.

Nous partismes de Maëstricht, allasmes à Tongres,

1. Erckelens, ancienne ville du duché de Juliers.

2. Wyck est un faubourg de Maestrich, situé sur la rive droite de la Meuse.

à Saint-Tron, Tirlemont et Louvain, où Le Terrail nous laissa pour aller donner ordre à l'entreprise qu'il avoit sur Berg-ob-Zom. Après quelques jours de séjour à Louvain, nous allasmes visiter l'armée du roy d'Espagne, qui estoit auprès du Sas-de-Gand[1], commandée par le comte Frédéric de Berg, quy nous fit de grandes carresses, et à moy particulièrement, parce que sa femme estoit de ce pays, fille de M. de Nantigny et nièce de M. de Verdelot. Nous fismes quelques jours de séjour et nous rendismes à Anvers, au temps que Le Terrail, quy estoit à Bruxelles, nous avoit prescrit.

Pendant mon séjour à Louvain, je reçus une lettre de mon père, quy se plaignoit de ce que j'estois party sans lui communiquer mon dessein, protestant qu'il estoit encore malade, comme je l'avois laissé, et que s'il mouroit, je seroys cause de sa mort. Je ne fus jamays si touché; et si je n'eusse esté à la veille de l'entreprise quy nous avoit amenés, je croys que je fusse party. Je fis semblant de n'avoir point reçeu sa lettre et luy escrivys toutes les nouvelles quy se disoient en ce pays-là, ce quy s'estoit passé depuis notre partement, et que j'esperoys que nous serions bientôt de retour.

Le 18e du móys d'aoust, Le Terrail vint nous trouver à Anvers, nous monstra l'ordre qu'il avoit fait pour l'entreprise, et qu'il avoit attendu jusques à ce jour là, à cause de la marée qui estoit fort basse, parce qu'il nous falloit passer un canal, où la mer re-

1. L'écluse de Gand, ancienne forteresse espagnole démolie en 1828.

fluoit. Le 20, nous partismes à quatre heures du matin, vinsmes au rendez-vous des troupes, auprès du fort Saint-Philippe, où nous trouvasmes le régiment de Lauricourt[1], quy estoit de huit cents hommes, et cinquante hommes du régiment de Châlons et troys cents chevauls; nous marchasmes toute la journée, et environ soleil couchant, nous passasmes à un quart de lieue de Berg-ob-Zom, sans qu'ils prissent l'alarme, parce qu'il passoit d'ordinaire des gents de guerre par ce chemin-là, quy alloit de Lille à Oudenberg[2].

Sur la nuit fermée, nous tournasmes tout court, et à dix heures, nous mismes pied à terre, sur le bord de la mer, dans des dunes de sable où nous fismes nos ordres, et marchasmes dans le sable jusques à mi-jambes, armés à l'épreuve du mousquet. Nous fismes plusieurs haltes, et, sur les deux heures, nous ouismes l'horloge, quy sonna par reprises, comme la Samaritaine sur le Pont-Neuf, et nous crusmes que ce fut l'alarme; néanmoings l'heure sonnée, la trompette, quy est au clocher, sonna pour resveiller les sentinelles; c'est pourquoy nous fismes halte près d'un quart d'heure, si près de la ville, que nous voyons ses bastions, quoiqu'il n'y eut point de lune et n'y avoit que la clarté des estoiles. Nous suyvismes le long des bastions environ cinq cents pas; la sentinelle demanda quy va là, sans donner l'alarme. Comme nous fusmes sur le bord du canal, je portois

1. Ce mot est douteux sur le manuscrit.

2. Lillo est un fort sur l'Escaut, qui défend Anvers. Oudenbosq est une petite ville du Brabant hollandais, à cinq lieues au nord-est de Berg-op-Zoom.

le premier pétard et M. de Montjay, mon madrier; le sergent Ruys, quy avoit recognu la place et Le Terrail marchoient devant M. de Montjay. Comme nous eusmes passé le canal, nous trouvasmes de la fange dudit canal, qu'on avoit curé du puys. Le Terrail, quy ne portoit point de pétard, estant sur le bord, nous ayda de passer, M. de Montjay et moy. La sentinelle tira sur nous et donna l'alarme. Nostre pétard joüa à la première barrière et l'emporta, où M. de Montjay eut une mousquetade quy luy emporta un doigt; l'on fit jouer encore un pétard que portoit Montebene; il emporta une autre barrière; tous les autres pétards demourèrent dans la fange; nous gaignasmes un bastion détaché, où il n'y avoit qu'un corps de guarde de dix hommes; l'estonnement fut si grand que deux cents soldats françoys, quy estoient en garnison, s'estoient retirés dans le bastion pour faire leur composition, et nous fusmes plus d'un quart d'heure sans qu'on nous tirât une mousquetade. Enfin, quand ils entendirent le désordre des pétards, ils commancèrent de tirer et lever les escluses tellement, qu'il nous faillut repasser à nage le canal, la pluspart armés à l'espreuve du mousquet, et perdismes quelques soixante hommes tués et six-vingt blessés.

Nous nous retirasmes à Anvers, où nous arrivasmes sur les quatre heures du soir, fort fatigués et mouillés; car nous avions demouré trente-six heures sans boire, manger, ny dormir, la pluspart du temps armés à l'espreuve du mousquet. Nous séjournasmes deux ou troys jours à Anvers, et retournasmes à Bruxelles, où l'ambassadeur de France nous pressa, Dunes et moy, de retourner en France, nous assurant que nous

y trouverions la guerre, comme en effet le Roy estoit sur le point d'aller en Limousin. Pour moy, je vouloys encore demourer; mays la lettre que mon père m'avoit escrit, me mettoit en peine et aussy que je n'avois point d'argent. Nous prismes congé de l'archiduc, quy nous fit de grandes caresses et tesmoigna estre fort satisfait de nous. Le dernier jour d'aoust, nous partismes en poste de Bruxelles et vinsmes, en trente heures, à Parys, sans nous reposer que fort peu. J'arrivay à quatre heures du matin et vins loger à Sainte-Geneviefve, où estoit lors mon frère quy n'estoit encores que coadjuteur[1].

Je donnay advys à mon père et au marquys de Senecey; ils vindrent l'après-disner, et mon père fut si ayse de me voir qu'il ne me parla de rien du passé, dont je fus fort ayse; ils me firent grande difficulté de voir le Roy, mais à l'heure mesme le Roy entra dans la court; il venoit de se pourmener dans le jardin, et voir des tableaux quy estoient au vieil abé de Sainte-Geneviefve. Comme il vit mon père, il luy demanda : « Où est votre fils? » entendant parler de mon frère. Mon père luy demanda lequel il demandoit; « Comment, dit le Roy, Nangis est-il arrivé? » Luy ayant dit que ouy, il commanda au marquys de Senecey de me venir quérir, quy me trouva que j'estois desjà acheminé : car j'estois résolu, s'il m'eut fait mettre en la Bastille, comme l'on croyoit, de m'en retourner en Flandres, aussitost que j'en seroys sorti. J'esprouvay la lascheté ordinaire de la pluspart des courtisants; car des gents

1. Philibert de Brichanteau, coadjuteur de l'abbé de Sainte-Geneviève en 1626, succéda, comme évêque et duc de Laon, à Benjamin de Brichanteau son frère. Il est mort en 1652.

quy se disoient mes amys, ne firent jamays semblant de me reguarder; aussy passay-je au travers d'eux sans les saluer. Le Roy se pourmenoit et mon père auprès de luy; comme il tournoit la teste de mon costé, je luy fis la révérence; il me dit : « Je suys bien ayse de vous faire une réprimende en présance de vostre père, afin qu'une autre foys vous ne soyez point si maladvisé de sortir de France, sans mon congé et le sien, car il ne vous l'avoit pas donné, et encore de vous en aller avec Le Terrail, que vous sçaviez quy avoit de mauvais desseins contre mon service. » Je luy respondis avec grand respect et humilité, que je supplioys très-humblement Sa Majesté de me pardonner la faute que j'avoys faite, que n'ayant autre dessein que d'acquérir quelque honneur, et me randre un jour capable de le servir, je n'avoys pas creu estre si considérable que je deusse prendre congé de luy; que pour estre party avec Le Terrail, je n'avoys jamays recognu qu'il eût aucun dessein contre son service. Il me dit : « Sçavez-vous pas bien qu'il a veu M. de Bouillon? » Je luy respondis avec respect qu'il ne l'avoit point veu; il me répliqua qu'il sçavoit que sy; je luy dis encore un peu trop hardiment que je respondroys de ma vie, au cas que cela fût, ne l'ayant jamays habandonné et ayant tousjours couché en mesme chambre; il me répliqua : « Il est plus fin que vous et vous aura trompé; » et, se tournant à mon père, luy dit : « car j'ay veu une lettre de M. de Bouillon, qu'il escrivoit au gouverneur d'Oranges et luy mandoit : « Je ne sçays « si le Roy m'a envoyé Le Terrail pour recognoistre ma « place, ou s'il est vray le mescontentement qu'il tes- « moigne avoir de luy, » et quelques paroles que je ne

peux escrire. Je luy respondist encores que le respect que je devois à M. de Bouillon me fermoit la bouche, mays que je l'assuroys sur ma vie que Le Terrail ne l'avoit point veu. Il me demanda en quel estat estoit l'armée de l'archiduc et ce quy s'estoit passé. Je luy respondys nayvement la vérité. Il essaya de me surprendre, mays il trouva que je ne me coupoys point; il se tourna à mon père et luy dit : « Ce sont les mesmes advys que j'ay de mon ambassadeur; » et, se tournant, me dit : « Allez, je vous pardonne, pourveu que vous soyez un autresfois plus sage, » et, s'approchant de la Royne, luy dit : « Voilà Nangis quy revient de Flandres; » mays elle ne tourna jamays ses yeux de mon costé; à l'heure mesme il y eut presse de me venir embrasser. Comme le Roy sortoit du jardin, il trouva Dunes quy ne s'osoit montrer; mais, ayant apris que j'avoys fait la révérence au Roy, il la luy fit comme il montoit en carrosse; le Roy luy dit qu'il se trouvât à son souper, ce qu'il fit, où Sa Majesté l'entretint et luy parla bien plus particulièrement qu'à moy; car, comme je vous ay remarqué, l'ambassadeur luy avoit escrit que j'estois bien plus opiniastre que Dunes.

A troys jours de là, le Roy s'advança à Fontaynebelleau où je le suyvis, et comme il partit pour aller à Limoges, je luy demanday s'il estoit nécessaire que je portasse des armes, il me dit que non, et que même il m'exemptoit du voyage; néantmoings, à quatre jours de là, Givry, frère du marquys de Senecey, et moy partismes et logeasmes ensemble, parce qu'il s'estoit mys en ce voyage quelque jalousie d'honneur, entre Dunes et moy, qui faillit de nous séparer

d'amitié; mays, de bonne fortune, il se logea avec Varennes-Hagu, que vous voyez chevalier de l'ordre du Saint-Esprit[1] et ne trouvant pas peut-estre sa conversation si douce que la mienne, il me dit au retour qu'il ne logeroit jamays avec aultres qu'avec moy, et depuys ce temps nous ne nous sommes jamais séparés jusques à la mort.

Givry et moy arrivants que le Roy estoit encores à Bloys, aussitost que Sa Majesté me vit, elle me dit: «Vous sçavez bien que Le Terrail a fait encores une entreprise sur Berg-ob-Zom, où il a esté encores mieux battu; son pétardier a esté tué, et d'autres qu'il me nomma, » et me dit ensuite du discours que le comte de Solre avoit esté blessé, La Chau, capitayne des chevauls-légers, tué, et sa troupe défaite, et quelques autres nouvelles de Flandres que lui mandoit l'ambassadeur.

Je suyvys le Roy jusques à Tours, où je reçeus lettres de mon père quy me commandoit d'aller trouver ma mère à Meillan, laquelle estoit venue voir Mme de Barbésieux, sa mère, quy estoit fort malade. Je m'en allay avec grande diligence à Meillan, où je trouvay ma mère arrivée et Mme de Barbésieux malade d'une hydropisie, dont elle ne pouvoit eschaper; néantmoins elle pouvoit vivre quelques moys; je luy demanday congé d'aller trouver le Roy, ce qu'elle fit. Je partys de Meillan et arrivay à Limoges le jour que le Roy y arriva, où il séjourna durant huit ou dix jours, et revint par le Berry. Je quittay le Roy à Chas-

1. François de Hagu, marquis de Varennes, maréchal de camp, gouverneur d'Aigues-Mortes, mourut en 1637.

teauroux et vints à Meillan, où j'arrivay la veille que Mme de Barbézieux mourut.

Je séjournay quelque temps à Meillan et retournay à la court au commencement de décembre. A karesme-prenant 1606, M. de Nevers fit des carrouselles où je fus de sa partie, et M. de Chevreuse un combat en camp ouvert et armé, dont je fus de la partie, encores que je fusse fort mauvays gendarme et que je n'eusse pas un denier lorsque je me mys de l'une et l'autre partie, quy me coustèrent près de mille francs; mays je croyois qu'il y avoit honte à un jeune homme dans la court qu'il se fit une galanterie sans en estre, aymant mieux dépandre moins le reste de l'année.

Quelque peu devant Pasques, le Roy voulant avoir Sedan et mettre M. de Bouillon à la raison, s'advança jusques à Reims. Dunes et moy eusmes advys que le traité se faisoit et que mon dit sieur de Bouillon mettoit Sedan entre les mains du Roy. Nous partismes, le lendemain de Pasques, en poste, et des premiers, dont bien nous en prit; car ceux qui partirent après nous il y en eut quy ne changèrent point de chevauls de poste jusques à Sedan, tout le monde venant à la foule pour se trouver à l'entrée du Roy dans Sedan. Nous trouvasmes Sa Majesté à la cassine, prest de monter à cheval pour aller coucher à Donchery, une lieue près de Sedan, où nous le suyvismes, et parce que nous estions en poste et n'avions point d'esquipage, nous prismes l'occasion que M. de Villeroy et M. de Puyzieux alloient à Sedan pour ratifier le traité à M. de Bouillon; nous leur demandasmes si le Roy trouveroit bon que nous allassions avec eux et si nous oserions voir M. de Bouillon devant qu'il eust fait la

révérence à Sa Majesté. M. de Villeroy nous assura qu'il n'y avoit point de danger. Par les chemins, il nous demanda des nouvelles de ce qui s'estoit passé en Flandres pendant le séjour que nous y avions fait. Arrivants à la porte de la ville, M. de Bouillon attendoit, auquel M. de Villeroy nous présenta, Dunes et moy; il nous fit de grandes caresses et à moy particulièrement, parce que j'avois l'honneur de luy appartenir. Nous allasmes chercher logys et après allasmes visiter le chasteau. Comme nous fusmes partys, M. de Bouillon y arriva, et sachant que nous y avions esté, nous envoya chercher pour souper avec luy; mays l'on ne peust trouver notre logys; aussy n'y fussions-nous pas allés, parce qu'il n'avoit pas encores vu le Roy. Le lendemain Sa Majesté fit son entrée et y demeura troys ou quatre jours.

Le Roy alla de Sedan à Mouzon[1], où M. de Bouillon le suyvit. Dunes retourna à Parys pour quelques affaires, et moy je suyvis le Roy, logeant avec M. de la Chastaigneraye, un des braves hommes de France et un des meilleurs amys que j'aye jamays eu, lequel me presta des chevauls. Le soir M. le comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon, supplia très-humblement M. de Montpensier et M. de Bouillon d'aller souper chez luy, et pria M. de La Chastaigneraie et moy de les y accompagner. Après le souper, M. de Bouillon me demanda des nouvelles de ce qui s'estoit passé en Flandres, pendant que nous y estions, où je luy rendys le meilleur compte que je pus; il me parla de du Terrail; je fus prest de luy descouvrir une reco-

1. Ancienne petite ville de Champagne, située sur la Meuse.

gnoissance que ledit Terrail avoit fait faire de sa place par Montebone, laquelle ledit Montebone nous avoit fait voir pendant le séjour que Dunes et moy avions fait à Sedan; mais je n'estois pas encores assez privé avec luy. Depuys ce temps, mondit sieur de Bouillon m'a tousjours pris en amitié, et moy je l'ay honoré comme un des meilleurs seigneurs et amys que j'aye eu.

Le Roy revint de Mouzon par Reims, Soyssons et Villiers-Coterets à Parys, où M. de Bouillon se trouva avec grand regret à son entrée de Parys; delà le Roy alla à Fontaynebelleau, où j'arrivay deux jours après. Lors M. de Vitry me demanda sy j'avoys l'honneur d'apartenir à M. de Bouillon parce qu'il avoit parlé de moy au Roy fort dignement, et luy avoit dit qu'il falloit qu'il me donnât moyen de le servir et entretenir la chasse des toiles. Je luy dis que j'avoys l'honneur d'apartenir à mon dit sieur de Bouillon, mays que je n'avoys jamays mérité l'honneur qu'il me faisoit; il me conseilla de l'en remercier, ce que je fis, et me tesmoigna encores beaucoup de bonne volonté; cela me donna la hardiesse de parler au Roy pendant son disner, à une assemblée qu'il fit à Dorvaux[1], proche de Nemours, et luy dis que suyvant le commandement que Sa Majesté avoit fait, l'esquipage de la chasse des toiles estoit arrivé, mais que pour moy je n'avoys plus le moyen de le suivre, s'il ne faisoit quelque chose pour moy; il me fit mauvaise réponse, sur quoy je le suppliay très-humblement me permettre

1. Darvault, petit bourg à deux lieues de Nemours, en allant vers Montereau.

d'aller trouver mon père à Parys, pour le servir à la sollicitation d'un procès de grande importance; il me dit qu'il me le permettoit.

Je vins à Parys, ou nonobstant tout le bon droit que nous avions audict procès, contre M. de Luxembourg, quy estoit de plus de quatre cent mille escus à partager entre M. le marquis d'Espinay et M. de Schombert, pour une moitié, et nous pour l'autre, notre procès fut perdu, ce quy me mit en grande mélancholie; car toute l'espérance de l'establissement de nostre mayson estoit fondée sur ce procès, où tout le monde croyoit que nous estions fondés. Cette perte me fit résoudre de retourner en Flandres et essayer d'y faire fortune, puysque mon père n'avoit pas le moyen de me tenir à la court, et que le Roy ne faisoit rien pour moy.

Pendant ce temps-là, le Roy revint à Parys, où je fus près de troys semaynes sans le voir. Un soir, M. le baron de Vitry et moy nous baignants à la pointe de l'isle[1], quy est devant l'arsenal, le Roy, qui venoit de se baigner plus haut, passa en bateau; le duc de Vendosme, quy estoit auprès de luy, dit tout haut : « Voilà Nangis qui se baigne. » Le Roy se tourna, et moy, ne faisant pas semblant de voir ny ouyr ny l'un ny l'autre, je me layssay aller au cours de l'eau et me meslay parmy d'autres quy se baignoient. Je jugeay doncques qu'il estoit temps de faire esclore mon dessein; c'est pourquoy je suppliay M. le duc de Montbazon, que je tenoy en ce temps-là pour un de mes

1. L'île Louviers, aujourd'hui réunie à la rive droite de la Seine.

meilleurs seigneurs et amys, de demander permission au Roy de vandre la charge de capitayne des toiles, parce que Sa Majesté ne me donnoit pas le moyen de la servir; l'argent que j'en tirerois me pourroit servir à chercher ma fortune. Le Roy, lorsqu'il luy en parla, luy demanda, quand je m'en serois défait, ce que je deviendroys. M. de Montbazon luy respondit que je ne le luy avois point dit, mays qu'il croyoit que j'avoys dessein de retourner en Flandres. Le Roy luy dit en grande cholère qu'il me commandât ds sa part de venir trouver Sa Majesté et qu'il parleroit bien à moy. J'allay à quelques jours de là voir M. de Montbazon quy me dit qu'il avoit parlé au Roy, le commandement qu'il luy avoit fait et que je me préparasse d'estre bien gourmandé. Je le remerciay très-humblement de l'honneur qu'il m'avoit fait et lui dit que j'estois résolu à tout ce quy me pourroit arriver.

Dès le lendemain, je sceus que le Roy alloit à l'assemblée auprès d'Argenteuil; je m'y en allay et passay devant luy, m'inclinant sur le col de mon cheval, comme c'estoit la coustume quand nous passions devant luy. Après avoir esté quelque peu de temps sans le voir, je m'arrestay dans les premiers quy marchoient devant luy; en mesme temps il appella quelqu'un quy estoit proche de luy, de peur que je ne luy parlasse. Cela me fit juger qu'il avoit plus de peur que je parlasse à luy qu'il n'avoit envie de me gourmander; c'est pourquoy je m'advançay à la teste de la troupe, et quand il mit pied à terre je me présentay devant luy; il ne fit pas semblant de me voir et monta dans une chambre haute, et moy je demeuray dans la court à parler à ceux quy y estoient. Peu après, M. de Bouil-

lon descendit, et, me tirant à l'écart, me demanda si j'avoys prié M. de Montbazon de dire quelque chose au Roy; je luy dis que ouy, ce que je l'avoys supplié de dire, et que, sur le commandement que Sa Majesté luy avoit fait de me dire qu'il vouloit parler à moy, je m'estois présanté desjà deux fois à luy. M. de Bouillon se prit à rire et me dit : « Vous ferez votre affaire, mays n'approchez point de luy, car il craint que vous luy parliez. »

Le Roy descendit en bas pour disner, et comme il fust à table, je me mys vis-à-vys de luy, derrière les gentilshommes servants, pour luy faire voir que je ne vouloys point parler à luy, et il le jugea bien par cette action et me dit : « Bonjour, Nangis; comment se porte votre père? » parce qu'il sçavoit qu'il estoit depuys peu estropié d'une jambe; je luy parlay de l'estat de sa santé; il me parla de son aage, qu'ils estoit bien plus aagé que luy, à quoy je respondis avec grand respect et modestie, toujours la table entre deux. Après disner il alla courre le cerf, et moy, quy n'avays point mené de chevauls, je retournay à Parys.

A deux ou troys jours de là, M. de Bouillon me commanda de la part du Roy, de l'aller trouver le lendemain à Dolinville, ce que je fis, et arrivay comme il disnoit, et n'avoit dans la salle que ceux qui le servoient et deux des ordinaires. Je luy fis la révérence et me tins proche de la fenestre, au bout de la table, pour luy faire voir que j'atendoys ses commandements, car je sçavoys qu'il ne vouloit pas estre pressé. Il me fist signe de la teste, et me dit qu'il faisoit beau chasser ce jour là, et parce qu'il n'y avoit personne à

quy il peust parler, il commença de m'entretenir de la chasse du sanglier, me faisant des questions de ladicte chasse, à quoy je respondys toujours avec modestie, sans m'approcher plus près de luy. Au sortir de table, il monta à cheval et courust au cerf, et le soir il vint faire la curée à Bruyèrez, où je demeuray avec le baron de Vitry, quy estoit en quartier de la venerie. Le lendemain, je me trouvay au lever du Roy, quy ne me dist rien, et l'après disner il alla voler[1] des perdreaux, où je me présentay plusieurs foys devant luy, sans qu'il me dist rien. Le soir, à son souper, je me mys à la fenestre, proche du bout de la table. Il commença de m'entretenir de l'aage de ma grand'mère, quy vivoit en ce temps-là, et avoit quatre vingts et huit ans, de sa grande santé et autres discours, car il n'y avoit personne que ceux quy le servoient et moy. Après qu'il eust soupé, il s'appuya sur ses mains et me dist que le temps estoit pesant et (qu'il) avoit mal à la teste. J'avoys grande envie de rire, et un des ordinaires, nommé Saint-Jean, s'approchant de moy, me dit : « Le roy a quelque chose en la fantaisie. » Je luy dis en souriant : « Je sçays bien ce que c'est. » A l'heure mesme, ceux quy estoient auprès de luy, et qui revenoient de souper entrèrent en la salle : il retourna de l'autre costé de la table et appella MM. de Vandosme, de Bouillon et de Bellegarde, et leur dit : « Allons nous-en promener dans la gallerie, » et fit fermer la porte. Je dys à M. de Montbazon, quy entra un peu

1. Chasser au vol. « Un des plaisirs des grands, c'est de *voler*, de faire *voler* l'oiseau, le lâcher sur un gibier, etc. » (*Dictionn.* de *Trévoux*.) *Voler* se dit encore en ce sens, mais rarement, cette chasse étant tombée en désuétude.

après dans la galerie, que le Roy m'avoit fait commander par M. de Bouillon de venir le trouver pour parler à moy; que je m'estois présenté depuys deux jours devant S. M. sans qu'il m'eut rien dit, que je m'en retournoys toute la nuict à Parys parce que je n'avoys pas aporté seulement une chemyse ny un bonnet de nuict. Il me dict que j'eusse encore patience pour ce soir, ce que je fis. Le Roy à demi-heure de là sortit et alla jouer aux tarots dans sa chambre où j'entray, et n'y avoit que ceux quy jouerent et ses valets de chambre et moy, car il n'y avoit en ce voyage personne avec luy. Je voulus sortir, mais il me commanda de demourer et de tenir la bougie pendant qu'il jouroit pour luy éclairer. Pendant qu'il jouoit on lui aporta une lettre d'une de ses maîtresses et me commanda d'aprocher la bougie, ce que je fis, et de peur de lire la lettre, ce que je pouvoys faire facilement, je tournay la teste de l'autre côté. Il se tourna pour me surprendre et voir si je liroys la lettre et cognus bien qu'il n'estois pas fasché de ma discrétion. Il quitta le jeu et se retira dans son cabinet. Comme il voulust entrer je rendys la bougie au premier valet de chambre et fis une grande révérence et me retiray. Au lieu d'entrer dans le cabinet il tourna tout court et me prit par la main et en se pourmenant me dit que c'avoit esté toujours son intention de faire (quelque chose) pour moy, mays que la facon que je luy avois parlé à Dorvaux, luy demandant congé d'aller à Parys, au lieu de demourer auprès de luy pour faire ma charge, l'avoit contrainct de me faire la response qu'il m'avoit faict; mais qu'il me le pardonnoit et vouloit faire (quelque chose) pour moy parce qu'il avoit

recogneu que j'estois sage. Je luy respondis avec grand respect et humilité, que je supplioys très-humblement Sa Majesté de me pardonner, si j'avoys manqué au respect que je luy devois, mays que le peu de moyens que j'avois de le servir et l'affaire importante que mon père avoit à Parys, laquelle il sçavoit bien, m'avoient fait commettre cette faulte. Il me répliqua : « Je vous pardonne. » MM. de Montbazon et de Bouillon sçavoient bien de quoy le Roy me parloit : M. de Bellegarde le leur demanda, et après me vint embrasser et me dit : « Comment? Vous avez des affaires à la court et vous ne m'employez point; je me plains de vous. » Je luy fis mes excuses, et tout ce quy estoit dans la chambre, quy n'estoient que quatre ou cinq, voyant que le Roy m'avoit fait bon visage, sans sçavoir de quoy il m'avoit parlé, me firent de grands compliments.

Je vous représante ces particularités un peu au long, non seulement pour vous faire connoistre le commencement du peu de fortune que j'ay fait à la court, mays pour vous faire voir l'humeur du Roy, quy estoit si bon et si plein de clémence que, quoyqu'il fût offensé de ce que M. de Montbazon luy avoit dit de ma part, néantmoings, parce qu'il croyoit en quelque chose estre obligé de faire pour moy, parce qu'il y avoit desjà trois ou quatre ans que je le suyvois, et parce que la charge de capitayne des toiles m'avoit esté donnée pour récompense des services de mon père, il ne voulut pas me maltraiter et me gourmander, comme il pouvoit faire, et je croys que la grande modestie avec laquelle je me conduisys et le grand respect que je luy rendys me servirent de beaucoup, car si effrontément je me fusse monstré devant luy,

ou me fusse approché pour sçavoir ce qu'il luy plairoit de me commander, suyvant ce que M. de Montbazon m'avoit dit de sa part, assurément il m'eût gourmandé, et en eût esté bien ayse pour avoir sujet de ne faire rien pour moy.

Vous y remarquerez une autre chose, que, quoyqu'il aye fait du bien à plus de personnes que n'avoient jamays fait les Roys ses prédécesseurs, néantmoings il estoit si peu enclin à la libéralité que, quand il donnoit pension, ou faisoit autre bien, c'estoit avec tel regret qu'il sembloit que, s'il l'eût peu, il l'eût osté après l'avoir donné.

Le Roy s'en alla de Dolinville à Fontaynebelleau. Je retournay le lendemain à Parys et, sept ou huit jours après, je m'en allay à Fontaynebelleau, pour me trouver au baptesme de Monseigneur le dauphin et de Mesdames, où il se fit de très-grandes despenses. J'y parus assez bien vestu, selon le peu de moyens que j'avoys. Le Roy, après le baptesme, s'en alla à Montargis pour faire retirer tout le monde à Parys, et la presse estant escoulée, il revint (à Fontaynebelleau) où je fus tousjours auprès de luy, et il commença de me faire bon visage, parlant assés souvent à moy. Il commanda à M. de Bouillon de sçavoir de moy quels estoient les apointements de capitayne des toiles : ayant sçeu que ce n'estoit que douze cents livres, il me fist dire qu'il me donneroit mille escus de pension, croyant qu'il en auroit beaucoup meilleur marché que d'entretenir l'estat des toiles qui eût monté à plus de trente mille livres, et moy, je n'en fus pas fasché, parce que j'aymoys mieux mille escus de pension que de n'avoir que quatre cents escus d'apointement.

Le Roy retourna à Parys où je le suyvys, et au commencement de l'an 1607, je le suppliay très-humblement de se souvenir de moy, lorsqu'il feroit l'estat des pensions. Il me respondit qu'il s'en souviendroit. Néantmoings je demeuray jusques à la fin de mars, que je sçeus que l'estat des pensions estoit fait, et ne peus apprendre s'il s'estoit souvenu de moy, dont je commençay de perdre espérance, et je faisoys de nouveaux desseins de sortir de France. Enfin, un matin, M. de La Varenne, maistre des postes, me dit que je m'en allasse chez Moisset, partisan du sel, quy avoit commandement de me donner trois cents escus pour le premier quartier de ma pension, dont je fus bien ayse, car le Roy ne m'avoit promis que mille escus; mais d'autre costé, je fus fort fasché d'estre sur l'estat des pensions des menus-plaisirs, parce qu'il falloit tous les quartiers parler au Roy, et je ne me pouvois rendre importun.

Je commançay d'avoir un peu de moyen de dépaudre, et continuay de suivre le Roy, pendant les années 1607 et 1608, encores qu'il me faschois fort d'estre obligé de parler à luy tous les quartiers; et quand Sa Majesté perdoit son argent au jeu, l'on nous retranchoit toujours quelque chose. Enfin, M. le cardinal de Givry, oncle de ma mère, ayant ramené feu M. de Laon d'Italie, sur la fin de l'an 1608, mon frère le logea dans Saincte-Geneviefve, et, soit qu'il voulust payer son hoste, ou qu'en effet il creut que ce fût utile à son service, comme il voulust partir au moys de mars pour aller prendre possession de l'évesché de Metz, que le Roy luy avoit donné, il dit à mon frère de Laon, qu'il me vouloit donner le bailliage de

Metz, qu'il faisoit estat de valoir tous les ans, mille ou douze cents escus. Quand mon frère m'en parla, je luy dits que M. le Cardinal me faisoit trop d'honneur, mays que j'avois une charge quy m'attachoit auprès du Roy et quy m'empescheroit de pouvoir luy rendre la subjection et service que je devoys en ceste charge; et aussy que je sçavois de bonne part que le Roy vouloit donner ledict bailliage à M. d'Arquien, lieutenant de roy dans la citadelle de Metz. Quand M. le Cardinal eut eu la response de mon frère, il luy dit qu'il sçavoit bien que le Roy avoit ce dessein, mays qu'il quitteroit plustost l'évesché que de donner ceste charge à M. d'Arquien, qu'il luy falloit quelqu'un de ceux quy avoient l'honneur de luy appartenir eût cette charge, pour le servir et soulager en ses affaires.

Par l'advys de mon frère, j'allay trouver mondict sieur le Cardinal, quy me confirma ce mesme dessein; et luy fis la mesme rèsponse que j'avois faict à mon frère, le suppliant très-humblement de ne me point embarquer en cette affaire, laquelle j'estois assuré quy ne luy réussiroit pas, mais que, s'il m'y embarquoit, je le supplioys très-humblement de ne me point habandonner, et de ne point souffrir que je reçeusse une disgrâce. Il me dit encore qu'il quitteroit plustost son évesché que de permettre que M. d'Arquien eût cette charge; qu'il proposeroit au Roy M. le marquis de Mirebeau, lequel il sçavoit bien que le Roy n'agréeroit pas, à cause qu'il estoit lieutenant de roy en Bourgoigne, et qu'après il me proposeroit. Je l'en remerciay très-humblement, quoyque je me doutasse bien de ce quy m'arriva depuys.

A deux jours de là, M. le Cardinal alla prendre congé du Roy et proposa M. le marquis de Mirebeau pour luy donner la charge de bailly de Metz. Le Roy luy dist que le marquis de Mirebeau estoit lieutenant de roy en Bourgoigne, et ne pouvoit habandonner cette charge. Mondict sieur le Cardinal me proposa après. Le Roy luy dit que j'avois une charge auprès de luy et que, pour cette rayson, je ne pouvois servir en l'autre, mais qu'il désiroit qu'il la donnast à M. d'Arquien. M. le Cardinal luy fist quelques foybles responses, et pour conclusion s'accorda à Sa Majesté pour M. d'Arquien, et le lendemain, quand M. de Montigny l'en alla remercier, il luy dist : « Monsieur, j'ay préféré votre frère à mon propre neveu. » Ce compliment de M. le Cardinal à M. de Montigny ne me pleust pas, et je m'en plaignys à un des siens, quy ne me peut faire autre excuse, sinon que mondict sieur le Cardinal n'avoit pu résister aux commandements du Roy : je luy répliquay qu'il ne devoit doncque pas m'y avoir embarqué, que j'avoys bien prévu ce commandement du Roy, et luy avoys dit et que maintenant il m'habandonnoit : je n'en peus avoir autre raison, et à deux jours de là, je m'en allay en poste à Chantilly où estoit le Roy. Aussitost qu'il me vit, il tira M. de Bouillon à part : ledict sieur de Bouillon me vint trouver, et me demanda ce quy m'amenoit à Chantilly ; je luy dis le sujet : je ne sçay s'il parla au Roy, mays fort peu de temps après, Sa Majesté, se pourmenant dans sa chambre, m'appella et me dit : « On m'a dit que vous vous plaignez de ce que j'ay donné le bailliage de Metz à Arquien. » Je luy respondis : « Sire, je supplye très-humblement Vostre Majesté me pardon-

ner; non-seulement ma fortune, mays ma vie et mon bien dépendent d'elle; mays je me suis bien plains de ma mauvaise fortune, en ce que M. le Cardinal de Givry m'ayant fait quelque bien, Vostre Majesté ne l'avoit pas eu (pour) agréable et en avoit disposé à un autre. » Il me répliqua : « Le cardinal de Givry ne vous l'avoit pas peu donner, car, quand je luy donnay l'évesché de Metz, je luy manday que je me réservois de disposer du bailliage; mays son aage luy a fait perdre la mémoire : M. de Villeroy mesme s'estonne de ce qu'il a l'esprit passé, et me le voulut quasi faire passer pour estre en enfance, encore qu'il eust l'esprit aussy sain qu'il l'avoit jamays eu. » Ensuite de ce discours, comme il avoit une humeur que quand il faisoit tort à quelqu'un, il falloit au moings qu'il le contentast de bonnes parolles, il me dist : « Le sujet pourquoy je veux que Arquien l'aye, c'est qu'il est lieutenant de roy et luy veux donner encore cette charge pour l'auctoriser davantage, affin de contrequarrer M. de Lorrayne, car je veux oster l'espérance à ceux de cette maison de rentrer jamays dans l'évesché de Metz. » Je luy dis que, puisque M. d'Arquien estoit plus utile que moy à son service, quand j'aurois la charge, je la luy remettrois entre les mains, mais que je le suppliois très-humblement de faire quelqu'autre chose pour moy; qu'il m'avoit fait l'honneur de me donner une pension sur ses menus plaisirs; que je le suppliois très-humblement de me mettre sur l'estat des pensionnaires quy estoient payés à l'espargne, affin que je ne fusse point contraint de l'importuner tous les quartiers, comme j'avoys fait jusques à cette heure. Il me dit que je ne l'importu-

noys point de luy en parler, et me laissa, craignant que je le pressasse davantage.

Le lendemain, j'eus advys que le Roy devoit signer l'estat des pensions, et le soir à son souper, je luy en parlay encore; il se mist fort en cholère, et M. de Traigny, quy estoit fort mon amy et cognoissoit l'humeur du Roy mieux que moy, me tira par derrière, de peür que je ne le pressasse et qu'il ne me gourmandast davantage. Je m'en allay trouver M. de Bouillon et M. de La Vieuville, et leur fis mes plaintes; ils me dirent que j'eusse patience. Je partys le lendemain pour retourner en poste à Parys; je trouvay M. de Montigny entre Luzarches et Escouan, quy me voulust aborder, mays je dis au postillon qu'il passast oultre, et le saluay fort froidement. Comme il arriva à Chantilly, il dist à M. de La Vieuville qu'il m'avoit rencontré, se plaignant que je l'avois salué froidement et qu'il n'estoit pas cause de ma disgrace. M. de La Vieuville luy dit que directement il n'en estoit pas cause, mays qu'indirectement il l'estoit, et qu'il estoit obligé de faire que le Roy fist autre chose pour moy. Il s'y offrist jusques mesmes qu'il consentist que le Roy augmentast ma pension d'une partie de ses appointements, et qu'il en croyroit mondict sieur de La Vieuville et les (personnes) que je voudroys nommer.

Peu de jours après le Roy revint à Parys, M. de La Vieuville me dist la proposition que M. de Montigny luy avoit fait, je le suppliay et M. de Champvallon aussy de traiter ceste affaire pour moy; c'estoient deux habiles hommes, mais l'esprit de M. de La Vieuville estoit bien plus solide que celuy de M. de Champvallon, quy estoit plus propre à la galanterie

de la court qu'à traiter d'affaires. Le Roy estoit sur son partement pour aller à Fontaynebelleau et devoit, avant que de partir, signer l'estat des pensions, c'est pourquoy ils furent d'avys que je suppliasse M. le cardinal de Givry, de prier M. de Montigny de parler au Roy pour moy : c'est à quoy ils eurent grande peine de me faire résoudre, car je me plaignois de ce qu'il m'avoit embarqué en ceste affaire et m'avoit habandonné. Enfin, pour n'estre point tenu opiniastre, je parlay à M. le cardinal de Givry et le suppliay très-humblement de dire à M. de Montigny, qu'au nom de mondict sieur le cardinal, il remontrast au Roy que, puisqu'il m'avoit embarqué en ceste affaire, il supplioit très-humblement Sa Majesté faire quelque autre chose pour moy, afin que je ne reçeusse point cette disgrace, qu'on creust qu'il ne m'aist pas jugé digne de le servir en cette charge.

Comme je suppliay à regret et de mauvaise grace, M. le cardinal de Givry, aussy ne s'y employa-t-il que par manière d'acquit; mays M. de Montigny, habile homme et à quy M. de La Vieuville mettoit beaucoup de considérations devant les yeulx, ne laissa pas de faire valoir cette recommandation auprès du Roy; et il le vint trouver quy disnoit chez M. de Seuilly, à l'Arsenal, pour aller coucher à Villeroy et de là à Fontaynebelleau, et comme il estoit fort galand, et parloit librement et plaisamment au Roy, Sa Majesté, quy estoit preste de se mettre à table, se doutant qu'il vouloit parler, sans sçavoir de quoy, luy dist : « Montigny, mettés-vous à table, ou vous en allés, car je ne veux pas que personne parle à moy. » M. de Montigny luy respondit, en jurant, qu'il ne se mettroit point à

table, ne sortiroit point et parleroit à luy. Le Roy, quy estoit à demy en cholère, ne se peut empescher de rire, et luy dist : « Qu'est-ce que vous me voulés donc? » Là dessus il amplifia la charge que luy avoit donné M. le cardinal de Givry, et offrit de me donner de ses appointements pour me contenter, pour faire voir au Roy qu'il ne luy en cousteroit rien. Le Roy se mist en cholère, et luy dist que c'estoit un donneur d'expédients et qu'il n'en feroit rien. M. de La Vieuville estoit présent, quy me vint trouver dans le cimetière Sainct-Gervays, où j'estoys avec le baron de Vitry, en attandant sa response. Il me dist ce quy s'estoit passé et que je n'avoys aucun suget de me plaindre de M. de Montigny, et le baron de Vitry m'en dit autant.

Je retournay fort triste à SainteGeneviefve, où j'estoys logé, et comme je disnois avec mon frère de Laon, un nommé Dardel, quy faisoit ses affaires, me vinst donner avys que l'abbé d'Escurey estoit mort. Mon frère fust d'avys que je la demandasse (l'abbaye) au Roy, plustost à dessein d'esprouver sa bonne volonté qu'en espérance de l'avoir. Je partys le lendemain en poste, et arrivay que le Roy estoit à table pour disner. Je luy demanday ladicte abbaye pour un de mes frères; il me l'accorda avec grande gratification, et me dit qu'il estoit bien ayse que ceste occasion se fust présentée pour me tesmoigner sa bonne volonté. Je m'en revins à Parys, plus satisfait d'estre à couvert d'une disgrace par cette gratification, que de l'effet mesme.

A un moys de là, j'eus advys que l'abbé d'Escurey n'estoit point mort, et estoit relevé d'une grande ma-

ladie. Je vins trouver le Roy, et luy dis que Sa Majesté m'avoit fait l'honneur de gratifier, à ma supplication très-humble, un de mes frères d'une abbaye ; que j'avois eu advys que l'abbé n'estoit pas mort ; que je ne laissois pas de luy avoir la mesme obligation ; que si ceste affaire eust réussy, mon frère m'eust donné le moyen de le suyvre sans l'importuner, mays que m'ayant manqué, je le supplioys très-humblement de me continuer la pension qu'il m'avoit fait l'honneur de me donner jusques-là. Il me dit que ouy, et mesme m'en fist donner un quartier à quelque temps de là.

Néantmoings cela m'apporta un grand dégoust de la court et un desespoir de la fortune, car le Roy, quy cognoissoit m'avoir offensé, me fuyoit quand je voulois l'aborder, et moy, qui le cognoissois, je craignoys de l'approcher, tellement que cette année-là je ne reçeus qu'une demy année de ma pension ; je ne laissay par de le suyvre tousjours, et me résolus pour avoir sujet de quitter la court, de me marier. M. de Rhodes me proposa le mariage de vostre mère, au commencement de l'an 1610, mays il ne réussit que plus de deux ans après. Je me trouvay accablé d'affaires ; la terre de Nangis estoit en décret, mon père et ma mère estoient en Bourbonnoys, quy ne s'enqueroient point l'estat de leurs affaires, enfin mon frère de Laon eût compassion de la maison, et comme c'estoit le meilleur naturel d'homme que j'ye jamays cogneu, Dieu se voulust servir de luy pour nous relever de la misère où nous allions tomber : nous fismes comptes des debtes quy montoient à cent quatre mille escus, sans quarante mille escus que depuys nous donnasmes en mariage à mes sœurs, et tout le bien n'eust point esté affermé

vingt et cinq mille livres en ce temps là. Nous nous assemblasmes avec les principaux créanciers quy faisoient décreter la terre de Nangis, lesquels croyant que nous nous mettions en devoir de les contenter sursirent les poursuites, et nous donnèrent quelque temps pour les payer, sans néantmoings nous quitter jamays un denier des insterets; mon frère les assigna du mieux qu'il peut, et dès que les autres créanciers virent que nous nous efforcions pour sortir d'affaires, jamays un seul ne nous fist de saisies, ny de frais.

C'estoit au mesme temps que le Roy faisoit estat d'entreprendre la guerre, et il donna des commissions à M. le mareschal d'Esdiguieres pour lever douze mille hommes de pied et mille chevaux, et donna les commissions dans le Dauphiné, Languedoc, Lionnoys, Auvergne et Bourgoigne, tellement que ceux des pays les plus éloignés n'en peurent espérer. Pour l'armée qu'il réservoit pour sa personne, Sa Majesté prist tous les vieux régimens, et ne donna commission que d'un régiment, au nom de monsieur de La Valette, et un à Vaubecourt. Pour la cavalerie il commanda aux princes de mettre leurs compagnies de gendarmes sur pied, et ne donna que deux compagnies de chevau-légers, l'une au duc de Retz, l'autre à M. de Soubise.

Le marquis de Briançon, Dunes et la plus grande partie (d'entre nous), desesperés de ce que l'on ne pouvoit espérer de charges, nous proposasmes qu'on fist un régiment au nom de monseigneur le Dauphin; qu'on fist M. de Vignolles premier capitayne, et que nous y prendrions des compagnies; mais M. d'Espernon, qui n'aymoit pas Vignolles, s'y opposa. Tous mes amys, et particulierement M. de La Vieuville, me

pressoient de parler au Roy pour demander d'estre employé, mays comme je n'avois ny crédit ny argent, je prenoys d'autres prétextes de m'en excuser; enfin pour leur tesmoigner que je ne me rendoys pas opiniastre à leurs conseils, je parlay un jour au Roy, à l'assemblée qu'il faisoit pour courre le cerf à Villaconbles, proche Meudon, et luy dis que je ne l'avois point importuné de me donner charge, parce que je sçavois que sa Majesté jugeroit mieux que moy à quoy je seroys capable de la servir; que je m'estois toujours rendu subject auprès d'Elle; que je la suyvoys encores en ce voyage, et que je la supplioys très humblement, quand l'occasion se presenteroit, de se souvenir de moy. Il me dist de bonnes parolles, et quand il vist que je ne le vouloys point importuner, il commença de me parler, de peur que d'autres ne l'importunassent. Pendant son disner, il me dist qu'il falloit nous loger deux ensemble et faire porter des tentes, parceque l'on camperoit souvent, et plusieurs discours quy n'estoient pas de grande importance, auxquels je respondys du mieux que je peüs, jugeant bien que je luy faisois plaisir d'empescher que personne ne l'approchast.

Le partement du Roy s'avançant, je me trouvay fort embarrassé, car mon père estoyt esloigné, et je n'avoys point d'argent ni d'esquipage. J'avoys un des meilleurs chevaux de France, et troys ou quatre autres, mays il me falloit un chariot pour porter des tentes. En ceste extremité, je me résolus de me loger avec le duc de Nevers, coronel de la cavalerie legère, et avec le peu d'argent que je pourroys emprunter, couler le temps, jusques à ce que je pourroys tirer quelque chose de mon père, lequel, quoyque je luy

mandasse le prompt partement du Roy, ne se pouvoit imaginer qu'il deubt sortir de France.

Peu devant le partement du Roy, pour s'advancer à Châlons et à Mézieres, il fut malheureusement tué. J'estois chez madame des Ars. Un de mes laquays me vint dire cette malheureuse nouvelle; je descendys, et après avoir un peu veü ce quy se passoit dans les rues, je m'en allay au Louvre, où je fis serment de fidelité à la Royne, esleue regente par le parlement, aussitost après la mort du Roy.

Il fallust que je commençasse une nouvelle fortune; la plus part de ceux de la court s'appuyoient des princes et leur faisoient la court; pour moy, je m'estoys rendu subject, depuys deux ou troys ans, de monseigneur le Dauphin, le Roy me commandant souvent de le faire chasser aux toiles, tellement que j'avoys l'honneur d'estre fort cognu de luy. Ce quy m'obligea encore plus de le suivre à son avenement à la couronne, fut que tout le monde l'habandonnoit, et s'attachoit-on de suivre la Royne, sa mère, quy avoit toute auctorité. J'avois M. de Souvray, son gouverneur, et M. de Châteauvieux, chevalier d'honneur de la Royne, qui ont esté jusques leur mort les meilleurs seigneurs et amys que j'aye jamays eü, et quy m'ont tousjours rendus de bons offices auprès de Leurs Majestés.

Au moys d'aoust 1610, M. de Dunes fust tué par les frères de feu M. des Marets, et oncles de celuy-cy : le chevalier des Marets et Berneuil, son frère[1], furent

1. Claude Dauvet des Marets, chevalier de Malte, capitaine de galère, et Dauvet, seigneur de Berneuil, succombèrent dans ce terrible duel, qui de la part des Dauvet paraît avoir été un affreux guet-apens.

aussy tués sur le champ. Je receus cette nouvelle au Louvre, avec une grande douleur, car, après mes frères, je n'aymoys personne à l'égal de luy. Je partys à l'heure mesme de Parys, avec messieurs de Saint George, de la Marche, La Brosse Raquin, Montjay et M. de Brizès, exempt des gardes de la Royne, quy nous vint joindre à Tournans. Je demouray en quelque espérance que M. de Dunes ne fut que blessé, jusques à ce que, sortant de Saincte Geneviefve, je reçeus une lettre de M. d'Acy, son beau pere, quy me pryoit de l'aller secourir et qu'on vouloit dans Provins faire le procès au corps mort de M. de Dunes. Cela redoubla ma douleur, et hasta mon voyage, tellement que je marchay tout le jour et la nuit, et, le lendemain, dimanche, je voulus ouyr la messe à Bamost, où j'appris plus particulièrement la façon qu'il avoit esté tué; que M. des Marets[1] ne s'y estoit pas trouvé, estant fort malade au lit, et que Fraucourt[2], le seul resté de ses frères, s'estoit retiré chez quelqu'un de ses amys, sans qu'on sçeut où il estoit. Après la messe, je m'en allay à Champcenets, qui n'est qu'à une lieue de là, où je trouvay M. d'Acy fort affligé; il me fist desjeuner et après je reposay environ une heure, car je n'avoys beu, mangé ny dormy depuys Parys. A mon réveil, mon frère de Lignyeres[3] vint avec quatre

1. Gaspard Dauvet, seigneur des Marets, depuis chevalier des Ordres du roi, gouverneur de Beauvais, capitaine de cinquante hommes d'armes, ambassadeur en Angleterre, mourut en 1632. C'était l'aîné de cette ancienne maison descendue de Jean Dauvet, premier président au parlement de Paris sous Charles VII.

2. Gabriel Dauvet, seigneur de Fraucourt.

3. Philippe de Brichanteau, baron de Linières, capitaine de

ou cinq gentilshommes, et m'amena un bon cheval, se doubtant bien que dès que je sçauroys ceste nouvelle, je ne manqueroys pas de venir à Champcenets. M. de Tigy vint aussy, luy troisiesme, et comme nous voulions monter à cheval pour aller à Provins, on nous vint donner advys que la justice de Provins avoit donné main-levée au corps, et qu'il n'estoit qu'à un quart de lieue de là. Je priay M. d'Acy de m'excuser, si je n'atendoys point le corps, lequel ne feroit que renouveller ma douleur; que puisque je ne le pouvois plus servir, j'allois trouver mon frere de Laon, qui estoit à Barbeau, et de là à Graville voir Mme de Dunes[1]. Partant de Champcenets, je pris le chemin de Provins, au lieu de celuy de Nangis, mais M. de Tigy me dit que je pourrois rencontrer le corps, ce quy me fist destourner. Que si j'eusse fait un quart de lieue, j'eusse trouvé Fraucourt, luy dix et huytiesme, quy suivoit le corps de feu M. de Dunes, pour, à ce qu'on croyoit l'arrester, jusques à ce qu'ils eussent une commission de la court pour luy faire faire son procès. Je croys que Dieu le permit pour le salut des uns et des autres, car nous estions quatorze bien montés, et n'y en avoit un seul dont je ne fusse assuré; je ne croys pas qu'il en fut reschapé, tant que j'eusse eü de la vie, et j'eusse mys tous mes amys en peine, mays j'avoys telle douleur de ce qu'après l'avoir tué, ils

cent cinquante hommes d'armes et des Suisses de Gaston, frère de l'auteur, né en 1587, mourut en 1639, sans laisser d'enfants de Claude de Meaux de Bois-Boudran, sa femme.

1. Catherine Hennequin, fille d'Antoine, femme de Charles de Balsac, baron de Dunes, se remaria à César de Balsac, seigneur de Gié, son beau-frère, et elle épousa en troisièmes noces Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis, auteur de ces mémoires.

vouloient encore faire tort à sa mémoire, que je n'eusse eû aucune considération.

J'allay ce jour-là coucher à Nangis et le lendemain j'allay à Barbeau disner avec feu mon frere, l'evesque de Laon, et après disner voir Mme de Dunes, à Graville, où, sur les trois heures du soir, M. d'Acy m'escrivist que j'eusse pitié de luy et que M. des Marets avoit assemblé ses amys pour venir enlever le corps dans l'église de Champcenets et le garder jusques à ce que la commission du parlement de Parys fust venue pour faire le procès. A l'heure mesme j'escrivys à touts mes amys et les suppliay de se trouver, à quatre heures du matin, à Champcenets où je m'en allay toute la nuit, et à quatre heures du matin, j'y trouvay cinquante ou soixante gentilshommes. Nous enlevasmes le corps pour le mener à Malesherbes, où sont enterrés tous les seigneurs de la maison. D'Enbray, Gas, Fraucourt avec tout ce qu'il avoit peü amasser de ses amys estoit prest pour se trouve[r] sur le chemin où devoit passer le corps, n'ayant osé l'enlever dans l'église, parceque des harquebusiers le gardoient, et il vouloit l'attendre sur le chemin; mays quand il vist qu'il estoit si bien accompagné, il ne parust personne qu'un homme à cheval qu'ils avoient mys en sentinelle, pour les advertir quand le corps partiroit. Je fus près de le faire pousser jusques au Marets[1], pour voir si ceux qu'y estoient dans la maison sortiroient, mays je jugeay que ce ne seroyt qu'une fanfaronnerie, et je craignis qu'ils ne se servissent de la justice et missent mes amys en peyne., car pour moy je ne m'en soucioys pas.

1. La terre des Marets était située près de Champcenets.

Je conduisis le corps jusques à Herissy[1], que je mys entre les mains de M. de Clairmont d'Entraygues, son frère aisné; j'escrivys un manifeste de ce quy s'estoit passé, que j'adressay à M. de la Chasteigneraye, capytaine des gardes de la Royne-mère, que je luy envoyay par M. de Brizès, exempt de ladite compagnie. La mort de M. de Dunes fut fort regrettée, et particulierement pour la façon qu'il avoit esté tué.

On parla differemment de mon action, les uns approuvant ce que j'avoys fait; et huit jours après, comme je retournay à la court, force gents se vindrent offrir à moy, me priant de les vouloir aymer, puysque j'aymays mes amys jusques après leur mort, et que je quittoys ma fortune pour leur en randre preuve; car M. des Marets estoit gendre de M. le chancelier de Sillery[2], quy avoit absolu pouvoir dans les affaires. Les autres me blasmerent de my estre porté si violemment, que je pouvoys, sans prendre les affaires si fort à cœur, me contenter d'assister les parens plus proches, et par ce moyen, obliger M. le Chancelier quy eust fait quelque chose pour moy. En effet, un homme de condition, quy faisoit profession, autant que moy, d'estre amy de M. de Dunes, me vint trouver, et me dist qu'il ne me pouvoit assister en cette affaire, parcequ'il en avoit une à la court, où M. le Chancelier avoit

1. Héricy, bourg sur les bords de la Seine, à trois lieues de Melun et à deux lieues de Fontainebleau. La célèbre abbaye de Barbeaux, fondée, en 1147, par le roi Louis VII et dont Benjamin de Brichanteau, évêque de Laon, était abbé, se trouvait située auprès de ce bourg.

2. Il avait épousé, par contrat du 30 juillet 1601, Isabelle Brulart, fille du chancelier de Sillery.

tout pouvoir, et laquelle M. le Chancelier luy fist faire, en ceste considération, et qu'il n'eût peutestre pas fait sans son assistance. Pour moy quy ay tousjours eu l'honneur en recommandation plus que le profit et la fortune, je consideray bien ce quy m'en arriva depuys, car M. le Chancelier quy me tesmoignoit auparavant beaucoup de bonne volonté, me fust depuys toujours contraire; mays je croyois qu'il y auroit de ma réputation de faire autrement.

Le desplaisir de la mort de M. de Dunes, joint avec celuy que j'avoys de la mort du Roy, et quelque autre sujet quy m'arriva, me causerent une fiebvre-tierce, dont j'eus sept accès, et je ne laissay pas de faire le voyage du Roy, quy alla se faire sacrer à Reims, au commencement du moys d'octobre 1610, parce que j'estoys un de ceux quy devoient accompagner la Sainte Ampoule au sacre du Roy[1]. Pendant ce voyage je fus tousjours malade, et le jour de la cérémonie, si je n'eusse esté obligé par honneur de m'y trouver, je n'eusse peü sortir du lit. Nous estions, MM. le marquis de Sablé, comte de Rabat, Cheboutonne[2], frère

1. Le comte de Nangis fut un des quatre barons qui accompagnèrent la sainte Ampoule. « Le dimanche, 17 octobre 1610, le Roy depescha pour faire apporter la sainte Ampoule les sieurs marquis de Sablé, Nangis, le fils, le vicomte de Rabat et de Biron, lesquels quatre seigneurs et barons partirent sur les sept heures du matin de l'archevesché avec leurs escuyers et gentilshommes portant chacun devant son maistre sa bannière peinte et designée de ses armes pour aller à l'abbaye de Saint-Remy, entre faisant mener une hacquenée blanche pour monter le prieur de Sainct Remy portant la dicte saincte Ampoule. » (*Mercure françois*, t. I, f° 532, v°.) Le comte de Beauvais, à l'offrande de la messe du sacre, portait le pain d'or placé sur un riche oreiller. (*Ibid.*, f° 540, v°.)

2. Armand de Gontaut, 2e du nom, seigneur de Sainct-Blan-

de M. de Biron, et moy, nommez pour accompagner la Sainte Ampoule : il y eut quelque different pour la presséance, MM. de Rabat, Cheboutonne et M. le marquis de Sablé et moy; mays M. le marquis de Sablé et moy l'emportasmes.

Après le sacre du Roy, la Royne-mère et le Roy revindrent par Sainct-Marcou, et de là à Monceaux. Je me portay assez bien à ce retour à cause que le temps estoit fort beau. De Monceaux je vins à Parys, et de là à Nangis, où en arrivant je me trouvay fort mal; la fiebvre quarte me prist et je retournay à Parys, où je demouray avec la fiebvre quarte, double quarte, triple quarte, quarte continue. J'estoys tellement mélancholique que je ne croyois avoir jamays joye ny santé. Enfin, au moys d'avril, je commençay de me porter un peu mieux, et je suyvis le Roy à Fontaynebelleau, où M. de Sainct-Géran me proposa de récompanser la lieutenance de Roy, en Bourbonnoys, dont il se vouloit deffayre. Je creus que c'estoit en effet son dessein, parce que je faisoys grande profession d'amitié avec luy et je luy dis que je n'avois point d'argent, mays que l'on m'offroit douze mille escus de la charge de capitayne des toiles; que si je touchoys cest argent, je traiteroys avec luy. Je communiquay ceste affaire à M. de la Brosse-Raquin quy me dict qu'il me trompoit, qu'il estoit en traité avec le comte de Charlus, père de celuy que vous cognoissez; qu'il luy avoit laissé la dicte lieutenance de roy à dix mille escus, mays que, depuys qu'il avoit parlé à moy, il avoit dict

card et de Chefboutonne, frère de Jean, devenu l'aîné de la maison par la mort du maréchal de Biron.

audict comte de Charlus que je luy en offrois douze mille, afin de l'encherir sur luy, et en effet il n'avoit aucun dessein de s'en deffaire, mays il vouloit faire le malcontent, pour avoir la survivance de Madame d'Angoulesme[1] quy estoit gouvernante de Bourbonnoys, laquelle la Royne-mère luy accorda. Despuys ce temps-là je n'ay jamays fait estime de l'amitié dudict sieur de Sainct-Géran, quoyque je n'aye pas laissé de railler tousjours avec luy, comme je faisoye auparavant.

Pendant le séjour du Roy et de la Royne-mère à Fontaynebelleau, ils firent l'estat des pensions, où je fûs mys pour douze cents escus, et la Royne-mère donna neuf mille francs pour l'entretenement des toiles, ce quy me pouvoit valoir encores douze cents escus, en faisant la despense des chiens courants et grands lévriers, lesquels mon père gardoit auparavant à Nangis. Cela me haussa un peu le courage, avec ce que le Roy que je faysois chasser aux toiles, me faisoit assez bon visage. Je n'avoys plus qu'un peu de fiebvre, et M. de Mayarne, médecin[2], qui avoit la fiebvre quarte, aussi bien que moy, me conseilla de

1. Françoise de Nargonne, deuxième femme de Charles, bâtard de Valois, duc d'Angoulesme, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, mariée le 25 février 1644; la duchesse devint veuve le 14 septembre 1650, et elle mourut âgée de 92 ans, le 10 août 1713.

2. Théodore du Mayerne-Turquet, médecin ordinaire des rois Henri IV et Louis XIII. Il fut appelé en Angleterre l'année suivante par Jacques I<sup>er</sup>, qui, peu après, le nomma son premier médecin. Mayerne a exercé la même charge sous l'infortuné Charles I<sup>er</sup>. Il est mort à Chelsea en 1655, laissant une immense fortune à sa fille unique, qui épousa le petit-fils du duc de la Force, et mourut en couches en 1661.

me faire purger, saigner et baigner. Je vins à Nangis, où mon père et ma mère estoient, et quoy que je n'eusse plus de fiebvre, j'avoys une douleur de ratte quy me tourmentoit fort. J'allay voir mon frère de Laon, quy estoit à Barbeau, où la fiebvre me reprist dans l'église, le jour de l'Ascension, pendant vespres; j'en attribuay la cause à la fraischeur de l'église, et je partis le lendemain, avec mon frère, pour aller à Parys, où l'on me mandoit pour me trouver à l'accommodement que devoit faire M. le Connestable entre les parens de M. de Dunes et MM. des Marets. Deux jours après, M. des Marets, contre le traité quy se faisoit, fist arrester prisonnier M. du Montuit, quy estoit avec feu M. de Dunes, quand il fust tué; il eust en même temps recours à moy; j'allay chez M. le mareschal de Brissac en faire plainte, où je trouvay M. des Marets, avec lequel je croys que je me fusse fasché, sans M. le mareschal de Brissac, quy usa de son authorité. Enfin à l'heure mesme M. de Brissac fist sortir M. du Montuit de prison.

Je ne fis autre action violente que de me mettre un peu en cholere. Comme je fus de retour à Saincte-Geneviefve[1], je ne pus souper parce que la fiebvre me prist. Je m'allay coucher sur le minuit; j'eus soif et beus de l'eau du puys Saincte-Geneviefve[2], quy estoit fort froide; je me réveillay avec une grande douleur du costé où je me couchay. Néantmoings je me voulus lever le matin pour aller, avec M. de Gié et les

1. L'abbaye de Sainte-Geneviève, à Paris.

2. De l'eau du puits de Nanterre. Il estoit renfermé dans une petite chapelle qui existait au dehors du village, du côté de Chatou. L'éditeur l'a encore vu dans sa première jeunesse.

autres parents de feu M. de Dunes, trouver M. le Connestable à Chantilly, mays il me fust impossible. Mon frère de Lignyeres y alla en ma place. J'eus une pleûresie, où je fus saigné sept fois, et fus jugé à mort, le quatriesme jour. Je croys que Dieu permist que j'eusse ceste maladie pour me faire oublier le ressentiment que j'avois de la mort de M. de Dunes; car M. Lescaillon, qui estoit nostre médecin, me voyant en danger, me fit venir le Père d'Aubigny, jésuite, auquel je me confessay et promys à Dieu de n'avoir jamays de ressantiment de ceste affaire, et depuys, quand je fus guéry, M. le marquis de Fossés, quy estoit leur amy et se disoit le mien, fit que la Royne-Mère nous fit venir dans son cabinet, où il n'y avoit avec elle que ledit sieur de Fossés, M. des Marets et moy, où Sa Majesté me fist un exprès commandement de ne m'en ressentir jamais, ce que je luy promys, mays je l'avoys desja promys à Dieu, croyant partir de ce monde.

J'esprouvay en ma maladie que ceux qui ont des charges ne sont pas sans avoir bientost des successeurs, car, d'abord qu'on me jugea en danger, mon frere envoya demander ma charge pour mon frere de Lignyeres, et la Royne la luy accorda, mais force gents, ne scachant pas que mon frere eüst ceste assurance, la demanderent, et M. de Nevers m'a dit qu'un homme, avec quy je faisois grande profession d'amitié, l'avoit prié de la demander pour luy; il ne me dist point quel il estoit, mays à son discours je jugeay que c'estoit M. de Chitain[1], frère de M. de Sainct-Gé-

1. Godefroi de la Guiche, seigneur de Chitain, frère du maréchal de Saint-Géran.

ran. On me dit aussy que des personnes qui m'estoient bien plus proches et plus obligées l'avoient demandée, mays, cela n'ayant eu aucun effet, je ne m'en voulus pas enquérir davantage.

Mon père, désirant fort de me marier, renouvella le traité de mariage avec feu M. de Rochefort, pour vostre mère; mays ceux quy tesmoignoient en avoir le plus d'envie trouverent moyen de le rompre. Madame de Givry[1] proposa de me marier avec une sœur de M. de Valancey, qui est maintenant Madame de Puysieux[2], et mon père, quy venoit de Sainct-Malo voir un embarquement que faisoient MM. de la Ravaudiere et Razilly, passa au retour à Maillé, auprès de Tours, où il vist Madame de Givry, de là à Valancey, où il advança tellement ceste affaire qu'il ne restoit plus que de nous faire voir; mays feu mon frère de Laon, quy estoit en ce voyage avec mon père et ne gousta pas l'humeur de ladicte damoiselle de Valancey, m'escrivit qu'il avoit veu ma maistresse quy estoit belle, honneste et de grand discours. Je jugeay bien qu'il n'approuvoit pas ce mariage, et aussy que feu M. de la Brosse-Raquin me dist que Madame la mareschalle de la Chastre, sa sœur, luy avoit dit qu'elle demandoit desjà si, quand elle seroit mariée, elle ne garderoit pas la bourse, ce quy me dégoutta encores

1. Jeanne Chabot, veuve du baron de Givry, mariée en secondes noces à Claude de la Châtre, baron de la Maisonfort, maréchal de France.

2. Charlotte d'Étampes-Valençay épousa, par contrat du 11 janvier 1615, Pierre Brûlart, marquis de Sillery, vicomte de Puisieux, veuf de Madeleine de Neuville Villeroy. Elle a marqué parmi les femmes à bons mots; Mme de Sévigné en parle souvent dans ses lettres.

plus, et quand mon père revint, il me voulust faire prendre la poste pour aller à Valancey. Je m'en excusay sur ce que M. de Valancey luy vouloit donner moings qu'il n'avoit fait à Madame de la Chastre. Mon père se fascha un peu contre moy, mays je luy dis avec respect que c'estoit moy quy me mariois et non pas luy, que je ne vouloys pas prendre à regret une femme pour vivre avec elle le reste de mes jours. Cela le piqua un peu, parce qu'il croyoit que j'avois de l'affection pour une autre; mays depuis, quand je luy dis ce que je vous ay fait cognoistre de mon frere de Laon et de M. de la Brosse-Raquin, et qu'il vist sa conduitte, après qu'elle eust espousé M. de Puysieux, il m'a plusieurs foys dict, en raillant, que j'avais esté plus sage que luy, et en effet dans dix ans nostre maison eust esté ruynée.

Ce fust à la fin de l'an 1611, et au commencement de l'an 1612, à karesme-prenant, il se fist alors des galanteries de carozelles, courses de bagues, armes et comparses en lices, dont je fus de la partie, ne s'estant point encores passé de pareilles occasions, depuys que j'estois à la court, dont je me fusse meslé. Il m'en cousta deux mille cinq cents escus, tant en cela qu'en habits que je fis faire. Lorsque l'ambassadeur ordinaire d'Espagne vint demander Madame Elizabeth[1] en mariage, pour le prince d'Espagne, et que le duc de Pasterane, l'ambassadeur extrordinaire, la vint espouser, au nom dudit prince. J'avois fort

1. Élisabeth de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, née le 22 novembre 1602. Le mariage fut décidé par le traité du 25 mars 1612, mais la princesse ne fut épousée au nom de Philippe IV que le 18 octobre 1615.

désiré faire le voyage d'Espagne avec le duc de Mayenne quy y alla pour le mesme sujet, assavoir pour espouser la princesse d'Espagne[1] au nom du Roy, mays j'avois tant despendu[2] d'ailleurs que je n'en eus pas le moyen, et aussy que l'on renouvella le traité de mon mariage avec vostre mère, quy traynoit depuys deux ans. Force gens le desconseilloient, parceque, quoyque nous eussions du bien l'un et l'autre, neantmoings ayant des debtes, nous avions plus de besoing d'argent comptant que de terres, et M. le comte de Soyssons mesmes, quy faisoit à mon père l'honneur de luy vouloir du bien, et à moy aussy, luy donna advys que mon beau père avoit plus d'affaires que nous ne croyions, et il avoit cest advys de M. d'Argenteuil, voisin de M. de Rochefort, quy n'estoit pas son amy. Cela faillit de rompre nostre traité; mays mon père, quy n'avoit jamays peü résoudre à autre mariage qu'à celuy-là, passa sur toute consideration, et il semble qu'en ceste occasion on peut dire que les mariages sont faits au ciel, car par toute raison il ne se devoit pas faire. Je ne m'en suys pas renpenty jusques à cette heure; je ne sçay pas ce quy pourra arriver. Nous fûsmes donc mariés en l'église Sainct-Eustache, à Parys, le seizieme du moys de septembre 1612[3].

1. Anne d'Autriche, mère de Louis XIV.

2. Pour *dépensé*.

3. J'ai dû vérifier l'exactitude de la date donnée par le marquis, et j'ai prié le chef du bureau des archives de l'état civil, à l'hôtel de ville de Paris, de me communiquer le document qui constate ce mariage. Le registre des fiançailles et mariages de la paroisse Saint-Eustache, commençant au mois de mai 1609, finissant avec le mois de septembre 1614, a été mis sous mes yeux. J'ai reconnu que ce registre ne donne qu'un simple catalogue contenant les

Un moys après que je fus marié, je fis un voyage en Berry, et Bourbonnoys, avec feu mon frère l'évesque de Laon, pour donner ordre à nos affaires. Pendant ledit voyage M. le comte de Soissons[1] mourut proche la Toussaint, et quand je retournay, je trouvay toutes les cabales de la court changées, car la Royne-mère, quy ne pouvoit compâtir avec mondit sieur le comte, s'appuya de M. le Prince et de MM. de Nevers, Mayenne et Bouillon contre la caballe de MM. de Guise, d'Espernon et de Bellegarde, dont je fus fort ayse, car quoyque je ne dépendisse d'autre que du Roy

noms et les prénoms principaux de parties contractantes. On y lit cette mention en date du 16 septembre 1612.

*Noble homme Nicolas de Brichanteau.*
*Damoiselle Aimée de Rochefort.*

Dans une colonne à la suite de ces noms se trouve la mention latine suivante relative aux fiançailles et à la dispense de deux bans.

*Affidati*, 15 *septembre.*
*Disp.* 16 *id. duor. bann.*

Il n'existait pas encore de registre de l'état civil. Les curés zélés prenaient seulement note des fiançailles et mariages contractés dans leurs paroisses; l'ordonnance de Blois, en 1579, ordonna que les curés déposeraient chaque année au greffe du siége royal le plus voisin le registre qu'ils tenaient sans que cela leur fût enjoint, et l'ordonnance de 1667 édicta toutes les dispositions depuis completées et améliorées par le Code civil. Il en a été de même pour les actes de naissance et de décès.

1. Né le 3 novembre 1566, du second mariage de Louis de Bourbon, premier prince de Condé, avec Françoise d'Orléans-Longueville. Ce prince mourut dans son château de Blandy en Brie, à dix kilomètres de Melun, le 31 octobre ou le 1er novembre 1612. Il avait épousé Anne de Montafié, en 1601. (Voyez *Histoire du château et du bourg de Blandy en Brie*, par M. A. H. Taillandier. Paris, 1854, p. 100 et suiv., in-8°.

et de la Royne-mère, j'avois tousjours de l'affection pour mes dicts sieurs de Nevers, de Bouillon, lesquels jusques-là n'avoient point esté dans les interests de la Royne-mère, et particulièrement le duc de Bouillon.

Cette caballe dura peu, car le chevalier de Guise ayant tué en duel le baron de Lus[1], la lieutenance de Roy de Bourgogne, vaquant par sa mort, le duc de Mayenne la demanda pour feu M. de Tiange; ne luy ayant pas esté refusée absolument, ny accordée, il creüt que faisant le malcontent, et s'esloignant de la court, cela pourroit aporter quelque advantage à son dessein. M. le Prince et M. de Bouillon se retirerent aussy.

M. de Nevers, quoyqu'il fust de ceste caballe, ne prist pas tant de part aux interests du duc de Mayenne, son beau-frère, qu'il ne demourast tousjours fort bien avec la Royne-mère. Devant que je fusse marié, il m'avoit proposé un dessein qu'il avoit de faire une entreprise dans la Morée, où anciennement estoit Sparte; il m'avoit convié d'estre de la partie et m'avoit tellement mys ceste imagination dans l'esprit, que lorsque je fus près de me marier, je l'allay trouver, luy dis les termes auxquels j'estoys; mays que, s'il me vouloit assurer qu'il feroit ce voyage, je ne me marirois point, car je me voulois attacher à ce dessein le reste de mes jours. Il me dit qu'il feroit le voyage assurément, mays que je ne laissasse pas de me marier; qu'il faisoit estat d'y mener Mme de Nevers et me dit tant

1. Ce duel eut lieu le 5 janvier 1613, dans la rue Saint-Honoré, à l'entrée de la rue de Grenelle. (*Lettres de Malherbes à Peiresc*. Paris, Blaise, 1822, in-8°, pag. 230.

de vanités, que je cognus bien que tout se tourneroit en vent et en fumée.

Au commencement de l'an 1613, il me dit qu'il alloit à Rome, sous prétexte de conduire Melle de Mayenne, sa belle-sœur, qu'il avoit accordée avec le duc d'Ognano, fils du duc Sforce[1], mays qu'en effet c'estoit pour conferer avec le Pape et advancer le dessein de ce voyage; qu'il me prioit de l'accompagner à Rome. Il me faschoit fort de m'y embarquer, parcequ'il n'y avoit que quatre ou cinq moys que j'estoys marié. Néantmoings parceque j'avoys de l'affection pour luy, et qu'en quelques occasions il m'avoit tesmoigné de la bone volonté, je luy promys d'y aller si le Roy et la Royne me le permettoient. Il partist au commencement du karesme; M. de Mayenne l'alla trouver à Nevers, où M. le Prince se trouva à une assemblée de chastel[2], le tout pour donner jalousie à la Royne-mère, dont les amys qu'ils avoient à la court desesperoient, car l'on voyoyt tous les jours les ducs de Guise et d'Espernon quy s'establissoyent auprès de la Royne-mère.

Deux ou troys jours devant Pasques-fleuries, mondit sieur de Nevers m'escryvit qu'il partoit pour aller faire pasques à Lyon, et qu'il me prioit de m'y rendre en ce temps, sans autre esquipage qu'un valet de chambre. Je fus fort surpris, car je m'imaginoys que ce voyage, comme d'autres desseins qu'il avoit eüs, auroient tourné en fumée. Néantmoings j'allay trouver

1. Mario Sforce, deuxième du nom, épousa, en effet, Renée de Lorraine, fille du duc de Mayenne.

2. Assemblées qui tendaient à soutenir les prétentions des princes.

la Royne-mère, à laquelle je dys que M. de Nevers m'avoit escrit pour faire le voyage de Rome avec lui, mays qu'estant créature du Roy et d'Elle, je ne depandoys que d'eux ; c'est pourquoy je la supplioys très-humblement de me dire sy elle l'auroit agréable. Elle changea de couleur ; à quoy je recognus qu'il y avoit quelque changement à l'amitié qu'elle avoit jusques-là tesmoigné à mondict sieur de Nevers. Elle me dist : « D'autres luy avoient bien promys de faire ce voyage, quy luy manquent maintenant. » Je luy repliquay : « Madame, je ne suys pas de ceux quy s'engagent de parolles, pour après y manquer. Pourveu que Vostre Majesté soit asseurée que je ne manqueray jamays à ce que je luy doibs, il n'y a point de considération quy m'empesche de faire ce voyage. » Je luy vys radoucir un peu le visage, et après avoir un moment songé, elle me dist : « Je vous permets d'y aller; vostre voyage ne sera pas long. » Je pris doncques congé d'elle et allay recevoir les commandements du Roy.

Je parlay à quelques uns des amys de messieurs de Mayenne et de Nevers, entre autres, à messieurs de Schomberg et La Feuillade, pour sçavoir des nouvelles du monde; ils me dirent que je leur remonstrasse le tort qu'ils se faisoient de s'estre esloignez de la court; que leurs ennemys commençoient d'entrer en telle consideration, que s'ils ne revenoient bientost, ils n'y trouveroient pas la place qu'ils y avoient laissé; que ceux mesme quy les maintenoient, quy estoient le marquis d'Anchre et sa femme, seroient contraints de se mettre en la protection des autres et que tous leurs amys les supplioyent de revenir au plus tost.

Je fis mes dévotions le jour de Pasques-fleuries et

partis avec M. de Gurcy, en poste, n'ayant qu'un valet de chambre pour nous deux; ce fust le mecredy-[1] sainct, et n'arrivasmes que le jour de Pasques à Lyon, parceque nous voulusmes entendre le service pendant la semayne sainte. A mon arrivée à Lyon, M. de Nevers me demanda des nouvelles : je luy dis tout ce que j'avois appris, et particulierement l'advys que leurs amys leur donnoient. Il appella M. de Mayenne, et me pria de luy dire les mesmes choses qu'on m'avoit dit, mays il n'en fist cas, parcequ'il estoit piqué sur le tout, ce que n'estoit pas M. de Nevers.

Nous partismes le lendemain de Pasques, descendismes sur le Rosne en Avignon, de là à Marseille, où nous séjournasmes huit ou dix jours en attendant le vent, et que deux galeres que le Roy leur donnoit pour les conduire fussent prestes. Nous allasmes du long de la coste jusques à Antibes, d'où M. de Mayenne et madame de Nevers se retirerent en France. M. de Nemours, quy pour lors estoit à la court de Savoye, les vint visiter, et M. de Savoye envoya faire de grands complimens et assurance d'amitié à M. de Nevers. C'estoit le jour mesme dont la nuit suivante il déclara la guerre au duc de Mantoue.

Nous allasmes, sans desbarquer, d'Antibes à Savonne, où arrivant à la pointe du jour, M. de Nevers mist pied à terre, et eust advys que, deux nuits auparavant, le duc de Savoye avoit petardé Elba, Montcalvo et Trin, terres du duc de Mantoue. L'interest qu'il avoit à cette affaire, comme depuys nous l'avons veu succeder à cest estat, luy fits quitter le dessein d'aller à

1. Locution longtemps en usage à la Cour.

Rome et résoudre de s'aller jetter dans Cazal, que je croys quy se fust rendue, veu l'estonnement où ils estoient tous quand nous y arrivasmes. La duchesse d'Ognano fust fort affligée, car elle alloit en un pays où elle n'avoit aucune habitude, sans autre compagnie que de madame la comtesse de Kaylus, et quatre ou cinq damoiselles. M. de Nevers luy promist que l'occasion passée, il l'iroit trouver à Rome, ce qu'il fist depuys. Quand je pris congé d'elle, elle me fist de grandes plaintes. Je fis ce que je peüs pour la consoler, et excuser M. de Nevers. Je ne diray rien de ce quy se passa en ce voyage, parce que je l'ay desjà escrit ailleurs[1].

Sur le bruit de ceste guerre, force gentils hommes vindrent trouver M. de Nevers, entre autre feu Montglas; l'un des siens, me dist assez indiscretement que vostre mère estoit accouchée avant terme, dont j'eüs grande douleur. C'estoit au mesme temps que la paix fust faite et que M. de Nevers passoit oultre jusques à à Rome. Je vys qu'il estoit arrivé force gens de qualité quy se préparoient de l'accompagner en ce voyage : c'est pourquoy je luy demanday congé de revenir en France, à cause de l'accident arrivé à ma femme : il trouva ma demande fort juste. Nous partismes, mon frère de Gurcy, M. de Chanteloube, maintenant Pere de l'Oratoire, le comte de Tianges, le visdame de Menar[2] et moy, passames par le mont Saintplon[3], le pays de Vallets[4], le lac de Genefve, et de là à Lyon,

1. Le mémoire sur le voyage du duc de Nevers paraît avoir été perdu.

2. Nom incertain.

3. Le Simplon.

4. Le Valais.

où nous prismes la poste, et quelque diligence que nous peüsmes faire, nous mismes treize jours jusques à Parys, encore que nous marchassions touts les jours, depuys les troys heures du matin, jusques à neuf héures du soir.

A mon arrivée j'allay faire révèrence à la Royne-mère, laquelle je croyois me devoir faire bon visage, comme elle avoit fait à mon frère de Lignyeres, et à quelques autres quy estoient arrivés par un autre chemin quelques jours devant moy. Mays elle ne me regarda pas seulement, et passant oultre, elle dist : « J'ay failly de mescognoistre Nangis; » cela me commença de donner quelque mescontentement, et néantmoings j'achevay l'esté à la court, et luy donnay plaisir à la chasse des toiles à Monceaux.

Au moys de septembre, mon père alla pour passer l'hyver à Meillan où nous estions touts, horsmys M. le chevalier de Brichanteau[1] quy estoit à Malte. Comme nous estions sur nostre retour au moys de decembre, feu mon frère de Laon eût seulement une migrayne quy luy dura un jour; on donna au mesme temps advys à la court qu'il estoit mort. J'ay tousjours creü que c'estoit feu Chasteauneuf, lequel ne nous aymoit pas, quelque bonne mine qu'il nous fist.

La Royne-mère donna l'abbaye de Saincte-Geneviefve au frère de la marquise d'Anchre, designé archevesque de Tours, l'évesché de Laon au marquis Cœuvres, et l'abbaye de Barbeau à quelque autre.

1. Charles de Brichanteau fut tué dans un combat entre les galères de Malte et les galiotes de Biserte, le 26 juin 1625. Le marquis de Nangis lui fit élever, en 1633, un monument dans l'église de Nangis. (P. Anselme, t. VII, p. 895.)

Nous partismes à huit jours de là. En arrivant à Parys, touts nos amys nous vindrent voir pour se rebjouyr de la convalescence de mon frère qu'on avoit tenu pour mort, et que mesme ses bénefices estoient donnés. Ceste nouvelle m'outra le cœur que j'avoys desjà un peu ulceré. Le lendemain j'allay faire la reverence à la Royne-mère, quy ne me regarda pas, soit par mesgarde, ou qu'elle creüst que je seroys offensé de ce qu'elle avoit donné les benefices de mon frère, sans se souvenir de moy, et en mesme temps M. de Rouville, quy ne devoit pas estre en plus de considération que moy, luy faisant la réverence, elle luy fist très bon visage, et parla à luy, ce que ceux quy restoient là remarquèrent, et dont j'eûs grande douleur; néantmoings j'en fys le moins de semblant que je peüs.

Au commencement de l'an 1614, l'on vit esclater le mescontentement des princes; particulierement la Royne-mère, pour un assez léger sujet, s'aygrit contre M. de Nevers. Il me fist parler par La Brosse-Raquin, se plaignant que les gens de bien estoient reculés des charges; qu'on avoit fait le marquis d'Anchre mareschal de France; que mon père, quy avoit tant servy et mérité, ne l'estoit point; que s'il pouvoit entrer en quelque considération, je m'asseurasse que luy et ses amys s'employeroient pour luy. Ce discours me chastouilla un peu les oreilles, avec le mescontentement que j'avoys desjà conçeü en mon ame; je luy dis que, pourveu qu'ils n'entreprissent rien contre le service du Roy, ils se pouvaient assurer de moy, car en effet j'avoys M. le Chancelier[1] pour ennemy, à cause

1. De Sillery.

de ce quy se passa après la mort de M. de Dunes, M. de Villeroy pour un procès quy avoit duré deux cents ans, à cause des limites des terres de la forest Tomiés et Meillan; M. d'Espernon ne m'aymoit pas pour l'entienne querelle qu'il avoit eü avec mon père; le mareschal d'Anchre estoit généralement hay de tout le monde, et j'avoys un particulier desplaisir de ce qu'il avoit demandé l'abbaye de Ste-Geneviefve. Il me dist qu'on n'en vouloit qu'à ceux-là; on renvoyeroit le mareschal d'Anchre en Italie, M. d'Espernon en son gouvernement, M. le Chancelier et M. de Villeroy chez eux; qu'on mettroit d'autres gens dans le conseil en leur place, et que le Roy, quy s'en alloit majeur et commenceroit de prendre cognoissance des affaires, se serviroit de M. le Prince, et des autres princes pour diminuer l'auctorité de la Royne, sa mère; qu'ils estoient fort assurés de la bonne volonté du Roy; et en effet, la Royne-mère en entra en soupçon, car elle esloigna Courtenvaux, maintenant M. de Souvray, quy estoit fort bien auprès du Roy, pour y establir M. de Luynes, créature de la Royne-mère. Nostre discours conclud que, pour achever ce dessein, il ne falloit point qu'ils quittassent la court, et que dès que je verroys qu'ils entreprendroient contre l'Estat ils ne s'asseürassent jamays de moy.

Quelques quinze jours après, M. de Nevers desirant de s'éclaircir avec la Royne-mère du sujet pourquoy elle luy faisoit si mauvais visage, au lieu de lui donner contentement, elle se piqua, et luy de son costé, en cholere, se sépara et partist le lendemain, contre le dessein qu'il avoit fait de ne partir de quelques jours. Je croys que l'animosité de la Royne venoit de ce que

M. de Nevers avoit dist que, hors l'honneur qu'elle avoit d'estre mère du Roy, il estoit autant qu'elle, et d'aussy bonne maison qu'elle.

Comme il venoit de prendre congé de la Royne-mère, je le trouvay quy mettoit pied à terre avec le mareschal d'Anchre, et entroit dans l'hostel de Longueville, où ils se promenèrent longtemps sous la gallerie, et ouys, au départir, que le dict mareschal d'Anchre le prioit de ne point partir et qu'il auroit contentement. Je ne sçavoys rien du congé qu'il avoit pris de la Royne; j'entray en son carrosse, où tout haut il nous fist ses plaintes; je l'accompagnay jusques en son logys, où prenant congé de luy il me dist que je prisse assurance à ce que M. de La Brosse m'avoit dist de sa part, et adieu, sans plus de parolles; en mesme temps il parla au marquys de La Vieuville et à quelques autres.

Peu après Karesme-prenant je m'en allay à Meillan où estoit mon père et ma femme, quy faisoient estat de revenir bientost à Nangis. Je ne fus pas plustost là, que j'appris que touts les princes et M. de Bouillon estoient sortys de la court. Je me doutay bien que, puisqu'ils avoient changé leur dessein de demourer auprès du Roy et qu'ils s'esloignoient, ils n'avoient d'autre but que de faire leurs affaires, sous un beau prétexte. Mon père me demanda des nouvelles. Je luy dis leurs mescontentements et le dérangement qu'ils vouloient faire dans la court : il me dist que c'estoient touts des trompeurs; que M. de Guise, qui estoit le plus galand et habile prince de son temps, soubs un mesme pretexte, avoit trompé tous ceux quy s'estoient embarquez dans son party.

Le dernier prince qui partist de la court fut M. le duc de Mayenne; mon frere de Lignyeres s'en alla avec luy; arrivant à Soyssons, il trouva la garnison mal en ordre; il pria mon frère de luy faire venir quelques soldats de Brie, pour ne point faire de bruit aux environs de Soyssons. Mon frere s'adressa à Messieurs de Gregy et Gandigny, quy se fierent à M. de Griboval, lequel en donna advys à M. de Villeroy; tellement que le bruit courut que je levois des troupes. Mes amys m'en donnerent advys, et ayant sçeu que j'estois en Bourbonnoys le bruit se trouva faux. Néanmoings M. de Villeroy, qui ne m'aymoit pas, manda à M. de La Chastre, gouverneur de Berry, de prendre garde à moy. J'avois veu ledit sieur de La Chastre, en passant par Bourges, et le croyois mon amy : au lieu de me donner advys des mauvays offices qu'on me rendoit, il envoya un soldat à Meillan, quy demoura longtemps sur le pont, comme s'il eust voulu recognoistre la maison. Il demanda à M. de Lisle si j'avoys affaire de soldats. Celui-cy respondist que non, sans y entendre malice. A quelque heure de là ledit sieur de Lisle me fist ce discours; j'envoyay sçavoir si le soldat estoit encore là, mais il estoit party à l'heure mesme : si je l'eusse trouvé je l'aurois payé de ses peines, et l'eusse renvoyé en bon estat à M. de La Chastre.

Peu de jours après, un soldat, que La Brosse-Raquin avoit desbauché dans Dun-le-Roy, fut pris. Pour rendre sa cause meilleure, il dist qu'il estoit à moy. M. de La Chastre en donna advys au Roy, pensant qu'on lui donneroit de l'argent pour lever des troupes; mays quand l'on se fust enquys de la vérité, on trouva que j'estoys dans Meillan, et que j'y passois le temps

à la chasse; néantmoings cela me mist en estat à la court que je n'y ozay retourner, car il y avoit assés de prétexte de me faire du mal, ayant pour ennemys ceux quy gouvernoient. On voulut mesme rendre de mauvais offices à feu mon frère, de Laon, et Vassan, lieutenant dans la citadelle, manda qu'il n'estoit pas en sureté à cause que mon frère de Lignyeres estoit à Soyssons; mays M. le Président de Thou, quy passa par Laon et M. de Montigny dirent la fausseté à la Royne-mère et descouvrit que c'estoit Vassan quy vouloit avoir de l'argent, sous prétexte de lever quelques soldats.

En ce mesme temps les princes leverent les armes, sous le prétexte que d'Escurolles, lieutenant du marquys de La Vieuville dans la citadelle de Mezieres, avoit refusé la porte à M. le Prince. Ils firent un manifeste qu'ils envoyerent au Roy, où l'on ne parloit point du mareschal d'Anchre, qui estoit le seul sujet de mescontentement général de toute la France, et ils firent cognoistre par ce manifeste, qu'ils n'avoient autre but que de faire leurs affaires. Ils donnerent commission à quy en voulut; le commencement ne fust que pilleries et voleries. Les princes vindrent à Soyssons, où force gens de qualité les vindrent trouver; ils ne parloient que des grandes intelligences qu'ils avoient dans les pays esloignés; ils nommoient dans le Bourbonnoys M. de Sainct-Géran et moy. Pour M. de Sainct-Géran, il en estoit bien ayse, afin que le Roy luy fist du bien pour le tirer du party, mays moy, quy ne me peüs jamays servir de ces artifices, je ne pouvois souffrir qu'ils me ruynassent à la court pour faire leurs affaires.

M. de Nevers m'escrivist une lettre où il me prioit d'aller à Nevers, pour confèrer avec Madame de Nevers. Ce que je fis, encores que je cognusses bien que ce n'estoit que pour me brouiller; car je sçavoys que l'accommodement estoit résolu et que toutes les levées qu'ils faisoient dans les provinces esloignées de la court n'estoient que pour faire leurs conditions meilleures. Madame de Nevers me proposa de me donner le commandement des troupes qu'elle levoit en ce pays-là, mays je m'en excusay et luy dis que toutes les foys que M. de Nevers auroit affaire de mon service dans la court j'y exposeroys ma vie de bon cœur, mays que de lever les armes contre le Roy, je ne croyois point qu'il y eust raison au monde quy pust y obliger un subject, et moy particulierement, quy avois l'honneur d'avoir charge dans la mayson du Roy. A mon refus elle donna ceste charge au comte de Chasteau-Morand[1], cadet du marquis d'Urfé. Le refus que je fis de ceste commission refroidit fort une partie de ceux quy s'y estoient embarqués, car l'on sçavoit que la paix estoit faite.

Partant de Nevers je rencontray Laubespin, lequel est maintenant intendant de la maison de M. le duc de Guyse, que M. de Sainct-Géran envoyoit à la court pour donner advys des levées quy se faisoient en Nivernoys, Bourbonnoys et la Marche. Ne voulant point suyvre le grand chemin, il passoit du long de la ri-

1. Il résulte de ce passage qu'Honoré d'Urfé, l'auteur de l'*Astrée*, prit le titre de *comte de Château-Morand*, en épousant, vers 1600, Diane de Château-Morand, sa belle-sœur, dont le mariage avec Anne d'Urfé avait été annulé pour cause d'impuissance. (Voy. *Les d'Urfé*, par M. Aug. Bernard. Paris, 1839, in-8°, pag. 104.)

vière d'Allier et je le trouvay entre Nevers et Apremont. Si j'eusse sçeu le mauvais office qu'il me rendit, je l'eusse bien empesché de faire si grande diligence. Il ne manqua pas de dire à la Royne qu'il m'avoit rencontré, et fist mon crédit beaucoup plus grand qu'il n'estoit, afin d'obliger la Royne d'envoyer argent et commissions à M. de Sainct-Géran, lequel sçavoit bien que la paix estoit faicte, et eust mis cet argent en sa bourse. Mes amys furent en peine de moy, mays aussitost la Royne sçeust que j'avoys refusé la commission qu'on m'avoit offert. Néanmoings mon frère de Laon pria mon frère de Sainct-Vincent[1] de venir en poste trouver feu mon père. J'estois party le soir, sur un advys qu'on me donna que M. de La Chastre avoit fait advancer des troupes pour se saisir de Meillan, car il n'y avoit pas seulement de porte, parce que l'on raccommodoit le pont. Je me retiray à Banegon, car quoyque je ne me sentisse point coulpable, j'ay ouï dire à de plus sages que moy qu'en ces accusations-là, il fault tousjours se justifier par procureur. Je revins le lendemain matin à Meillan où mon frère de Laon me mandoit que la paix estoit faite, et que je me donnasse garde de rien entreprendre; ce à quoy j'estois bien résolu, car dès le commencement que je recognus leur dessein par leurs procédés et par leur manifeste, je jugeay ce quy arriva depuys.

Tous ces desplaisirs que je receüs pendant troys semaynes me causerent une fiebre tierce. Mon père retourna le premier ; ma mère et ma femme le suyvirent

1. Philibert de Brichanteau, était alors abbé de Saint-Vincent, de Laon.

quelques jours après. Je demouray jusques à ce que je fusse du tout guary. Je fis peu de séjour à Nangis et j'allay à Parys, où je fis la réverence à la Royne, quy me fist fort mauvais visage, et dont je ne fus point estonné après les mauvais offices qu'on m'avoit rendu, car elle m'avoit bien faict aussy mauvaise reception quand je ne luy en avois point donné tant de sujet. Le Roy me fist assez bon visage, car M. le mareschal de Souvray m'avoit tousjours rendu de bons offices auprès de luy. Mes amys m'en parloient et tournoient tout en raillerie, et à l'abord de quelques uns j'avoys accoustumé de dire que, hors l'interest du party, j'estois leur serviteur.

Au commencement du moys de juillet dudict an 1614, le Roy et la Royne, sa mère, allerent à Poitiers, pour quelque sédition quy y estoit arrivée, sur le soupçon que les habitants avoient eu de Sainte-Marthe, lieutenant général au siège présidial et autres partisans de Mgr le Prince. Je m'en allay à Nangis pour me trouver aux nopces de ma sœur de la Roche-Aymont[1], et troys ou quatre jours après je partys pour aller trouver le Roy quy estoit party de Poitiers, pour aller à Nantes tenir les Estats de Bretagne et rompre toutes les intelligences qu'avoit le duc de Vandosme en ce pays là.

Je trouvay entre Orléans et Blois le bonhomme Birat, quy avoit esté valet de garde-robe du Roy Henry IIIe, et le feu Roy l'avoit fait valet de garde-

1. Antoinette de Brichanteau épousa Renaud de la Roche-Aymond, baron de Bermond et de Magnac; le P. Anselme place ce mariage en 1618, date qui, d'après les Mémoires de Beauvais-Nangis, paraît erronée.

robe du Roy, pendant qu'il estoit Mgr le Dauphin. J'avoys eü grande habitude avec luy du temps que je faisois chasser mondict seigneur le Dauphin aux toiles. Il me dist les mauvais offices qu'on m'avoit rendu auprès du Roy, en mon absence, mais qu'il avoit tousjours assuré du contraire. Je luy dis ce quy s'estoit passé, et le priay de me continuer ses bons offices. Nous sçeusmes à Tours que le Roy devoit, le lendemain, arriver à Saumur; c'est pourquoy nous quittasmes le chemin de Poitiers, et ledict Birat alla coucher à Saumur, et moy je demeuray à Choysé (Chouzé) quy est à quatre lieues de Saumur. Il trouva à son arrivée qu'on m'avoit rendu encores de mauvais offices, et qu'on avoit dist au Roy et à la Royne-mère que monseigneur le Prince, messieurs de Nevers et de Seuylly[1] s'estoient entreveüs à Lignyeres, et que j'y estois, car, ayant eu dessein de se visiter, Mgr le Prince donna advys aux autres de se trouver à Lignyeres, mais pour moy je n'y estois pas, tellement que le bonhomme Birat prist cette occasion pour faire voir qu'injustement on m'avoit accusé d'avoir intelligence avec les Princes, et qu'au temps qu'ils estoient à Lignyeres, il m'avoit trouvé auprès d'Orléans. Le lendemain je fis la reverence au Roy; M. le mareschal de Souveray[2] me dist qu'il estoit fort aise que je fusse venu trouver le Roy et que j'estoufferoys tous les mauvais bruits qu'on faisoit courre de moy, et il me promist de justifier mon innocence devant le Roy et la Royne.

1. Pour *Sully*.

2. On prononçait Souvray, et l'usage vint de dire Souvré, comme au lieu de d'Aubigny on a dit d'Aubigné.

J'accompagnay le Roy à Angers et à Nantes, et comme je le vys sur son retour, je m'en revins à Nangis. Ce fust au temps qu'on députoit ceux quy devoient se trouver aux Estats-Généraux quy se devoient réunir à Parys. Tous mes amys desiroient de me députer pour la seneschaussée de Bourbonnoys, mays M. de Sainct-Géran, lieutenant du Roy dans la province, quy vouloit faire députer des gens à sa dévotion, pour essayer de faire ses affaires auprès de la Royne-mère, s'y opposa, et fist eslire Salligny, son beau frere et Fersat[1]; sy j'eusse esté dans le pays nous eussions eu de grands démeslés, et il eust eü peine de m'empescher d'estre esleu; mays il fist beaucoup pour moy, car sy j'eusse esté deputé, je me fusse encore d'advantage brouillé dans la court, car je n'eusse jamays suivy l'intention de la Royne-mère et de ceux quy avoient crédit auprès d'elle; je dys en ce quy n'eust pas esté pour le bien de l'Estat, et mon père quy estoit député pour le bailliage de Melun, pour avoir tenu trop ferme on le mist mal auprès de la Royne-mère.

Les Estats commencèrent au mois d'octobre, pendant lequel temps je me rendoys tousjours fort suject auprès du Roy, mays voyant que cela me servoit de peu et que la Royne-mère avoit pris mauvaise impression de moy, je me résolus d'aller au service du duc de Savoye, quy levoit des troupes en France. Mon frère de

1. MM. de Saligny et Ferresat furent élus députés aux États de 1614 par la noblesse de la sénéchaussée de Bourbonnais. (*Recueil des pièces originales contenant la teneur des États généraux*. T. V, p, 82. Paris, 1789.) Au lieu de Ferresat, le second député de la noblesse du Borbonnais y est nommé Jean d'Apchon, seigneur de Lezerat.

Gurcy[1] traittoit pour mener un regiment d'infanterie; j'offris d'en mener un autre, et parceque je ne voulois pas qu'on sceust que j'eusse ce dessein, je fis asseürer tous mes amys au nom de M. de La Brosse-Raquin, quy en prenoit la lieutenance-coronelle; je touchay en mon nom l'argent pour la levée, et troys jours après nous eûsmes nouvelles que le duc de Savoye avoit fait la paix. Néantmoings j'envoyay l'argent à M. de La Brosse-Raquin; quelqu'un peut estre plus habile que moy ne l'eust pas fait, et eust voulu y avoir part; mais j'ay tousjours preferé l'honneur à l'utile.

Voyant la paix faite en Savoye, et que la Royne-mère, quy avoit tout pouvoir dans les affaires, continuoit de me faire mauvais visage, et le Roy quy estoit jeune, je m'estois quasy résolu de me retirer de la court; mays en ce mesme temps j'eus advys que l'abbé d'Escurey, dont le feu Roy m'avoit autrefoys donné l'abbaye, pour me rescompenser du bailliage de Metz, estoit mort. J'estoys si peu asseuré de la bonne volonté de la Royne-mère que je ne vouloys pas la demander, mays mon frère de Saint-Vincent, maintenant evesque de Laon, quy alloit souvent à la messe du Roy me dist qu'il la luy demanderoyt. Je le laissay faire. C'estoit le jour de l'Ascension; il s'a-

1. François de Brichanteau, baron de Gurcy, seigneur de Benegon, frère puîné du marquis de Nangis. M. de Gurcy passa au service du duc de Savoie avec une compagnie de cent hommes d'armes, dont le duc fit ensuite sa garde. Le baron servit pendant vingt-quatre ans le duc de Savoie. Il eut même un régiment de vingt-cinq compagnies, puis il revint en France et s'y maria en 1631. Il mourut le 29 décembre 1656. (P. Anselme, t. VII, pag. 900.)

dressa à M. le mareschal de Souveray, quy la demanda au Roy pour moy, et Sa Majesté, quoyqu'il fut desjà declaré majeur, la demanda à la Royne, sa mère, quy la luy accorda[1].

Je fus plus content de ce bienfait pour me relever de la disgrace où j'estoys que pour le profist que j'en pourroys recevoir. J'en allay remercier très-humblement le Roy et la Royne-mère, laquelle me fist, de là en avant, un peu meilleur visage, croyant m'avoir obligé; tellement que je me résolus de faire le voyage de Guienne avec le Roy quy alloit pour se marier; mays tout d'un temps, Mgr le Prince, messieurs de Mayenne, de Longueville, de Vendosme, de Bouillon et de Luxembourg se retirerent de la court, ne demourant que le duc de Nevers, afin de moyenner un accommodement, touts ensemble estant unys avec une partie des princes de la Chrestienté, pour s'opposer au mariage du Roy.

La Royne-mère, quy estoit résolue d'accomplir ce mariage et de partir au moys d'aoust, leur envoya le marquys de Villars, demy-frere du duc de Mayenne, mais ils demourerent fermes en leurs desseins, tellement que le Roy se résolust de faire une armée au delà de la riviere de Loire, pour les empescher de s'unir avec les religionnaires, qui commençoient de lever les armes en Languedoc, en Guienne et en Poitou, sous la charge du duc de Rohan et de Mrs de La Force et de Soubise. MM. le mareschal de Boysdauphin, sous la charge de quy la Royne laissoit son armée au delà de

1. C'était une abbaye de l'ordre de Cîteaux, située dans le diocèse de Toul. (V. *Annuaire de la Société de l'Histoire de France*, pour 1838, p. 116).

la Loire, me proposa pour faire une compagnie de chevau-legers, ce que la Royne m'accorda; mays comme je fus employé sur l'estat, le duc d'Espernon, quy jusques là ne m'avoit jamais aymé, remontra à la Royne, que, si l'on me donnoit commission, je feroys une compagnie pour aller servir les Princes; tellement qu'on me raya de dessus l'estat de l'armée.

Le duc de Nevers, quy estoit coronel de la cavalerie légère, me donna cest advys, et eust esté bien ayse que j'eüsse eü du mescontentement, afin que je me joignisse à ses interests, pour lever des troupes, comme il fist depuys assez mal à propos; mais moy quy ne vouloys pas recevoir ceste disgrace, je m'en allay trouver le Roy aux Thuileries et m'adressay à M. le mareschal de Souveray, qui en parla au Roy et luy remonstra que j'avoys l'honneur d'estre tousjours auprès de luy et qu'il ne falloit pas qu'il souffrist que je reçeüsse ce desplaisir. Le Roy en parla à la Royne-mère, et je fus remys sur l'estat de l'armée, ce dont je fus fort ayse, car cela estoit capable de me porter au désespoir et de me jetter du tout dans le party des Princes, où je n'avois plus aucune inclination. Le duc de Nevers ne fust pas fort content de ma satisfaction, comme je le recogneus peu de temps après, qu'il passa par Nangis pour se retirer en son gouvernement.

J'allay en Bourbonnoys et la Marche, où je levay ma compagnie. De tous ceux quy me venoient voir à Meillan, un seul ne s'offrit point à moy; mais il y avoit sy long temps qu'il n'y avoit eü de guerre, que de tous costés l'on se venoit offrir à moy, et il ne m'en cousta que les troys mille livres que le Roy me donna et quelques armes que j'acheptay. Je me rendys à

l'armée, comme M. le mareschal de Boisdauphin estoit à Verneuil, auprès de Senlys, et retournay querir ma compagnye quy vint joindre l'armée à Meaux. J'ay fait un discours à part de ce qui se passa en ceste armée[1].

La paix se fist à Loudun, où l'on donna le gouvernement de Berry et engagement d'Issoudun et Viarzon à Mgr le Prince. J'estoys auprès du Roy à Tours. Je m'adressay à M. de Bassompierre de quy j'estoys parent, et qui tesmoignoit estre fort de mes amys et le suppliay de remonstrer à la Royne-mère que jusques à ceste heure je n'avoys point recherché Mgr le Prince, mays que luy ayant donné le gouvernement de Berry et l'engaigement d'Issoudun, une partie de mon bien relevoit de luy; que je suppliays très humblement Sa Majesté me commander comme je vivroys avec luy doresnavant, et qu'Elle fist quelque chose pour moy, ou qu'elle ne trouvast point mauvays que je me maintinsse bien auprès de luy. Il me promist d'en parler à la Royne. Sur ceste assurance je m'en allay aux bains de Bourbon pour une incommodité que j'avois au bras, depuys que je tombay dans la chambre de la Royne-mère, à Tours, lorsque le plancher fondist au moys de janvier 1616; mais comme je revins trouver le Roy à Parys, au moys de juillet, je demanday à M. de Bassompierre s'il s'estoit souvenu de moy; il me dit que non, et qu'il me rendroit response dans troys jours, auquel temps je le trouvay dans la court du Louvre quy me dist que la Royne luy avoit donné de bonnes parolles et deman-

1. Ce discours de l'auteur n'a pas été conservé.

doit ce que je désiroys. Je recognus à son style qu'il n'en avoit point parlé, et pour en sçavoir la vérité je luy dis que je m'en allois remercier très humblement la Royne qui descendoit pour entrer en son carrosse; mais il me prist par le bras et me pria d'attendre encore un peu; à quoy je cognus qu'il n'en avoit point parlé, et ne m'attendis plus à luy. Ce sont des coups ordinaires des courtisans quy, pour nous obliger, feignent souvent de nous rendre de bons offices, et le plus souvent ne se sont pas souvenus de nous[1].

Je demeuray jusques à la fin du moys d'aoust que mon frere de Laon me manda que ma femme et moy l'allassions voir, et passer un moys de temps avec luy. J'avoys bien remarqué que M. d'Elbene, lieutenant de la compagnie de Monseigneur, frère du Roy[2], avoit quelque chose dans la phantaisie, et je le rencontroys tous les jours dans la court du Louvre à certayne heure, accompagné de dix ou douze cavaliers de la compagnie de mondict seigneur, et aux discours qu'il me tenoit, je jugeois bien qu'il se brassoit quelque chose, dont luy-mesme n'en avoit que le soupçon et n'en sçavoit encore la vérité[3]. Je partys le dernier

1. Ceci explique le motif qu'a eu Nangis d'effacer le nom de Bassompierre en cet endroit de ses *Mémoires*, ainsi qu'on le voit au folio 79, v°, du mss. original.

1. Gaston, duc d'Orléans.

3. Ces mesures, dont Thémines, qui à cette occasion fut fait maréchal de France, avait seul la clef, tendaient à dissoudre l'union des princes par l'arrestation du prince de Condé. Elle eut lieu au Louvre, le 1er septembre 1616; le prince fut de suite conduit à la Bastille, puis à Vincennes (*Mémoires de Fontenay-Mareuil*, t. L., pag. 351 de la 1re série de la collect. Petitot, et l'*Histoire du règne de Louis XIII*, par le P. Griffet. Paris, 1758, in-4°, t. I, pag. 152).

aoust, ou 1er septembre, et vins au giste à Villers-Cotterets; le lendemain j'allay disner à Soyssons, où j'appris que mon frere de Laon estoit à Anisy, maison épiscopalle de Laon, à moitié chemin de Soyssons à Laon; je l'y allay trouver; il me demanda des nouvelles : je luy dis qu'assurement il se tramoit quelque chose, mays que je ne pouvois encores sçavoir ce que c'estoit.

Le lendemain matin, à six heures, on nous vint dire que M. de Guise avoit failly de surprendre Soyssons, mays que MM. de Mayenne et de Bouillon y estoient arrivés avec force gens; que M. de Vendosme avoit passé la riviere d'Aisne au bac de Choisy et s'estoit retiré à Lafere. Je dis à mon frere : « Assurement, Monseigneur, le prince est mort ou pris, » et luy dis les conjectures que j'en avois. Quelques heures après, mon frere de Lignyeres vint quy nous dit tout ce quy s'estoit passé, et il arriva ce jour-là une affayre qu'il n'est pas mal à propos de vous dire.

Le marquis de Cœuvres, maintenant mareschal d'Estrées, arrivant avec M. de Mayenne à Soyssons, on luy dist que j'estois passé le jour mesme, et estois allé coucher à Laon. Il crust que j'avoys quelque entreprise sur la citadelle de Laon; c'est pourquoy il supplia M. de Guise de luy prester dix ou douze cavalliers de sa compagnie et il partist à l'heure mesme. Le hasard voulut que M. de Guise luy donnast la brigade de Bourbonnoys, où estoient de mes meilleurs amys, et ils m'ont dit depuys qu'ayant appris par les chemins le sujet de leur voyage, ils estoient résolus de m'assister plustost que le marquis de Cœuvres, et si j'eusse eü quelque commandement, l'affaire m'estoit

venue fort à propos; mais la Royne-mère n'avoit pas assez de confiance en moy pour m'employer en ceste occasion, et je croys qu'il fust plus à propos pour moy de ne m'estre pas trouvé à Laon, parce que peut-estre qu'ayant quelque soupçon de moy il m'eût rendu du déplaisir, et ç'eüst esté une querelle entre luy et moy.

Nous jugeasmes bien, mon frere et moy, qu'il estoit impossible que nous demeurassions dans Laon, sans donner soupçon de notre fidelité au Roy, ou sans donner jalousie de nostre séjour à tous ces princes et principalement au marquis de Cœuvres, puisque desjà sans sujet il avoit pris l'alarme de mon arrivée dans le pays; c'est pourquoy nous partismes le lendemain d'Anisy et retournasmes par Compiegne à Parys.

A mon arrivée je trouvay que M. le mareschal de Souveray estoit en point de me faire escrire par le Roy, pour me commander de revenir, car il sçavoit que j'estois party depuys trois ou quatre jours pour aller à Laon, et craygnoit que M. de Lignyeres estant auprès de M. le duc de Mayenne, tous les princes ne m'engagaissent avec eux; mays c'est à quoy je n'avoys pas seulement pensé, car aux premiers mouvements j'avoys esprouvé qu'ils se servoient du prétexte du bien public pour faire leurs affayres, au préjudice de leurs amys. Je le remerciay très-humblement de l'honneur qu'il m'avoit fait et je peux dire que ça esté un des meilleurs seigneurs et amys que j'aye eü dans la court.

Je trouvay aussy que M. d'Elbène, quy estoit lors en grande considération auprès de la Royne, luy avoit parlé pour augmenter ma pension jusques à deux mille escus, parce que, ayant douze cents escus du temps du feu Roy, l'on avoit retranché à la moitié et

je ne touchois plus que six cents escus. Par ce moyen je fus mis à mille escus, car l'on ne payoit que la moitié de ce que portoit le brevet. J'en remerciay très humblement la Royne et puis M. d'Elbène. Je suis bien ayse de vous faire remarquer ceste particularité, afin de vous souvenir de ceste obligation, et que vous continuyez à toute sa maison l'affection et l'amitié que je leur ay tousjours témoigné.

Je trouvay tout le gouvernement changé. M. Mangot (de Villarceaux) fut fait garde des sceaux en la place de M. du Vair, M. l'evesque de Luçon, maintenant Mgr le cardinal de Richelieu, secretaire d'Estat en la place de M. de Villeroy, et M. Barbin, surintendant des finances, en la place du président Janin.

Quand j'allay trouver ledit Barbin pour l'augmentation de ma pension, il me fist grand accueil, parce qu'il estoit natif de Melun et avoit quelque obligation à mon père, mays comme il estoit créature du mareschal d'Anchre, et qu'il sçeust depuys que je n'estois pas de sa cabale, j'en reçeüs aussy peu de courtoisie que des autres, et je trouvay que je n'avois gueres gaigné au changement des ministres de l'Estat.

Sur l'advys que le Roy eust que les princes retirés à Soyssons asseuroient leurs amys dans les provinces et envoyoient en Allemagne, Sa Majesté délivra des commissions pour faire une armée, sous la charge du duc d'Angoulesme, qu'elle avoit retiré depuys quelques moys de la Bastille, où il avoit demouré près de treize ans, et donna le rendez-vous de l'armée à Crespy, en Valoys[1].

1. Le duc d'Angoulême avait été gravement compromis dans l'affaire de la duchesse de Verneuil.

L'on me commanda de remettre sur pied ma compagnye de chevau-legers, quy avoit esté licentiée quelques moys auparavant; mays comme je sçeutz que l'on faisoit Richelieu mareschal de camp, lequel n'estoit pas plus âgé que moy et n'avoit pas plus commandé, et de plus que je n'avois jamays peu avoir grande communication avec luy, je dis que je ne voulois pas remettre ma compagnie; et d'Escures, dans le Louvre, m'en ayant demandé le sujet, comme j'ay esté tousjours un peu trop libre à parler, je dis tout haut que je ne voulois pas obéir à Richelieu, dont, comme je croys, l'evesque de Luçon, quy le sceust, ne m'en ayma pas davantage. Néanmoings mon frère de Lignyeres m'ayant donné advis de Soyssons que la paix estoit conclue, il prist la commission et l'argent que je ne mys point à l'interest, car peu de temps après on me donna une autre commission où je trouvay bien occasion de l'employer.

Sur la fin de l'an 1616, voyant que la guerre estoit pour continuer, que le Roy ne pourroit pas chasser aux toiles, qu'il n'y prenoit pas grand plaisir, et que la nécessité des affaires pourroit contraindre de divertir le fond qu'on donnoit pour l'entretenement des dites toiles, je me résolus de vendre la charge de capitayne des toiles, et de bonne fortune je trouvay un nommé Beauregard, pere de M. de Beaumarchais, trésorier de l'Espargne, quy m'en donna cinquante troys mille livres, et me fist payer de troys cents escus d'un quartier de ma pension quy m'estoit deü. C'est le plus grand coup que j'aye jamays donné pour la conservation de la maison, car je payay les premiers créanciers, et depuys ce temps-là, avec

l'ordre que feu mon frère, l'évesque de Laon, y donna, jamays un seul créancier ne nous a envoyé un sergent.

Au commencement de l'an 1617, les princes commencerent de brouiller, ou pour mieux dire, le mareschal d'Anchre et les ministres, mys de sa main, conseillerent au Roy de ruyner les dits princes et prirent pretexte sur quelques discours qu'avoit tenu le duc de Nevers un peu trop légerement. On fit deux armées, l'une en Champagne, sous la charge du duc de Guise, pour ruyner les ducs de Nevers et de Bouillon, l'autre pour attaquer le duc de Mayenne, dans Soyssons.

J'avois recognu que mon père n'agréoit pas que je prisse encore une compagnie de chevau-legers; il eust desiré que j'eusse eü une charge plus relevée, mays comme je n'avois personne quy m'appuyast dans la court, pour avoir quelque chose de plus, et qu'il me faschoit de ne rien faire, j'escrivys une lettre à mon pere et feignys d'être fort en peine de me résoudre sur les différents advys que me donnoient mes amys, et je luy représentois ensuite les raisons quy faisoient pour et contre en ceste affaire. Il me respondit en raillant qu'il avoit bien recognu ma finesse, et qu'il concluoit avec moy qu'il n'y avoit pire condition à un homme de nostre profession que de n'estre point employé en temps de guerre, et il me commanda que j'acceptasse la commission.

Je pris doncques une commission de chevau-legers, sous l'ordre de M. de Guyse, en Champagne. Je parlois à luy, lorsqu'il eüst nouvelle de la mort du mareschal d'Anchre : je ne vis jamays un prince si discret;

car je ne remarquay pas un seul changement en son visage, quoy qu'il eüst grand sujet d'estre content, parceque, lorsque les autres princes eussent esté ruynés, on estoit résolu de le ruyner comme les autres. Il entra dans un fort mauvays logis, parceque son quartier estoit à S......[1], fort mauvais village, dans la vallée de B....[2], proche Reteil[3]. Le comte de Montrevers, maistre de camp du régiment de Champagne, et moy, nous demourasmes dans une petite chambre auprès de la sienne. Vaubécourt, plus pressant que nous, entra avec luy : il nous manda le comte de Montrevers et moy, et nous leüt la lettre quy portoit la mort dudit mareschal d'Anchre. Je luy dis en riant que je craignoys que la lettre ne fust point véritable, et que nous n'estions pas assez heureux. Vaubecourt, quy a tousjours suivy la faveur, me dist : « S'il ne l'estoit point[4], vous seriez bien estonné. » Je luy respondis que je le craignoys aussy peu vif que mort. C'est une liberté trop grande que j'ay tousjours eü de dire ce que j'ay dans l'ame, quy est un très grand vice dans la court.

Après quelque temps je m'approchay de M. de Guyse, et luy dis tout bas qu'il estoit en estat de rendre un grand service au Roy, parcequ'en la croyance qu'il avoit dans l'armée, tout le monde suyvroit ses sentiments. Il me dist qu'il ne manqueroit jamays à ce qu'il devoit au Roy, et le lendemain il fist partir le marquis de Nesle, lieutenant de sa compagnie de chevau-

1 et 2. Noms illisibles.

3. C'est je crois la terre et château de Reteail, près de la forêt de Villers-Cotterets.

4. Si le maréchal d'Ancre n'était point mort.

legers, pour en aller donner les assurances à Sa Majesté.

Je ne disoys pas cela sans raison, parceque l'armée estoit composée de toutes les créatures, et plus affectionnés serviteurs de la Royne-mère, et la lettre ne portoit pas que si la Royne-mère avoit conservé son autorité. Pour moy, quy estoit du tout attaché au Roy, j'estois résolu, si le Roy fust sorty de Parys, comme cela avoit esté résolu, si l'on eust manqué de tuer le marquis d'Anchre, de venir trouver le Roy, et amener ma compagnie à grandes journées, en quelque lieu qu'il eust esté.

J'avoys oublié de vous dire que plus de troys mois auparavant on prévoyoit bien qu'il falloit, ou que M. de Luynes quittast la court, ou qu'il se deffit du mareschal d'Anchre, et parceque j'estois fort subject[1] auprès du Roy, un jour, M. de Rays, père de la mère de M. de Salaucy, que vous cognoissez, fort affectionné audist sieur de Luynes, me tira à part, et dist que si M. de Luynes avoit affaire de ses amys, il se pourroit asseurer de moy. Je luy dis que j'estois obligé d'aymer et servir tous ceux que le Roy aymoit, et qu'outre ce devoir j'estois serviteur dudit sieur de Luynes, que je luy offrois, non seulement ma personne, mays celle de mes frères, et de cinquante de mes amys, que je pouvois en peu de temps faire venir auprès de luy; de plus que j'avois un amy, quy estoit M. le duc de Roannois, homme de cœur et de qualité, pour porter parolle à quy que ce fust qu'il eust affaire. M. de Rays

1. On a déjà vu cette expression, on dirait aujourd'hui : « Parce que j'étais fort *assidu* auprès du roi. » Cela implique aussi la soumission aveugle.

me remercia fort, et le fist parler au duc de Roanncis, quy luy confirma les offres que je luy avoys fait. Neantmoings, M. de Luynes le recognut mal depuys.

M. de Luynes estoit tellement esclairé[1], qu'il n'ozoit parler à personne, si bien que ne me tesmoignant point plus de bonne volonté que de coustume, pendant troys moys que je fus encores auprès du Roy, je crus que Rays n'avoit point eu charge de m'en parler, ou qu'il ne luy avoit point tesmoigné ma bonne volonté; néantmoings le jour que je pris congé du Roy, il s'approcha de moy et me disant adieu, me dist avec crainte d'estre veu qu'il sçavoit l'obligation qu'il m'avoit et qu'il ne s'offriroit jamays occasion de me servir qu'il ne le fist avec affection. Je luy dis que je luy tiendrois inviolablement ce que je luy avois promis; que je le supplioys d'en estre assuré, et je croys que si j'eusse esté auprès du Roy, il m'eust communiqué son dessein, de quoy toutes foys je n'ay aucun regret par plusieurs raysons.

Je viens à mon premier discours; il ne se passa pas troys jours que nous sceusmes que la Royne-mère estoit allée à Bloys; que M. de Luynes gouvernoit absolument le Roy, dont j'eus grande joye, y fondant de grandes espérances de fortune : néantmoings je n'osay quitter ma compagnie que l'armée ne fust licentiée, et nous allasmes en Lorrayne au-devant des Reistres que M. de Bouillon faisoit venir, et que nous croyions rencontrer entre Metz et Verdun; mais ayant appris la mort du mareschal d'Anclıre et que messieurs de Nevers, Mayenne et autres princes estoient auprès du

1. *Esclairé* paraît être dans le sens d'*espionné*, *surveillé*.

Roy, ils se retirerent en Allemaigne, et nostre armée demoura dans la Lorrayne, en attendant l'argent de licenciement. Nous allasmes avec M. de Guise à Nancy voir M. de Lorrayne et fusmes licentiés à Saint-Dizier proche la Saint-Jean.

Après notre licentiement, je passay par Nancy, et il me tardoit que je fusse à la court, m'imaginant que je seroys fort bien reçeu, parceque je m'estoys tousjours rendu subject auprès du Roy, au temps que tout le monde suyvoit la Royne-mère, et n'y avoit que ceux quy avoient charge auprès de luy quy le suyvissent. J'allay trouver à Sainct-Germain Sa Majesté, quy avoit chassé un cerf le matin, et se mettoit dans le lit pour se raffraischir. Quand je luy fis la révérence, il me demanda d'où je venois. Je luy dis que je venois de son armée de Champagne, et je fus fort estonné de ce qu'il ne me fist point d'autre discours, m'ostant par ce moyen l'entrée à celuy que je pensoys luy faire sur le subject de ce quy s'estoit passé.

Je fus quelque temps sans voir M. de Luynes, parcequ'il estoit empesché à respondre à tout le monde, et l'ayant rencontré parlant au feu comte du Lude, père de celui-cy, quand je le saluay, il me fist un froid accueil. Le mareschal de Vitry, avec quy j'avoys vescu comme frère, se voyant eslevé par-dessus moy, me voulust traiter de petit gentilhomme de campagne, dont je me piquay tellement que peu de temps après, faisant sa compagnie de gendarmes, et sans m'en parler, il donna la charge de mareschal des logis de sa compagnie à M. de Rimbe, quy avoit esté cornete de la mienne. Je me séparay d'amitié avec luy et le dis assez librement audict Rimbe, quand il me dist adieu.

Au moys d'aoust 1617, mon père mourust, et je fus chargé de toutes les affaires de la maison. Mais grâces à Dieu et à l'ordre que feu mon frere, l'evesque de Laon, y donna, jamays nous ne vismes un sergent ; ce quy donna quelque crédit dans la maison, car la plus part de ceux quy nous cognoissoient nous croyoient ruynés, et que le seul respect que les créanciers portoient à feu mon père les empeschoit de faire saisir et décreter nos terres. Nous ne laissasmes de continuer la despense encore plus grande que de son vivant, mays comme je me trouvay obligé de tenir la maison et que ma mère n'en voulust pas prendre la charge, je fus obligé d'y faire plus de séjour que je ne faisois auparavant, ayant tous jours demeuré dans la court jusques-là.

Le Roy fist un voyage à Rouen, où il tint une assemblée des principaux des troys estats de France[1]. J'accompagnay le Roy et voulus en ce voyage esprouver la bonne volonté de M. de Luynes. Le marquis de Beuvron et moy luy parlasmes de nous faire mettre sur le roole des chevaliers du Sainct-Esprit, parceque l'un et l'autre estions en aage d'espèrer cest honneur, quand le Roy en feroit, ce qu'il trouva juste et en parla dans le Conseil, quand le Roy fust à Paris ; mays pour l'exécution je n'eus jamays tant de peine. Le marquis de Beüvron estoit demouré en Normandie, M. de Chasteauneuf, chancelier de l'ordre, et quy a esté depuys garde des sceaux de France, quy se disoit fort mon amy, m'en donna advys, et que M. de Luynes avoit parlé fort dignement de nous, et que je l'en

1. L'assemblée des notables.

remerciasse, se plaignant le dict seigneur de Chasteauneuf de ce que je ne l'avois point employé en cette occasion, dont je le remerciay.

J'allay aussy remercier très humblement M. de Luynes, quy tesmoigna beaucoup de bonne volonté et me chargea de dire à M. de Sceaux, secretaire d'Estat et secretaire de l'ordre[1], d'apporter le roole, parce qu'il falloit que le Roy nous escrivist de sa main. Je le dis au dit sieur de Sceaux, lequel porta le roole, mays quand il fust auprès du Roy il ne dist rien à M. de Luynes, lequel ayant d'autres affaires ne songea pas à celle là. J'allay voir M. de Sceaux, quy me dist qu'il avoit porté le roole au Roy, mays qu'on ne luy avoit parlé de rien, qu'il falloit que M. de Luynes luy commandast de le porter encores une foys. Je luy fits faire le commandement ; mays l'ayant porté il fist encores comme l'autre foys, et revint jusques à la troisiesme foys. Ce n'est pas qu'il ne fust mon amy, mais il estoit formaliste, et aussy que desirant que messieurs de Tresmes et de Blerancourt, ses freres, fussent chevaliers, il croyoit que plus il y auroit de chevaliers nommés, plus il y auroit de difficultés pour eux.

Je m'en plaignis à M. de Tresmes, quy a tousjours esté de mes amys, lequel me promist d'en faire souvenir M. de Sceaux. Je m'en allay à Nangis fort dépité, et comme à quelques moys de là je revins pour suyvre cette affaire, je trouvay que Vaubecourt avoit fort pressé de se faire nommer, et que le Roy, escri-

1. Antoine Potier, seigneur de Sceaux, secrétaire d'État et greffier des ordres du roi. Il n'y avait pas de secrétaire des ordres, mais le greffier tenait la plume et était un véritable secrétaire.

vant sur le roole, nous avoit mis cinq, Vaubecourt, le marquis de Neubourg, le marquis de Villars, demy frere de M. le duc de Mayenne, le marquis de Beuvron et moy, dont je remerciay M. de Luynes, et vous ay voulu dire ces particularités, pour vous faire voir la peine qu'il y a de faire des affaires à la court et quoy que les rois ayent envie de faire quelque chose pour un gentilhomme, si ceux quy sont dans les affaires ne l'affectionnent, ils éludent bien souvent par leurs artifices et font perdre les occasions. Vous l'esprouverez peut-être plus que moy, car en ce temps-cy, les difficultés sont encore plus grandes qu'elles n'estoient du temps que j'ay esté à la court.

Pendant l'esté de l'an 1818, j'allay plusieurs foys à la court, où le mareschal de Vitry vint en disgrâce et se retira à Coubert. Je partis de Nangis avec feu mon frere, et passay dans ce village sans luy faire de recommandations, car je vivois froidement avec luy depuys qu'il avoit voulu faire l'entendu avec moy, et qu'il s'estoit imaginé que pour estre mareschal de France, je devois luy rendre beaucoup plus d'honneur qu'auparavant. Je me souviens qu'en l'an 1614, Cornueil[1] prist commission de charges des troupes qu'on disoit que mon frere de Lignyeres levoit en Brie; quelqu'un luy ayant remonstré la proximité qui estoit entre nous[2], il avoit dit que où il y alloit du service du Roy, il ne cognoissoit personne, ce

1. Ce nom est douteux.

2. Le marquis de Vitry, père du maréchal, avait épousé Françoise de Brichanteau, fille de Nicolas, seigneur de Beauvais-Nangis, aïeul de l'auteur des *Mémoires*. Ainsi, le marquis et le maréchal étaient cousins issus de germains.

quy tourna à sa confusion, car, n'ayant trouvé personne et l'advys estant faux, il eüst bien de la peine de s'excuser auprès de ceux quy le blasmoient de nous avoir si légerement tesmoigné de la mauvaise volonté.

A mon arrivée je vis Madame de Vitry et Madame de Persan, de quy le mary estoit en la Bastille, pour une faute que Bournonville, son frère, avoit fait. Je trouvay M. du Hallier[1] dans les Thuileries auprès du Roy que personne n'osoit parler à luy[2]; je l'allay embrasser devant tout le monde; mays quand on me parloit du mareschal de Vitry, je disois qu'où il y alloit du service du Roy je ne cognoissois personne, me souvenant de ce qu'il avoit dit autrefoys sur ce mesme sujet.

M. de Luynes, quy estoit bien ayse de désunir les amys du mareschal de Vitry de ses intérests, me fist dire par M. de Montbazon qu'il trouvoit fort estrange de ce que je prenois les intérests dudict mareschal de Vitry si à cœur, jusques à en faire les miens propres. Je recognus que c'estoit un artifice pour sçavoir mon intention, et comme je suis assez libre de dire ce que j'ay dans l'ame, je respondis à M. de Montbazon que j'estois si proche du mareschal de Vitry qu'il ne pouvoit recevoir de desplaisir, ny de mal, où je ne prisse part; que j'avoys un extresme regret que le Roy eut eu sujet de se plaindre de luy; que s'il falloit que ses parents, ou ses amys, s'employassent pour le servir,

1. François de l'Hospital, comte de Rosnay, seigneur du Hallier et de Beine; il fut fait maréchal de France en 1643.

2. A cause de la disgrâce de son frère.

je seroys le premier qui m'irois jetter aux pieds de Sa Majesté pour la supplier très humblement de luy pardonner, mays qu'en ceste affaire où l'on disoit qu'il y alloit du service du Roy, je ne cognoissois personne; et en effet l'affaire touchoit Bournonville et non pas luy. M. de Montbazon me dist qu'il estoit fort ayse d'avoir appris mon intention, et le lendemain, m'ayant trouvé au Louvre, il me dist que M. de Luynes me prioit d'aller disner chez luy avec mon frère de Lignyeres, ce que nous fismes, où mondict sieur de Luynes nous fist de grands compliments, et je luy confirmay ce que j'avois dist à M. de Montbazon. Le mareschal de Vitry s'en plaignist fort et je ne m'en soucioys guères, car pour mon contentement et pour satisfaire à tout le monde, je m'estois offert à madame de Persan et à M. du Hallier. J'estois bien ayse de faire voir au mareschal de Vitry que je ne me soucioys pas de luy, et quand l'année suyvante nous nous réconciliasmes, je luy dis, en raillant, si bien ses vérités, que tous ceux quy estoient présents en rirent de bon cœur.

Le Roy voyant de quelle importance estoit la ville de Soyssons, quy avoit servy de retraite à tous les princes malcontents, et donné moyen de lever les armes en ces derniers mouvements, et cognoissant l'humeur ambitieuse du duc de Mayenne, luy donna le gouvernement de Guyenne, et M. de Luynes prist le gouvernement général de l'Isle de France, avec les gouvernements particuliers de Soyssons, Coucy, Chauny et Noyon. Ne voulant point habandonner le Roy et desirant de prendre possession de son gouvernement, M. de Luynes obligea le Roy d'aller faire ses

dévotions à Nostre Dame de Liesse. J'allay trouver le Roy à Monceaux, quelques jours devant qu'il partist, et je fis le voyage où feu mon frère le reçeut à Laon et traita M. de Luynes et toute la court. Le Roy revint à Parys, et moy je demeuray pendant quelques jours avec mon frère jusques à ce que ayant advys de vostre naissance je revints à Nangis, au moys d'octobre 1618[1].

Le duc de Savoye, quy longtemps auparavant traitoit le mariage du prince de Piedmont, son fils aisné, avec madame Chrestienne de France, sœur du Roy, envoya le cardinal de Savoye, son second fils, pour la demander. Mon frère de Gurcy, quy avoit servy depuys cinq ou six ans ledict duc en toutes les guerres, quy estoit capitayne des gardes et chevalier de son ordre, vint avec ledit cardinal, ce quy nous obligea tous nos frères et moy de nous trouver à Parys, à son arrivée. Le cardinal nous fist grand accueil; mon frère de Laon traita toute sa court, et après quelque séjour qu'il fist à Parys, il s'en alla à Meillan avec ma mère et ma femme. Pour moy je demouray dans Parys jusques au jour de l'an, sur un bruit sourd qui cou-

1. François de Brichanteau, fils aîné du marquis, était né le 4 octobre 1618. C'était pour lui qu'il écrivait ses *Mémoires*, mais il eut le malheur de lui survivre. Ce jeune seigneur suivait avec succès la carrière militaire; déjà maréchal de camp, il venait d'être nommé conseiller du roi, en ses conseils d'État et Privé, quand il fut tué le 14 juillet 1644, au siége de Gravelines, à l'âge de vingt-six ans. Il avait épousé, le 17 février précédent, Marie de Bailleul, dont il n'a pas laissé d'enfant. Sa veuve se remaria l'année suivante avec Louis-Chalon du Blé, marquis d'Huxelles; elle a été mère du maréchal de ce nom; on la rencontre fréquemment dans les lettres de Mme de Sévigné, ainsi que dans les mémoires du temps.

roit qu'on vouloit faire des chevaliers de l'ordre, et que pour éviter l'abord de ceux quy estoient dans les provinces, on feroit du jour au lendemain ceux quy se trouveroient dans Parys. Le jour de l'an passé, je m'en allay à Meillan.

Quelques jours après karesme-prenant, la Royne-mère sortist de Bloys, où elle avoit demouré près de deux ans. Sur ces advys, mon frère de Lignyeres et moy partismes en poste pour aller trouver le Roy, quy nous commanda de mettre nos compagnies de chevau-legers sur pied, et de nous rendre dans l'armée que commandoit le duc de Nevers, auprès de Metz. Nous y demourasmes jusques à ce que la paix fust faite à Angoulesme. Nous fusmes licentiés à Montfaucon, en Argonne, auprès de Verdun; mon frère de Lignyeres et moy nous retournasmes en Brie, et, après quelque séjour, nous allasmes en poste trouver le Roy à Tours, où la Royne-mère devoit venir. Nous revinsmes ensuite à Parys, où je trouvay mon frère fort mélancholique[1]. Nous avions remarqué, M. de Lignyeres et moy, que depuys six moys il avoit fort changé d'humeur, et le pressant, lorsque nous partismes de Meillan, après que la Royne-mère fut sortie de Bloys, de nous en dire le sujet, il nous dist qu'il ne nous le pourroit dire qu'à nostre retour. Je dis à mon frère de Lignyeres qu'infailliblement il vouloit se retirer du monde, mays comme c'estoit chose fort difficile en la condition où il estoit, cela ne nous estonna pas. Nous le pressasmes encore à nostre retour : il nous advoua qu'il avoit escrit au Père dom Ruade, chartreux, main-

1. Benjamin de Brichanteau, évêque et duc de Laon.

tenant evesque de Conserans, pour envoyer à Rome, et avoir dispense du Pape, de se faire chartreux; qu'il avoit eü response que c'estoit chose très-difficile; qu'un evesque, après avoir persisté vingt et cinq ans, l'avoit autrefoys obtenu avec grande difficulté; qu'il estoit résolu d'y envoyer encore, et s'il ne pouvoit l'obtenir, il estoit déterminé à faire bastir un hermitage dans son diocèse, où il acheveroit ses jours, observant la règle des chartreux, et qu'il n'en sortiroit que pour vacquer à la charge d'esveque, à quoy Dieu l'avoit appellé; que tout le regret qu'il avoit c'estoit de s'éloigner de nous. Mon frère de Lignyeres et moy, le consolasmes le mieux que nous peümes, ce quy ne fust pas sans larmes de part et d'autre.

Lorsque je partis pour aller à Tours, au retour de l'armée de Champagne, comme je vous viens de dire, il me demanda, la larme à l'œil, si je reviendroys bientost; cela m'estonna, et ne me pouvois imaginer pour quel sujet. A mon retour, je luy demanday pourquoy il s'estoit attristé à nostre partement : il me fist cognoistre, par ses discours, qu'il ne croyoit pas que nous le deussions trouver en vie, et il sembloit qu'il présageoit sa mort. Je ne demouray que deux jours auprès de luy, en revenant de Tours : le matin, comme je luy allay dire adieu, pour venir à Nangis, je luy trouvay un peu de fiebvre. Il vouloit que je m'en allasse, mays je ne le voulus pas. Le quatriesme jour, comme les médecins nous assuroient que ce n'estoit rien, il mourust à quatre heures du matin, ce quy donna sujet aux médecins, pour couvrir leur ignorance, de dire qu'il estoit mort de la peste. Cela n'estoit point vray, mais plustost d'une aposteume qu'il

avoit dans la rate, laquelle luy causoit ses grandes mélancholies. Les médecins, le soir, luy donnerent des ventouses scarifiées quy firent crever l'aposteume, laquelle, remontant au cœur, le suffoqua en trois heures[1].

Cette affliction nous toucha tellement, M. de Lignyeres et moy, que nous ne püsmes monter à cheval pour aller trouver le Roy. Mon frere de Barbeau partit à six heures du matin et arriva à dix heures du soir à Tours. Il s'adressa à M. d'Elbène, beau pere de ma sœur de Lignyeres, lequel très accort, très advisé et fort bon amy, parla à M. de Luynes, dès le grand matin, et au Roy, lequel nous assura de ses benefices; mays depuys le Pere Arnoulx, Jesuiste, confesseur du Roy, fist donner l'abbaye Saincte Geneviefve à M. le cardinal de la Rochefoucauld; force gens demanderent les autres benefices, mays la prudence de M. d'Elbène rompist le coup. Il partist le jour mesme pour s'en aller à Paris, et l'affaire demoura entre les mains de messieurs de Créquy et de Bassompierre, depuys mareschaux de France, lesquels nous assisterent en très bons parents, seigneurs et amys[2].

Troys ou quatre jours après, M. de Lignieres et moy partismes en poste; nous trouvasmes que messieurs de Bassompierre et Créquy avoient fait donner commandement à M. de Sceaux, secretaire d'Estat, d'expedier les brevets d'evesque de Laon pour mon frere quy

1. L'évêque de Laon est mort à Paris le 14 juillet 1619; il a été inhumé dans l'église de son abbaye de Sainte-Geneviève (Le P. Anselme, t. II, pag. 130).

2. Philibert de Brichanteau, frère de Benjamin, nommé évêque et duc de Laon, fut sacré en 1620 par le cardinal de la Rochefoucault, son cousin.

estoit abbé de Sainct Vincent, lez Laon, et les abbayes de Barbeau et Escurey pour mon frere quy est maintenant abbé de Barbeau[1]. Le dit sieur de Sceaux voulut nous donner quelque raison de ce que le Roy ne nous donnoit pas l'abbaye de Saincte Geneviefve, mays je lui dis que nos vies et nos biens estoient au Roy, que c'estoit une gratification du Roy laquelle nous ne meritions pas; que s'il jugeoit que, pour le service de Sa Majesté, il fust à propos d'en pourvoir d'autres, nous remettrions nos brevets entre ses mains. Je l'estonnay tellement par cette modestie, qu'il a dit depuys qu'il n'avoit jamays veü un homme si sage que moy en affliction. Ce n'estoit pas véritablement sagesse, mays j'estois tellement affligé de la mort de mon frere que je ne ressentois point la perte du bien; que si je me fusse plaint comme d'autres eussent fait, on ne se fust peut estre pas souvenu de moy, lorsque l'on fist des chevaliers, à six moys de là.

Je n'osay voir le Roy, sur le bruit quy couroit que mon frere estoit mort de la peste, quoyque je sçeusse que cela n'estoit point. Nous revinsmes, mes freres de Lignyeres, de Barbeau et moy à Nangis, où la maison estoit fort affligée, non seulement de la perte de sa personne, mays par apparence la mayson devoit estre ruynée, parceque mon frere payoit quelques debtes, et que lorsque j'alloys à Parys, il me nourrissoit avec deux gentilshommes, et je ne despandois

1. Antoine de Brichanteau fut nommé abbé de Barbeaux en 1625, et d'Escurey en 1631 (P. Anselme, t. VII, pag. 895). Il y a apparence qu'après la mort de l'évêque de Laon, les revenus de ces deux abbayes furent attribués aux Économats jusqu'à ce que le titulaire Antoine en fut pourvu.

que pour mes gents et mes chevaux, ce quy estoit une grande commodité.

Comme je me ressentois obligé à luy, je voulus aussy et pour la descharge de sa conscience et pour la réputation de la maison, payer toutes ses debtes. J'en trouvay pour vingt et cinq mille livres dans Parys; je trouvay en argent monnoyé, ou en vaisselle d'argent dix et huit mille livres, que je pouvois cacher, si j'eusse voulu, car l'argent estoit dans mon cabinet; j'en payay les créanciers jusques à cette somme-là, et le reste je l'ay payé depuys. Pour mes sœurs[1] à quy il avoit promys à chacune dix mille livres, je leur ay payé, quoyque je n'y fusse point obligé, mays je l'ay fait en bonne conscience, parce qu'en effet il avoit payé des debtes de la maison pour bien autant que cela. Je veux dire avec vérité, que, hors la nourriture qu'il me donnoit, comme je vous ay dit, je n'ay jamays profité d'un denier de son bien; mais je croys que la franchise dont j'usay de payer si soudainement ses créanciers particuliers fut cause que ceux de la maison ne nous envoyerent jamays un sergent, après sa mort.

Pendant le sejour que je fis à Nangis, après la mort de mon frère, M. de Nevers m'escrivist qu'il me prioyt de me trouver à Bourges, et après à Nevers, pour l'institution d'un ordre de la milice chretienne qu'il vouloit établir et il me convioit d'y entrer. Il y avoit longtemps qu'il me l'avoit proposé, et mesme au dernier

1. Il avait trois sœurs, savoir : Françoise-Marie de Brichanteau, morte en 1652 sans avoir été mariée; Antoinette de Brichanteau, dame de la Roche-Aymond, et Lucie de Brichanteau, baronne de Guerchy (P. Anselme, t. VII, pag. 895).

voyage que j'avoys fait dans l'armée, à Metz, avec luy, il m'en avoit parlé. Je jugeay bien que tout se tourneroit en fumée, comme il a fait depuys, et que sy je prenoys cest ordre, ce seroit un prétexte de ne me point donner celuy du Roy, à quoy je prétendois fort; et j'ai bien fait, car M. le marquis de Villars, demy-frere de M. le duc de Mayenne, l'ayant prys à ce chapitre, on luy refusa celuy du Roy, parceque l'institution porte qu'on ne peut prendre d'autre ordre que celuy du Sainct Esprit[1].

Je m'excusay et me délivray honnestement de M. le duc de Nevers, puis j'allay trouver le Roy à Compiegne. Je remerciay très humblement Sa Majesté de ce qu'il luy avoit plû conserver dans nostre mayson une partie des benefices de mon frere, sans luy faire cognoistre que j'avoys quelque sujet de me plaindre de ce qu'il ne nous avoit pas donné l'abbaye de Saincte-Geneviefve, parce que depuis la mort du feu Roy on avoit conservé dans toutes les maisons toutes les charges et bénefices quy avoient vaqué. Je croys que le Roy n'y prist pas garde; force gens venoient me dire que j'avois sujet de me plaindre d'avoir esté si mal traité en cette occasion, pour voir ce que je diroys, mays au contraire je me louay fort du bon traitement que j'avoys reçeu, parce que c'est une maxime très certayne de la court que, quand les Roys

1. Il n'est point fait mention de l'ordre de la Milice Chrétienne qu'a fondé le duc de Nevers, en l'année 1620, dans le *Théâtre d'honneur et de chevalerie d'André Fayvn*. Paris, Robert Fouet, 1620, 2 vol. in-4°. Il est vrai que l'ouvrage porte une date qui semble n'avoir pu le comprendre, mais on date souvent un livre de l'année qui est sur le point de commencer.

croyent avoir offensé un homme, ils ne l'ayment jamays.

Je suyvys le Roy à Monceaux et de là à Fontainebelleau, où M. le marquis de Trainel me donna advys qu'on feroit des chevaliers du Sainct Esprit au premier jour de l'an ; qu'on remettroit aux voix des entiens chevaliers la nomination, que je parlasse à tous mes amys, que pour luy je fusse assuré qu'ils m'assisteroient. Je luy rendis le remerciement très humble tel que je debvoys, et le matin j'allay trouver M. le duc de Montbazon, que je tenoys pour un de mes meilleurs seigneurs et amys et j'avoys l'honneur d'appartenir à messieurs ses enfants. Je luy dis qu'on m'avoit donné advys qu'on feroyt des chevaliers du Sainct Esprit au premier jour de l'an ; que sy l'on ne faisoit que ceux quy en aage et en services le méritoient mieux que moy, je n'en importuneroys jamays le Roy, mays quand ceux de mon aage le pourroient espérer, je croyois avoir esté employé et fait ce que je devoys pour m'en rendre digne. Il me respondit avec son serment ordinaire : « *Par le saint jour de Dieu!* vous en parlez bien. » Et il appela Rochelay quy estoit auprès de luy. Comme j'eus achevé de parler, M. de Gié, quy estoit son cousin germain, luy parla à l'oreille ; il luy fist signe que j'estoys derrière luy, ce quy me fist cognoistre qu'il luy parloit sur le mesme sujet, et ne vouloit pas que je le sceusse, et jugeay bien que je ne devois rien espérer de luy, dont je fus fort fasché, parcequ'il estoit beau père de M. de Luynes et avoit quelque crédit.

Je tournay doncques mes desseins sur Mgr le Prince et parlay à M. de Gommerville quy estoit assez bien

auprès de luy et aussy qu'il avoit tousjours tesmoigné qu'il vouloit que je fusse son serviteur. Le dit sieur de Gommerville luy en parla, et mon dict seigneur l'assura qu'il s'employeroit pour moy, mays aussy que je m'en souvinsse un jour, pour dire que je ne fusse point mescognoissant de ceste gratiffication, ce que je n'ay aussy point esté, car j'ay depuys habandonné ma fortune pour l'affection que j'ay eue à son service.

Je m'en retournay à Nangis; M. de Givry y passa aussy pour aller trouver sa femme à Champcenets, sans me rien dire de son dessein. Nous fismes partie de chasser ensemble, mays à deux jours de là il me manda qu'il avoit une affaire à Parys, pour accommoder deux de ses amys d'un différent; ce quy n'estoit qu'un prétexte pour me celer le sujet de son voyage; mays comme mon frère de Lignyeres estoit à la court, j'eüs advys qu'on vouloit tenir le Chapitre le jour de la Sainct-Nicolas, et il me mandoit de me haster. Je partis le lendemain, surveille de la Sainct Nicolas, et à mon arrivée l'on assûra qu'il ne se feroit point de chevaliers, sur la difficulté du rang entre les princes, ce quy me fist commettre une grande faute, car je sejournay un jour à Parys, et sy mon frere de Lignyeres ne se fust trouvé à Sainct-Germain, où se tenoit le Chapitre, j'eusse couru grande fortune d'estre oublié comme beaucoup d'autres, parcequ'il y avoit six vingts nommés sur le roole, et n'y avoit que cinquante neuf places, tellement que ceux quy eurent plus d'amys l'emporterent.

Je partis le matin de la Sainct-Nicolas, et sur le chemin je trouvay force jeunes gents, quy ne le pouvoient esperer, quy me railloient, me disant que je me has-

tasse et qu'on n'attendoit plus que moy; à quoy je respondois de mesme. Je trouvay enfin M. de Buys, enseigne de la compagnie de gendarmes du Roy, quy me tira à part, et me dist que le soir auparavant, estant chez M. de Luynes, quelqu'un de mes amis avoit dit, parlant de moy, qu'il me plaignoit de n'estre point à Sainct-Germain, et que M. de Luynes avoit dist qu'en cas que je n'y fusse point, on se souviendroit de moy : ce quy me donna bonne espérance. Néantmoings si mon frère de Lignyeres n'eust eü du soing de moy, je couroys grande fortune.

J'arrivay à Sainct-Germain qu'on estoit entré dans Chapitre, et je me logeay au logis de M. d'Elbene-Villesseau, quy me consoloit fort en la peine où j'estoys, car si l'on m'eüst oublié et fait les jeunes gens quy furent nommés, j'eusse abandonné la court. Mon frere de Lignyeres me dist l'honneur que l'on m'avoit fait, dont j'avoue que j'eüs grande joye. Il me dist que s'estant adressé à Mgr le Prince, celui cy luy avoit dit qu'il l'assuroit de sa voix et de celle de M. de Ventadour, mays que s'il ne parloit pas aux autres il ne pouvoit m'assurer de rien. Mon frere parla à M. le marquis de Traisnel, lequel m'assista en vray amy, et je peux dire qu'à lui seul j'en ay l'obligation. Il est vray que la plus grande partie des autres chevaliers estoient entiens amys de mon pere, et me faisoyent l'honneur de m'aymer, en mon particulier; mays ils estoient tellement pressés de touts les autres que sy le dict marquys de Traisnel n'eust appuyé l'affaire, je n'en eusse pas receü peut estre le contentement; ce n'est pas qu'il n'en passast une vingtaine devant moy quy n'avoient pas rayson de l'espèrer, mays il en demoura

plus de trente quy meritoient mieulx cet honneur que ceux quy le reçeürent[1].

Le lendemain je fis la réverence au Roy quy me fist fort bon visage, et M. de Luynes aussy. Messieurs de Crequy, de Bassompierre et autres à quy j'avois l'honneur d'appartenir, me reçeürent avec applaudissement, se resjouissant de l'honneur que je recevois. Je remerciay tous les chevaliers quy avoient assisté au Chapitre, parceque de dix-sept qu'ils estoient je n'avoys eu que treize voix. Je regardoys au visage pour recognoistre ceux quy m'aurojent manqué; quand je remerciay M. de Montbazon, la parolle luy manqua, ce quy me fist connoistre qu'il estoit des quatre voix quy m'avoient manqué, ce dont je fus fort estonné, car je faisois grande profession d'estre son serviteur, mays je recognus, dès que je luy parlay, à Fontaynebelleau, que je ne devois pas faire grand estat de son assistance.

La cérémonie se fist où l'on aporta tout l'artifice qu'on peüt pour essayer de la rompre, jusques à susciter querelle entre Mgr le Prince et Mgr le Comte (de Soissons), et le jour mesme de la cérémonie entre M. de Guise et M. de Nemours, ce quy venoit à la suscitation de ceux quy avoient regret de n'estre point chevaliers, mays tout cela fust inutile. Peu après la cérémonie, je remerciay très humblement le Roy

1. Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis, fut fait chevalier des ordres du roi dans la promotion du 31 décembre 1619; il a été nommé le 41[e] sur le nombre total de 59. Il paraît que le chapitre ne fut pas tenu le 6 décembre, jour de saint Nicolas, car dans le P. Anselme il n'y a aucune nomination qui soit de ce jour.

et luy dis que si je ne l'avoys assez dignement servy pour mériter cet honneur, j'essayerois de le servir doresnavant pour m'en rendre digne, et je m'en allay chez moy : j'avois alors près de trente et huit ans.

Après que je fus chevalier, je commençay de me retirer un peu de la court par deux raisons, l'une que ne jugeant pas mon humeur fort propre pour m'accommoder et ployer à tous les favorits, je vys bien que je ne pouvois beaucoup esperer pour les charges de la maison du Roy; elles estoient toutes à vendre et ne se pouvoient obtenir que pour de l'argent; d'en achepter de médiocres, j'estoys en aage et en condition pour n'y employer point d'argent : quant aux plus relevées je n'en pouvoys achepter qu'en incommodant et ruynant ma maison. L'autre raison estoit que j'estoys obligé de tenir la maison et il m'estoit impossible de despandre dans le pays et aller à la court; j'avoys perdu la commodité de feu mon frere, quy me logeoit, comme je vous ay dit, et ne despandoys que pour mon train.

Je demouray doncques jusques à Pasques de l'an 1620, faisant quelques voyages à Fontaynebelleau, où le Roy estoit, et peu de temps après je pris congé de Sa Majesté, et sur ce qu'on m'avoyt dit que la Royne-mère vouloit lever les armes, je dis à M. de Luynes que j'avoys quelques affaires en Bourbonnoys, que sy pendant le séjour que j'y feroys, il se présentoit occasion pour le service du Roy, je le supplioys croyre que je tesmoignerovs toute l'affection et fidelité que je devoys. Il me remercia fort, car le mescontentement de la Royne-mère n'estoit fondé que sur sa

trop grande faveur; il jugeoit bien que l'offre que je faisois estoit à luy.

Je passay en Bourgogne et de là m'en allay à Meillan, où M. de Gurcy et mes freres les chevaliers estoient de retour de Piedmont, et nous nous trouvasmes tous ensemble. Nous ne demeurasmes pas longtemps que nous eusmes advys que le Roy s'en alloit droit à Rouen et que la Reyne-mère commençoit de lever les armes en Anjou, Poitou et Guienne. M. de Lignyeres alla en poste trouver le Roy pour recevoir ses commandements pour luy et pour moy, parce que le bruit couroit que M. le mareschal de Saint-Géran prenoit le party de la Royne-mère, et j'esperoys d'estre employé contre luy dans le Bourbonnoys. Mon frère apporta les commissions pour luy et pour moy de lever chacun une compagnie de chevau-légers, mays en mesme temps la paix se fist après la prise du Pont-de-Cé, et on me donna advys que M. le mareschal de Saint-Géran avoit vendu le gouvernement de Bourbonnoys à Mrg. le Prince et que j'envoyasse trouver mon dict seigneur pour le lieutenance du Roy. Celuy quy me donna cet advys en manda autant à M. le comte de Charlus, afin d'obliger l'un ou l'autre. J'envoyay un gentilhomme à la court trouver messieurs de Schomberg et Bassompierre, pour en parler à Mgr le Prince; ils me promirent d'en parler. Je partys au retour du gentilhomme, et allay trouver le Roy à Poitiers, où M. de Schomberg me dit qu'il avoit parlé à mondict seigneur le Prince; et mesme avoit offert que le Roy donneroit une partie de la recompense, et qu'il ne pouvoit y mettre un plus homme de bien que moy;

que Mgr le Prince luy avoit respondu que je n'estois que trop homme de bien, pour luy fayre entendre qu'il y vouloit mettre quelqu'un quy dépendist de luy, quy se portast à tous ses interests et quy ne dépendist pas du Roy. M. de Bassompierre me dist qu'il en avoit parlé, mays qu'il avoit recognu, qu'il en vouloit mettre un autre, me faisant entendre M. le comte de...... (illisible). Mays je recognus au discours dudict sieur de Bassompierre qu'il ne luy avoit point parlé.

J'avoys touché mille escus pour faire cinquante chevau-légers; je distribuay tout l'argent que j'avoys promys à ceux quy devoient venir avec moy, quoyque j'eusse advys certain que la paix estoit faite. Ce n'est pas que je creusse obliger tous ceux à quy j'en donnay à venir une autre foys, mays pour faire voir que je scavoys bien traiter ceux quy m'assistoyent, afin que quand j'en aurois affaire j'en peusse trouver d'autres; car je vous diray par parenthese que j'ay fait quatre campagnes en mon nom, et horsmys troys ou quatre (cavaliers) quy ne m'ont jamays abandonné, je n'ay jamays esté assisté des autres, quoyqu'au licentiement ils m'eussent promys de m'assister toutes les foys que j'en auroys besoing, mays comme j'avoys soing de les bien traiter, ils le publioient dans le pays, et j'en trouvois d'autres plus que je ne voulois.

Je trouvay à Poitiers que tous ceux quy avoient eü des commissions pressoient pour avoir une monstre, et se plaignoient de la despense qu'ils avaient fait. J'en parlay à M. de Schomberg, surintendant des finances, quy me dist qu'il estoit juste et que je l'aurois comme les autres. Je luy dis que toute ma vie

j'avoys employé mon bien pour le service du Roy, et que je ne voulois point m'enrichir en ceste occasion; que pour ne point fouler le pays, je n'avoys pas mys ma compagnie sur pied, et que je luy remettoys la monstre[1], pour donner l'exemple aux autres quy n'avoient pas fait plus de despense que moy. Il m'embrassa fort, et me dist qu'il voudroit que tous ceux quy servoient le Roy luy tesmoignassent autant d'affection et fussent aussi peu interressés que moy. Il le dit à M. le garde des sceaux, en plein conseil, et au sortir messieurs de Caumartin et de Viques, quy ont esté gardes des sceaux depuys, me firent mille compliments et me dirent que j'estoys vray héritier de feu mon père. Je croys que d'autres se moquerent de moy, car la maxime de la court est qu'il faut tirer du Roy tout ce que l'on peut, mays je n'ay jamays esté de cette humeur.

Je fis tout le voyage avec le Roy et j'ally jusques à Pau, d'où je laissay le Roy quy retournoit sur ses pas, et m'en revins par Nerac, Perigueux, Limoges, et retournay à Meillan, où je demeuray quelques jours avec mes frères, et allay trouver ma mère et ma femme quy étoient parties pour Nangis, peu de temps auparavant.

Pendant mon voyage, je vis que le Roy estoit bien ayse qu'il n'approchast de luy que ceux quy avoient charge dans sa maison, et que force gents quy, comme moy, avoient l'honneur de porter l'ordre, à quy l'on n'osoit pour ce sujet refuser l'entrée du cabinet, luy

1. Revue qu'on faisait des troupes et dans lesquelles on leur payait leur solde.

étoient à charge. Ce fut ce quy commença de me dégouter de suyvre la court. A son arrivée à Parys, je luy allay faire la révérence et luy reportay un de ses faucons quy s'estoit trouvé auprès de Nangis. Je m'estois imaginé que ce seroit un sujet de recevoir un bon visage; au contraire, il fist prendre l'oyseau sans quasy me regarder, ce quy me piqua fort. Je demouray chez moy jusques à Pasques, faisant néantmoings quelques voyages à Parys et à Fontaynebelleau, d'où le Roy partist un peu après, pour commencer la guerre aux huguenots.

Je sçeus qu'en partant on avoit fait un estat de l'armée, en Champagne, où l'on m'avoit mys pour commander une compagnie de chevau-légers, ce quy me fascha parce que le mareschal de Vitry y estoit lieutenant-general, sous le duc de Nevers, et Vaubecourt, mareschal de camp; je trouvois que c'estoit un peu trop me ravaler de me donner une compagnie de chevau-légers sous leur charge.

Au moys de juin du dict an 1621, j'eus advys que le Roy avoit déclaré la guerre aux huguenots; que Saumur, Niort, Saint-Maixant, Fontenay et autres places de Poitou avoient ouvert les portes, et que Sainct-Jean-d'Angely estoit assiegé. Quoyque j'eusse des sujets quy me devoient empescher de faire ce voyage, je ne laissay pas de partir en poste, et fis suivre mon équipage. J'arrivay comme on faisoit jouer la mine, et pris mon temps si mal à propos, que je fis la révérence au Roy comme on luy faisoit rapport du peu d'effet qu'avoit fait la mine, et de la mort d'Escry et du jeune Laverdin, tellement que le Roy ne me regarda pas, et à troys jours de là j'ouïs qu'il dist en passant:

« Voilà Nangis arrivé », ne se souvenant pas qu'il y avoit troys jours que j'estois arrivé, ce quy me fascha fort et que ceux quy l'entendoient pouvoient bien juger que j'estois en peu de considération puisqu'en troys jours, pendant lesquels j'avoys toujours esté auprès de luy, le Roy ne s'estoit pas apperçeu que j'estois arrivé.

Je parlay au comte de Schomberg, et le suppliay que je peusse servir avec une compagnie de chevau-légers dans l'armée du Roy, mais il ne s'employa pas fort pour moy; néantmoins après la prise de Sainct-Jean-d'Angely je m'en allay avec le mareschal de Chaulnes, quy avoit pris une partie de l'armée pour assiéger Pons, quy se rendit sans faire de résistance. Je revins trouver le Roy à Cognac, où je consideray qu'il s'alloit embarquer au voyage de Guienne, quy ne pouvoit durer moings de six moys, que j'avoys grand train et peu d'argent, car j'esperois en toucher de Mareuil et l'on me manqua : toutes ces raisons m'obligerent de prendre congé du Roy, auquel je dis que j'avoys sçeu que Sa Majesté m'avoit fait l'honneur de me mettre sur l'estat de son armée de Champagne; que je le suppliois très humblement me donner congé pour me rendre dans la dicte armée, à la premiere occasion. Il me fist un fort froid adieu, quoyque j'eusse entendu que M. de Préaux, quy avoit esté son sous-gouverneur, lui avoit dit à l'oreille qu'il me fist bon visage. Ce n'est pas que je prisse cela à mauvaise volonté, mays je recognus qu'il y avoit peu d'accueil de le servir, si vous n'estiez porté de ceux quy avoyent faveur auprès de luy.

Je partys de Cognac, où la plus grande partie de la no-

blesse volontaire prist aussy congé, la plus part n'ayant pas fait provision d'argent, et aussy qu'en ce voyage on fist cognoistre que ceux quy n'avoient point de charge luy feroient plaisir de se retirer. Je retournay pour tout l'esté à Nangis, où ayant eu advys du siege de Montauban, j'avoys fait dessein, avec feu mon beau-frère de la Roche-Aymon, de nous y en aller en poste, voulant pour cet effet vendre ou engager quelques pierreries qu'avoit ma femme, parceque l'argent me manquoit, pour la grande despense que j'avois fait et estois obligé de faire, mais quelque raison m'en empescha.

Le 8e septembre, Mgr le duc d'Enghien naquit; le Roy donna commission d'une compagnie de chevau-légers en son nom. Au commencement du moys d'octobre, mon frère de Lignyeres m'escrivist que M. d'Auctot, grand favory de Mgr le Prince, luy avoit dit que Monseigneur m'eust volontiers offert la lieutenance de cette compagnie, mays qu'il ne voudroit pas estre refusé; qu'il le prioit de m'escrire, pour sçavoir mon intention.

Je fus quelque temps à me résoudre; il y avoit du pour et du contre, car je m'estois tousjours rendu subject auprès du Roy, et n'avois pas mesme voulu dépendre de la Royne-mère, lorsqu'elle estoit la plus puissante dans l'Estat; mays que puisqu'il falloit dépendre de quelqu'un il valloit mieux que ce fust du premier prince du sang que d'un favory; que j'estois fort chargé d'affaires, et avois tous mes freres dans la maison, avec leur train, qui m'obligeoient à grande despense, et je ne pouvoys despandre dans le pays et suivre ma fortune à la court; que mondict seigneur le

Prince avoit les gouvernements de Berry et Bourbonnoys, où estoit une grande partie de mon bien, m'attachant à sa fortune, je pourroys espérer les lieutenances du Roy; que ceste lieutenance de chevau-legers, quy pouvoit en ce temps-là valoir douze mille livres tous les ans, me donna moyen de paroistre selon ma condition; que mondict seigneur le Prince estoit lors en grande considération dans la court, qui y arriveroit occasion où il pourroit faire ma fortune, comme avoit fait celle de Rochefort, luy ayant fait accorder de grands dons par le Roy; qu'au pis aller je ne pouvois avoir pire condition dans la court que celle où j'estoys, ayant tousjours en l'esprit le peu de cas que le Roy faisoit de moy. Je n'avoys qu'un combat dans l'esprit: ce que je feroys si mondict seigneur le Prince levoit les armes, comme il avoit fait autrefoys; mays je cognoissois son humeur, laquelle n'estoit point portée à brouiller; qu'il avoit demeuré troys ans dans la Bastille, ou dans le boys de Vincennes, ce quy luy avoit fait recognoistre sa faute de s'estre esloigné de son devoir envers le Roy, et que quand cela arriveroit, rien ne me pouvoit tant obliger à son service que mon devoir envers le Roy, tellement que je manday à mon frère de Lignyères que je tiendroys à beaucoup d'honneur l'offre que me faisoyt Mgr le Prince, mays que je n'avois jamays dependu que du Roy, et ne pouvois accepter cette charge si Sa Majesté ne me le commandoit. Ayant fait cette response à M. d'Auctot, il dist à mon frère qu'il me le feroit commander par le Roy.

Ce dessein de Mgr le Prince ne fut point si secret qu'il ne fut sçeü dans la court, devant que j'en eüsse eü la premiere nouvelle, et un de mes amys l'escrivist

de Monheur que le Roy avoit assiégé, à de ses amys à Parys, et que le duc de Luynes avoit dist qu'il ne falloit pas souffrir que je m'embarquasse au service de Mgr le Prince, et que le Roy vouloit faire pour moy, et en effet il avoit proposé de me donner la compagnie de chevau-legers vaquante par la mort de Lopès, quy estoit l'une des plus entiennes, mays je ne l'eusse pas acceptée et il eut fait autre chose pour moy. Ma mauvaise fortune voulut que ledict duc de Luynes mourut à quinze jours de là[1], et depuys, personne ne songea de me faire du bien.

Le Roy arriva à Parys au commencement de l'an 1622. Mgr le Prince, après la mort du duc de Luynes, l'estoit venu trouver en diligence jusques à Poitiers, parceque le cardinal de Retz, chef du conseil, le comte de Schomberg, surintendant des finances, et M. de Vicques[2], garde des sceaux, depuys la mort de M. Du Vair, jugeant bien qu'ils ne se pouvoient maintenir auprès du Roy, sans l'appuy de la Royne-mère, ou de mondict seigneur le Prince, le firent venir au-

1. Le connétable de Luynes mourut d'une fièvre pourprée à Longuetille, château près de Condom, le 15 décembre 1621. « Cest homme si grand et si puissant se trouva tellement abandonné et mesprisé, tant dans sa maladie qu'après sa mort, que pendant deux jours qu'il fust à l'agonie, à peine y avoit-il un de ses gens qui voulust demeurer dans sa chambre.... Quand on porta son corps pour estre enterré... à sa duché de Luynes, au lieu de prestres qui priassent pour luy, j'y vis de ses valets jouer au piquet sur son cercueil.... Le roi ne montra point d'inquiétude pendant sa maladie, ny de desplaisir quand il fust mort. » (*Mémoires de Fontenay-Mareuil*, collect. Petitot, Ire série, t. L, pag. 525.)

2. Méric de Vic, conseiller d'État, fait garde des sceaux le 24 décembre 1621, les conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 2 septembre 1622.

près du Roy, devant que la Royne-mère y put venir, parcequ'ils redoutoient l'esprit du cardinal de Richelieu qui estoit auprès d'elle en grande considération.

Aussitost que je sceüts l'arrivée du Roy à Parys, je l'allay trouver. Entrant dedans son cabinet, Mgr le Prince, quy estoit auprès de Sa Majesté, me vit et, passant au travers de la presse, il vint droit à moy. Je luy fis la révérence, il me dist fort bas que je me trouvasse le lendemain, à son lever. Je fis après la révérence au Roy, quy ne me regarda pas, ce quy me continua en mon mescontentement. Le lendemain je me trouvay au lever de Mgr le Prince, où, après avoir un peu attendu dans son anti-chambre, au Louvre où il estoit logé, il sortit de sa chambre, et dès qu'il me vist, il m'appella, et me tirant vers la fenestre, il me dist fort bas, il sembloit mesme qu'il craignît qu'on le vît parler à moy : « J'ay appris d'Auctot la response que M. de Lignyeres, vostre frère, m'a fait de vostre part. Je vous prie d'estre assuré de ma bonne volonté, et n'en parlés à personne du monde. »

Je me trouvay assez estonné, car il ne me disoit point en particulier s'il me vouloit donner la charge, et ne m'asseuroit qu'en général de sa bonne volonté. Peu après il me fist dire par mon frère de Guerchy[1] que je m'en allasse chez moy attendre ses commandements. Force gens m'ont depuys blasmé de ce que je n'avoys pas parlé au Roy, puisque mondict seigneur le Prince avoit dist qu'il me le feroit commander par Sa Majesté. Je ne dys point cecy pour excuser ma faute,

1. C'était son beau-frère ; Claude du Regnier, baron de Guerchy, avait épousé Lucie de Brichanteau, sœur du marquis, par contrat du 6 février 1618. (Le P. Anselme, *Hist. généal.* t. VII, p. 895.)

mays un plus habile que moy y eust esté empesché, car il ne m'avoit donné aucune assurance de ladicte lieutenance de la compagnie de Mgr d'Enghien[1], et m'avoit dit seulement que je fusse assuré de sa bonne volonté; or, est-il que j'avoys advys très-certain que le comte de Charlus pensoit estre si assuré de ladicte lieutenance qu'il avoit promys des places à de ses amys, en Bourbonnoys. Le comte de Nancey, père de celuy-cy, disoit ouvertement qu'il en estoit assuré, et mesme disposoit comme si la compagnie eust desjà esté à luy. Mgr le Prince m'avoit dist que je ne parlasse à personne; que si j'eusse parlé au Roy et que Sa Majesté me l'eust permys, mondict seigneur le Prince se fust offensé contre moy, croyant que je la voulois tenir du Roy et non de luy, et il ne me l'eust point donnée : Je l'eusse offensé et tout le monde se fust moqué de moy. C'est la rayson quy m'empescha d'en parler : néantmoings je jugeay bien par son procédé qu'il ne vouloit pas que le Roy le sceust; mays j'y estois desjà tellement embarqué, et je le voyois en si grande considération, que j'aiday fort à me tromper.

Le Roy partist de Parys le jour de Pasques-fleuries, sans advertir personne, pour aller droit à M. de Soubise, quy se fortifioit du long de la coste de Poitou, en l'isle de Riez[2]. Mgr le Prince dist à mon frère de Guerchy qu'il m'escrivist d'attendre de ses nouvelles à Nangis et que je me gardasse bien de suyvre le Roy;

1. Louis de Bourbon, dit le grand Condé, né en 1621, porta le titre de duc d'Enghien jusqu'à la mort de son père, arrivée en 1646.

2. L'île de Ré, sur les côtes du Poitou, à six lieues des Sables d'Olonne.

Ce quy me fortifia en l'opinion que j'avois qu'il ne vouloit pas que je parlasse au Roy; néantmoings je l'attendys près de trois semaynes, et ayant eu advys que le Roy s'advançoit en Guienne, après avoir chassé M. de Soubise de l'isle de Riez, je crus qu'il me seroit honteux de demourer chez moy, et je partys pour aller en Berry prendre quelque argent pour faire mon voyage.

Arrivant à Mareuil, je sceüs que mon frère de Lignyeres devoit partir dans deux jours pour s'en aller trouver le Roy avec sa compagnie de chevau-legers. Je luy allay dire adieu. Il me dist que je prisse garde, si je m'advançoys contre le commandement de Mgr le Prince, qu'il ne s'offensast contre moy; que j'eusse patience, jusques à ce qu'il eust veu mondict seigneur; que dans douze jours il me feroit asseurément sçavoir de ses nouvelles; ce que je luy accorday, tant pour les raisons qu'il me disoit que parceque l'argent que me devoient les fermiers de Mareuil, n'estoit pas prest.

Pendant le séjour que je fis à Mareuil, j'allay à Mont-Rond faire la réverence à madame la Princesse, quy me resçüt assez froidement, parcequ'elle avoit demandé cette charge pour un de ses oncles, frere de Portes, nommé Sainct-Jean, et avoit appris par le bruit commun du pays que Mgr le Prince ne vouloit point mettre la compagnie sur pied, et vouloit en prendre l'argent, comme il avoit desjà fait des six premiers moys. Néantmoings, pour attendre le temps que j'avois donné à mon frere de Lignyeres, j'allay à Minsat voir feu mon frere de la Roche-Aymon, et fus huit jours en mon voyage.

A mon retour à Mareuil, le bruit vint d'une attaque

qu'on avoit fait à Royan, où force gents de qualité avoient esté tués, et le laquais de mon frere de Lignyeres m'apporta nouvelles que Mgr le Prince me commandoit d'attendre de ses nouvelles, et me defendoit de l'aller trouver; mays comme je recognus que son dessein estoit de me retenir dans le pays, et que je voyois qu'il y auroit de la honte pour moy de ne me point trouver aux occasions quy se passoient, je me résolus d'aller trouver le Roy, en quelque lieu qu'il fust, et troys jours devant j'envoyay un laquays trouver mon frere de Guerchy pour le prier de dire à Mgr le Prince que je m'en alloys trouver le Roy et ne pouvois supporter qu'il fust en des occasions où il eut affaire de ses serviteurs, et que je fusse à mon ayse dans ma maison. Je donnay charge au laquays de venir droit à Limoges.

Je partys troys jours après et le trouvay entre Limoges et Perigueux avec une lettre de mon frere de Guerchy, quy me mandoit que M. d'Auctot luy avoit dist qu'en quelque lieu que ce laquays me trouvast, je m'en retournasse, sy je ne vouloys offenser Mgr le Prince; mais comme j'estoys trop advancé, et que j'estois comme résolu de ne me point soucier de l'évenement, je passay oultre.

Cependant l'on rendit de mauvais offices à mon dict seigneur le Prince, quy avoit quitté le Roy à Royan. On avoit dit entre autres choses qu'il mettoit dans sa bourse les monstres de la compagnie de Mgr le duc d'Enghien, tellement qu'à son grand regret il despescha Guillemin, un de ses secretaires, pour porter les commissions à madame la Princesse, desirant que je les reçeusse de sa main, parceque, comme je

vous ay dist, elle avoit fort desiré les faire donner à Sainct-Jean de Portes.

Je suyvoys tousjours mon chemin par Perigueux, Bergerac, Villeneufve d'Agenoys, pour joindre le Roy à Agen; mays comme j'entroys dans l'armée, en traversant un chemin, je trouvay par hasard une compagnie de cavalerie quy passoit et j'entray en un quartier où estoit logé la compagnie de gendarmes de Mgr le Prince. Je trouvay à l'entrée M. de Jerzay[1], enseigne de la dite compagnie. Je mys pied à terre pour l'entretenir. Il me dist que Mgr le Prince avoit envoyé la commission de la compagnie de Mgr d'Enghien. La compagnie que j'avoys vue dans le chemin estoit celle de M. de Lignyeres, lequel recognoissant des pages que j'avoys à leur livrée, laissa sa compagnie et entra dans le quartier. Je fus fort estonné de le voir parcequ'on m'avoit dit qu'il estoit passé avec Zamet, mareschal de camp, pour aller au bas Languedoc faire le dégast à Montpellier.

Nous consultasmes[2] avec M. de Jerzay, et comme ils estoient plus sages que moy, ils furent d'advys que mon frere de Lignyeres allast à Moissac, le quartier du Roy, sçavoir de Mgr le Prince ce qu'il luy plaisoit me commander. Cependant je m'allay loger au quartier de mon frere, lequel revint aussitost et me dit que Mgr le Prince m'envoyeroit un gentilhomme pour me dire son intention. Sur le soir M. de Sainct-Aoust me vint dire de sa part que je m'en retournasse en

1. *Jerzay* ou *Jarzay*, qui fit du bruit plus tard. (Voir les mémoires du temps de la régence d'Anne d'Autriche.)

2. Ceci se passait entre Beauvais-Nangis, son frère de Lignieres et le comte de Jerzai.

diligence recevoir les commissions de madame la Princesse. Je luy dis qu'il n'y avoit pas d'apparence d'estre venu de si loing et m'en retourner à la veille du siége de Sainct-Antonin : il me dist qu'il ne croyoit pas qu'il me le permist.

Le lendemain je priay mon frere de Lignyeres de l'aller trouver et de le supplier très humblement que je peusse le servir à ce siége, et que, s'il luy plaisoit, je ne verrois ny le Roy, ny luy, et me logeroys dans un régiment; que ce me seroit une honte de m'en aller à la veille d'un siége. Il ne le voulust jamays permettre. Je m'en allay le lendemain à Moissac, d'où le Roy estoit party le matin, et comme je fus arrivé, j'entendys deux coups de canon qu'on avoit tiré de Montauban à quelques gents quy se voulurent trop approcher. Pendant que l'armée passoit à une lieue de là, le bruit courut dans Moissac, que le Roy, feignant d'aller prendre le logement de Negrepelisse, avoit tourné tout court, et s'estoit logé par surprise sur la contrescarpe du fossé de Montauban, et qu'on se battoit fort. J'envoyay à l'heure mesme un gentilhomme trouver M. de Lignyeres, pour le prier encore de supplier très humblement Mgr le Prince que je peüsse voir ceste occasion, avec assurance que je ne verroys le Roy ny luy; mays on trouva M. de Guerchy, qui estoit cornete de la compagnie de chevaulegers, quy dist que ceste occasion n'estoit rien, qu'on alloit loger à Negrepelisse, que si je pressoys mon dict Seigneur, après tant de refus, infailliblement je l'offenseroys, et que, puisque je m'attachoys à sa fortune, il me falloit rendre plus souple à ses commandements.

Force gents m'ont blasmé, et depuys je me suys

moy-mesme repenty de n'avoir point veu le Roy, puisque j'en avois approché si près; mays je considéray que Mgr le Prince, tenant le premier lieu auprès du Roy, je ne pourroys entrer en doubte que Sa Majesté n'eust sçeu qu'il m'avoit envoyé ceste commission et qu'il ne l'eust approuvé; que si contre les commandements qu'il m'avoit fait, je fusse allé trouver le Roy, mon dict seigneur le Prince se fut offensé, et d'entrer en son service avec ses mauvaises graces, je n'eusse jamays eü grand contentement avec luy : je me résolus d'en courir le risque. Voilà comme je m'embarquay auprès de luy; que s'il eust esté prince quy eust peu s'obliger par une grande affection et fidellité, j'eusse peu par son moyen faire quelque fortune; que s'il ne m'a bien réussi, ma faute a esté de n'avoir fait élection d'un bon seigneur et maistre, et non pas d'avoir manqué à ce que je luy devoys.

Je partys le lendemain en poste par Cahors et Limoges, et arrivay à Parys quelques jours après madame la Princesse, qui retournoit de Mont-Rond. Elle me donna les commissions avec grand tesmoignage de bonne volonté et je les reçeuts avec grande asseurance d'affection et de fidellité à son service; je partys à deux jours de là pour aller assembler la compagnie à Chastillon-sur-Loyre.

Je n'eus pas demouré dix ou douze jours à Chastillon-sur-Loyre, qu'il m'arriva un commandement de la Royne de m'en aller en Champagne, parce que, la paix estant faite en Allemagne, le bastard de Mansfeld vint en la frontière de France avec une partie des troupes quy avoient esté licentiées en Allemagne, et menaçoient d'entrer en France. On fist en troys se-

maynes une armée de vingt mille hommes de pied et de quatre mille chevaux, la plus leste que j'aye jamays veu. J'y allay pour commander la cavalerie légère, parce qu'estant lieutenant d'un prince du sang et ma commission estant plus entienne que toutes celles qu'on avoit délivrées, de droit cette charge m'appartenoit.

Je sçeuts avant que de partir de Nangis que le Roy avoit donné au comte de Lude une commission de maistre de camp de la cavalerie légère, en ceste armée; c'estoit un homme jeune et sans expérience, quy n'avoit jamays eu de charge. Force gents me conseilloient de ne point entrer dans l'armée, mays je dis que puisque ceste charge m'appartenoit, je la voulois faire en présence de ceux à quy on en avoit donné la commission à mon préjudice. Je m'approchay de l'armée de M. d'Angoulesme sous l'ordre duquel j'estois. Il estoit à Brienne; je luy envoyay mon frere, le chevalier de Brichanteau, avec ma commission. Il la leut. Mon frère luy dist que je l'avois prié de la luy faire voir, et de le supplier très humblement de me conserver le commandement dans la cavalerie légère, quy estoit dû à ma charge; que j'avoys appris que le comte du Lude avoit par surprise obtenu une commission de maistre de camp de la cavalerie légère; que je n'estois pas résolu de souffrir que luy ny autre eut un commandement au préjudice de ma charge.

Le duc d'Angoulesme demoura tout pensif et après dit à mon frère : « C'est moy quy ay fait la faute, mays « je ne croyois pas que M. de Nangis deust venir en « ceste armée; il y faut donner ordre. » Le chevalier de Brichanteau luy dist que c'estoit le sujet quy m'a-

voit obligé d'y venir pour faire voir que je sçavois bien maintenir ce quy m'appartenoit. Le dit duc d'Angoulesme, le soir mesme, escrivist à Feydeau, trésorier de l'Espargne, beau-père du comte du Lude, qu'il l'empeschast de venir dans l'armée, parce qu'il n'y recevroit pas le contentement qu'il esperoit, car personne n'estoit résolu de luy obéir, et tout le monde cryoit du tort qu'on m'avoit fait.

Le lendemain j'allay trouver messieurs de Nevers et d'Angoulesme, quy s'estoient assemblés en un lieu nommé Bourgoingne, à troys lieues de Reims. Le duc d'Angoulesme estoit desjà party. Je parlay au duc de Nevers, quy me promist toute assistance, et tous ceux quy se trouverent à cette assemblée dirent tous qu'ils ne reconnoistroient dans la cavalerie légère d'autre que moy. Le duc d'Angoulesme passa le lendemain par mon quartier, près Neufchastel-sur-Aisne; je montay à cheval et allay un quart de lieue au devant de luy, et le conduysis encores une demy lieue par de là le dict quartier. En partant je luy dis que je n'estois pas homme à souffrier que quy que ce fûst entreprist sur une charge qui m'appartint. Il me dist que le comte du Lude avoit demandé cette charge par commission, parce qu'il estoit en traité avec M. de la Cuvée[1] de la charge de maistre de camp de la cavalerie légère; je luy dis que lors qu'il seroit maistre de camp je luy rendrois ce quy estoit deu à sa charge, mais que jusques là, si luy ou autre l'entreprenoit, j'estois résolu de perdre la vie plustost que de le souffrir. Je vis bien que je ne luy faisois pas plaisir et qu'il affectionnoit le

1. Le Borgne.

comte du Lude; c'est pourquoy je luy en parlois si librement. Il me demanda si, après avoir mandé mes raisons à la court, le Roy vouloit que le comte du Lude fist sa charge? Je luy dis que en ce cas, où le Roy useroit d'un commandement absolu, je n'avois rien à dire.

Après m'estre séparé de luy, nous ne demourasmes que cinq ou six jours en corps d'armée, car le Mansfeld traita avec le Roy et passa en Flandres : le comte du Lude n'y vint point. Néantmoings j'ay appris depuys que quand l'armée fut séparée, à quatre ou cinq jours de là, il vint jusques à Reims, et disoit qu'il estoit résolu de faire la charge : ce n'eust pas esté sans difficulté; mays je commençay d'esprouver que Mgr le Prince ne se soucioit guere de ses serviteurs; car ceste charge fut donnée au comte du Lude à son veü et à son sceü, et bien que ce fust faire tort à monsieur son fils, puisque j'estois lieutenant de sa compagnie, il ne s'en esmeut jamays, quoyque tout le monde, auprès du Roi, criat qu'on me faisoit tort.

Je me plaignys encore du comte de Schomberg; car quoyque le comte du Lude fust son neveu, je croyois qu'ayant épousé ma cousine germayne, et faisant profession d'estre mon amy, il ne devoit pas procurer à mon préjudice une charge à son neveu, veü qu'il me cognoissoit et sçavoit bien que je ne le souffrirois pas. Il fut disgracié, à troys moys de là, et ne revint qu'un an après. M. le duc d'Elbœuf m'en parla parceque je ne le voyois pas, ny ne l'eusse pas salué, quand mesme je l'eusse rencontré, quoy qu'il fust ministre d'Estat. Mon dit sieur d'Elbœuf me dist que je ne devoys pas m'offenser qu'il eust preferé le comte

du Lude, son neveu à moy, quoy qu'il eust espousé ma cousine germaine ; je luy dics que si le comte du Lude et moy eussions prétendu une mesme charge, je n'eusse pas trouvé estrange qu'il l'eust préferé à moy, mays de m'oster un commandement en l'aage où j'estoys pour le faire donner à un jeune homme, je ne le pouvoys souffrir. Il en parla au comte de Schomberg quy le supplia de me mener chez luy et qu'il me donneroit tout contentement. M. d'Elbœuf m'y mena, parceque le dict comte de Schomberg avoit la goutte ; celui-cy me dist qu'il avoit trouvé fort estrange que m'aymant comme il faisoit j'eusse creu qu'il eust voulu faire quelque chose à mon préjudice. Je luy dis que c'estoit de quoy je me plaignoys le plus, que luy que j'avoys tousjours honoré et que je croyois m'aymer, m'eust procuré un tel desplaisir. M. d'Elbœuf interrompist et dist qu'il n'y falloit plus penser, et M. de Schomberg quy estoit dans sa chaise m'embrassa fort : le comte du Lude, quy estoit présent, voulut s'approcher pour ouyr nos discours, mays M. d'Elbœuf s'advança et l'empescha, et ne nous saluasmes ny parlasmes. Je vous ay fait ce discours pour vous faire voir ce qu'on peut espérer des amys de court, car il n'y avoit homme de l'aage de M. Schomberg que j'honorasse plus que luy, ny de l'amitié duquel je fisse plus estat.

La compagnie de Mgr le duc d'Enghien fut mise en garnison à Coincy, proche Chasteau-Thierry, et j'allay faire un voyage à Liesse, et à Laon voir mon frere. Partant de Laon pour aller à Coincy, je passay à Vely, où j'appris la grande sortie qui s'estoit faite à Montpellier, où force gens de qualité avoient esté tués;

entre autres le marquis de Beuvron. C'est une des sensibles afflictions que j'aye eu de ma vie, car après mes freres, il n'y avoit homme en France que j'aymasse plus que luy.

Je demouray huit jours dans la garnison où je reçeüs commandement du Roy de mener la compagnie de Mgr d'Enghien à Montpellier, rendez-vous de l'armée, sous la charge de M. d'Augoulesme. Il estoit à Selongé, en Bourgoigne; je luy escrivys pour le supplier très humblement de trouver bon que la dicte compagnie peüt passer en Bourbonnoys, parceque la plus grande partie des cavaliers en estoit, afin qu'ils peussent donner ordre à leurs affaires, et que je me rendroys en mesme temps que luy à Lyon. Il me l'accorda, et je m'en vins à Nangis, voir vostre mère, quy estoit grosse, et accoucha proche la Toussaint de vostre frere de Mareuil.

Après la Toussaint je partis pour aller trouver le Roy; j'eus advys, par les chemins, que la paix estoit faite, que la compagnie de Mgr le duc d'Enghien, quy avoit fait monstre à Roanne, revenoit en garnison en Berry, à Aubigny, et que Mgr le Prince estoit party malcontent de la court, pour aller en Italie. Je ne laissay pas de passer oultre parceque je vouloys voir mesdames de Senecey, sur l'advys que j'eus de la mort du marquys de Senecey, quy me fut un renouvellement d'affliction; car, oultre la proximité de cousin germain, c'estoit un des galants hommes de France et avec quy je faisoys le plus de profession d'amitié.

Arrivant à Senecey, j'appris que toutes les compagnies des princes estoient licentiées, entre autres

celle de Mgr d'Enghien. J'envoyay un gentilhomme trouver madame la Princesse, quy estoit à Lyon, pour recevoir ses commandements. Elle me manda que je m'en retournasse, sans voir le Roy, parcequ'elle craignoit qu'on ne me donnast la compagnie de M. d'Enghien, en mon nom, comme on avoit fait à plusieurs autres; mays elle ne devoit point avoir cette crainte, car quand la considération de ce que je devoys à Mgr le Prince, et de mon honneur que je tenoys interressé, si je l'eusse habandonné en sa disgrace, ne m'en eussent empesché, je faisoys trop peu d'estime d'une compagnie de chevau-legers en mon nom pour la prendre.

Je voulus assister au quarantain[1] de M. le marquis de Senecey, et en attendant j'allay accomplir un vœu qu'on avoit fait pour moy, en ma jeunesse, à Sainct-Claude, et après le quarantain, mes freres les chevaliers et moy revinsmes à Nangis. Le Roy arriva peu de temps après à Parys. M. Guillemin, secretaire de Mgr le Prince me vint trouver pour sonder si je demoureroys ferme au service de mondict seigneur, mays d'abord je luy dis que je ne mettroys jamays le pied dans la court, que je n'eusse veu mondit seigneur, ce dont il demoura fort satisfait.

Environ karesme-prenant de l'an 1623, Mgr le Prince revint de son voyage d'Italie : je luy envoyay un gentilhomme pour recevoir ses commandements; il me manda que je le vinsse trouver à la fin du karesme; il fist une faute signalée, car s'il fust venu droit

1. Renouvellement de mariage, comme on dit aujourd'hui *la cinquantaine*.

à la court, le chancelier et M. de Puysieux, son fils, quy avoient le maniement des affaires, estoient si timides qu'ils n'eussent osé rien entreprendre contre luy, mays ils gagnerent le duc d'Angoulesme, son beau frere, quy luy manda que s'il venoit à la court on le mettroit prisonnier : ce fut ce quy l'empescha de venir trouver le Roy.

Je l'allay trouver deux jours devant Pasques-fleuries; il me reçeüt fort bien; je demouray quelques jours à Bourges auprès de luy; j'allay voir Mgr le duc d'Enghien à Mont-Rond, et après avoir donné ordre à mes affaires à Meillan et à Mareuil, je le vins retrouver à Bourges, après le dimanche de Pasques-clauses[1]. J'avoys tousjours créü qu'il seroit bien ayse que je demourasse auprès de luy, et que MM. le comte de Charlus, de Bellenave, attachés comme moy à sa fortune et autres gentilshommes de qualité, en Bourbonnoys et en Berry, se rendroient subjets auprès de luy et que nous passerions le temps à Bourges, Moulins, et le suyvrions par tout son gouvernement; mays je trouvay qu'au lieu de se faire accompagner par des gents de qualité, il les renvoyoit chez eux, sous pretexte de ne point donner jalousie au Roy, mays en effet, parcequ'il n'en pouvoit souffrir auprès de luy, et qu'il avoit choisy sept ou huit escholiers quy ne l'habandonnoient point[2]; et je remarquay pour moy-mesmes que quand il m'avoit dit deux ou troys mots je luy estois à charge. Je commençay à recognoistre ma faute, et j'eusse bien

1. Le dimanche de *Quasimodo*.
2. Ceci n'est que trop clairement expliqué dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, au chapitre de *feu M. le Prince* (3e édition, t. II, p. 435).

voulu pouvoir retirer mon espingle du jeu; mays j'y estois trop embarqué, et ne vouloys pas qu'il me fust reproché que, m'ayant tesmoigné de la bonne volonté, pendant qu'il estoit en grande consideration dans la court, je l'eusse habandonné en sa disgrace.

Je revins à Nangis et aussitost après j'allay trouver le Roy à Fontaynebelleau : je trouvay qu'on m'avoit rendu de mauvais offices auprès du Roy, luy disant que j'avoys quitté son service pour me donner à Mgr le Prince, comme si l'affection que j'avoys au service de mondict seigneur estoit préjudiciable à celle que je devois par ma naissance à Sa Majesté. Je creus que M. de Puysieux m'avoit presté ceste charité, car il ne m'a jamays aymé depuys le different que j'eûs avec MM. des Marets, après la mort de feu M. de Dunes. A mon arrivée, force gents, quy se disoient mes amys, n'osoient m'aborder, sçachant que je venois de voir Mgr le Prince; tel quy avoit approuvé que je me feusse donné au service de Mgr le Prince, pendant qu'il estoit en crédit, me blasmoit de ne l'avoir pas habandonné en sa disgrace; d'autres me blasmoient de m'estre donné à luy, et ne desapprouvoient pas qu'ayant fait ceste faute je courusse sa fortune en l'estat où il estoit. Pour moy, je scavoys ce quy en estoit mieux qu'eux, mays je n'ay jamays peü préferer l'utile à l'honneste.

Le Roy quy n'estoit pas levé sceust assez tost que j'estois dans le cabinet; comme il sortist, M. de Puysieux parla à luy un peu de temps à l'entrée du cabinet, et je croys qu'il luy disoit qu'il ne falloit pas qu'il me fist mauvais visage, de peur qu'on ne jugeat que ce fust parceque j'avoys véü Mgr le Prince; car il

vouloit bien l'esloigner de la court, mays il ne vouloit pas le rendre son ennemy. Aussy, quand je fis la révérence au Roy, me fist-il fort bon visage, et il me demanda en riant comment se portoit Monsieur le Prince, et de son voyage, le raillant de quelque incommodité qu'il avoit rapporté. Je luy respondis en raillant de mesme; mays je recognus bien que le bon visage qu'il me faisoit n'estoit pas pour bonne volonté qu'il me portoit; c'est pourquoy après avoir demouré un jour seulement à Fontaynebelleau, je m'en revins à Nangis.

Je fis encore, peu après, un voyage à Fontaynebelleau, parceque le marquis de la Vieuville, qui estoit entré dans les finances, après la disgrace du comte de Schomberg, se brouilla avec le Chancelier et Puysieux, quy avoient tout pouvoir auprès du Roy. Se voyant proche d'une disgrace, on luy dist qu'il ne pouvoit se maintenir qu'il n'eust quelqu'un pour l'appuyer, et on luy proposa Mgr le Prince. Il dit qu'il ne pouvoit traiter avec assurance qu'avec moy, parce que nos pères estoient grands amys, et que nous avions esté nourris ensemble au college, et depuys à la court fort bons amys. Il estoit en telle apprehension de se ruyner, que quoyqu'il eust grande envie de parler à moy, je ne l'osois aborder. Enfin, après deux ou troys jours qu'il n'avoit peü parler à moy, me voyant dans son cabinet et qu'il n'y avoit que de ses familiers, il me tira à part et me dist qu'il ne se pouvoit fier à autre qu'à moy d'une affaire où il y alloit de la perte de sa fortune, ou de son establissement; et il me dist que si Mgr le Prince vouloit venir trouver le Roy, il me donnoit sa parole qu'il estoit assez bien auprès du Roy pour sçavoir ce quy s'y passoit : que le Roy n'avoit

point mauvaise inclination pour mon dict seigneur, et qu'il me donnoit encore sa parole que si l'on vouloit entreprendre quelque chose sur sa personne, il luy en donneroit advys, mays qu'il ne croyoit pas que ceux quy gouvernoient eussent assés de hardiesse. Je luy dis que je donnerois advys du tout à Mgr le Prince, mays que je doutois qu'il ozat s'hasarder.

Je donnay cest advys à Guillemin, secretaire de Mgr le Prince, quy traitoit cette affaire, lequel le manda à Monseigneur, quy respondit que pour quoy que ce fust il ne reviendroit point à la court; qu'il avoit demouré troys ans dans la Bastille et le bois de Vincennes, qu'il n'avoit pas failly plus qu'il avoit fait présentement, sans considerer que c'estoit la mère du Roy quy l'avoit fait prendre la premiere foys, laquelle estoit de qualité pour ne craindre pas que jamays il s'en pust ressentir, mays que le Chancelier et Puysieux estoient gens de basse condition, et timides, quy avoient une maison qu'ils vouloient eslever et maintenir; que depuys que mondict seigneur estoit hors de prison, il avoit eu des enfants, et particulierement Mgr le duc d'Enghien, lequel, quand il seroit grand, feroit périr leur maison, s'ils estoient assez hardys pour l'offenser. Il perdist cette occasion, laquelle depuys il n'a peü recouvrer, et le marquis de la Vieuville voyant qu'il ne pouvoit s'asseurer de luy, se réconcilia avec le Chancelier et Puysieux.

Je demeuray tout cest esté à Nangis, allant et venant quelquefoys à Parys pour mes affaires, sans voir le Roy. Au moys de septembre, je m'en allay en Bourbonnoys, tant pour voir mondict seigneur le Prince que pour conduire mes frères, quy alloient à Malte.

J'envoyay recevoir les commandements de mondict seigneur, quy estoit à Bourges, il me manda que je l'attendisse à Mont-Rond où il vint quelques jours après. Je luy fis la réverence; il me commanda de l'aller trouver à Molins où Mgr le comte de Soyssons devoit passer pour aller prendre possession du gouvernement du Dauphyné. Après avoir donné ordre à mes affaires, j'allay à Molins, où je recognus que j'estoys à charge à mondict seigneur le Prince, et le proverbe estoit dans le Bourbonnoys que, quy vouloit bien empescher Monsieur le Prince, il falloit mettre le marquys de Nangis auprès de luy, parcequ'il se plaisoit d'estre particulier parmy ceux qu'il avoit choisy pour le suyvre, et se contraignoit de manger quelquefoys à la table, en ma considération, dont j'estois aussy empesché que luy.

En partant, il me commanda de parler au marquis de la Vieuville pour ses pensions, et en un besoing il se fust servy de moy comme d'un solliciteur. Je pris congé de luy le soir, et le lendemain je dis adieu à mes frères les chevaliers avec grande douleur; il sembloit que nous prédisions le mal qui leur arriva depuys. Je vins à Nangis, et fis quelques voyages à Parys, où je fis la révérence au Roy, et recognus assez à son abord que je ne devois jamays gueres esperer de luy.

Au commencement de l'an 1624, M. de Froloys mourut qui donna sa terre de Froloys à vostre mère et à vous. Nous allasmes en prendre possession au moys de may. Mgr le Prince, pendant que j'estois à Froloys, vint diner à Bagneux[1] quy est à une lieue de là.

1. Baigneux-les-Juifs, chef-lieu de canton du département de la Côte-d'Or.

Je l'allay trouver; il se mist dans mon carrosse, et vint passer à Froloys où je l'attendoys à souper. Il n'y voulut pas demourer et alla coucher à Chanceaux[1]. Par les chemins il me dist que le Roy luy avoit donné advys que M. le cardinal de Richelieu estoit de son conseil. Je luy demanday s'il croyoit qu'il laissast longtemps le marquis de Vieuville en sa charge; il me dist en riant que non, mays il ne me dist pas ce que j'appris depuys que le marquis de Vardes avoit fait ce qu'il avoit peü pour mettre mondict seigneur le Prince auprès du Roy, mays que le marquis de la Vieuville ne s'estoit jamays pu assurer de luy.

Je demeuray tout l'esté chez moy et l'hyver je fis un voyage de deux moys à Parys, pour donner ordre à mes affaires. Je voyoys le Roy le moings que je pouvoys parce qu'il me faisoit fort mauvays visage, à l'abord. Au printemps de l'an 1625, il vint à Fontaynebelleau; j'y fis un voyage, et un jour qu'il entroit dans le Conseil où j'entray comme beaucoup d'autres, le Roy me regarda et aussitost sortit. L'huissier vint dire que tout le monde sortit, ce que nous fismes tous, et le Roy entra après avec peu de gents. Cela me toucha fort, car en effet je creüs et avec quelque apparence qu'il s'estoit imaginé que j'estois dans la court pour donner advys à Mgr le Prince de ce quy s'y passoit; c'est pourquoy je me résolus d'y faire le moings de séjour que je pourroys.

Pendant le séjour que j'y fis, M. des Réaux, lieutenant des gardes du corps, vint de Piémont, où le Roy avoit une armée sous la charge de M. le connestable

1. Bourg du département de la Côte-d'Or.

d'Esdiguieres et de M. le mareschal de Créquy. Le marquis de Villeroy, un des mareschaux de camp de l'armée estoit retourné à Lyon, malade, et il n'y avoit plus que le marquis d'Huxelles quy fist la charge. Il me proposa, sans que j'en seusse rien, au conseil et particulièrement à M. de Schomberg, fait mareschal de France depuys peu. C'estoit mon frère de Lignyeres, et M. le mareschal de Créquy quy luy en avoient parlé. Il me trouva par hasard et me dist que le mareschal de Schomberg me devoit proposer au conseil. Je le remerciay fort du soing qu'il avoit eü de moy, mays que j'avois une raison quy m'empeschoit d'y aller.

J'allay à l'heure mesme trouver M. le mareschal de Schomberg et luy dis ce que j'avois appris dudict sieur des Réaux; que je le suppliois de ne me point proposer au conseil, parceque Mgr le Prince m'ayant obligé, pendant qu'il estoit en crédit dans la court, je ne vouloys pas qu'en sa disgrace on peüt croyre que je le voulusse habandonner. Il me tesmoigna n'estre pas mal satisfait de mon procedé, car il estoit serviteur de mondict seigneur le Prince, quoyqu'il n'osast le tesmoigner.

Cest esté je perdys mon fils aisné, et mes deux frères les chevaliers[1], ce quy me causa une telle tristesse que j'en eüs la fièvre-tierce et couvay une telle mélancholie pendant l'hiver, qu'au printemps suivant j'eüs une douleur de rate et une si grande tristesse que je ne

1. Alphonse de Brichanteau, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, tué à la prise de Saint-Maure en Barbarie, le 26 mai 1625, et Charles de Brichanteau, chevalier de Malte, tué le 26 juin 1625. (Voyez ci-dessus, p. 129, à la note.)

croyois avoir jamays de contentement. Elle me dura près de deux ans; enfin Dieu me fist la grace de m'en delivrer en l'an 1628, au voyage que je fis en Languedoc.

Ce mal m'obligea de faire plus de séjour en la maison, où ma mère mourut en l'an 1627. Cette perte me donna sujet de faire un voyage en Bourbonnoys. A la fin de septembre, comme j'estoys près de partir, les Anglois firent une descente dans l'isle de Ré; je me résolus d'y aller, et ayant appris que le Roy estoit malade à Villeroy et qu'on ne le voyoit point, j'envoyay un gentilhomme à M. le mareschal de Schombeɹg, pour sçavoir si Sa Majesté me jugeroit digne de servir en cette occasion; il ne me manda que des honnestetés en general.

Je m'avançay en Bourbonnoys, où arrivant à Meillan, je sceüs que Mrg le Prince estoit allé à Richelieu voir M. le Cardinal. Aussitost que je sçeust qu'il estoit de retour, je l'allay trouver à Bourges; il me fist fort bon visage et me dist que le Roy lui avoit donné une commission de commander dans le Dauphiné, Languedoc et Guienne; qu'il avoit charge de mettre (au complet) ses compagnies de gendarmes et chevau-legers et les chevau-legers de Mgr d'Enghien; qu'il me donnoit la lieutenance de sa compagnie de chevau-legers, dont il m'avoit donné assurance dès son retour d'Italie, et pour m'obliger davantage en la prenant, il me dist qu'il esperoit qu'elle seroit entretenue. Je le remerciay très humblement de l'honneur qu'il me faisoit; que pour l'entretenement de sa compagnie, c'estoit l'affection et non pas l'interêt du bien qui m'attachoient à son service, pour

luy faire voir que je faisoys peu d'estat de sept ou huit mille livres que pourroit valoir la compagnie, quand elle seroit entretenue.

Il me commanda d'aller assurer mes amys pour partir au 20e novembre, et qu'il passeroit à Mont-Rond, où je recevrois encore ses commandements. Il y vint quelques jours après la Toussaint et me commanda de me rendre dans le 10e decembre à Lyon. Je ne voulus jamais faire de conditions avec luy, croyant que luy tesmoignant beaucoup d'affection, il prendroit soing de mes interests, et quand quelqu'un des siens me parloit que l'on faisoit messieurs de Bourg Lespinasse, marquis de Ragny, de Portes et d'Huxelles, mareschaux-de-camp, je respondoys que rien que l'affection que je dois au service du Roy et à mon dict seigneur le Prince, ne m'obligeoit de faire ce voyage; que j'obeiroys de bon cœur à tous les mareschaux de camp, croyant que parlant avec tant d'affection, il auroit honte, quand je seroys en ce pays-là de me voir obéir à des gents quy estoient plus jeunes que moy et que j'avoys commandé devant eux. Mais au lieu de s'en sentir obligé, il me prist au mot, et pour m'engager au voyage, il fist dire par les siens qu'aussitost que je seroys en ce pays là, je seroys mareschal de camp.

J'arrivay à Lyon, le 10e decembre; Mgr le Prince en estoit party le jour auparavant, pour aller à Valence, attaquer un fort que les Huguenots avoient fait au-dessous de ceste ville, à un lieu nommé Soyons. Je me mys sur le Rhosne, et arrivay à Valence, comme les troupes passoient le fleuve pour aller attaquer le dict fort, lequel se rendit le lendemain matin. La charge que j'avoys de lieutenant de la compagnie de chevau-

legers de Mgr le Prince me donnoit le commandement de la cavalerie légère. L'évesque d'Alby, frère de messieurs d'Elbene, me donna advys que le Roy avoit donné la commission de maistre de camp de la cavalerie legère au duc de Ventadour, maintenant chanoine de Nostre-Dame, ce que Mgr le Prince m'avoit célé jusques là, croyant que si je l'eusse sceu je ne me seroys pas embarqué au voyage. Je ne dys autre chose sinon qu'on m'avoit fait tort, et mon dict Seigneur le Prince me le faisoit dire exprès, pour voir si je le souffrirois, ou si je m'y opposeroys, comme j'avois autrefois fait quand on donna la mesme commission au comte du Lude. Mays je ne m'esmeüs point pour deux raysons, l'une qu'il estoit neveu de madame la Princesse, l'autre que je n'estoys pas résolu de faire aucune charge, si je n'estois mareschal de camp.

Mgr le Prince s'achemina en Avignon où il passa la feste de Noël, et moy je demouray à Valence pour attendre la compagnie de Mgr le Prince et la conduire jusques à Montpellier, parceque les ennemys se vantoient de nous combattre entre Beaucaire et Montpellier. J'arrivay en Avignon la veille de Noël, et le lendemain j'allay trouver la compagnye qui estoit à Teziere proche Beaucaire. Le lendemain eut lieu le rendez-vous des troupes, sur le bord de la riviere du Gardon, proche Morepein[1].

M. de Montgon, capitayne d'une compagnie de chevau-legers quy avoit esté à M. le duc de Chevreuse, et estoit entretenue depuys l'an 1622 que la paix fut faiste avec les Huguenots, me voulut disputer la prée-

1. Nom de lieu incertain.

minence et le commandement, ce quy me fascha fort, et le marquis de Ragny, mareschal de camp, le favorisoit, mays je l'emportay, et le lendemain quand mondict seigneur le sceut, il se fascha fort contre Montgon.

Nous passasmes jusques à Montpellier, sans que les ennemys parussent. Quand je vys la campagne en seureté, je priay l'évesque d'Alby, quy avoit grand accès auprès de Mgr le Prince, de luy dire que je tenois à grand honneur de commander sa compagnie, mays que je ne pouvois obeir à des maréchaux de camp plus jeunes que moy : il me dist qu'il vouloit que ceux qui estoient à luy se contentassent des charges qui dépendoient de luy, sans en rechercher d'autres. Ce fut-là où je recognus la faute que j'avoys faite de m'estre mis à son service, car j'avois accepté sa compagnie et celle de M. d'Enghien pour luy tesmoigner que je voulois du tout m'attacher à son service, mays je n'avois jamays creu qu'il voulust que je bornasse ma fortune à n'estre jamays que lieutenant de sa compagnie, et j'avoys toujours esperé qu'en le servant avec grande affection et fidélité, je pourroys par son moyen parvenir à touts les honneurs que peut espérer un homme de ma condition.

Je dis doncques à l'évesque d'Alby que je le supplioys de dire à mondict seigneur, que puisque je ne pouvoys espérer autre charge dans l'armée, je me tiendroys auprès de luy pour le servir de ma personne, que je ne vouloys point obeir à des gents quy estoient plus jeunes que moy, et que j'avoys commandé devant eux. Me voyant résolu à cela, il me dist qu'il me feroit faire la charge de mareschal de camp; que l'on

alloit mettre les troupes en garnison jusques à ce que les Estats de Languedoc eussent donné ordre pour les payer, et se mettre en campagne; que cependant il me donnoit congé de revenir en Bourbonnoys, donner ordre à mes affaires, et que je me trouvasse à Toulouse à Karesme-prenant.

Je partis de Meillan, après Karesme-prenant, et passay chez M. de la Roche-Aymon, où je tombay malade d'une grande defluxion (*sic*), et fus contraint de me faire saigner, tellement que je n'arrivay à Toulouse qu'un peu devant la mi-Karesme. M. l'évesque d'Alby me dist que l'on m'avoit envoyé un brevet de mareschal de camp, mais que ce n'estoit pour servir dans cette armée; que Mgr le Prince me donneroit quelquefois des commissions hors de l'armée, pour en faire la charge. Je ne dis mot, mays je vys bien qu'on se moquoit de moy. Peu de jours après, Mgr le Prince me donna le dict brevet, et me dist, en parlant entre ses dents, qu'il me feroit servir quelquefoys. Je pris le brevet avec grand respect, et luy fis voir que je m'en tenois obligé comme de rien, et dès l'heure, je me résolus de demourer volontaire dans l'armée.

Quelques jours devant Pasques-fleuries, l'on envoya les compagnies de chevau-legers de Monseigneur pour escorter du canon quy venoit de Narbonne, et moy je suivys mondict seigneur quy alloit assieger Royalmont en Albigeois. Je me logeay avec le marquis de Ragny, et fus bien ayse de voir ce siege comme volontaire, parce que j'avois tousjours commandé la cavalerie, et estoit bien ayse de voir comme l'on se gouvernoit dans l'infanterie. Sur la fin du siege, la compagnie de chevau-legers de mondict seigneur revint avec le

canon. Touttes foys qu'elle entroit en garde, je me mettois à la teste, et quand elle sortoit de garde, je la laissoys retourner au quartier.

De Royalmont nous allasmes camper devant Viane, et parce que nous allions aux ennemys, et que j'avoys l'avant garde, je me mys à la teste de la compagnie, et, quand les quartiers furent donnés, je demouray à l'arriere-garde, ne faisant autre charge que de commander la compagnie, quand nous marchions droit aux ennemys.

Le lendemain que nous fusmes décampés, Mgr le Prince estant à Asperant, eût advys que M. de Rohan avoit assiegé Merüés[1], dans le Gévaudan; il vint où le marquis de Ragny, et moy, estions à l'arriere-garde, bien empeschés du canon dans ces montagnes; il me commanda d'aller prendre treize compagnies du régiment de Picardie, et troys du régiment de Normandie

1. Le *Dictionnaire général des villes, bourgs, villages*, etc., par Duclos (Paris, 1836, in-4°), n'indique pas de localité de ce nom ni de ceux de Mirveys et Merve, que l'on lit dans les mémoires de Rohan et de Richelieu. Nous croyons qu'il s'agit ici de Meyrueis, chef-lieu de conton de l'arrondissement de Florac (Lozère), d'une population d'un peu plus de 2000 habitants. Les mémoires de Rohan disent que cette place de Mirveys (*sic*), située dans les Cévennes, sur les confins du Rouergue « étoit fort importante. » Ces mémoires contiennent le récit détaillé du siége de cette place qui dura trois semaines. (*Collect. Petitot*, 2e série, t. XVIII, p. 359 et suiv.). Ils renferment de curieux renseignements sur la guerre du Vivarais et des Cévennes que Rohan soutint, en 1628, contre les deux armées commandées par le duc de Montmorency et le prince de Condé. Il espérait en tirer des avantages pour son parti; « mais, dit-il, Dieu qui en avait autrement disposé, souffla sur tous ces projets » et il signa la paix générale, avec la cour, le 27 juin 1629, s'inclinant ainsi devant la politique de Richelieu, mais avec la promesse de l'exécution fidèle de l'édit de Nantes.

qu'on tiroit de Montpellier, et me fist mareschal de camp pour cet effet.

Si j'eusse osé, je luy eusse dist que personne ne me voudroit recognoistre pour mareschal de camp sur sa commission, et qu'il falloit une lettre du Roy, car il y avoit huit jours que le comte de Noailles, lieutenant de Roy, en Auvergne, et le vicomte d'Arpajon avoient assemblé la noblesse du pays, et la milice pour secourir la place, et ils estoient en telle jalousie du commandement, qu'ils ne le vouloient point ceder l'un à l'autre, ce que moy estant estranger, ils ne me recognoistroient jamays sans lettre du Roy; néantmoings, comme il est d'honneur que quand il commande à tort ou à droit, il ne luy faut jamays répliquer, je partys à l'heure mesme.

Je partys à midy, d'une lieue par delà la Cour, avec huit ou dix cavaliers de la compagnie de mondict seigneur, et traversay toutes les montagnes du Languedoc. J'entray dans le Bas-Languedoc à Clairemont-de-Lodeve, et arrivay le lendemain à dix heures du soir à Montpellier. Ceux quy sçavent le pays, trouveront que je ne fis pas mauvaise diligence, et Mgr le Prince, quy est assez difficile, s'en contenta.

Arrivant à Clairemont-de-Lodeve, j'appris que le vicomte d'Arpajon avoit levé troys ou quatre cents hommes dans le Bas-Languedoc, que le marquis de Fossés, gouverneur de Montpellier, avoit envoyé Miraumont, capitayne du régiment de Picardye, avec deux cents hommes choisys dans les régiments de Picardye et de Normandie, et qu'ils vouloient faire un effort pour secourir Merüés, ce dont je m'estois bien douté, car devant que Mgr le Prince m'eüst commandé

de partir, il avoit escript au comte de Noailles, et audict vicomte d'Arpajon qu'il m'envoyoit pour commander les trouppes, et qu'ils ne voudroient pas m'attendre.

Le lendemain que je fus arrivé à Montpellier, je donnay les lettres de Mgr le Prince, au marquis de Fossés, quy fist assembler les capitaynes et officiers quy estoient commandés de partir, lesquels ne firent point de difficulté de m'obéir, et demanderent seulement un jour pour donner ordre à leurs affaires. Nous partismes avec le plus de diligence que nous pusmes : la seconde journée nous trouvasmes Bosquet, lieutenant dans le régiment de Picardye, qui retournoit blessé, et nous dit qu'ils avaient tenté en vain de secourir Merüés, et que la précipitation de ceux quy commandoient estoit cause du désordre.

Je me doutay bien, qu'ayant sans aucun effet essayé de secourir la place, ceux quy estoient dedans se rendroient bientost ; je le dis aux capitaynes et nous nous hastasmes le plus que nous peümes. La quatriesme journée nous arrivasmes à un lieu nommé Saint-Holary, assez près de Milhau, cù nous apprismes que Merües s'étoit rendu le lendemain qu'on avoit manqué de le secourir ; ce dont je donnay advys à Mgr le Prince quy me commanda de l'aller trouver à Vaures, où il estoit pour assiéger Sainct-Affrique.

A mon arrivée auprès de Mgr le Prince, je trouvay qu'à la priere de M. d'Espernon, il avoit eu commission et lettre du Roy pour faire servir M. de Montferrand, maréchal de camp en son armée, et que moy quy avois servy de mareschal de camp à la conduite du régiment de Picardye, je n'estois plus que particulier ; ce quy me piqua fort, car je ne pouvois plus en-

trer dans le conseil pour seoir au-dessous dudict sieur de Montferrand, lequel, quoyqu'il fust fort mon amy, je ne pouvois souffrir que Mgr le Prince l'eut préferé à moy. Je résolus de me retirer après cette occasion présente du siege de Sainct-Affrique. Je me logeay dans le camp avec le régiment de Picardye. Les officiers, quoyque je fusse hors de charge, ne laisserent pas de me randre les mesmes honneurs qu'ils faisoient auparavant.

Comme le siege de Sainct-Affrique fut levé je parlay à Mgr le Prince et luy demanday congé de me retirer. Il se mist en cholere et me demanda pourquoy. Je luy dis qu'il m'avoit fait espérer que je servirois en qualité de mareschal de camp, m'avoit fait faire la charge pour le secours de Merües et que maintenant je ne pouvois plus obéir aux marechaux de camp, particulierement à M. de Montferrand qu'il avoit fait mareschal de camp depuys que j'estois dans l'armée, au préjudice de ce qu'il m'avoit fait espérer.

Il se mit fort en cholere et me dit que ç'avoit esté M. d'Espernon, quoyque je sçeusse que c'estoit luy. Je luy dis qu'il ne m'importoit qui l'avoit fait, mays qu'après qu'il m'avoit fait faire la charge de mareschal de camp, je ne pouvoys plus servir dans l'armée en autre qualité. Il redoubla sa cholère et me demanda qny commanderoit sa compagnie. Je luy dis que M. de Guerchy le pouvoit faire. Il me répliqua que je ne devois pas accepter la charge, ou que je la devoys faire; je luy dis qu'il en pourroit disposer quand il luy plairoit: il tourna tout court et s'en alla sans me respondre.

Le lendemain Mgr le Prince partit pour se retirer

dans Alby. Je ne me trouvay point à son lever. Quand il voulut partir je me trouvay à la teste de sa compagnie parcequ'on croyoit que les ennemis pouvoient suyvre. Il parla longtemps au comte de Charlus quy me vint trouver et mondict seigneur me prioit de commander sa compagnie jusques à ce que M. de Guerchy quy estoit malade à Alby fut guary. Je luy dis que je le ferois pour l'amour de moy, et non point pour l'amour de Mgr le Prince. Nous allasmes coucher à Saint-Cerny, en Rouergues. Quand la compagnie fut logée, je me retiray en mon logis, sans le voir; il m'envoya querir pour me dire chose de peu d'importance et je cognus bien qu'il estoit fasché de m'avoir mescontanté. Le lendemain de grand matin je me trouvay à la teste de la compagnie, parcequ'elle estoit à la retraite quy estoit du costé des ennemys. Quand nous fusmes en lieu de seureté, il donna un quartier à la compagnie et me manda que je le suyvisse à Alby. Je le trouvay quy disnoit à Villefranche d'Albigeois, où il parla à moy en homme qu'il croyoit avoir offensé, quoyque je n'en fisse aucun semblant.

Quand nous fusmes à Alby, je fus quelques jours sans le voir, et me faisoys purger et saigner et bagner. Il me fist dire par l'evesque d'Alby qu'il alloit escrire à la court pour me faire avoir la charge de mareschal de camp, et que je le suyvisse à Toulouse. Je dis à l'evesque d'Alby que je ne croyois pas que le Roy luy accordast, parce que mon frère de Laon s'estoit fort brouillé avec M. le cardinal de Richelieu, en l'assemblée du clergé. Je suivys doncques mondict seigneur quelques jours après à Toulouse.

Comme j'arrivay à Toulouse, Mgr le Prince me dist

qu'il avoit escrit à la court pour moy : je le remerciay très-humblement et luy dis les raisons pourquoy je croyois qu'on ne l'accorderoit pas. Dans dix ou douze jours après, le courrier revint ; Mgr le Prince me montra la response quy estoit qu'il y avoit assez de deux mareschaux de camp et qu'il n'en falloit pas davantage. Je luy dis que je sçavoys de bonne part qu'on avoit dist qu'en considération de ce que M. de Laon avoit fait dans l'assemblée, on ne feroit jamays rien pour moy. Il me dist qu'il me donnoit congé, et qu'il n'estoit pas juste que je servisse davantage puisqu'on me traittoit si mal à la court. Je luy dis que je le supplioys très-humblement me permettre que je commandasse encore sa compagnie au dégast de Castres parceque l'on disoit que les Huguenots y avoient jetté force troupes pour l'empescher ; ce qu'il m'accorda.

Je partys le lendemain de la Feste-Dieu, veille de la Sainct-Jean, et arrivay le jour de la Sainct-Jean, comme les troupes estoient en bataille, pour se camper. Il se fist le lendemain quelque combat, où j'eus assez de bonne fortune. Nous demourasmes quatorze jours campés, et je vins trouver Mgr le Prince à Villemur[1] où il s'estoit approché.

Je partis le lendemain, et nous revinsmes M. le comte de Charlus et moy en Bourbonnoys, où j'estois résolu de n'aller jamays à la court et j'eusse remys la compagnie à Mgr le Prince, n'eust esté que j'eüs peur que l'on ne creust que je luy faisois une querelle d'Allemand, pour l'abandonner en sa disgrace, et que

1. Chef-lieu de canton, arrondissement de Toulouse (Haute-Garonne).

ce m'eüst esté une honte, puisque, pendant qu'il estoit en une grande considération dans la court, il m'avoit appellé à son service.

Troys jours après mon partement de l'armée, le marquis de Ragny tomba malade et mourut le cinquiesme ou sixiesme jour. Mgr le Prince se trouva fort empesché, car M. Du Bourg-Lespinasse estoit vieil et demandoit congé de se retirer chez luy. Mgr le Prince n'avoit plus personne en quy il eust confidence, et je croys qu'en effet il eust esté bien ayse que j'eusse esté auprès de luy. Il m'escrivist une lettre que si je recevois quelque commandement du Roy de retourner en Languedoc je n'attendisse point de ses nouvelles.

Il despescha en mesme temps un courrier à Sainct-Aoust quy faisoit ses affaires à la court pour demander pour moy la charge de mareschal de camp, vaquante par la mort du marquis de Ragny. Sainct-Aoust en parla à M. le Cardinal, qui dist qu'il en parleroit au Roy; il en parla à M. le mareschal de Schomberg et à du Hallier, marquis de Sainct-Chaumont, mareschaux de camp, quy disrent qu'il estoit juste et qu'ils le proposeroient le lendemain au Conseil. M. le Cardinal, quy estoit piqué contre M. de Laon, et ne vouloit pas désobliger Mgr le Prince, envoya Vignoles, mareschal de camp, trouver le Roy devant qu'il entrast au Conseil, et par un concert fait avec le Roy, Sa Majesté demanda à Vignoles quy il estoit d'advys qu'on envoyast mareschal de camp en la place du marquis de Ragny, Vignoles qui sçavoit l'intention de M. le Cardinal, dist qu'il ne croyoit personne plus capable que M. de Biron. Le Roy dist : « Vous avez raison. » Et

comme en mesme temps M. le Cardinal entra, il luy dist : « M. le Cardinal, j'ay résolu d'envoyer M. de Biron en la place du marquis de Ragny. » Le Cardinal dist à Sainct-Aoust : « Vous tesmoignerez à M. le Prince l'intention que j'avoys de faire ce qu'il desiroit, mays le Roy en a choisy un autre. »

Un de mes amys, quy venoit de la Rochelle, me fist ce discours dont je fus peu esmeu, car je sçavois bien que ceste charge seroit cause de la ruyne de ma maison parce que j'avois bon courage pour despandre; les appointements sont petits; de prendre sur les soldats et sur le peuple n'a jamays esté mon humeur. J'estoys assuré que le Roy ne me scauroyt jamays de gré du service que je luy rendroys; j'avois esprouvé le peu d'avantage[1] qu'il y avoit à servir Mgr le Prince et qu'il gourmandoit ceux quy estoient sous sa charge, ce que je ne pouvoys supporter; de plus, vostre mère estoit malade : tellement que j'eus grande obligation à ceux quy avoient intention de me faire du mal.

En ce même temps la nouvelle vint que les Angloys paroissoient en la coste de Poitou pour secourir la Rochelle : je m'estoys résolu d'aller trouver le Roy, mays aussytost nous eusmes advys qu'ils s'estoient retirés et que la Rochelle traitoit, ce quy m'empescha de faire ce voyage.

Quelques moys après, Mgr le Prince retourna de Languedoc; ayant advys qu'il estoit arrivé le soir à Romyers, je partys de Mareuil, le lendemain de grand matin, mays je le trouvay party pour aller à Culan[2],

1. On lit au ms. *le peu d'aquest.*
2. Bourg de l'arrondissement de Saint-Amand (Cher).

où je l'allay trouver, pour recevoir ses commandements sur le bruit quy couroit qu'on vouloit faire des chevaliers le jour de l'an. Il fust étonné quand il me vist et croyoit que je l'eusse abandonné, mays je luy dis que je n'avois point voulu aller trouver le Roy qu'il ne fust de retour; je croys qu'il en fust fasché, car il avoit reçeu les appointements de capitayne et de lieutenant de sa compagnie pour deux moys qu'il vouloit garder pour luy, et il me les donna à grant regret[1].

Je partys en poste à troys jours de là pour me rendre à Parys, au jour de l'an, espérant qu'il se feroit des chevaliers, mays je trouvay que le Roy avoit changé de dessein. Je luy fist la réverence, mays il ne me regarda pas. Sa Majesté partist, à huit jours de là, pour s'acheminer en Savoye, et je m'en revins à Nangis, où vostre mère arriva le mesme jour qui revenoit de Mareuil.

A troys jours de là M. de Schomberg passa à Nangis et le lendemain M. le Cardinal, quy me fist fort bon visage et logea chez moy. Il ne croyoit pas que je sçeusse que luy seul avoit empesché que j'eusse esté mareschal de camp, aussy n'en fis-je aucun semblant, et me sentis-je très-honoré de cette visite.

Le Roy estoit à Nogent où il estoit allé de Fontaynebelleau. Mgr le Prince y vint faire sa réverence et le lendemain MM. le comte de Charlus et de Bellenave me vindrent prendre en passant pour aller à Parys, où mondict seigneur nous commandoit de nous trou-

1. Le grand Condé tenait bien de son père à cet égard. (Voir les *Mémoires de Coligny-Saligny*, p. 71.)

ver à son arrivée, mays la Royne-mère ne voulut point permettre qu'il y vint.

M. le mareschal de Schomberg me dist que la compagnie de chevau-legers de Mgr le Prince serviroit dans l'armée; c'est pourquoy je m'estois résolu que, le Roy y estant en personne, je la commanderoys en ceste occasion. J'attendys jusques après Pasques et parce qu'elle estoit en Languedoc, en garnison, je ne voulus point aller trouver le Roy qu'elle ne fut dans l'armée, ce quy m'arresta jusques au moys de juin que Mgr le Prince m'escrivit qu'il avoit commandement de faire le dégast à Montauban et que je l'allasse trouver.

Je l'allay trouver en résolution ceste occasion de n'entrer jamays dans l'armée, si je n'estois mareschal de camp. Je passay par Mintat, pour voir mon frère de la Roche-Aymon, où arriva un gentilhomme en poste qui me dist qu'il avoit vu l'armée ensemble et qu'il avoit ouy dire que Mgr le Prince avoit demandé pour moy la charge de mareschal de camp dans l'armée, et qu'on l'avoit refusé, ce quy ne m'esmeut point, car je vouloys en ceste occasion tesmoigner de l'affection à Mgr le Prince, pour après me retirer chez moy.

Je suivys doncques mon chemin et arrivay proche Moissac[1]. Je sçeultz que M. d'Espernon estoit à deux heures de là quy commandoit le dégast du costé de Villemur. Je luy allay faire la réverence; il me receüt très bien, parceque l'année auparavant à Sainct-Affriquè il m'avoit tesmoigné de la bonne volonté,

1. Chef-lieu d'arrondissement. (Tarn-et-Garonne).

et j'avoys oublié le ressantiment des mauvaises intelligences quy avoient esté autresfoys entre luy et mon pere, et m'estois rendu son serviteur. Il me demanda en quelle qualité j'estois venu dans l'armée : je luy respondis que c'estoit comme lieutenant de la compagnie de chevau-legers de Mgr le Prince. Il me dist que ce n'estoit pas que Mgr le Prince n'eust demandé que je servisse de mareschal de camp, mays qu'on luy avoit refusé. Je luy dis que je l'avois sceü, mais que je ne venois dans cette armée que pour tesmoigner de l'affection à mon dict seigneur, et qu'en l'estat où il estoit je ne l'habandonnerois jamais, quand je croiroys qu'il auroit à faire de ses serviteurs. Il me tesmoigna n'estre pas mal satisfait de ceste résolution, car il sçavoit que j'avoys sujet de n'estre pas content de la façon que mon dit seigneur m'avoit traité.

Le jour mesme j'allay coucher à Castel-Sarrazin, où je trouvay M. de la Chastagne, gendarme de la compagnie de Mgr le Prince, quy me dist que depuys deux jours mon dict seigneur avoit reçeu lettre du Roy pour me faire servir de mareschal de camp. Le lendemain je me rendis dans le camp à une lieue de Montauban, où M. d'Arpajon commandoit seul. Je croys qu'il ne fut pas fort content de mon arrivée. Tous ceux quy avoient charge dans l'armée me tesmoignerent estre fort ayses que j'eusse l'honneur de servir avec eux.

Le lendemain j'allay trouver Mgr le Prince à Villemur quy me donna la lettre du Roy. Je vis M. de Nesmon, intendant de la justice, quy me dist qu'il avoit eu grande peine d'obtenir à la court cette lettre et

que M. le Cardinal luy avoyt dist que Mgr le Prince demandat quy il voudroit, hors moy, et que le Roy le luy donneroit. Cela m'esmeut peu, car j'estois tout résolu de me retirer du monde. Nous achevasmes le dégast de Montauban.

Quand le dégast fut fait, j'eus un grand demeslé avec Mgr le Prince. Il fallust tenir le conseil pour le departement des troupes : M. d'Espernon s'y trouva : Mgr le Prince avoit la fiebvre; il voulust que M. de Nemon, intendant de la justice, eust séance au conseil, au-dessus des mareschaux de camp, et pour cest effet il creüst qu'estant son serviteur plus particuliairement que les autres, il me le feroit passer. Il y avoit MM. d'Arpajon, de Montferrand et moy. J'allay trouver Perrot[1], son secretaire, pour m'en plaindre à luy; il me voulut donner quelques raisons. Je luy dis que j'avois cedé au dit Nemon lorsque j'estois lieutenant de la compagnie de chevau-legers, quoy qu'en aage et en qualité j'eusse grand advantage sur luy, parce que cela ne touchoit qu'à moy seul, mays qu'où il estoit question de la charge de mareschal de camp, quy touchoit force gents de qualité, revestus de la dicte charge, je ne le ferois pas, quand le Roy me le commanderoit et je quitterois plus tost la charge. Je croys qu'il fust fort mal satisfait, car il l'avoit promis à Nemon, et il est d'une humeur qu'il ne se soucieroit pas d'offenser trente personnes de qualité pour obliger un homme de justice. Jamays intendant de justice n'avoit pretendu seoir au conseil de guerre devant les mareschaux de camp que luy, et si l'on

1. Perrot, depuis président à la Chambre des comptes.

faisoit ce quy se doibt ils n'auroient jamays scéance dans le conseil de guerre que où il est question de randre la justice, ou du payement de l'armée. MM. de Chasteauneuf et de Bullion, intendants de la justice dans l'armée du Roy, eurent ceste année-là ceste mesme vanité, mays le Roy luy-mesme le jugea contre eux.

J'en parlay à M. d'Éspernon quy estoit estonné de cette vanité de Nemon. L'on ordonna dans ce conseil du departement des troupes : il escheüt sous ma charge les compagnies de gendarmes et chevau-legers de Mgr le Prince, les régiments du Plessis-Praslin, d'Ambres et Fimarcon, et mon logement à Castel-Sarrazin.

Huit jours après que j'eus estably les garnisons dans Castel-Sarrazin, Montech[1] et autres lieux, on publia une trève pour donner temps aux députés de Montauban d'aller trouver M. le Cardinal quy tenoit les États à Pezenas, et Mgr le Prince luy mesme l'alla trouver et me commanda de me rendre auprès de M. le mareschal de Bassompierre quy venoit avec une partie de l'armée du Roy se joindre avec celle que commandoit mon dict seigneur, afin de serrer de près ceux de Montauban. J'allay trouver mon dict sieur le mareschal de Bassompierre à Saint-Phælis-de-Carmain[2], et luy portay l'estat des troupes quy estoient sous ma charge.

Peu de temps après, Mgr le Prince retourna et nous commanda à MM. de Montferrand, comte de

1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne.)

2. Saint-Félix de Caraman, petit bourg de la Haute-Garonne.

Charlus et moy de l'aller trouver à Gaillac[1]; ce que nous fismes. Il nous dit qu'il s'en retournoit et laissoit le commandement de l'armée à M. le Cardinal, lequel il nous commanda d'aller trouver à Alby. Nous y allasmes. M. le Cardinal nous receût fort bien et nous commanda de le venir trouver quand il seroit à Montauban.

Nous nous rendismes, le mesme jour qu'il arriva, au dict Montauban. Il fit le departement des troupes et nous donna à touts congé. Le comte de Charlus et moy retournasmes ensemble en Bourbonnoys, où j'allay voir M. le mareschal de Schomberg qui estoit à Bourbon, et de là j'allay passer à Meillan, et trouver Mgr le Prince, à Bourges, affligé de la mort de Madame sa mère, et de là je m'en vins à Nangis.

Deux jours après que je fus arrivé, je m'en allai trouver le Roy et la Royne-mère à Fontaynebelleau qui me firent aussi mauvaise réception l'un que l'autre; c'est pourquoy j'y fis peu de séjour. Peu de jours après, Mgr le Prince passa par Nangis et me commanda de me rendre à Parys, auprès de luy, pour le jour du service de feue Madame sa mère. Après le service, il alla coucher à Essonne, et le lendemain à Fontaynebelleau où je le vis fort embarrassé, et il eût voulu être bien loing, car toutes choses lui faisoient ombrage, et ne le pensant jamays rassurer, personne n'osoit quasy parler à moy, jusques à ce qu'il allât l'après disner voir M. le Cardinal à Fleury. Le lendemain le Roy partit pour aller à Sainct-Germain, Mgr le Prince à Valery, et moi à Nangis.

1. Chef-lieu d'arrondissement du Tarn.

Peu de temps après, M. le Cardinal, M. le mareschal de Schomberg s'advancerent avec l'armée, en Savoye ; la compagnie de M. le Prince fut commandée pour ce voyage. Je ne pouvoys demander la charge de mareschal de camp sans donner jalousie à mon dict Seigneur, que je le voulois habandonner, ce que je ne voulois pas faire, qu'il ne fut bien remys dans la court. De commander la compagnie sous Feuquieres et autres mareschaulx de camp de ceste armée, je ne le vouloys pas. En ce mesme temps mon frere de Guerchy qui estoit cornette me pria de lui remettre la lieutenance, ce que je fis sous le bon plaisir de Monseigneur, moyennant quinze mille livres et la cornette pour vous, afin de tesmoigner à mon dict seigneur que je ne vouloys pas habandonner son service.

Après Pasques, en l'an 1630, le Roy s'advanca en Savoye. J'avoys résolu de faire ce voyage avec luy, mays s'étant retiré à Grenoble, après la prise de Chambery, je ne jugeay pas qu'il fut à propos d'aller faire le volontaire, sous d'autres généraulx d'armée, tellement que je demouray chez moy jusques à la Toussaincts que je partis pour aller en Bourbonnoys, et je passay à La Charité le jour que le Roy en étoit party pour revenir de son voyage.

Deux jours après, j'allay trouver Mgr le Prince à Sainct-Fleurant ; il revenoist de Nevers où il avoit veu le Roy. Il me dist ce qu'il avoit recognu de la mauvaise intelligence entre la Royne-mère et monsieur le Cardinal. J'allay avec ma sœur de la Roche-Aymon pour rendre les devoirs au quarantain de son beau-père de la Roche-Aymon, et peu devant Noël, je

m'en allay à Paris poursuivre une évocation du procès que j'avois contre M. de Bouville.

Le jour que j'arrivay à Paris, je trouvay mes frères de Lignyeres et de Gurcy qui me dirent que Mgr le Prince alloit commander une armée en Provance et que j'estois mareschal de camp, ce qui me fascha fort, car outre que j'avois des affaires, j'avois esprouvé qu'il fait mauvais estre sous la charge de Mgr le Prince. J'allay voir mon dictseigneur, quy me dist le commandement qu'il avoit, et j'allay faire la réverence au Roy qui ne me regarda pas. Toutes ces raisons m'eussent fort obligé de m'excuser, mais je ne le pouvois honnestement. Quand je pris congé du Roy, il me fist aussy mauvais visage qu'il avoit fait à l'abord. J'allay prendre congé de M. le Cardinal, qui me fist bon visage, et me mena assez longtemps par la main (tellement) que je croyois qu'il me voulut dire quelque chose; puis, entrant dans sa chambre, me dist seulement adieu. J'ay tousjours creu qu'il avoit eü quelque envie de me communiquer le dessein qu'il avoit de faire arrester M. de Guise, mays que n'ayant pas assez de confiance en moy il n'avoit pas osé se descouvrir de ce dessein.

Je revins à Meillan et passant par Bourges, Mgr le Prince me prescrivist le temps qu'il vouloit que je me rendisse auprès de luy, auquel je ne manquay et le trouvay à Valence, et le lendemain il descendit en Avignon, ayant, advantque de partir de Valence, donné rendez-vous à Beaucaire, le 25 febvrier 1631, aux troupes qui estoient fort esquartées dans le Dauphiné, le Vivarets et le Gévaudan.

M. de Guise le vint trouver en Avignon où il me

dist l'advys qu'on lui avoit donné que le marquis de Sainct-Chaumont avoit charge de se saisir de luy, que si le dict marquis de Sainct-Chaumont fut venu avec Mgr le Prince, il ne fut point sorty de son gouvernement, mays qu'ayant sceü qu'il n'y avoit que moy, il s'y estoit bien voulu fier. Je luy respondis que ce m'eüst esté un extresme malheur qu'estant de si longtemps son serviteur j'eusse receü ce commandement, pour luy faire cognoistre que si j'eusse receü ce commandement du Roy, je l'eusse executé; mays que je n'estois pas assez bien à la court, ny assez confident de M. le Cardinal, pour me rendre executeur d'un tel dessein, et là dessus je luy dis que M. le Cardinal m'avoit mené depuis son degré jusqu'à la porte de sa chambre; qu'il sembloit me vouloir dire quelque chose, mays qu'il ne m'avoit rien dit.

D'Avignon nous allasmes à Beaucaire où nous passâmes Karesme-prenant, et au commencement du Karesme nous passâmes à Tarascon où l'on tint les Estats de Provence. Aux dicts Estats, il fut résolu qu'on donneroit à Mgr le Prince cinquante mille livres, à moy six mille livres, parceque l'on voyoit que je despandois un peu; à Messieurs Daubray et de la Poterie, intendants de la justice dans l'armée et la Provence chacun six mille livres et dix mille pour son secrétaire, son capitaine des gardes et autres de la maison. Ce qui me fut dit par le président de Sigueram et confirmé par le marquis des Ars. J'estois déjà en peine (de sçavoir) si le Roy trouveroit bon que je les prisse, mays je n'en fus pas à la peine, car comme l'on parla à mondict seigneur le Prince de me donner quelque chose, il dist qu'il ne falloit rien pour moy, mays que

l'on donnast cent mille livres pour les siens au lieu des dix qu'on luy offroit, et il les distribueroit à quy bon luy sembleroit, ce quy fut fait. Le lendemain passant proche de moy, il me dist qu'il me feroit part de ce que les Estats de Provence luy avoient donné. Je luy fis la réverence avec grand respect, sans luy dire autre chose.

Le lendemain, partant de Tarascon, l'on me dist qu'il n'avoit pas voulu que les Estats me donnassent quelque chose ; je creüs, veü ce qu'il m'avoit dist, qu'il vouloit que je le receusse par ses mains, et je continuay tout le voyage avec luy. Les troupes ayant été mises en garnison après que la Provence eut obey, le Prince partit d'Aix sans me rien dire, quoy que je sceusse qu'il avoit touché son argent. Je le suyvys jusques en Avignon, d'où il partit en si grande diligence, qu'il vint coucher au Montélimart. Il m'avoit permis d'aller coucher chez un de mes amis, proche Pierrelatte[1], où je croyois qu'il deüt coucher le lendemain. Je croyois le pouvoir rejoindre, mays il continua tellement ses diligences, que je jugeay qu'il me fuyoit, de peur d'estre obligé de me donner de l'argent.

Ayant recogneü son dessein, je luy envoyay un gentilhomme luy dire que je voyois l'occasion de servir le Roy passée, que je le suppliois très humblement de me donner congé de m'en aller en Bourbonnoys. Il demanda pourquoy. Le gentilhomme luy dist que je n'avois pas fait provision d'argent, quoyque, grace à Dieu, j'en eusse, quand mesme le voyage eust duré plus longtemps. Il tourna tout court, comme si un

1. Chef-lieu de canton, arrondissement de Montélimart (Drôme).

sergent luy eût donné adjournement pour me donner de l'argent, et il parla à Perrot, son sécretaire, lequel vint trouver le gentilhomme, et luy demanda pourquoy je ne vouloys pas accompagner le Prince jusques à la court. Le gentilhomme luy dist que Mgr le Prince m'avoit luy-mesme fait espérer de me faire part de l'argent que les Estats de Provence luy avoient donné, et qu'au lieu de m'en donner, il avoit empesché lesdicts Estats de me donner six mille livres qu'ils m'avoient promis. Il dist toute l'histoire, et allegua les auteurs. Perrot le désavoua, et donna des dementys. Le gentilhomme luy répliqua, et luy dict qu'on le luy avoit dist à luy-mesme, et que Mgr le Prince luy-mesme m'en avoit promis; à quoy, ne pouvant contredire, il parla à mondict seigneur, qui affirma ne m'en avoir jamays parlé. Enfin il creüst que je luy voulois faire une querelle d'Allemand pour le quitter, et en sa conscience il sçavoit bien qu'il m'avoit fait tort. Il disoit au gentilhomme qu'il me donneroit mille escus, et que Perrot, son secretaire, quy avoit eü tant de peine, n'en avoit pas eü davantage; comme si moy, qui commandois l'armée en son absence, quy tenois table et avois grand esquipage, je n'eusse pas merité plus que son secretaire.

Le lendemain en arrivant à Lyon, le gentilhomme me dist la peine où il l'avoit veü. Ce dont je rys fort, et en fus plus aise que des mille escus, lesquels j'eusse refusé, si je n'eusse point creü luy faire plaisir de ne les point accepter. Il me les donna donc à grand regret, et je les receü à grande joye pour le sujet que j'ay dit. Il continua son voyage en Bourgoigne, et de là à la court, où nous arrivasmes le jour de *Quasimodo*. Le

Roy et M. le Cardinal ne me regarderent pas quand je leur fis la réverence, et au lieu de recevoir quelque gratification, je trouvai qu'on avoit donné la compagnie de chevau-legers à mon frère, à la Roque Mallebau, parce que mondict frère estoit sorty de France avec Monseigneur, frère du Roy[1]. M. de La Vrilliere, secretaire d'Estat, voulut sçavoir ce que j'en disois, parce que parlant en Provence sur ce sujet, à un nommé Estoblon, d'Arles, je ne m'estois peü empescher de m'en plaindre, et de dire que j'estois bien malheureux, que despendant mon bien pour le service du Roy, mon frère avoit esté le seul de ceux quy avoient suivy Monsieur, à quy l'on eust osté la charge. Je croy qu'Estoblon en avoit escrit, mais quand ledict sieur de La Vrilliere m'en parla, je luy dis que nos vies et nos biens estoient au Roy, que le malheur de mon frère estoit, que Sa Majesté l'ayant mys auprès de Monsieur et donné la charge de capitayne des gardes Suisses, il avoit creü estre plus utile de servir le Roy, en gardant la personne de Monsieur, que de commander une compagnie de chevau-légers dans une armée; mays que puisque le Roy avoit mal interprêté les bonnes intentions de mon frère, c'estoit la moindre punition qu'il pouvoit espérer[2], que de perdre sa compagnie.

Je recognus à ce dernier voyage que l'argent que j'employois de servir le Roy, et la peine que je prenoys, m'estoient inutiles, car Sa Majesté croyoit que rien ne m'y obligeoit que l'affection que j'avois à Mgr le Prince,

1. Gaston de France, duc d'Orléans.
2. Espérer dans le sens d'*attendre*.

lequel au lieu de m'en sçavoir gré m'avoit fort gourmandé en ce voyage, avoit empesché le bien qu'on me vouloit faire en Provance et pour m'oster le peu de crédit que j'avois en Bourbonnoys et Berry, mit la compagnie de chevau-légers de M. d'Enghien en garnison dans Charenton, qui m'appartient ; et quand on luy remonstra qu'il me desobligeoit, il se mit en cholère et dit qu'on fit ce qu'il commandoit.

Cela me toucha plus que tous les autres desplaisirs que jusques-là j'avois receü de luy, et je me résolus de n'accepter jamays de charge ; que s'il se présentoit occasion où le Roy fit voyage, de me randre auprès du Roy et y demourer autant qu'il me plairoit. Je demouray doncques dans ma maison, allant et venant quelquefois à Fontaynebelleau et à Parys, autant que mes affaires m'y obligeoient, jusques en l'an 1632 que j'eus advis que Monseigneur, frère du Roy, estoit entré en France : Je creüs que mon frère de Lignyeres l'iroit trouver et que si par malheur il estoit pris, estant près du Roy, en ma considération, il n'auroit point de mal. Il sembloit que je prévüsse ce qui arriva depuys.

Je partys deux jours devant la Sainct-Jean et vins trouver le Roy au Pont-à-Mousson. Il me fit bon visage et M. le Cardinal aussy. J'allay voir M. Bouthilier, qui est le seul de quy jamays j'ay eü assistance. Je luy dis qu'ayant sçeü que Monseigneur, frère du Roy estoit entré en France, je me venoys rendre auprès du Roy ; que je croyois y estre plus obligé qu'un autre parceque mon frère estoit auprès de son Altesse Royale. Il me dist que les fautes estoient personnelles ; il me dist ensuite qu'on y alloit envoyer M. le Prince, et que j'avois tousjours accoutumé de servir

sous sa charge. Je luy dis qu'en cette occasion je supplieroys très-humblement le Roy de m'excuser parceque Mgr le Prince estoit fort soupçonneux et que mon frère de Lignyeres estant auprès de Monsieur, si par hazard on découvroit quelque chose de ce quy se passeroit dans le Conseil, je craignois qu'il ne m'en accusast. Ce n'estoit pas là ma crainte, mays je ne voulois ny peu ny point servir sous sa charge; et aussy que me doutant que Monsieur feroit son accord et voudroit mal à ceux quy auroient esté employés contre luy.

Le Roy revint dans le 20e de juillet pour passer les grandes chaleurs, prit des eaux de Forges, et vint à la mi-août passer à Fontaynebelleau pour suivre son chemin en Languedoc. J'allay recevoir ses commandements, m'en revins à Nangis et delà à Paris pour traiter l'affaire de M. le marquis de Pienne avec messieurs de Beuvron où j'eüs advys que mon frère de Lignyeres, allant trouver Monsieur, avoit esté pris auprès d'Alby. C'est une des plus sensibles douleurs que j'eüs de ma vie; car cognoissant messieurs du Parlement de Toulouse, j'estois en grand doute de sa vie. Je partys à l'heure mesme de Parys, m'en vins passer la nuit à Nangis, prendre de l'argent et le lendemain pris des chevaux pour aller prendre la poste à Montargis.

Je fis peu de diligence, car oultre que j'ay esté tousjours mauvais courrier, les postes estoient si mauvaises que l'on ne pouvoit courre. Je tombay partant de Varennes[1] en Bourbonnoys, et quoyque je me fusse

1. Chef-lieu de canton du département de l'Allier.

fait fort mal au pied, je ne laissay pas de suyvre mon chemin. Arrivé à Lyon, je sçeüs la nouvelle certayne de la prise de M. de Montmorency; ce quy redoubla mon affliction, car je sçavois avec quelle rigueur le Roy estoit résolu de traiter ceux qui serviroient Monsieur en ceste occasion. Dès le matin je portay des lettres de Mme la marquise de Senecey à M. Legras, secretaire de la Royne, pour parler à M. Bouthillier; de là j'allay voir M. du Hallier, et M. Bouthillier, auquel quand j'eüs dit la prise de mon frère, il me dit en levant les espaules que ceste prise estoit arrivée en une mauvaise conjoncture quy estoit la prise de M. de Montmorency. Le Roy dit que la cause de mon frère estoit différente; qu'il estoit domestique de Monsieur, qu'estant capitayne de ses gardes, il avoit charge de garder sa personne; que c'estoit le Roy qui luy avoit donné sa charge et qu'il n'avoit en cette occasion deü babandonner son maistre[1]. Il me dit qu'on traiteroit tout le monde également; il me promit néanmoins de nous y assister avec affection, ce qu'il fit avec grande franchise.

Cette appréhension qu'il me donna, avec la peine que j'avoys souffert de marcher tout le matin à pied, renouvellerent tellement la fluxion que j'avoys sur le pied qu'il me fallut me mettre dans le lit après disner. Un gentilhomme que j'avoys avec moi avoit la fiebvre continue; celuy quy me servit de valet de chambre, pour la maladie du mien que j'avois laissé à Nangis, n'avoit aucune habitude dans la court, ni dans Lyon,

1. M. Bouthilier vient de rapporter au marquis de Nangis les propres paroles du roi.

tellement que je ne sçavois à quy avoir recours, sans un gentilhomme que ma sœur de Lignyeres avoit envoyé, lequel par le plus grand hazard et la meilleure fortune du monde rencontra mon valet de chambre et me vint trouver, me dit ce qu'il avoit fait, ce quy estoit peu; néantmoins cela me consola.

Le lendemain, jour de la Nostre-Dame de septembre, de grand matin, j'allay voir monsieur le cardinal de la Valette, quy me promit toute assistance, et m'en vins prier Dieu aux Jésuites, où je me trouvay si mal de mon pied que je pensay ne jamays pouvoir sortir de l'église. J'envoyay à M. de Créquy pour le supplier de parler à M. de Culion, mais il avoit autre chose en sa fantaisie, tellement qu'il n'ouyt pas ce que le gentilhomme luy dit de ma part. Ce n'est pas que ce ne fût un de mes meilleurs amys, mays il a une humeur que quand il pense à quelque chose, il n'est pas en son pouvoir de s'en distraire.

L'après disné, messieurs du Hallier et le marquis de Nesle me vindrent trouver dans le lit d'où je ne pouvois me lever, et me dirent que M. le cardinal de la Valette et Moret-Tillier avoient parlé à M. le cardinal quy les avoit assurés de la vie de mon frère, mays non pas de sa liberté, quy estoit ce que je désirois, car je l'aymoys mieux prisonnier avec asseurance de sa vie que s'il eust esté auprès de Monsieur. Depuys, par une grace spéciale de Dieu, par la clemence du Roy, par la sollicitation de messieurs le cardinal de la Valette, Bouthilier et mareschal de Vitry, mon frère fut mis en liberté six semaines après.

J'eusse bien voulu pouvoir suyvre le Roy pour solliciter la delivrance de mon frere, mays il n'estoit pas

en mon pouvoir de mettre le pied à terre; d'ailleurs je n'avois pas de chevaux et n'avois pas fait provision d'argent pour un si long voyage. Me voyant assuré de sa vie, j'escrivis à M. le mareschal de Vitry et je pris assurance de messieurs du Hallier et marquis de Nelle de solliciter M. le cardinal de la Valette et M. Bouthilier.

Les médecins me conseillerent d'aller à Bourbon pour la guérison de mon pied, qui estoit un commencement de goutte. J'allay en litière jusques à Roanne; je m'embarquay sur la rivière de Loire et mis pied à terre à Bourbon-Lancy, où, après avoir un peu recouvré ma santé, je me remis sur la rivière, repris la poste à Briare, avec un peu d'incommodité et revins à Nangis.

Le Roy estant de retour de son voyage, je l'allay trouver à Sainct-Germain; mays la presse estoit si grande que je ne pus jamays l'aborder, pour le remercier très humblement de la grace qu'il avoit fait à mon frère, et mes amys me dirent qu'il n'estoit pas necessaire. Je fis la réverence à monsieur le Cardinal, quy me fit assez bon visage; mays il estoit tellement pressé de ceux qui demandoient d'estre faits chevaliers qu'on ne le voyoit point dans sa chambre, et M. Bouthilier me dit qu'il luy rendroit ce temoignage de ressentiment de ma part.

En ce voyage que je fis à la court, l'on me proposa de prendre recompense de la cornette de la compagnie de chevau-legers de Mgr le Prince, qui estoit en vostre nom[1]. Cette négociation traîna jusques à Pasques que

1. La charge avait été mise au nom de son fils aîné, et il ne faut pas oublier que Nangis adresse ses mémoires à ses enfants.

M. Fiot, conseiller au Parlement de Dijon m'en escrivit. Je luy fis response que je n'y pouvois entendre que je ne seüsse si Mgr le Prince l'avoit agréable, et que je ne voulois pas qu'il creüt que quand vous ne seriez plus cornette de sa compagnie, je voulusse habandonner son service d'affection. Je mys la lettre entre les mains du messager de Dijon et la fermay. Un maistre des requêtes voyoit toutes les lettres qui passoient à Troyes. Celle-là luy tombant entre les mains, il l'envoya à M. le Cardinal.

C'estoit vers le temps que l'on fit la cérémonie des chevaliers de l'ordre à Fontaynebelleau. Comme je conduisoys dans sa chambre M. le Cardinal qui revenoit de chez le Roy, je fus tout étonné que par deux foys il se tournât avec un visage assez sévère et me regardât. Je ne me peüs imaginer ce que c'estoit. Après la cérémonie je fus un de ceux qui furent commys pour ouyr les comptes de l'ordre. M. Fiot m'escrivit, se plaignant que Lafemas avoit envoyé à monsieur le Cardinal une lettre que je luy escrivois. Me souvenant du temps, je jugeay que c'estoit le sujet pour lequel M. le Cardinal m'avoit par deux foys regardé à Fontaynebelleau. J'en parlay à messieurs de Bullion et Bouthilier, le jour que M. Dumesnil, trésorier de l'ordre, rendit ses comptes. Je leur dis ce quy estoit dans ma lettre et me plaignis de Lafemas. Ils me dirent que c'estoit un fol et qu'il n'y avoit rien dans ma lettre contre ce que je devoys au Roy. En effet le dict Lafemas, pensant me faire du mal, me fit du bien, car j'ay sceü depuys que M. le Cardinal avoit dit, en parlant de moy, que celuy à qui j'aurois promis affection et service se pourroit assurer de moy,

et Mgr le Prince luy mesme m'a dit depuys que M. le Cardinal m'avoit en quelqu'estime, sans me dire de quoy.

Je reviens à mon dict seigneur le Prince : je ne l'avois point veü depuys qu'il avoit mis la compagnye de Mgr le duc d'Enghien en garnison à Charenton, et il avoit bien sçeü les plaintes que j'avois fait de luy; il avoit aussy tesmoigné quelque mescontentement de ce qu'en l'an 1632 j'estoys allé trouver le Roy en Lorrayne, lors que Monsieur entra en France, et avoit demandé à un de mes amys, moitié raillerie, moitié cholère, quelle charge monsieur le Cardinal m'avoit donnée en ce voyage, comme s'il eust creü que j'y fusse allé exprès pour l'habandonner et chercher d'estre employé.

Je le vis doncques lors qu'on fit la cérémonie à Fontaynebelleau, et me rendys subjet auprès de luy, comme j'avoys accoustumé. Il se trouva à propos dans le grand jardin. Je luy dis que M. de Villeneufve m'avoit fait proposer de grandes rescompanses de la cornete de la compagnie de chevau-légers dont il luy avoit pleü nous honorer, pour la donner à M. de Mainvilly, son fils; que s'il croyoit qu'après que vous ne seriés plus cornete de la dite compagnie, je fusse moings attaché d'afection à son service, vous ne le quitteriez jamays; que s'il pouvoit prendre assurance que cela ne diminueroit point l'affection que j'avoys tous jours témoigné à son service et que la personne luy fut agréable, je traiterois avec elle. Il me dit qu'il l'avoit agréable et que, puisque je luy tesmoignois cette affection, il n'avoit point eü d'intention de me randre du desplaisir, entendant, comme je crois, parler de la

garnison qu'il avoit mys dans Charanton, au retour de Provence.

Voyant que le Roy ne se servoit point de moy me resolus de sortir des affaires que j'avoys pour la succession de feu M. de Rochefort et je fis deux voyages à Bourdeaux, le premier au commencement de l'an 1634 et l'autre en l'an 1635 où j'eûs arrest favorable. Pendant mon absence, ma femme traita avec M. de Bernay, frère du président Nicolaï de la moitié des terres, nouillon[1] et pruniers, lesquels m'avoient été adjugés dès l'an 1633.

Aussitost que lesdictes terres me furent adjugées, je fis sçavoir de Mgr le Prince s'il luy plaisoit prendre mon marché, parceque lesdites terres estoient à sa bienséance. Perraut, son secretaire, dit que non, et que la succession de M. de Montmorency luy avoit apporté tant d'affaires qu'il ne songeoit plus de faire d'acquisitions.

Ces terres m'estoient demourées sur les bras jusques à ce que M. de Bernay en traitât avec moy; il me manda à mon retour de Bourdeaux que je me trouvasse à Parys pour toucher vingt et cinq mille livres dont nous estions convenus. Comme je vins à Parys, ledict sieur de Bernay me dit que Mgr le Prince avoit retiré la terre, ce quy me fut indifférent, et je m'en vins au moys de juin à Mareuil pour l'exécution de l'arrêt que j'avois obtenu à Bourdeaux.

La goutte me prit à Mareuil, au commencement du moys de juillet, et quelques jours après Mgr le comte de Soyssons me fit l'honneur de m'escrire que je me

1. Mot probablement mal écrit.

rendisse auprès de luy à Châlons, dans le 23[e] juillet. Je luy fis response qu'aussitôt que ma santé me pourroit permettre j'obéyroys à ses commandements. Je ne scay si Mgr le Prince en eust jalousie, car le bruit de ce commandement que j'avois reçeü avoit courru par le Berry. Il m'envoya M. de Mautour m'offrir le commandement de toute la noblesse des provinces de Bourbonnoys, Berry, Lionnois, Forest et la Manche, le tout pour m'embarquer à prendre la commission de Berry et de la Marche, car le comte de Sainct Géran, gouverneur de Bourbonnoys, et le comte d'Auriac, lieutenant de Roy, en Lyonnois, ne m'eussent jamays recogneu. Je respondis à M. de Mautour que Mgr le Prince me faisoit trop d'honneur, mays que ma santé ne me le permettoit; en effet je n'estois pas en état de cela, et aussi que je sçay ce que c'est de commander de la noblesse volontaire, et que je pouvoys recevoir ce commandement que je n'obéisse aux mareschaux-de-camp qui estoient dans l'armée, ce que je ne voulois pas faire.

Sur la fin de juillet mondict seigneur vint en Berry et me fit escrire que je l'alasse trouver à Bourges, au 6 août, que la noblesse s'y devoit réunir. Je m'y trouvoy un jour devant, parce que je cognoissois son humeur, et que bien souvent quand vous vous rendez à l'assignation, vous le trouvez party. C'est à quoy je ne m'estois pas trompé, car il devoit partir le lendemain dont j'arrivoy le soir (précédent). Je le trouvay à l'heure de son souper. S'il eût peü, il eut évité de me voir, mays le souper estoit sur la table et il ne pouvoit sortir de sa chambre, sans passer par la salle ou par la fenestre. Quand il me vit, il me demanda pourquoy

j'estois venu ce jour-là, veü qu'il ne m'avoyt mandé qu'au lendemain. Je luy respondis que c'estoit de peur de manquer d'avoir l'honneur de le voir; il me parla de l'arrière-ban et me dit en raillant que je faisoys le boiteux, de peur de commander l'arrière-ban. Je luy dis que véritablement je n'estois pas guéri, mais que, quand je le serois, je n'estois pas ny d'aage, ny de condition pour commander l'arrière-ban, sous les mareschaux-de-camp quy estoient dans l'armée. Après quelques autres discours, il se mit à table, et je me retiray dans mon logis.

Le lendemain, il m'envoya Mercier, son advocat, Stampes, son intendant, et le bailly Bernard quy me dirent qu'il avoit retiré par puissance de fief[1] les terres, nouillon et pruniers, mays qu'il n'avoit point d'argent et qu'il me payeroit au premier jour de l'an prochain, et en attendant me payeroit les interests. Je leur respondis que je ne lui donnois pas le terme du jour de l'an, mays dans troys ans, tant qu'il luy plairoit; que pour les interests, je ne luy en demandois point; que, s'il les payoit, ce seroit de bonne volonté. Mercier me dit qu'il désiroit que je donnasse une quittance à M. de Bernay, et que mondict seigneur le Prince me donneroit sa promesse. Je luy dis qu'il ne falloit jamays qu'un serviteur eût affaire avec son maistre et qu'il n'estoit point necessaire de donner quittance audict sieur de Bernay, puisque je ne lui demandois point d'argent. Le bailly Bernard me dit : « Mais si M. de Bernay demande d'ordre des charges. » Je luy respondis que je luy donnerois asseurance écrite de ma

1. Relief de fief. (Voir le *Traité des fiefs* de Pothier.)

main de ne le pas luy en (donner) jusques au temps que Mgr le Prince me commanderoit. « Au pis aller, dit Stampes, si nous avons de l'argent, nous le payerons. » Il me parla encore de la promesse; je luy dis que je n'en prendroys jamais de mondict seigneur, et que je ne voudroys que sa parole. Nous nous séparames fort satisfaits les uns des autres et ne se peut pas dire que j'eusse refusé de lui faire crédit, comme depuys son advocat a plaidé dans le Parlement; mais que je n'aye pas à la premiere proposition donné quittance à M. de Bernay, ce que, s'il m'eût mandé qu'il le désiroit, j'eusse fait, car je ne suis pas homme de craindre de perdre vingt et cinq mille livres, quoyque je ne soys pas riche.

A une heure de là, le bailly Bernard me vint trouver. Je croyois que ce fut pour me dire qu'il vouloit que je donnasse quittance à M. de Bernay, ce que j'eusse fait sans difficulté; au contraire il me manda qu'il me vouloit payer et qu'il n'y avoit que moy en France qui eusse refusé sa promesse. Aux autres paroles qu'il me dit assez discretement, car s'il m'eût dit tout ce que Mgr le Prince avoit dit de moy, je ne sçay s'il en eût esté bon marchand, je luy respondis que puisqu'il plaisoit à mondict seigneur me donner de l'argent, je le recevrois. Je croys que mondict seigneur pensoit que les discours qu'il me mandoit par le bailly Bernard me feroient peur et que je ferois ce qu'il desiroit; mais au contraire ils m'aigrirent et me firent résoudre de ne rien faire.

Peu de temps après, j'appris que Mgr le Prince avoit, en présence de quantité de noblesse et des principaux de Bourges, dit force indignités de moy, ce quy m'ou-



tra de douleur, et dis à tous ceulx quy m'en parlerent que je n'estois point de condition pour estre traité de la façon et que je l'avois trop fidelement servy pour mériter ce traitement.

Quand ce vint au payement, Stampes, qui prenoit les pistoles dans la recepte au taux du Roy, me les voulut donner à quatre sols de plus. Je dis que je les avois consigné au taux du Roy, quand je vouloys rembourser M. de Merville, qu'il ne les recevroit qu'à ce prix-là[1]; que c'étoient 200 escus que Stampes et Mercier vouloient gaigner sur moy. Le bailly Bernard, qui estoit de part de profit, me vint trouver quy me dit que Mgr le Prince estoit desjà en grande cholere et que cela l'offenseroit davantage. Je luy dis que je ne pouvoys croire que mondict seigneur, quy prenoit les pistoles au taux du Roy, voulut gaigner deux cents escus pour me les faire perdre, et que c'estoit Stampes et autres, luy faisant bien entendre que je le soupconnoys d'y avoir part, quy vouloient friponner cela. Me voyant résolu à cela, ils allerent trouver Mgr le Prince et luy dirent qu'ils avoient voulu luy faire un petit profit, mais que je luy tenois grande rigueur. Le bon Prince, lequel où il est question d'argent, n'entendit jamays raison, se mit en furie et dit encore pis de moy et fallut que je prisse les pistoles à deux sols de perte, ce quy alla, comme je croys, au profit de ces fripons, car, quand il ne luy en coute rien, il est bien ayse d'obliger ses valets.

Tous ses discours m'estant rapportés, je m'en allay

1. On appelait le *Taux du roi* le règlement que le roi faisait pour fixer le prix des monnaies.

de Bourges, sans le voir, resolu d'habandonner son service, et n'estois pas marry que tout le pays sçeût le suget que j'en avois, car le cognoissant comme je faisois, j'estois assuré qu'il ne feroit jamays rien pour moy, et que s'il luy arrivoit disgrace, j'en aurois ma part; parceque comme je vous ay dit cy devant, Lafemas avoit envoyé une lettre par laquelle je mandoys à M. Fiot que je ne voulois pas que Mgr le Prince creût que pour prendre récompense de la cornete de sa compagnie de chevau-légers, j'habandonnasse son service d'afection, et telle chose eut peû arriver que sur cette lettre l'on eut fait mon procès.

Aussytost que je peüs monter à cheval, je partis de Mareuil. Je m'en allay trouver le Roy que je trouvay acheminé à Châlons. Il me fit fort bon visage, à mon abord et dans tout le voyage. Je le suivys jusques au siege de Sainct-Mihiel[1]; comme il revint, je tombay malade et pris congé de luy, à Victry-le-Françoys, et m'en revins à Nangis où je demouray cinquante jours avec la fiebre lente. Environ Noël, le bailly Bernard vint à Nangis, que je n'avois point encore sorty de la chambre. Il me dit qu'il avoit laissé à Fontaynebelleau Mgr le Prince, quy alloit à Parys, lequel s'estoit fort estonné que je ne luy avois escrit depuys que les terres de Mareuil et la Croisette m'avoient esté adjugées parceque je luy devois les profitz de fief. Je luy dis qu'il sçavoit bien qu'elles ne m'estoient adjugées que deux

1. Le duc de Lorraine s'était emparé de la ville de Saint-Mihiel. Louis XIII la reprit le 20 octobre 1635, et fit pendre plusieurs bourgeois et plusieurs soldats, accusés d'avoir favorisé la cause du duc. Le reste de la garnison, composé de quatorze cents hommes, fut envoyé aux galères.

jours devant la Toussaints, depuys lequel temps j'avoys tousjours eü la fiebvre et qu'encore je ne sortois point de la chambre; que mondict seigneur avoit depuys ce temps-là esté tantost en Bresse, tantost en Bourgoigne, tantost en Berry et qu'on ne sçavoit où le trouver; que pour les profitz de fief, je ne croyois point en devoir. Nous en demeurasmes-là.

Quinze jours après, ledict Bernard revint de Parys que j'estois retombé malade. Il dit à ma femme que Mgr le Prince luy avoit donné charge de faire saisir Mareuil et la Croisette, mays que ce n'estoit que pour m'obliger de luy escrire. Comme ma femme me vit guary elle m'en parla, et me disposa d'escrire à Mgr le Prince, avec regret, car je jugeay bien qu'il me vouloit rembarquer à son service et j'estoys si ayse d'en estre delivré, pour les raisons que j'ay dit, que j'eûsse bien voulu me pouvoir excuser.

Néantmoings je luy escrivys une lettre où je luy rendoys raison du subget qui m'empeschoit d'aller recevoir ses commandements; que je supplioys mon frère de Guerchy les recevoir et qu'en cette occasion je ferois tout ce qu'il luy plairoit me commander. Il dit à mon frère de Guerchy, en prenant la lettre, qu'il entendoit que je le payasse. Mon frère luy dit que c'estoit bien mon intention si je le devois, mays que je prétendoys ne pas luy devoir[1]. Il se tourna comme en cholère.

Quelques jours après j'allay à Parys. Mon frere de Guerchy me dit la response qu'il avoit fait et me

1. On lit au mss : *que je ne prétendois pas luy devoir.* On a retourné la phrase qui présenterait un non-sens.

conseilla de l'aller voir. J'eûs peine de m'y résoudre, me doutant de ce quy m'arriva. Enfin, pour n'estre reputé un peu opiniâtre, je luy allay faire la réverence, le premier jour que Mgr d'Enghien entra dans Parys. Au lieu de me recevoir avec un bon visage, quy m'eût peut estre rengaigé à son service, il se tourna tout court, et entra dans son cabinet; puis, il me manda par Stampes que dans troys jours il me feroit sçavoir son intention. Je luy respondis que j'attendroys ses commandemens toute ma vie, et après peu de séjour je sortys fort offensé de ce mauvais visage.

Peu de temps après, le bailly Bernard me manda quelles raisons il pourroit dire au conseil de Mgr le Prince pour m'exempter de payer les profitz de fief. Je les luy escrivys, et pour preuve que je ne devois rien (je dis) que Mgr le Prince n'en avoit rien payé au fermier du domayne lors qu'il achapta les chasteau et les terres relevant d'Issoudun et qu'il estoit prince si juste que s'il eut esté deu quelque chose il n'eut pas voulu en fruster un pauvre fermier.

Le bailly Bernard monstra ma lettre à Mgr le Prince, car, pendant le siége de Dôle[1], mon frère de Guerchy m'escrivit que M. Perraut, secretaire, lui avoit parlé, en termes comme si Mgr le Prince eût esté bien ayse que j'eusse servy dans son armée; et me manda que mondict seigneur se plaignoit de ce que dans la lettre que j'avoys escrite au bailly Bernard, je rendois graces à Dieu de ce qu'en cette occasion je me trouvois hors de son service, car, si j'eûsse servy dans

1. Ce siége, opéré par les Français, commandés par le prince de Condé, commença le 1er juin 1636, et fut levé le 15 août suivant.

cette armée, je n'eusse jamays compâty avec ceux quy avoient charge et eusse dit si librement les défauts qu'on remarquoit en ce siége, que je me fusse ruyné.

Pendant le siége de Dôle les ennemys entrerent en France, et prirent la Capelle[1]. J'allay à Parys, tant pour mes affaires, que pour voir ce qu'on faisoit en cette occurrence; neantmoings je ne voulus voir le Roy ny M. le cardinal de peur qu'ils ne me donnassent quelque employ quy ne me pleüt point, car pour ceux quy m'eussent esté honorables, je ne pouvoys les exercer sans me ruyner et j'avois recognu que mes services estoient œuvres mortes.

Comme je sçeus que le Castelet estoit assiégé et que je creüs bien qu'il ne feroit pas grande résistance, je partys, résolu de me tenir prêt pour suivre le Roy, s'il s'advançoit à la frontière, et j'envoyay un laquays dans l'armée que commandoit Mgr le comte (de Soissons), pour apprendre des nouvelles, escrivant à de mes amys de qualité pour prendre advys si je me devois advancer. Mon laquays me rapporta nouvelles que les ennemys estoient logés à Bray, et Mgr le comte à Cerizy, la rivière de Somme entre deux, et mes amys m'escrivoient que rien ne m'obligeoit de precipiter mon voyage.

Le jeudy cinquième aoust, revenant de la chasse, je trouvay à Nangis force dames effrayées, quy me demandoient retrait et me montrerent des lettres de gents du Conseil qui leur mandoient que les ennemys avoient

1. Les Espagnols, commandés par le Cardinal-Infant, s'emparèrent de cette place le 9 juillet 1636. La Capelle est un bourg de la Thiérache (aujourd'hui arrondissement de Vervins, département de l'Aisne), sur la frontière du Hainaut.

passé la riviere de Somme, que l'effroy estoit tel dans Parys que force gents s'estoient retirés dans Orléans[1]. Je les rassuray du mieux que je peüs et leur fis voir que le péril n'estoit pas encore si grand en ce pays. Cependant j'écrivys à mon frere de Gurcy qu'il se tînt prest pour nous rendre dans l'armée de Mgr le comte et partir le lundy 9 aoust.

Le lendemain, comme je me voulois faire saigner, l'on m'apporta un paquet du Roy, avec commission d'aller commander dans la ville et la citadelle de Laon. Je partys le jour mesme, et me rendis le 8e à Chavignon, où l'on me donna advys que M. le comte de Roussy estoit venu le jour auparavant avec une lettre de cachet pour commander dans Laon.

1. Les Espagnols s'avancèrent jusqu'à vingt lieues de Paris, après avoir pris les places qui étaient sur la Somme, et qui se trouvaient dans le plus mauvais état de défense. Corbie, qui avait une garnison de seize cents hommes, se rendit le 16 août 1636. La rive droite de l'Oise fut abandonnée. La frayeur devint générale dans Paris, dont les habitants, en grand nombre, se réfugièrent vers Orléans. Longtemps la mémoire se conserva de l'*année de Corbie* et de l'effroi qui en résulta. La cavalerie ennemie était commandée par Jean de Werth, soldat de fortune du pays de Gueldre, qui s'était acquis, comme chef de partisans, une grande renommée à la bataille de Nordlingen. L'opinion publique se déchaîna contre Richelieu, qu'on accusait d'être l'auteur de cette guerre. Heureusement que les Parisiens, remis de leur terreur, se préparèrent à une vigoureuse défense. Jean de Werth, ne voulant pas hasarder une bataille, abandonna la Picardie, emportant un immense butin. Deux ans après, fait prisonnier par le duc de Weimar, il fut envoyé à Paris. Les Parisiens s'empressèrent d'aller voir :

Le redoutable Jean de Vert
Qui lors les avait pris sans vert.
(*Gigantomachie* de Scarron, ch. II.)

Je m'arrestay audict Chavignon parceque j'ay l'honneur d'appartenir audict comte de Roussy et que je faisoys grande profession d'amitié avec luy, et cependant je luy envoyay ma commission pour la luy faire voir et la présenter au Présidial. Ledict comte de Roussy, quy avoit veu une lettre à M. de Malortis, où le Roy commandoit de m'obéir, jugea bien que sa lettre n'estoit qu'une méprise du secretaire d'Estat, s'en alla à Reims où il avoit commission particulière de commander.

Le Présidial voyant ma commission, et que le comte de Roussy n'avoit qu'une simple lettre, insinua ma commission malgré le lieutenant-général, ennemy de mon frère de Laon, quy s'y opposa. J'arrivay doncques le lundy 9[e] à Laon et j'y fus fort bien reçeü, quoyque M. de Malortis, lieutenant de Roy, fut ennemy de mon frère, et qu'on luy eüt donné advys qu'en passant par Soyssons j'avoys dit à M. de Montbazon que j'alloys mettre M. de Montjay, gouverneur, dans la citadelle, chose très-fausse, à quoy je n'avois jamays pensé, et que je n'eüsse peü exécuter, quand je l'eusse voulu. Le lieutenant-général, quy croyoyt m'avoir offansé, le doyen, ennemy capital de mon frère, et tout le chapitre quy plaidoit contre luy, M. le mareschal d'Estrée, gouverneur de la place, ennemy de mon frère, et quoyqu'il fut à Rome, touts ses partisans estoient ligués contre moy.

J'avoys bien préveu touts ces inconvénients, mays parceque je croyois que les ennemys estoient aux portes de Laon, ce m'eût esté une honte de refuser la charge dont il plaisoit au Roy de m'honorer. Je ne trouvay pas de meilleur expédient que de traiter avec





franchise; je dis donc à M. de Malortis et au lieutenant-général, que je sçavoys la mauvaise intelligence qu'ils avoient avec mon frère, que quoy que ses interets fussent les miens, je n'avoys d'autre but en cette occasion que le service du Roy; que je les priois d'y contribuer avec moy, et que je vivrois avec telle franchise avec eux qu'ils auroient suget de se louer de moy. Ce procedé les contenta et en effet nous tous nous vesqurent en grande amitié.

M. de Malortis me monstra une lettre du Roy par laquelle Sa Majesté luy commandoit de lever mille hommes dans le pays pour la garde de la ville, et il me dit que M. le marquis de la Force luy avoit accordé les officiers pour ses compagnies, ce que je luy accorday aussy pour trois raisons; l'une que j'avois charge de suivre les ordres dudict marquis de la Force; l'autre que je n'avoys aucune connoissance dans le pays; que d'envoyer chercher des officiers en Berry, Bourbonnoys et Brie, l'ennemy estoit proche, il falloit mettre promptement des hommes dans la ville, et aussy que je ne croys pas qu'un homme voulut venir de cent lieues pour commander des paysants; l'autre qui estoit une conséquence des deux premières, que je fus bien ayse de tesmoigner à M. de Malortis une grande confidence pour l'obliger de faire de mesme avec moy. Peut estre m'en a-t-on blasmé; mays si ceux quy me blasment eussent esté en ma place, ils eussent esté aussy empeschés que moy.

A la publication, l'on me voulut mettre mal avec M. de Malortis, disant qu'il avoit voulu traiter d'égal avec moy au commandement, mais cela se trouva faulx, et quand nous eüsmes parlé ensemble, nous

trouvasmes que c'estoit un artifice de gents quy estoient marrys de nous voir en bonne intelligence. Comme j'eüs disposé des charges du régiment, et mys une partie des soldats dans la garnison, le Roy m'envoya des commissions pour mettre le régiment en vostre nom, dont j'eüs grand desplaisir, car si l'on m'eût donné les commissions devant les leurs j'eusse peü créer d'autres officiers. Ce n'est pas que je n'aye suget de me louer de ceux que j'avoys pourveü, mays ils n'estoient pas assez riches pour maintenir une compagnie. L'on envoya un ordre pour vivre sur le pays, dont nous feusmes mal payés, et le régiment déperit bientost.

Comme je vis que les ennemys estoient retirés, que je ne servoys plus de rien, que je despandoys mon argent sans espoir de rescompanse, je demanday congé d'aller donner ordre à mes affaires, quy me fut accordé. Je fis la revérence au Roy à Parys quy me demanda d'où je venoys ; cela me toucha fort qu'il ne se souvînt pas que j'avoys esté employé pour son service. Je luy dis que je venoys de Laon où Sa Majesté m'avoit commandé d'aller. Il me demanda en quel estat estoient les fortifications ; je luy en rendis compte en peu de mots.

Je m'en allay de là en Berry, où je tombay malade de la goutte, pendant lequel temps Mgr le Prince poursuivyt le jugement pour me faire payer les profitz de fief de Mareuil. L'on me conseilloit de les demander, mays moy quy jugeoys qu'il ne le faisoyt que pour me rengaiger avec luy, sans qu'il luy en coûtât rien, je n'y voulus jamays consentir, dont ceus quy ne sçavoient pas pour quel suget je le faisois m'ont

blasmé. Enfin je gaignys mon procès, ce dont Mgr le Prince fut tellement fasché qu'il ne m'a pas voulu voir depuys.

Je finiray icy ma fortune (mon recit); car me voyant incommodé de ma santé, mal veü de mondict seigneur le Prince, pour lequel j'avois habandonné ma fortune, le Roy peu recognoissant du peu de service que je luy ay rendu et n'ayant nulle correspondance avec ceux quy ont peü me voir auprès de luy, vous et vostre frère en aage de despandre, je croys que je doits plustost me disposer de bien vivre, afin de me préparer à bien mourir, que si j'estoys employé d'ores-en-advant; vous estes en aage pour faire votre profit de ma conduite.

Vous pourrez cognoistre en ce discours les fautes que j'ay fait. Premierement, j'ay rendu toute la subjection à la court pour espérer quelque chose; mays comme à mon évenement à la court du Roy Henry-le-Grand, il estoit de trente ans plus aagé que moy et que à l'évenement du Roy Louis XIII, j'estois de vingt ans plus aagé que luy, la difference des aages ne me donnant pas libre accès auprès d'eux, il falloit depandre de ceux quy avoient faveur auprès d'eux. J'ay eü telle antipatie contre les favorys que je les ay jamays peü rechercher, ce quy est un grand vice à un courtisan.

Ce n'est pas que je vous conseille de dépandre directement d'eux, parce que, quand il leur arrive disgrace, ou il faut par lascheté les habandonner, ou il faut se ruyner avec eux; mays, il y a un milieu de se bien maintenir avec eux, sans s'y trop attacher, et, s'il leur arrive disgrace, vous pouvez sans vous ruyner

les servir, et quelquefoys plus utilement, que si vous vous estiez ouvertement declaré leur amy.

L'autre faute que j'ay fait est de m'estre attaché d'affection à Mgr le Prince, après avoir toute ma vie suivy et dépandu directement des Roys. Il est vray que s'il eust esté tel que doibt estre un prince de sa naissance, j'eusse pu espérer quelque chose, luy tesmoignant l'affection et la fidelité ainsy que j'ay fait. C'est un grand prince, quy a l'esprit excellent, mays il est ennemy des personnes de qualité, et comme il a l'esprit vif et prompt, il veut estre servy avec telle diligence, que si luy mesme vouloit faire ce qu'il commande il ne luy seroit pas possible de l'executer aussy promptement; et il a un défaut que, quand il est en cholere, il dira à un mareschal de France ce qu'il diroit au moindre soldat; c'est pourquoy il n'aproche de luy que des gents de peu, car des gents de qualité ne pourroient souffrir les injures qu'il dit. Je vous voys quelque inclination de servir Mgr le duc d'Enghien, de quoy je ne vous divertys point, non pas tant pour ce qu'il peut espérer d'estre que parcequ'il tesmoigne desirer que vous soyés son serviteur. Il promet d'estre un grand prince, mays s'il est un jour de l'humeur de Monseigneur son père, il vaudroit mieux vendre vos biens et sortir de France que de vous attacher à sa fortune, car il y aura grand risque à le servir et peu de recognoissance de l'avoir servy.

La faute que j'ay fait de me mettre au service de mondict seigneur le Prince procède de mon naturel, car il faut peu pour m'obliger et beaucoup pour me perdre. Je n'ay jamays promys amitié à personne de quelque condition qu'il aye esté que je ne l'aye tenu;

j'ay eü affection pour Mgr le Prince et pour M. de Nevers; ils n'ont jamays eü affaire de leurs serviteurs que je ne leur aye tesmoigné l'afection et la fidélité que je leur devois, et quand il leur est arrivé des disgraces, je ne les ay jamays habandonnés.

J'ay fait grande profession d'amitié avec Messieurs le duc de Roannoys, de la Chasteingneraye, de Vitry, de Senecey, de Dunes, de Beuvron, de Sainct-Géran, et de Bois-Dauphin. Je ne me suis jamays séparé d'amitié d'avec eux. Que s'il y a eü quelque refroidissement d'amitié entre eux et moy, le défaut est venu de leur part, et non de la mienne, car s'estant veüs plus eslevés de la fortune que moy, ils ont voulu changer de façon de vivre avec moy, et je ne l'ay peü souffrir. Je le dis pour les mareschaux de Vitry et de Sainct-Géran; et pour M. de la Chastaigneraye, quoyque je l'ay veü en grande espèrance de fortune, il a vesquu avec moy également, et n'ay jamays eü un plus loyal amy. Pour les autres, nous n'avons point eü suget d'envier la fortune les uns des autres.

Je vous conseille doncques, après vous avoir recommandé l'amour et la crainte de Dieu, quy est la baze et le fondement de toutes les vertus, que vous regardiez à quy vous promettrés amitié; que ce soit à des gents vertueux et de qualité; mays quand vous l'aurés promys, que la consideration de disgraces, ou autres interests ne vous les fasse jamays habandonner; mays à cela il faut en user discretement; car le zèle nous peut quelquefois emporter (au point) qu'au lieu de servir ses amys nous les ruynons et nous ruynons nous-mêmes. Il faut doncques en prendre tout-à-fait à propos, ce quy dépand du jugement.

Je vous conseille de tenir la bourse ouverte à vos amys, en la nécessité. Je sçays bien que la libéralité n'appartient qu'aux Roys et aux grands princes; mays selon le peu de bien que vous aurés, peu d'argent offert à vostre amy sans en estre requis, une occasion urgente d'une maladie, d'une prison, ou autre, où vous presterés cinquante escus, obligera plus qu'un bienfait d'un grand, sans nécessité. Ce n'est pas que je croye que touts vous en soient obligés, mays outre que la charité vous y oblige, vous en acquèrerés estime et réputation. J'ay presté de l'argent à plusieurs quy ne m'en ont jamays remercié. Un gentilhomme de qualité, ayant une querelle, m'envoya emprunter de l'argent[1], qu'il ne m'en restoit peut estre beaucoup davantage, car j'estois enfant de famille. Toutes les foys que depuys je l'ay rencontré, il se détournoit de moy. Je fus contraint de luy faire dire par un de nos amys qu'il m'avoit payé pour luy, et qu'ils en conteroient ensemble. J'en ay presté à un autre quy le vint jouer et perdre contre moy-mesme en compagnie où j'estois, et le lendemain m'en vint emprunter d'autre.

J'ay presté quatre cents escus à un autre lorsque j'estois enfant de famille et en avois grand besoing. Je le tiray par ce moyen d'une affaire criminelle; il ne m'en a pas seulement remercié. Il vous en pourra arriver de mesme, mays cela vous mettra en réputation de bon amy, quy est une des premières qualités d'un homme de bien et d'honneur.

1. Les mots *de l'argent* sont écrits en interligne; on lit sous la rature *cent escus*, que Nangis avait d'abord écrit.

Je conclueray ce discours par vous dire que vous preniés garde à vostre abord dans l'armée et dans la court; car la première impression que vous donnerés ne s'effacera pas aysément, le reste de vos jours. Ayés tousjours Dieu devant les yeux, le service et la fidélité que vous devés au Roy; soyés exact et diligent en vostre charge; obeissés à ceux quy vous commanderont; soyés familier avec ceux quy seront sous vostre charge, hors le commandement : mays où il sera question de vous faire obéir, ne pardonnés à un seul. Pour le cœur, je ne le vous recommande point; car vous estes trop bien nay et de trop bon lieu pour en manquer. Je prie Dieu qu'il vous assiste en touts vos desseins, et qu'il vous fasse la grace d'estre plus galant-homme et plus heureux que moy.

Escrit à Nangis, et finy ce 12e aoust 1637.

---

## CONTINUATION DES MÉMOIRES

### DU MARQUIS DE BEAUVAIS-NANGIS.

---

Mon fils, les afflictions que la mort de vostre mere[1] et de mes frères de Lignyeres[2] et Barbeau[3] m'avoient apporté, m'avoient non seulement esloigné du monde et de la court, mays m'en avoient tellement ôté le cœur et la pensée que je ne croyois devoir jamays estre employé, et je croyois que vous ayant donné le régiment de Picardie, et vostre frère estant par la mort de vostre oncle pourveu de l'abbaye de Barbeau, j'avoys assés fait pour ma maison de donner ce commencement de fortune à l'un et à l'autre et j'avoys demouré près de troys ans dans Parys sans voir le Roy et près de dix et huit moys, sans voir Monseigneur le Cardinal, de peur d'avoir suget d'estre employé; car puisque ma santé ne me permettoit pas d'avoir charge dans une armée, je croyois que toutes les autres ne pouvoient rien faire pour vostre advancement, et me tour-

1. Françoise-Aimée de Rochefort, dame de Mareuil, première femme de Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis, mourut le 19 octobre 1638. (P. Anselme, t. VII, pag. 896.)

2. Philibert de Brichanteau, baron de Linieres, était mort à Paris, le 2 mars 1639. (*Ibid.*, pag. 895.)

3. Antoine de Brichanteau, abbé de Barbeaux en 1625, et d'Escurey en 1631, était mort au mois d'octobre 1638 (*ib.*).

neroient plus à despanse qu'à honneur. Je fus estonné que, le 29 juin 1641, estant à Parys pour mes affaires, il vint un courrier de la part du Roy, avec une lettre de M. de Chavigny, sécretaire d'Estat, datée d'Abbeville, le 26 juin 1641, où il me mandoit que les entreprises de ceux de Sedan ayant obligé le Roy de s'advancer à la frontière de la province de Champagne, pour y donner ordre, Sa Majesté avoit advisé d'envoyer quelques personnes, et le reste du stile ordinaire, pour maintenir les principalles villes en son obéissance, et avoit fait choix de ma personne pour commander en sa ville de Troyes, et y avoit en apostille que quoyque mes commissions ne fussent point encore scellées, je ne laissasse pas de my acheminer, et que pour cest effet il m'envoyoit une lettre aux maire et eschevins pour m'obéïr. Ladite lettre du Roy portoit que pour certaines considérations il m'envoyoit pour commander dans sa ville de Troyes et qu'ils eussent de me recognoistre et obéir.

Je fus fort estonné de ce commandement, car je cognôyssoys l'humeur de ce peuple et scavoys que, depuys peu de jours, l'on y avoist estably le sol pour livre qu'on nomme *la subvention;* que ce peuple estoit ulceré de cet impost, que Mgrs le Comte et les Princes associés estoient près d'entrer dans la Champagne, avec une armée composée d'estrangers et de François mal contents; que la pluspart des grandes villes estoient désespérées du nouvel impost, et la noblesse mal contente, quy commençoit desjà de se souslever dans les pays éloignés de la court. Je communiquay ces lettres à M. le baron de Blaygny quy estoit présant quand je les reçeü, parcequ'il estoit fort mon amy et

estoit du pays, lequel trouva cest employ fort estrange, en la sayson où nous estions, et particulierement ne me donnant aucunes troupes pour maintenir ce peuple en l'obéissance.

Si j'eüsse ozé, je m'en fusse excusé, car j'en avoys assés de suget pour mon indisposition et pour mes affaires. Mays parce qu'en effet il y avoit du péril en cette commission, je creüs que l'on penseroit que j'auroys peur si je la refusoys; ce que, graces à Dieu, je n'eüs jamays, car je n'ay pas tant de contantement en ce monde, que je doibve appréhender la mort, puysque tost ou tard je ne la peüs esviter.

Je m'en allay le lendemain voir M. Bouthilier, surintendant des finances, lequel me dit d'abord qu'il sçavoit le suget quy m'amenoit. Je luy fis voir la lettre de M. de Chavigny, son fils, quy me mandoit que, quoi que je n'eusse pas ma commission, je ne laissasse pas de partir en diligence. Il me dit qu'il ne falloit doncques pas laisser de partir, et il me fit néantmoins cognoistre qu'il n'approuvoit pas qu'on meüt donné ceste commission; car il sçavoit mieux que moy l'estat auquel estoient les affaires.

J'attendys encores le lendemain ma commission; mays comme j'eüs advys que Monsieur le chancelier, après l'avoir scellée l'avoit envoyée à la court, je partys, le deuxième juillet, pour aller donner ordre à mes affaires à Nangis, où ma commission me fut apportée le quatrième, et le cinquième je partys et me rendys le sixième à Troyes, qui estoit le jour du combat de Sedan.

Je trouvay aux Troys-Maysons ceux quy levoient la subvention à Troyes que les petits enfants avoient fait

sortir à force de crier après eux. Ils ne parlerent point à moy, ce dont je fus bien ayse, car ma commission ne portoit pas de me mesler de ceste affaire, et cela m'eût rendu odieux à toute la ville. J'arrivay à l'hostellerie, dans la grande place, où je manday aux maire et eschevins que j'avoys une lettre à leur communiquer de la part du Roy. Ils avoient desjà advys que je devoys venir commander dans la ville ; c'est pourquoy ils tindrent conseil de ville comme ils me devoient recevoir, où il fut résolu que n'ayant pas encores veü ce que portoit ma commission, ils ne me viendroient pas voir en corps; que le maire seulement avec quelques-uns des eschevins me viendroient trouver pour voir ce que la lettre du Roy portoit. Je la leur monstray et la leur leüt tout haut. Après me firent de grands compliments et me dirent qu'ils alloient tenir une assemblée de ville, pour après me venir trouver en corps, et me recognoistre suyvant le commandement dont il avoit plu au Roy m'honorer.

Le président vint aussy me voir en particulier; j'avoys desjà quelque cognoissance avec luy. Je lui fis voir ma commission et je la luy envoyay pour la communiquer à tous messieurs du Présidial, lesquels aussy vindrent le lendemain me saluer en corps, et le 8e du dict moys ils enregistrerent ma dicte commission, laquelle aussy je fis enregistrer à l'hostel de ville.

Lorsque je partys, on ne me donna aucune instruction de ce que j'avoys à faire, ny en quy je me devoys fier, sinon qu'on me manda qu'on envoyeroit un maistre des requestes, intendant de la justice, pour m'assister. Je n'avoys à Troyes aucune cognoissance que du président et de M. de Villebertin, son beau-

frère, lequel estoit fort mon amy, et avoit esté commissaire de la compagnie de chevau-legers, de M. le duc d'Enghien, lorsque j'avoys l'honneur de la commander. Je le priay de me donner quelque instruction, car quoyque ma maison ne soit qu'à vingt lieues de Troyes, je n'y avois aucune habitude, et surtout me dire si les Princes avoient quelque intelligence dans la ville. Il me dit que non, mais qu'il y avoit un mal contentement général pour le nouvel établissement de la subvention; que le maire estoit un esprit altier et bizarre, lequel avoit, l'hyver dernier, eü beaucoup à desmesler avec le marquys de Praslin[1], et qu'il estoit malaysé de vivre avec luy. Il me dit touts ceux à quy j'estoys obligé de rendre visite, ce que je fits aussy tost.

Je trouvay que madame la mareschalle de Praslin[2] estoit partie le jour d'auparavant, fort en alarme de la commission qu'on m'avoit donnée, parce que le marquys de Praslin, son fils aisné, avoit eü, comme vous avés sçeu, grande prise avec le capitayne des gardes de M. le comte de Soyssons, et mesme s'estoient tiré des coups de pistolets, ce quy avoit mys le Roy et tout le conseil en grand soupçon, tellement qu'elle creüt qu'on vouloit déposseder son fils. Je me doutay bien qu'elle ne manqueroit pas de me faire du pys qu'elle pourroit, quoyque ny elle, ny ses enfants n'eussent pas grand pouvoir dans la ville. Neantmoings parce que j'estois son parent assés proche

1. Charles de Choiseul, marquis de Praslin, maréchal de camp, lieutenant général au gouvernement de Champagne.

2. Claude de Cazillac de Cessac, veuve de Charles de Choiseul, marquis de camp, maréchal de France.

et que j'estoys fort serviteur de feu M. le mareschal de Praslin, je luy envoyay un gentilhomme avec une lettre playne de respects et de compliments que elle receüt assez mal, et elle fit beaucoup de discours au gentilhomme quy tesmoignoient assés son mescontentement, et elle ne laissa pas de m'escrire une lettre fort civile.

Je m'estoys résolu de prandre advys du président, mays un de mes amys m'avertit qu'il estoit tellement mal voulu que si j'avoys confiance avec luy je me mettroys mal avec tout le monde, et surtout avec le maire, son ennemy irreconciliable ; que le dict président estoit fort artificieux et avoit l'esprit de discorde, tellement que pour ne me point partialiser entre un maire violent, et un président artificieux, je me résolus de me garder de celui cy et de gaigner l'autre par compliments et franchise; et cependant vivre bien avec l'un et avec l'autre.

D'abord je commanday de faire garde suyvant l'ordre qu'on avoit accoustumé; car quoyque la ville ne fut point frontière, il y pouvoit avoir des intelligences de M. le Comte, quy estoit gouverneur de Champagne, et pouvoit avoir des serviteurs dans le pays. Le maire me vint trouver et me dit que, quoyqu'il ne fût point obligé de venir prandre l'ordre de moy, néantmoings il le vouloit prandre pour me tesmoigner qu'il ne dédaignoit pas de me rendre ce devoir; mays que, s'il n'y venoit tous les jours, il me prioit de l'excuser, et qu'il m'envoyeroit tous les jours un eschevin pour le prandre de moy. Je luy dits que je serois très marry de prétendre des choses quy ne fussent pas dues à ma charge, mays que je le priois de me randre touts les

devoirs qu'on avoit accoustumé de randre à ceux quy avoient commandé devant moy.

J'attendoys tousjours qu'il m'apportât les clefs de la ville. Pour les deux ou troys premiers jours, je ne m'en mits point en peine, parce que je n'estoys pas encores reçeü, mays, quand ma commission fût enregistrée au baillage et à l'hostel de ville, je dys à un eschevin, quy venoit prandre l'ordre de moy, que je m'estonnoys que le maire ne m'estoit pas encore venu apporter les clefs de la ville, et si ce n'estoit pas la coustume de les apporter à ceux quy m'avoient precedés. L'eschevin me dit qu'il avoit tousjours veü que pour une foys l'on les avoit apporté au marquys de Praslin, mais qu'il les rendoit en mesme temps audict maire, et se contentoit de ce devoir pour une foys. Je luy dis que je ne prétendoys pas plus que cela, que j'avoys commandé dans Caen et dans Castel-Sarrazin, où après m'avoir esté présentées par le maire, je les avoys tousjours randues.

Il le dit le soir mesme au maire, quy se trouva fort étonné; car il vit bien qu'il avoit failly, et le lendemain il vint m'en faire excuse, et me dit que la coustume estoit que, quand le gouverneur ou le lieutenant de roy arrivoit à Troyes, l'on venoit le recevoir à la porte de la ville, et luy offrir les clefs, mays que j'estoys venu sans leur donner advys de ma commission; c'est pourquoy il ne m'avoit pas rendu ce devoir; que depuys il ne s'en estoit pas souvenu. Il m'en fit quelque excuse et le soir il me vint apporter les clefs avec le corps de la ville. Je les luy rendys avec compliments de part et d'autre. Depuys nous n'eusmes rien à desmeler, car je vivoys avec luy de façon qu'il

me rendoit plus de devoirs que je ne vouloys, lesquels il ne m'eut pas rendus si j'eusse vesqeu autrement.

Deux jours après que je fus arrivé, le procureur du roy, grand amy du marquys de Praslin, et affectionné à toute la maison, me vint voir. Comme nous parlions ensemble, quelqu'un le fit appeler pour parler à luy. Il revint aussitost, le visage effrayé, me tira à part et me dit qu'un gentilhomme du marquys de Praslin venoit d'arriver en diligence, quy disoit que son maistre estoit mort, que la bataille estoit perdue et que M. le mareschal de Chastillon s'estoit retiré à Rethel. Je le priay de faire tenir cette affaire secrette de peur d'esmouvoir le peuple, et qu'on fit entendre cette mauvaise nouvelle le plus doucement qu'on pourroit. Si j'eusse eü le dessein d'avoir la lieutenance de Roy, je pouvoys à l'heure mesme envoyer à la court. Le marquys de Praslin, son frère, ne partist pas de Praslin plus de douze heures après; mays je n'eüs jamays ceste pensée, pour plusieurs raysons. La premiere que je creüs qu'estant mort dans le service l'on conserveroit ceste charge dans la mayson; l'autre que je n'y voyois aucun advantage pour moy, parce que c'est une charge de peu de profit, de grande despanse et de peu d'auctorité; laquelle n'est bonne qu'au dict marquys de Praslin, ou à un autre gentilhomme de qualité, proche de la ville, quy puisse demourer un jour ou deux dans la ville et s'en retourner coucher chez soy; que ceux quy ont ces charges là ne sont plus employés que pour establir des subventions ou gabelles dans les villes, ce quy les rend odieux à tout le monde. Que si j'envoyoys demander la charge et qu'on me la refusât, tout le monde se mocqueroit de moy et que j'en for-

meroys un mescontentement quy vous pourroit estre prejudiciable estant comme vous l'estiés employé; que si l'on avoit intention de me la donner, toutes mes poursuites ne serviroient de rien et que ceux quy gouvernoient vouloient que toutes choses vinssent de leur mouvement et ne vouloient point estre importunés. En quoy je pris un bon conseil, car d'autres envoyèrent la demander, ce dont on se moqua et l'on trouva fort bon que je ne m'en estois point esmeü.

Je me fis enquerir s'il y avoit eü quelque rumeur parmy le peuple, sur la nouvelle de ce combat; mays personne n'en fit aucun semblant, ce quy me confirma ce dont on m'avoit assuré : que les princes n'avoient aucune intelligence dans la ville; mais il est vray que, si après le combat ils se fussent approchés de Troyes avec ce prétexte de soulager le peuple des imposts et subsides, et particulièrement de la subvention qu'on venoit nouvellement d'imposer, j'eusse eü grand peine de les maintenir en l'obéissance, car je n'avoys que six gentilhommes avec moy et je n'estoys pas encores cogneü du peuple ; mays après que j'eüs demouré sept ou huit jours, que j'eüs un peu d'habitude avec les principaux et pris cognoissance parmy le peuple, j'eusse espéré, moyennant la grace de Dieu, de les maintenir en leur devoir.

Je voulus voir l'estat de la ville et fis le tour sur les remparts, que je trouvay en fort mauvais estat, y ayant quatre ou cinq endroits où l'on montoit et descendoit par des brèches. Je leur proposay de les faire raccommoder par les corvées de la banlieue, où ils m'apporterent de grandes difficultés, alleguant que c'estoit le temps de la moysson, que le peuple estoit fort pauvre

et que ce seroit les divertir de leur travail; à quoy je cognus qu'ils vouloient que le Roy leur donnast un fond, parce que c'est où les principaux magistrats des grandes villes font leurs affaires. Néanmoings j'ordonnay après qu'on les fist racommoder par corvées, ce quy fut exécuté.

Je vys cinq ou six pieces de canon, couchées sur le ventre, et sans affuts. Je leur demanday quelles pouldres et munitions ils avoient; ils me dirent qu'ils n'avoient point de plomb ny de boulets. Je leur demanday, si les ennemys venoient comment ils espéroient de se défendre, la ville et ses remparts en l'estat où ils estoient, et sans munitions de guerre. Ils me dirent que la force consistoit en la quantité d'hommes qu'on pouvoit tirer de quatre à cinq mille hommes des fauxbourgs, et de sept à huit mille de la ville; que pour des munitions ils n'avoient point d'argent; qu'on leur avoit depuys peu osté les deniers communs de la ville, et qu'il n'y avoit personne qui eût moyen de faire les advances : à quoy je cognus encores qu'ils vouloient que le Roy leur donnât de l'argent. J'escryvys à la court et donnays advys de l'estat où j'avoys trouvé la ville, et manday que j'y estois arrivé le 6 du moys, afin que le Roy sçeüt que j'estoys arrivé le jour du combat de Sedan, de peur qu'on ne se playgnyt que je n'eusse pas fait assés de diligence.

Je m'enquys du maire quel ordre l'on avoit accoustumé de tenir pour les gardes et que je n'y vouloys rien changer. Il me dit qu'il y avoit quatre quartiers, et à chaque quartier une porte et deux poternes; qu'il y avoit trente deux compagnyes, dont il en entroit une tous les jours en chaque porte; que la moitié de cha-

que compagnye faysoit la garde le jour, et que l'autre moitié, les relevoit au soir, et faisoit la ronde toute la nuit. Je le priay de me donner cet ordre par escrit, ce qu'il me promyt, mays il tira tousjours de longueur, craignant, comme je croys, que je ne le voulusses changer, ce que je n'avois pas envie dê faire, voyant le peu de temps que j'avoys d'y demeurer et que les ennemys s'estoient retirés à Sedan; mais s'ils se fussent approchés il eüt bien fallu changer cet ordre et la nécessité les y eüt bien contraint.

Le 10 du moys, nous eusmes nouvelles assurées de ce quy s'estoit passé au combat de Sedan, et de la mort de Mgr le comte de Soyssons[1] quy fut une grande perte pour sa personne; car s'il eüt esté employé pour le service du Roy, il eüt esté capable de bien servir; mays au dessein qu'il avoit il eüt fait beaucoup de mal à la France, si après avoir gaigné une bataille, il se fut tourné du costé de Troyes; au mescontentement général de touts les peuples, il eüst esté mal aysé de les maintenir; néantmoins je n'en ay rien recognu pendant le séjour que j'y fits depuys.

On fit ce que l'on peüt pour me mettre mal avec les principaulx de la ville et particulièrement avec le maire. Un jeune homme des principaulx de la ville fut esleü enseigne d'une compagnye, et parcequ'il jouoyt quelquefois avec moy, il me vint trouver et me fit plainte, non pas tant d'avoir esté esleü, que parce qu'il desdaignoit d'estre sous la charge de son capitayne. Je luy dits qu'il m'avoit adverty un peu

1. Il s'agit ici de la bataille de la Marfée, gagnée par le comte de Soissons, le 6 juillet 1641. Il s'était joint aux ducs de Guise et de Bouillon contre le roi, mais il fut tué dans cette bataille.

tard; que si je l'eüsse sçeü devant l'élection, j'aurois peu l'empescher, mays qu'à cette heure il seroit mal aysé. Il me dit que je le pouvoys faire de mon auctorité. Je luy respondys que j'employois l'auctorité que le Roy m'avoit donné où il y auroit du service de Sa Majesté; que pour une affaire particulière, je seroys bien ayse de le servir, mays qu'en celle-là je ne vouloys rien changer des formes ordinaires qui s'observoient en ces eslections.

J'en parlay au maire quy me dit que, si je le vouloys absolument, il ne s'y opposeroit pas, mays que c'estoit contre les formes ordinaires, et que si je le faisoys toute la compagnye n'entreroit plus en garde, et qu'à cest exemple les autres compagnyes n'y voudroient plus entrer, ce quy seroit une grande confusion. Je luy dis que je n'estoys-là que pour faire obéir le Roy et non pas pour rien innover à l'ordre qu'on avoit accoustumé de suyvre. A tout cecy je recognüs qu'on avoit essayé de me brouiller avec tout le peuple.

En ce mesme temps M. Ollier, maistre des requestes, vint en qualité d'intendant de la justice, dont je fus bien ayse, parce qu'il estoit fort de mes amys; aussy avons-nous vesqeu à Troyes en grande intelligence. J'alloys visiter les portes pour voir quelle garde l'on y faysoit. Je trouvoys qu'aux unes l'ordre y estoit assez bon, et à d'autres assez mauvais, surtout en celles où les gens de justice et les principaulx de la ville entroient. Je m'en playgnys au maire, quy me dit que l'ordre estoit que celuy quy commande dans la ville ordonne au maire de faire la garde; que le maire en advertit les capitaynes et officiers, lesquels commandent aux soldats; que si quelqu'un manque à son de-

voir, ny le gouverneur, ny le maire ne le peuvent chastier, et qu'il faut que ce soient les capitaynes ; que tout ce que peut le maire, c'est quand un capitayne a failly de le déposséder, et en mettre un autre en sa place. Je m'enquys si cet ordre estoit vray et l'on me dist que ouy, à quoy je cognus le peu d'auctorité qu'ont les gouverneurs ou lieutenants de Roy dans ceste ville.

Ils prétendent encore une chose quy ne se pratique en aucune place de France. Ils disent que quand le gouverneur ou lieutenant de Roy font la ronde, la nuit, sur les remparts, au lieu qu'on a accoustumé de venir aporter l'ordre au gouverneur, il faut qu'il l'aille porter à celuy quy commande le corps de garde ; que messieurs les ducs de Guise et de Nevers, gouverneurs de la province, l'avoient ainsy pratiqué. Le président, quy n'estoit pas amy du maire, me le confirma et en dit une très-mauvaise rayson quy estoit que les habitants disent que ne prenant l'ordre que du maire, ils ne sont point obligés de le porter à autres qu'à luy. Je ne me fusse jamays accordé à cet article, et si les ennemys se fussent approchés, je l'eusse fait régler par le Roy, ou je n'eusse jamays fait la ronde.

Je m'estoys toujours bien entretenu avec le maire et le président, mays je croys que ce dernier quy s'estoit imaginé qu'à cause de quelque cognoissance que j'avoys avec luy de longue main, je prendroys tous ses intérests, manda à Parys que je laissois tout faire au maire et que l'ordre de la garde estoit fort mauvays. Son fils faysoit courre ce bruit à Parys et mesme l'escrivit à quelques uns à Troyes. L'on m'en vint donner advys pensant que cela m'esmouveroit fort. Je consi-

deray que celuy quy me faysoit ce rapport n'estoit pas amy du président et qu'il avoit envie de nous mettre mal ensemble. Je pensay aussy que ledict président estoit assez artificieux pour faire courre ces bruits, afin de me piquer contre le maire et me faire entreprendre contre luy des choses quy n'avoient jamays esté décidées et dont il estoit en possession. Je n'en fis que rire et je dis que je ne le croyois pas. J'en parlay néantmoings à M. de Villebertin, homme d'honneur et mon amy, et le priay de me dire quelles déferences on avoit rendu à feu M. le mareschal de Praslin et à son fils. Il me dit que c'estoient les mesmes qu'on me rendoit, et qu'ils n'avoient jamays prétendu davantage; que quelques gents, qu'il me nomma, étant venus en commission, avoient voulu prétendre des choses dont l'on s'estoit moqué d'eux, et que je ne pouvoys justement prétendre que ce que l'on me déferoit. Je luy demanday ce quy luy sembloit pour la garde. Il me respondit qu'il ne l'avoit jamays veü faire meilleure ny plus exacte. Cela me contenta et je ne fys jamays aucun semblant de blasmer ce quy se faisoit. Je mys un jour le président en discours sur ce quy luy sembloit de la garde; et il n'y trouva jamays autre chose à redire, sinon que les habitants s'amusoient à jouer à la boulle et qu'il seroit aysé de se saisir de leur corps de garde. A quoy je cogneüs que ce bruit pouvoit venir de luy, et m'en moquay parce que la ville estant au milieu de la France et le Roy avec une armée aux portes de Sedan, l'on ne pouvoit craindre une surprise, et d'ailleurs touts les jours que j'envoyois aux portes, ou que j'y alloys moy-mesme, je trouvoys le corps de garde en bon estat.

En ce mesme temps, madame la mareschalle de Praslin revint de la court, après avoir assuré la charge de lieutenant de Roy à son fils. J'avoys creü jusques-là pouvoir exercer avec honneur la commission qu'on m'avoit donnée; mays voyant le marquys dans le pays et que madicte commission portoit de la faire sous l'auctorité des gouverneur et lieutenant de Roy de la province, je creus que ce m'estoit honte d'y demourer plus longtemps, et quoyque je n'eusse recherché ny desiré ladicte lieutenance de Roy, néantmoings tout le monde croyoit que m'estant rencontré au temps qu'elle avoit vaqué et exerçant cette commission j'avoys quelque raison de l'espérer, ce quy m'avoit mys en quelque considération parmy le peuple.

J'escryvis doncques à M. de Chavigny pour le supplier d'obtenir mon congé, luy desmonstrant que je n'avoys reçeu ce commandement que sur la croyance qu'on avoit que les ennemys entreroient en France; que maintenant qu'ils s'estoient retirés et que M. de Bouillon s'estoit remis au service du Roy, ma commission estoit finie et que le Roy ayant donné la charge de lieutenant de Roy à M. le marquys de Praslin, c'estoit à luy de faire obéir. J'escrivys à M. Bouthilier en ces mesmes termes, et je le suppliay d'escrire à M. de Chavigny qu'il prist ce soing pour moy. Je donnay charge à celuy quy alla trouver mondict sieur Bouthilier à sa mayson de Pont[1] de luy dire que je n'avois desiré ny prétendu la lieutenance de Roy, mays que, puisque le Roy en avoit pourveü un autre, je le supplioys de considérer qu'il n'es-

1. Pont-sur-Seine.

toit pas juste qu'en l'aage de près de soixante ans, j'exerçasse une commission sous un jeune homme quy ne commençoit que de quitter la soutane, et que ce que j'avoys tenu à honneur je ne le pouvoys plus exercer qu'avec honte. M. Bouthilier promit d'en escrire, et il cognut bien que je n'estoys pas satisfait qu'on me laissast plus longtemps dans cette commission.

Madame la mareschale de Praslin, quy s'estoyt fort plainte de ce qu'on m'avoit donné cette commission au préjudice de son fils, quand elle vit la charge asseurée dans sa mayson, estoit bien ayse qu'on m'y laissast pour ayder d'establir la subvention, et elle s'eschappa mesme une foys de me dire qu'on avoit voulu obliger son fils de faire sa charge, mays qu'elle avoit respondu que son fils n'estoit pas homme pour establir ladite subvention. Je luy respondys, sans m'esmouvoir, qu'il n'y avoit personne dans Troyes quy eût ceste commission.

J'avoys grande impatience d'avoir mon congé, parceque je ne servoys plus de rien, et que ceux quy avoient charge de lever la subvention estoient arrivés et pressoient d'estre establys devant que je partisse, croyant que ma présence les autoriseroit. Pour moy quy n'en avois aucune commission et qui voyois que Mme la Mareschalle de Praslin estoit bien ayse d'avoir conservé la charge à son fils, et de me laisser la hayne de tout le peuple, je déclaroys tout haut que je ne m'en vouloys point entremetre. Lesdicts partisants me vindrent trouver et me prier de les favoriser; mays je leur dys absolument que ma commission estoit de commander les gents de guerre, s'il y en venoit, et de maintenir la ville en obeissance, si les ennemys appro-

choient; que tout ce que je pouvoys pour eux, c'estoyt si l'on leur vouloit rendre du desplaisir, d'y aller en personne, d'essayer d'appaiser le peuple et sauver leur vie au péril de la mienne.

Le 13e aoust l'on m'aporta une lettre du Roy, quy me permettoit de me retirer chez moy. Elle estoit escrite dans le style ordinaire qu'il avoit agréable le peu de service que je luy avois rendu. Je la communiquay le lendemain au maire et aux eschevins, quy la leurent dans l'hostel de ville et après me vinrent remercier en corps. Comme je leur eûs dit adieu, on me vint donner advys que ceux quy avoient charge de lever la subvention, sçachant que je devois partir dans peu de jours, s'estoient hâtés dès le matin de lever ladicte subvention; qu'il y avoit eü rumeur à la porte qu'on nomme du Beffroy, proche mon logis; que les petits enfants les avoient courus jusques à la porte du logis de M. Ollier, intendant de la justice, lequel estoit sorty avec le maire et quelques uns de Messieurs du Présidial, et estoit allé au marché au bled, où le peuple commençoit de s'esmouvoir, et qu'il y auroit du mal.

Quoyque ma commission fût finie et que j'eusse desjà dit adieu au maire et aux eschevins, je crus estre obligé par honneur d'y aller; que le service du Roy le requeroit; que M. Ollier estoit mon amy; que je prevoyois que cela attireroit la ruyne de la ville, et pour faire voir que je n'avoys point de peür, je m'y acheminay avec troys ou quatre gentilshommes. Je vys que l'on commençoit à sortir des boutiques; je fis tout doucement rentrer tout le monde et Dieu me fit la grace que ma présence appaisa un peu la

tourmente. Je trouvay M. Ollier avec une partie de Messieurs du Présidial dans l'estape au vin, où l'on avoit bien battu un des gabeleurs et osté son espée. D'abord que j'arrivay, tout le monde rentra dans les logys, et plusieurs de ceux quy estoient auprès de moy entendirent des gents quy disoient tout haut que M. Ollier me devoit bien remercier, que sans moy il ne fut jamays rentré dans son logys; mays dès que je fus arrivé, ils ne luy pouvoient plus faire de mal sans m'en faire, et la pluspart ne me hayssoient pas.

On prit un garçon de boutique qui fut remarqué entre les autres pour un des plus séditieux. Il avoit un petit coup d'épée dans les reins et fut mené prisonnier. Nous allasmes à mon logis, et nous tinmes conseil sur ce que l'on devoit faire, parceque l'on craignoit non seulement qu'ils ne tuassent les gabeleurs, mays que quantité de pauvres assistants estrangers ne se jettassent la nuit dans les maysons des plus riches pour les piller, et peut estre mettre le feu dans la ville, quy pour la plus grande partie estoit toute bastie en boys. L'on eüt encores advys qu'à la porte qu'on nomme de Comporté, les escoliers, sortants du collége, avoient rencontré un de ceux quy levoient la subvention, et l'avoient appellé *gabeleur*, dont s'étant offensé il les avoit menacés du fouet; qu'ils luy avoient jetté des pierres et que quelques habitants s'y estant meslés, ledict gabeleur avoit mys l'espée à la main, et qu'elle luy avoit esté ôtée sans autre mal que les coups de pierre qu'il avoit desjà reçeu.

Pour toutes ces raysons, il fut jugé à propos, parceque c'estoient de petits enfants qui commençoient l'esmeute, de faire un commandement aux pères de rete-

nir leurs enfants dans leurs maysons, sur peine d'en respondre en leur propre et privé nom, et pour empescher que durant la nuit on ne tuast les gabeleurs, on commanda en chacun des quatre quartiers de faire entrer une compagnie en garde, qui feroit la patrouille pendant toute la nuit, et que chaque capitayne seroit responsable de ce quy arriveroit dans son quartier.

Les gabeleurs n'oserent sortir qu'à la nuit fermée de mon logys, où j'estoys assuré qu'ils ne couroient point de fortune; mays j'estoys fort fasché qu'ils eussent pris retraite, car je vouloys faire cognoistre à touts ceux de la ville que c'estoit plus leur interest que celuy desdicts gabeleurs quy m'avoit fait appayser la sédition; mays que je l'avois fait, de peur que, s'ils offensoient le Roy, Sa Majesté ne les maltraitât et les fit ruyner pendant l'hyver; ce que les principaux jugerent aussy bien que moy et quasy tout le peuple, tellement qu'au lieu de m'en vouloir mal, ils s'en sentirent obligés.

On passa deux nuits sans bruit, tellement que l'on résolut de recommencer de lever la subvention le samedy, jour du marché. C'est pourquoy l'on ordonna qu'oultre une compagnie, quy entroit en garde à la porte, il y en entreroit une aultre, au-dedans de la porte, à l'entrée de la ville, afin que s'il arrivoit quelque rumeur, soit à la porte, en payant l'entrée, ou dans le marché, ils fussent touts prêts pour y aller donner ordre; et on rendoit les capitaynes et officiers des compagnies responsables des desordres quy y arriveroient.

Dans la nuit, on vint tirer troys ou quatre mousquetades dans les fenêtres de la chambre où logeoient les gabeleurs, quy nous vindrent dès le matin trouver,

M. Ollier et moy, et nous dirent qu'ils ne pouvoient demourer en seureté et se vouloient retirer et aller se plaindre au Conseil; ce dont je ne fus pas fort fasché, et s'ils y fussent demourés, j'estoys obligé par honneur et par la considération de M. Ollier, quy estoit mon amy, de faire encore quelque séjour. J'enmenay ledict sieur Ollier et sa femme avec moy sous prétexte d'aller voir la mayson de M. Vivier à Saint-Liébaut[1], mays en effet pour le retirer de la ville, où luy-mesme avoit sceu qu'on avoit proposé de venir mettre le feu, la nuit, dans son logys, et qu'on avoit dit tout haut que sans moy on l'eût tué, le jour de la sédition. Je luy conseillay, après avoir fait quelque séjour à Saint-Liébaut, d'y laisser sa femme et de s'en retourner à Troyes pour faire voir qu'il ne craygnoit; c'est ce qu'il fit, et y resta depuys faisant sa charge, parceque, les gabeleurs estant partys, la hayne du peuple estoit esteinte.

Je m'en revins à Nangis fort ayse d'estre sorty sans honte d'une mauvaise commission, car si M. le Comte (de Soissons) n'eüst esté tué et qu'il eüt approché de la ville, assurément ils m'eussent voulu chasser, et j'estoys résolu, puysque le Roy m'y avoit envoyé, de mourir plus tost que d'en sortir, et ils m'eussent tué ou m'eussent jeté par dessus les murailles.

Quand je futs arrivé chés moy, j'eüs dessein de m'en aller rendre compte de ma commission; mays la lettre que M. de Chavigny m'escrivoit en m'envoyant mon congé portoit que le Roy n'estoit pas mal satisfait de ma conduite et desiroit de se servir de moy.

1. Bourg, aujourd'hui chef-lieu de canton, situé à cinq lieues de Troyes. On l'appelle plus souvent Estissac.

J'eūs peur qu'ils me donnassent encores quelque mauvaise commission. Je me contentay d'escrire à M. Bouthilier une lettre où je luy mandoys tout ce quy s'estoit passé à Troys, en ceste dernière sédition, et où j'excusois la faute des habitants autant que je le pouvois et leur rendoys les meilleurs offices qu'il se pouvoit en ceste occasion.

J'avoys esperé qu'on me payeroit mon voyage, comme l'on avoit fait à M. Ollier; je trouvay au contraire qu'on avoit diverty le fond d'une pension qu'on m'avoit assigné sur l'Espargne, et parceque l'on avoit remys le payement sur l'année suyvante, je fus contraint d'en perdre une partie. M. Bouthilier passa à huit ou dix jours de là à la Bretèche; je l'allay trouver sans luy parler de rien, ny luy à moy, et nous n'eusmes autre discours que de compliments.

Je vous ay fait ce discours quy est de peu d'importance; mays comme vous estes pour estre un jour employé plus que je n'ay esté, si Dieu vous fait la grace de vivre autant que moy, souvenés-vous que partout où vous n'aurés pas la force pour vous faire obéir, il faut premierement faire voir que vous n'estes point attaché à vos interests, car dès que le peuple voit que vous leur estes à charge, vous leur serés odieux. Il faut traiter avec grande franchise avec les principaux officiers, ne rien innover en leurs priviléges, et traiter tout le monde selon sa condition; avec grande civilité et courtoisie vous gagnerés les cœurs de tout le monde, ce quy fait plus d'effect que la force et l'auctorité, et quand même vous auriés la force, je vous conseille de commencer toujours par ces moyens-là, et toute la différence qu'il y a, c'est que, si vous estes le plus fort,

vous les faites obéïr malgré qu'ils en ayent, et, si la force vous manque, vous estes contraint de souffrir les violences d'un peuple quy ne hait rien tant que les magistrats, et quy ayme sa liberté.

Il y a encore une chose à quoy vous devés prendre garde; c'est qu'il n'y a guères de cités où il n'y ayt de la division, tantost entre les principaux et le peuple; bien souvent les principaux sont divisés ensemble, et quelquefoys ils s'unissent touts ensemble contre un gouverneur et un lieutenant de Roy. Je vous conseille de ne vous familiariser jamays, mays de vivre bien avec touts; car quand vous n'exigerez rien sur le peuple et que vous vivrez avec courtoisie avec eux, vous estes assuré qu'ils vous aymeront et ne feront jamays rien contre vous. Pour les principaulx quy sont les présidents, lieutenant-généraux et autres officiers du Roy, ne touchant point à ce quy est de leur jurisdiction et leur communiquant quelquefoys les affaires qui concernent le service du Roy, prenant leurs advys, et vivant avec franchise et courtoysie avec eux, vous employant pour eux aux affaires quy leur peuvent survenir à la court et ailleurs, et vous réservant tousjours l'auctorité de vostre charge, vous les obligerés de se joindre à touts vos interests, et quoyqu'ils portent impatiemment l'auctorité d'un gouverneur, néantmoings ils seront contraints de vous aymer et feront plus par cette voye-là que par la violence.

J'ay veü des gouverneurs de provinces pratiquer une chose que je n'approuve pas, quy est de maintenir la division entre le peuple et les principaux fondés sur une rayson qu'il n'y a que les officiers du Roy quy contredisent l'auctorité d'un gouverneur, et

que le peuple estant le plus fort, vous les mettez plus aysément à la rayson. Cela est bon pour ceux quy veulent, comme l'on dit, pescher en eau trouble, et faire leurs affaires; mays un gouverneur quy a la crainte et l'amour de Dieu, qui n'a rien que le service du Roy et son honneur en recommandation, doibt maintenir la paix et l'union : Le Roy en est mieux servy, et il vit avec plus de repos et de réputation.

FIN DES MÉMOIRES DE BEAUVAIS-NANGIS.

# JOURNAL DU PROCÈS

DU

# MARQUIS DE LA BOULAYE

# JOURNAL DU PROCÈS

DU

# MARQUIS DE LA BOULAYE[1]

---

Le samedi IIe décembre 1649, entre les sept à huit heures du matin, Me Guy Joly, conseiller au Chastellet de Paris[2] (fils d'un Joly, advocat et bailly du Temple, petit neveu de Me Guy Loisel, conseiller au Parlement, d'une grande suffizance et d'une pareille vertu), et qui avoit esté créé l'un des syndics des rentiers[3], estant sorti de sa maison, pour aller chez le

1. Maximilien Echalard, marquis de La Boulaye, né en 1612, mort en 1668. Il avait épousé Louise de La Marck, fille du duc de Bouillon.

2. Conseiller au Châtelet, fort attaché au cardinal de Retz. Il est auteur de Mémoires sur la Fronde que l'on réunit ordinairement aux *Mémoires de Retz.* (Collect. Petitot, 2e série, t. XLVII.) L'époque de sa naissance et celle de sa mort sont ignorées.

3. Les désordres de la Fronde avaient amené une grande perturbation dans les finances. Le payement des rentes de l'hôtel de ville en souffrit. Cent mille personnes appartenant surtout à la bourgeoisie parisienne possédaient de ces rentes : elles furent fort mécontentes lorsqu'elles apprirent que, jusqu'à la paix, elles

S[r] de Champigni, demeurant dans la rue des Bernardins, fut attaqué, dans son carrosse, dans ladicte rue, par un homme de cheval; lequel s'estant approché du carosse, et ne l'ayant pas trouvé en belle mire, passa à l'autre portière, et luy tira un coup de pistolet chargé de plusieurs balles, dont deux percèrent un des rideaux, son pourpoinct, son manteau et le mantelet de derrière du carosse. Joly receut le coup au dessus du bras droict; qui brusla et perça la manche du pourpoinct et luy feit une contusion sur la chair de la largeur de deux doubles. Et en suitte du coup, l'assassin se retira par la place Maubert : l'on a creu qu'il estoit soustenu de plusieurs autres; mais, par les informations il n'en a rien esté dict; seulement que le cheval estoit de poil alezan rouge.

Joly advertit incontinent le S[r] Charton, président aux Requestes du Palais, proche le logis duquel arriva la chose; qui, prenant part en l'accident arrivé, s'en alla au palais et feit sa plaincte dans la grand'chambre, où se tenoit une petite audience, de l'assassinat commis en la personne de Joly, qu'il prétendoit aussy que l'on avoit voulu commettre en sa personne; allé-

ne seraient payées que sur le pied de deux quartiers et demi. Le payement fut même entièrement interrompu. Les fermiers des tailles, des aides, des gabelles et des autres parties du revenu public, à qui on s'en prenait de la pénurie des finances, demandèrent la résiliation de leur bail, se déclarant hors d'état d'en exécuter les conditions. La banqueroute qui s'ensuivit amena le plus vif mécontentement de la part des rentiers : ils nommèrent douze syndics pour demander au parlement justice des fermiers, et ils envoyèrent une députation à M. de Beaufort et au coadjuteur pour les supplier de prendre en main la défense du pauvre peuple de Paris, et de lui accorder leur appui. (Voyez Sainte-Aulaire, *Histoire de la Fronde*, chap. IX.)

guant que cette entreprise tiroit son origine de la haine de personnes qui ne pouvoient souffrir l'affection et le soin que ledict sieur Joly, et luy, avec beaucoup d'autres, avoient tesmoigné pour la conservation du bien de ceux qui ont des rentes sur l'hostel-de-ville de Paris[1].

Cette affaire, pour une telle considération, devinst publique, encores qu'il n'y eust que des particuliers offensés, et, pour ce subject, les chambres s'assemblèrent d'elles mesmes, sans convocation, et fut ordonné que l'on informeroit de l'assassinat commis en la personne de Joly, et des autheurs et complices. Et par le mesme arrest furent ordonnés deux commissaires, pour informer et pour aller recevoir la plaincte et ouyr le S^r Joly par sa bouche; qui furent : MM^rs de Champrond et Doujat, conseillers de la grand'chambre; dont l'un, à sçavoir, M^r Doujat, avoit desjà esté commis par Messieurs tenans la tournelle, sur la plaincte que le vieil Baron d'Ormeil, aussy syndic, y avoit faicte judiciairement; et M^r de Champrond subrogé en la place de M. Le Clerc, lequel demanda d'estre dispensé de la commission.

Le président Charton, avec sa précipitation et chaleur ordinaire, porta sa plaincte à la grand'chambre, avec tant d'émotion, que son discours représentoit la ville desjà en émeute. Et le S^r Broussel, ou touché par

1. Voy. sur cette affaire la *Suite du Journal des assemblées du Parlement*, 2^e partie du *Journal contenant ce qui s'est fait et passé en la cour de Parlement de Paris, toutes chambres assemblées, etc.* Paris, Gervais Alliot et Jacques Langlois, 1649, in-4°, et les *Mémoires du cardinal de Retz*, ainsi que les *Mémoires de Mathieu Molé*, t. IV, p. 72.

la véhémence des paroles du S[r] Charton, ou soit qu'il creust que l'on vouloit tuer et assassiner ceux qui avoyent soustenu les intérests du peuple, dist en opinant sur ce faict commis en la personne de Joly : « *qu'il seroit à propos de faire garder les portes de la ville.* » Advis qui fut mal receu ; et depuis a esté sinistrement interprêté à son désadvantage, veu la présence du roy et la conséquence de la chose, qui pouvoit exciter le tumulte, encores que la vie et les actions dudict S[r] Broussel justifient assés ses bonnes intentions. Cependant le bruit de cet assassinat s'estant répandu par la ville, le marquis de La Boulaye sortit de son logis et vint au palais où il rencontra le président Charton, avec lequel il s'entretint quelque temps. Et après s'estre séparés le marquis se plaignit tout haut dans le palais: *que l'on vouloit assassiner les gens de bien et ceux qui soustenoient les intérests du peuple.* Et il passa plus avant, taschant d'exciter le monde à prendre les armes. Du palais, il s'en alla sur le pont Nostre-Dame, où il tint les mesmes discours. Quelques uns adjoustent que le président Charton dist aussy des paroles qui tendoient à exciter le peuple, lorsque s'estant séparé du marquis de La Boulaye, il sortit du palais; mais ce fust sans aucun succès, ne s'estant personne trouvé qui voulust prendre les armes et fermer les boutiques.

L'après-disnée du mesme jour, ledict marquis de La Boulaye ayant veu que son dessein n'avoit pas réussy, et considéré l'importance de son action qui pouvoit toucher plusieurs autres personnes de condition très relevée, s'en alla chez M. le coadjuteur de Paris, où il croïoit trouver M. le duc de Beaufort,

afin de luy demander pardon de ce qu'estans logés en mesme maison, et sans considérer les autres raisons qui devoient l'avoir retenu d'agir de la sorte, il avoit entrepris ce qu'il avoit faict le matin. Mr de Beaufort estoit desjà sorti du logis de Mr le coadjuteur, qui ayant blasmé le marquis de La Boulaye, le pria de sortir de sa maison. Cela se passa devant plusieurs personnes de la court, entre lesquels estoient les Srs abbés de Tonnerre et Tubœuf[1].

Quelques uns aussy de ceux qui s'estoient monstrés les plus zélés pour la conservation des droicts des rentiers s'en allèrent, en mesme temps, chez Mr Broussel, conseiller de la grand'chambre; et tous émeuz et disposés à émouvoir sédition, luy dirent qu'il falloit faire battre la caisse en divers quartiers. Laquelle proposition fut blasmée et improuvée par ledict Sr Broussel, qui remonstra à ces estourdis qu'il se falloit bien donner garde de faire aucun tumulte, et que nous n'estions pas dans le temps d'entreprendre telles choses. Enfin, par son authorité et ses remonstrances il empescha que ces furieux n'excitassent sédition. Entr'eux, un nommé Parrin des Coustures, secrétaire du

1. « Le marquis de La Boulaye, soit de sa propre folie, soit de concert avec le cardinal (Mazarin), voyant que sur l'émotion causée dans la place Maubert par ce coup de pistolet, et sur la plainte du président Charton, l'un des syndics, qui s'imagina qu'on avait pris Joly pour lui, se jeta comme un démoniaque (le parlement étant assemblé) au milieu de la salle du Palais, suivi de quinze ou vingt coquins, dont le plus honnête homme était un misérable savetier. Il cria aux armes, il n'oublia rien pour les faire prendre dans les rues voisines; il alla chez le bonhomme Broussel, qui lui fit une réprimande à sa mode. Il vint chez moi et je le menaçai de le jeter par la fenêtre. » (Retz, *Mémoires*, collect. Petitot, 2e série, t. XLV, p. 68.)

Roy, qui loge dans la paroisse Saint-Germain-de-l'Auxerrois, se feit remarquer pour l'un des plus ardens, comme il avoit dès-jà fait en plusieurs rencontres. Ces mesmes personnes s'en allèrent au logis de Mr le coadjuteur de Paris, pour voir aussy en quelle disposition il estoit; duquel ils reçeurent des réprimendes : et l'autorité de ses paroles et de ses remonstrances les feit retirer, sans faire aucune rumeur.

D'autre costé, l'on donna ce mesme jour, des advis à Mr le Prince[1] qu'il y avoit entreprise sur sa personne. Un nommé Pericard, marchand bonnetier, oncle d'un appelé Talbot, capitaine de mineurs, qui avoit servi soubs Mr le Prince, en alla donner advis fort tard à ce sien neveu qui le fit parler au Sr Girard, secrétaire de Mr le Prince. Et l'advis ayant esté examiné avec quelques autres officiers dudict seigneur, qui estoit alors au Palais-Royal, il fut résolu, veu que c'estoit une affaire présente et pressante, de luy porter encores après ceux qu'il avoit dès-jà receus.

Ce Pericard disoit qu'il avoit esté convié, par un bourgeois marchand de vin, de se trouver le soir de ce jour samedi IIe dans la place Dauphine, où il se devoit faire une assemblée de monde, pour quelque notable action, et que le mot du guet entre les compagnons estoit *Bordeaux*. Que s'estant trouvé dans l'assemblée, où il fut receu, ayant dict le mot, il entendit tenir des propos du dessein qu'avoyent ces gens

1. Louis II de Bourbon, prince de Condé, né à Paris le 8 septembre 1621, mort à Fontainebleau le 11 décembre 1686. La postérité lui a confirmé le nom de « grand » qui lui fut donné par ses contemporains.

attrouppés d'assassiner Mr le Prince, lorsqu'il retourneroit du Palais-Royal à son hostel[1]. Que cette proposition luy avoit semblé si détestable qu'il s'estoit escoulé de la trouppe le plus secrètement qu'il avoit pû, pour en venir donner l'advis. Mr le Prince qui en avoit dèsjà receu d'autres, pour ne pas mettre sa personne au hazard, demeura cette nuict au delà des ponts, dans le quartier de Saint-Honoré, et coucha chez les Prudhommes, baigneurs célèbres et fréquentés de toute la court. Et afin aussy de recognoistre le mauvais dessein de cette trouppe, il envoya ses carosses, avec tous ses valets de pied. Ce qui se passa sur le Pont-Neuf, lorsque les carosses y furent arrivés, fut divulgué et expliqué de cette sorte, le lendemain : que ces gens assemblés dans la place Dauphine estoient venus au premier carosse et avoient demandé s'il n'estoit pas à Mr le Prince ; ausquels le cocher respondit qu'il estoit à Mr le chevallier de Grammont, son premier Escuyer, et que celluy qui suivoit estoit celluy du corps de Mr le Prince : auquel ces assassins s'estant adressés, ils tirèrent plusieurs coups de pistolet et blessèrent un laquais du marquis de Duras qui estoit dans le carosse[2].

Ce mesme jour de samedi IIe les commissaires députés par le Parlement allèrent chez le Sr Joly, pour

1. L'hôtel de Condé était situé sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui le théâtre de l'Odéon, la *rue de Condé* et la *rue Monsieur-le-Prince*.

2. A la suite de ce fait, le prince de Condé lança une accusation de tentative d'assassinat contre le duc de Beaufort, le coadjuteur et Broussel, dont La Boulaye avait été l'agent. Mais on est convaincu que celui-ci n'avait agi, en cette circonstance, que pour le compte de Mazarin.

recevoir sa plaincte et recognoistre la plaie, par le rapport des chirurgiens; mais le premier appareil ne devant estre levé que le soir, ils se retirèrent et ordonnèrent qu'il ne pourroit estre levé qu'en leur présence. Il parut, à l'instant de l'assassinat de Joly, deux factions formées; et les plus judicieux voyoient au travers des discours différens de ceux de divers partis, beaucoup d'artifice et d'affectation.

Ceux de la court disoient que Joly et ceux que les factions de ce temps ont noté du nom de frondeurs, avoient complotté ce feint assassinat en sa personne; que toutes les assemblées tenues en divers lieux, soubs prétexte de faire payer les rentes, l'avoient produict et aposté, afin d'exciter la sédition dans Paris; que Joly avoit deffendu à son cocher et à son laquais[1] de crier et de courrir après cet assassin que l'on auroit pû prendre facilement. Et ces partizans de la court et de Mr le Prince, pour appuier la créance qu'ils vouloient que l'on prist en eux, ils disoient que le bruit de l'assassinat de Joly s'estant espandu par la ville, et la plaincte ayant esté portée au parlement, les chambres des enquestes s'estoient assemblées, le Sr Broussel avoit esté de l'advis cy dessus rapporté, La Boulaye avoit esté en quelques lieux, pour exciter la sédition; que le tout s'estoit faict de concert entre les frondeurs, qui en suitte devoient assassiner Mr le Prince et exécuter des desseins extraordinaires.

Les autres faisoient réflexion sur ce qui s'estoit passé quelques jours auparavant dans la maison du

1. Joly n'avoit point son laquais qui étoit allé devant chez M. de Champigny. (*Note du manuscrit original.*)

premier président, où les intéressés dans le payement des rentes de l'hostel-de-ville s'estoient assemblés, au nombre de trois cent et plus, pour se plaindre d'un arrest donné en la grand'chambre, qui cassoit les syndics nommés par les rentiers, qui avoient esté éleuz pour avoir l'oeil et prendre garde que les receveurs payeurs ne divertissent plus le fond destiné pour le payement des rentes; aux friponneries desquels le prévost des marchands et les eschevins estoient soupçonnés et accusés de conniver, pour leurs intérests particuliers. Entre les rentiers qui s'assemblèrent chez le premier président, se rencontra le Sr Joly qui eut quelques paroles assez aigres et piquantes avec Mr de Champlastreux, fils du premier président. Cela donna à penser que Champlastreux, ou quelqu'un de ses amis, pour se venger de Joly et se ressentir des paroles qu'il luy avoit dictes : *Qu'il ne seroit jamais son juge*, avoit pratiqué cet assassin. Paroles que Champlastreux interprétoit comme luy ayant esté dictes par risée et reproche de la prétention qu'il a eu d'estre receu, en survivance, en la charge de premier président qu'exerce son père.

Le dimanche 12e s'employa à faire courrir divers bruits contre les frondeurs et à exaggérer l'attentat prémédité contre Mr le Prince. L'après-disnée il se tinst un grand conseil au Palais-Royal, où les gens du Roy furent mandés. Dans ce conseil assistèrent MMrs le Duc d'Orléans, Princes de Condé et de Conty, Duc de Longueville, les Ministres d'Estat et entr'eux, l'abbé de La Rivière, en court manteau, pour ce qu'il avoit ramené, de Limours, Mr le duc d'Orléans, en grande diligence et en cet habit.

Mr le Prince disna, ce jour, à l'hostel de Condé avec Madame sa mère, et Mr le Prince de Conty, son frère; où il fut visité de toute la court; et fut remarqué que Mr de Beaufort et ses amis et confidens n'y estoient pas venus; dont ayant esté adverti, il alla, par deux fois, le chercher, et à l'hostel de Condé, et à son logis sur le quai; où ne l'ayant trouvé et ayant appris qu'il souppoit chez Mr le mareschal de Grammont, il s'y en alla, pour luy faire ses compliments et l'asseurer de son service. Et, luy ayant dict qu'il avoit veu le Sr de La Boulaye, mais, que de la façon qu'il luy avoit parlé, il osoit l'asseurer, sur sa vie et son honneur, que, s'il y avoit eu quelque entreprise sur sa personne, icelluy Sr de La Boulaye n'y avoit aucune part; et que, s'il desiroit, présentement il le luy ameneroit, estant au bout de la rue. Mr le Prince dist qu'à cause de la reine et de ce qui s'estoit passé le matin, il n'osoit pas le voir; et Mr de Beaufort le pressa et luy dist : « *Pour le moins, Monsieur, vous conviendrés avec moy que ce n'est poinct pour l'affaire du soir.* » En suitte, s'estant licentié d'avec Mr le Prince, M. le mareschal de Grammont faisant l'honneur de son logis, en le conduisant, l'engagea à demeurer à soupper; ce qu'il feit.

Le lundi 13e Mr le duc d'Orléans, accompagné de Mr le duc d'Elbœuf et MMrs les Princes de Condé et de Conty, accompagnés de Mr le duc de Saint-Simon, se rendirent, le matin, au palais, où toutes les chambres assemblées, Mr le duc d'Orléans parla avec beaucoup d'éloquence et de vigueur. Il représenta à la compagnie que la Reine, les Princes et lés ministres, depuis la déclaration publiée en suitte de la paix du mois d'a-

vril dernier (1649) et encores depuis le retour de Leurs Majestés en cette ville de Paris, n'avoyent eu autre dessein et pensée que d'entretenir la tranquillité et le repos et faire que la ville de Paris jouist de la paix. Et, cependant, nonobstant ces bonnes intentions, dont l'on avoit des témoignages assés manifestes, les factions n'avoyent point cessé dans Paris; et par ce qui s'estoyt passé samedi l'on avoit assés descouvert le grand nombre de séditieux et mal affectionnés au bien de l'estat. Il remonstra à la compagnie la conséquence de ce désordre, et la pria de prévenir, par remèdes convenables, ce mal qui pourroit s'accroistre. Mr le Prince parla aussy de l'assassinat que l'on avoit voulu commettre en sa personne; mais ce fut en peu de paroles. Le premier président[1] exaggéra tout ce qui s'estoit passé, et, comme s'il eust esté instruict de ce qui s'estoit tramé par les menées de quelque grande faction, il dist que ce qui avoit esté faict le samedi, estoit l'effect d'un complot machiné de longue main; qne les autheurs avoient des desseins très pernicieux qui alloient à la subversion de l'estat : qu'ils avoient résolu d'assassiner plusieurs personnes; et il inséra, dans son discours, quelques paroles par lesquelles il donna à entendre qu'on le vouloit envelopper dans la mesme ruine que les autres.

Sur les conclusions des gens du Roy[2], il fut donné

1. Mathieu Molé. Le cardinal de Retz, qui était pourtant son ennemi, a dit de lui : « Si ce n'était pas une espèce de blasphème de dire qu'il y a quelqu'un, dans notre siècle, de plus intrépide que le grand Gustave (Adolphe) et M. le Prince, je dirais que ç'a été M. Molé, premier président. »

2. Blaise Méliant, procureur général; Omer Talon et Jérôme Bignon, avocats généraux.

arrest portant qu'il seroit informé contre ceux qui avoyent voulu exciter la sédition dans Paris, le samedi II° et encores contre les autheurs de l'assassinat prémédité et attenté contre la personne de Mr le Prince.

Les commissaires nommés pour l'instruction du faict commis en la personne de Joly firent rapport de son audition par eux faicte et de l'estat de la playe qui sembla si peu de chose au premier président, qu'il dist que ce coup-là estoit très heureux; et, par sa contenance, il vouloit faire croire que le prétendu assassinat de Joly estoit une imposture et faict à poste, concerté entre luy et les chefs des frondeurs. Il fut néanmoins arresté que l'on informeroit contre les autheurs, à la requeste du procureur-général.

Le mardi 14e MMrs les Princes retournèrent au palais, où se trouvèrent aussy avec Mr d'Elbœuf, Mr le duc de Vendosme et Mr le duc de Mercœur, son fils. Les informations faictes contre les autheurs de la sédition furent leues : par lesquelles le marquis de La Boulaye se trouva chargé; contre lequel et un nommé Germain, autrefois advocat et prévost de la monnoie, et qui, depuis, avoit porté les armes, mesmes dans la guerre de Paris ; et contre un appelé Lagneau, marchand de vin, demeurant au port Saint-Paul fut décerné décret de prise de corps, suivant les conclusions des gens du Roy ; et il fut ordonné, en outre, que les informations seroient continuées par addition.

Cette procédure ainsy commencée, les commissaires ont continué les informations et audition des temoins, les 15, 16, 17, 18, et 19, du mesme mois de décembre, et, en mesme temps, les lieutenans civil

et criminel, ont informé d'office, de leur costé, sur les mesmes faicts.

Le samedi 18e un appelé Roquemont, fils du lieutenant-civil de Pezenas, lieu qui appartient à Madame la Princesse la mère, se rendit volontairement tesmoin. Il avoit esté lieutenant d'une compagnie de cavallerie du régiment de Mr le Prince et estoit passé au service de Mr de La Boulaye, dans la compagnie duquel il estoit lieutenant. L'on a prétendu tirer de luy des preuves touschant l'assassinat prémédité contre Mr le Prince. Ce qui est à remarquer, au regard de cet homme, c'est que son père est mort depuis peu, et que Madame la Princesse a le droict de disposer de la charge qu'il exerceoit à Pezenas, qu'il a creu pouvoir mériter, par forme de récompense, déposant selon l'intention de M le Prince, qui a tousjours paru être persuadé qu'on l'a voulu assassiner; quoyque la vérité de la chose soit que ce Roquemont s'est volontairement rendu prisonnier, l'on a voulu faire croire qu'on l'avoit pris en un lieu où il s'estoit caché, et qu'il estoit instruict des desseins que l'on a dressés contre la personne de Mr le Prince ; la vérité est que Roquemont, accompagné d'un de ses amis, alla trouver le Sr Perrault, à qui il dist confidemment quelque chose. Perrault le mena, à l'instant, dans son carosse, chés le lieutenant-criminel, qui après l'avoir interrogé, l'envoya à la conciergerie. Duquel traictement, Roquemont tesmoigna, par ses cris et larmes, estre très indigné, s'estant offert si franchement.

Le lundi 20e MMrs les Princes retournèrent au palais, où se trouvèrent, outre les précédens, Mr le duc de Beaufort, accompagné de Mrs les ducs de Brissac, de

Luynes et de Raiz, et Monsieur le coadjuteur de Paris. Ce conseil pris par ces messieurs de se présenter et de venir avec l'asseurance de leurs visages, pour se deffendre, eux-mesmes, par leur bouche, a paru par les suittes et par l'issue, le plus prudent et le mieux conduict, qui ayt jamais esté pris en affaires de pareille conséquence.

Messieurs des enquestes, sur les instances des députés de Bordeaux, avoient délibéré entre eux, et chargé le plus ancien des présidens des chambres, d'entamer le discours sur l'affaire de Bordeaux[1], et prier Mr d'Orléans de vouloir entendre aux propositions que la compagnie en voudroit faire; mais avec ordre de ne point insister à ne parler d'aucune autre affaire que l'on n'en eust délibéré, au cas que Mr d'Orléans en feist difficulté, comme il feit.

La compagnie ayant pris place, le président Perrot, comme le plus ancien de tous les présidens des enquestes, proposa l'affaire de Bordeaux, afin que la compagnie arrestast que la Reine seroit très humblement suppliée de vouloir donner la paix à cette province là, et de terminer, par son autorité, le différent entre le Parlement et le Gouverneur. Mr le duc d'Orléans respondit que l'affaire estoit accommodée. Coulon, conseiller, repartit et dist que les députés du Parlement de Bordeaux venoient de sortir de la Saincte

1. Le duc d'Épernon, gouverneur de la Guienne, avait excité un très-vif mécontentement à Bordeaux. Des émeutes s'en étaient suivies. Le parlement siégeant en cette ville s'était prononcé contre ce gouverneur, qui obtint des lettres patentes portant l'interdiction de cette cour de justice. Le parlement de Bordeaux envoya des députés à celui de Paris, pour le prier de lui venir en aide. C'est de cette affaire qu'il est ici question.

Chapelle et l'avoient asseuré qu'elle ne l'estoit pas, et que si M^r d'Orléans avoit aggréable, ils entreroient; et il répéta plusieurs fois la mesme chose. M^r le duc d'Orléans fut contrainct d'avouer qu'elle ne pouvoit pas estre dicte entièrement faicte, pour ce que les députés de Bordeaux n'avoient pas le plein pouvoir; mais qu'il osoit asseurer que les propositions et articles résolus seroient acceptés à Bordeaux, et avec joye. M^r le Prince asseura que la déclaration avoit esté envoyée il y avoit quatre jours, et que les députés ne pouvoient encores avoir nouvelles de l'acceptation, mais qu'il asseuroit que la déclaration arrivée, la paix seroit incontinent après conclue. M^r le duc d'Orléans, fit, au sortir de l'assemblée, quelque reproche à Coulon de sa façon de parler : néantmoins la familière conversation qu'a celluy-ci avec ledict seigneur duc, dans la maison duquel il fréquente souvent, faisoit croire que Son Altesse ne luy voudroit pas grand mal de la repartie qu'il luy avoit faicte.

La politique des princes les oblige, quelquesfois, d'anticiper le temps de la vérité et d'affirmer que les choses sont, auparavant qu'elles soient en nature. Car il est vray que la paix de Bordeaux n'estoit point faicte, et que l'on n'avoit encores envoyé aucune déclaration. Le premier président le dist, l'après-disnée du mesme jour, à l'un de ses amis, se plaignant des longueurs et irrésolutions de la court; et luy dist que son fils, Champlastreux, s'en alloit présentement, trouver le cardinal Mazarin, pour le presser de conclurre cet accommodement; et que le lendemain 21^e il s'en iroit trouver la Reine et le cardinal, pour leur remonstrer qu'il estoit absolument nécessaire de termi-

ner l'affaire de Bordeaux, et qu'autrement il estoit impossible d'achever cette grande affaire qui se présentoit dans le parlement, d'autant que les frondeurs opposeroient tousjours celle de Bordeaux. Ensuitte de la proposition de cette affaire de Guienne, les gens du Roy entrèrent et dirent qu'ils avoient trois choses à rapporter à la compagnie : l'une, l'addition aux informations; la seconde, la requeste présentée par le Sr Joly, à la chambre de la tournelle, par laquelle il avoyt demandé qu'il luy fust permis d'informer sur son faict particulier, qui n'avoit rien de commun avec l'action du marquis de La Boulaye, sur laquelle MMrs de la tournelle n'avoyent rien voulu ordonner, d'autant que les chambres assemblées estoient saisies de l'affaire. La troisième estoit une autre requeste présentée à toutes les chambres par ledict Joly, aux mesmes fins que celle qu'il avoit présentée à la tournelle. Le premier président opiniastra beaucoup et feit ce qu'il put, pour empescher que l'on ne délibérast sur la requeste de Joly; mais, enfin, il fut emporté par toute la compagnie, et résolu que l'on en délibéreroit; et, dans cette contestation, plusieurs mauvaises paroles luy furent dictes et reproches luy furent faicts en sa face, comme déniant de rendre la justice. Et cela donna à penser à plusieurs qu'il apprehendoit telles informations faictes à la diligence du Sr Joly, pour l'intérest de M. de Champlastreux, son fils, sur lequel il sçavoit que le soupçon de plusieurs personnes tomboit; et que la moindre charge qui se trouveroit, dans les informations, contre son fils, l'excluëroit de pouvoir présider, dans la compagnie, au jugement d'une si importante affaire. Il appréhendoit aussy que,

l'affaire estant portée à la tournelle, les présidens de Nesmond et de Bellièvre ne s'en rendissent les maistres, et qu'ils ne prissent l'occasion de se ressentir de quelques mauvaises satisfactions qu'ils ont de luy.

L'on mist ensuitte en délibération, si le président Charton pouvoit demeurer dans la compagnie, pour estre juge dans l'affaire de Joly : il passa, à toutes les voix (à la réserve de cinq), qu'il devoit s'abstenir, d'autant qu'il estoit complaignant, et qu'il avoit déclaré qu'on l'avoit aussi voulu assassiner. La lecture des informations fut remise au mercredi 22e. Jusques-là ceux qui ont remarqué de plus près la procédure du premier président, du président de Mesmes[1], et d'autres se sont apperceus qu'ils ont tousjours voulu conjoindre l'assassinat de Joly, l'attentat contre Mr le Prince et l'action de La Boulaye comme n'estant qu'une mesme affaire ; bien que la sédition, que le marquis de La Boulaye avoit voulu exciter fust un crime notoire, et qu'il ne pouvoit pas mesme y avoir de soupçon que le Sr Joly y eust aucune part. Il pouvoit y avoir plus d'apparence que l'assassinat prémédité contre Mr le Prince fust une suitte du dessein que l'on avoit veu esclatter, pour exciter tumulte dans Paris : mais l'un et l'autre n'avoit aucune connexité avec l'assassinat commis en la

1. Henri de Mesmes, frère de Claude de Mesmes, comte d'Avaux, l'un des négociateurs de la paix de Westphalie. Le cardinal de Retz, qui ne l'aimait pas, prétend qu'il était *tremblant comme la feuille* en présence de l'émeute qui grondait aux portes du parlement. Mais c'est là une calomnie. Henri de Mesmes était le digne collègue de Mathieu Molé, et il marchait, comme lui, entre les deux partis extrêmes.

personne de Joly; et il a tousjours paru que le dessein du premier président et de ceux de son party a esté d'envelopper et confondre l'affaire de Joly dans celle de La Boulaye et le prétendu assassinat en la personne de Mr le Prince, afin que toutes les lumières que l'on eust pû avoir pour manifester les autheurs, demeurassent esteintes et estouffées.

Pendant tout le temps que l'on a employé à faire les informations, le premier président a eu des conférences avec Mr le Prince, le cardinal Mazarin et M. Le Tellier, secrétaire d'Estat; et le Sr Perrault, secrétaire de Mr le Prince, est souvent allé, de nuict, chez le premier président, pour traicter ensemble. Le lieutenant criminel a communiqué les informations qu'il avoit faictes, audict Sr Perrault; et quelques uns ont dict, en présence de Mr le Prince.

La présence des ducs de Beaufort, de Brissac, de Raiz et de Luynes et du coadjuteur dans le parlement, diminua beaucoup la confiance du premier président et du président de Mesmes, et l'espérance qu'ils avoient conceue de faire passer cette affaire par où il leur plairoit; et le premier président l'avoua à quelques personnes; et avoit recogneu encores beaucoup de chaleur dans le parti de ces Messieurs qui, par leur présence, animèrent tous leurs amis.

Le mardi 21e l'on porta ordre de la court, à Mr l'Archevesque de Paris[1] de se trouver le lendemain au parlement : et cela se faisoit à dessein d'en ex-

1. Pierre de Gondi, cardinal de Retz, né à Lyon en 1533, archevêque de Paris en 1570. Son neveu, le célèbre cardinal de Retz, fut nommé son coadjuteur en 1598. Pierre de Gondi mourut le 17 février 1616, à l'âge de quatrevingt-quatre ans.

clurre Mr le coadjuteur : et Mr l'Archevesque vouloit y venir, mais la bonne fortune de Mr son neveu voulut que son mal ordinaire luy prist, de sorte qu'il ne put s'y rendre, et Mr le coadjuteur y assista et eut l'occasion de parler dignement et hautement, comme il feit, à sa justification. Il n'est pas hors de propos de remarquer la vérité du faict touchant Mr l'Archevesque, qui, nonobstant les prières de son frère de Gondy, père de l'Oratoire[1], et de ses neveux, fils de celluy-ci, à scavoir, MMrs le coadjuteur de Paris et duc de Raiz, vouloit aller prendre sa place au palais; sans considérer qu'il faisoit un tort irréparable à Mr le coadjuteur, si luy donnant l'exclusion, il luy ostoit le moyen de se justifier par sa bouche.

N'ayant pu rien obtenir de luy, pour le persuader, ils se servirent de l'entremise de l'un de ses domestiques, auquel il a grande créance : aussy luy déféra-t-il plus qu'à son frère et à ses neveux.

Le mercredi 22e tous les susdicts princes, ducs et pairs retournèrent au palais; et, de surcroist, s'y trouva le mareschal de La Mothe-Houdancourt, conseiller honoraire, en compagnie de Mr le Prince; et s'y rendirent dès les sept heures du matin. Dès l'entrée, il y eut grande contestation touchant la requeste présentée par le Sr Joly, sur laquelle l'on devoit délibérer, suivant l'arrest du 20e. Mais le premier président, avec une véhémence toute extraordinaire, s'y

1. Philippe-Emanuel de Gondi, né à Limoges en 1581. Il fut général des galères, et seconda saint Vincent-de-Paul dans la fondation de ses œuvres de bienfaisance. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire après la mort de sa femme. Il était le père du coadjuteur, et mourut dans sa terre de Joigny le 29 juin 1662.

opposa, et dist qu'il s'agissoit de l'intérest du Roy, de sa personne et de son Estat, qui devoit estre préféré à celluy d'un particulier; qu'il estoit nécessaire de poursuivre l'instruction du procès et voir les informations faictes contre ceux qui avoient conjuré de se saisir de la personne du Roy, d'assassiner M^r le Prince, le chancellier et les principaux ministres, luy mesme qui parloit et plusieurs autres de la compagnie; que cette conjuration, qui devoit faire soulever Paris, tendoit à la ruine de l'Estat et que les conjurez avoient intelligence avec les ennemis de la France. Le président de Mesmes appuya la déclamation de son collègue par un long discours estudié; et, l'un et l'autre, parlèrent avec tant de véhémence et de hardiesse, que pas un de la compagnie, par respect aux intérests du Roy et de l'Estat, dont ces deux présidens vouloient qu'il s'agist seulement en cette affaire, ne voulut presser davantage la délibération sur la requeste de Joly.

Les gens du Roy entrèrent à l'instant dans la grand'-chambre et apportèrent les informations, afin qu'elles y fussent leües, sur lesquelles mesmes ils n'avoyent point encores dressé leurs conclusions, et ils n'avoyent pas leu la déposition de Roquemont. La reigle ordinaire et prattique du palais vouloit que les informations fussent leues, selon l'ordre des dates des dépositions : cependant le premier président voulut que la déposition de Roquemont fût leue la première, bien qu'il n'eust esté interrogé que le jour précédent et assez tard. Cette affectation fut remarquée, comme si le premier président eust esté asseuré que les charges qu'elle contenoit estoient si violentes qu'elles ren-

droient les accusés convaincus; et que cette lecture préoccuperoit tellement l'esprit des juges, qu'il ne leur resteroit aucun scrupule dans l'âme. Et d'autant que cette déposition de Roquemont n'avoit encores esté mise en grosse, la minutte fut leue par le greffier criminel Drouet.

La déposition dudict Roquemont chargeoit principalement Hericourt, gentilhomme appartenant à Mr de Beaufort, que le déposant disoit avoir esté, le 11e au soir, sur les six heures, au bout du Pont-Neuf, avec le marquis de La Boulaye. Mr de Beaufort interrompit et dist que cela estoit faux et qu'il justifieroit qu'Hericourt n'avoit point esté avec le marquis de La Boulaye, tout ce jour là. L'on luy imposa silence, et luy fut dict qu'il ne pouvoit parler, en se deffendant, ou quelque autre, dans la place où il estoit; de manière qu'il se teut.

Les trois dépositions qui furent leues en suitte sont très remarquables, tant par la qualité des tesmoins, que par les circonstances qui les accompagnent.

Ces témoins sont.... Canto[1], Sr de La Comette ou de Comen, Béarnois, qui a esté dans les trouppes de Paris, pendant les derniers mouvemens, et il est présentement commis de La Rallière, grand maltostier, qui l'a produit; et l'on sçait aussi que ce Mr de La

1. Le cardinal de Retz dit qu'il avait été condamné à être pendu à Paris, et que Pichon avait été mis sur la roue, en effigie, au Mans; enfin, qu'il y avait preuve de fausseté à la tournelle contre Sociendo, puis il ajoute : « La Comette, Marcassar, Gorgibus, filoux fieffés. Je ne crois pas que vous ayez vu, dans les petites Lettres (*les Provinciales*) de Port-Royal, des noms plus saugrenus que ceux-là, et Gorgibus vaut bien Tambourin. »

Comette a esté ministre des plaisirs du mareschal de Grammont. Le second s'appelle.... Pichon, Sr de La Charbonnière, produict par Cohon, Évesque de Dol, prélat fameux. Ce Pichon a porté les armes pour la ville de Paris, dans les trouppes du marquis de Duras, et avoit esté son lieutenant; et, pendant ce temps là, il desrobba des chevaux, pour lequel vol peu s'en fallut qu'il ne fust condamné au gibet.

Le troisiesme s'appelle Sociendo, marchand Bourdelois, qui s'est donné, dans les informations, la qualité de député du peuple de Bordeaux, pour entretenir intelligence avec celluy de Paris. Ce personnage, pour dresser des pièges aux moins advisés, tenoit des discours injurieux contre la Reine, et si infâmes qu'ils foisoient horreur. Il traictoit de mesme langage le cardinal Mazarin. Il s'estoit logé dans le voysinage du Sr Guyonnet, député du Parlement de Bordeaux, qu'il visitoit souvent et ne manquoit jamais de l'aller trouver sur le poinct qu'il achevoit ses despesches pour Bordeaux; et faisant le zélé en paroles, il s'acquist la confidence du Sr Guyonnet, qui s'est laissé surprendre, et a esté si simple que de confier ses paquets à Sociendo, qui, au lieu de les mettre au bureau de la poste, les portoit au cardinal Mazarin. Depuis que ce Bourdelois s'est signalé de la sorte, l'on a sceu qu'il estoit fils d'un Portuguais Mahométan, banqueroutier à Bordeaux; et, à présent, estoit maquereau dans le Marais, et espion de la Rallière sur le port au foin.

Ces deux premiers tesmoins se sont trouvés munis de brevets du Roy, signés Le Tellier, dont le premier en date est du 6e novembre 1649, par lesquels le Roy leur donne asseurance et indemnité de pouvoir assister

dans toutes les assemblées des factieux, qui travailloient à exciter nouvelle sédition dans Paris; sans que, pour cela, ils peussent encourrir aucun crime, n'y estre tenus pour complices des actions qui s'y pourroient commettre. A la faveur de tels brevets, ces deux, Canto et Pichon, et Sociendo, sans commission par escrit, se sont meslés et intrigués, l'espace de six semaines, avec les plus zélés et ardens de Paris, pour la conservation des rentes de l'hostel-de-ville, dont l'affaire s'est traictée, avec très grande chaleur, pendant les mois d'octobre et de novembre. Et d'autant que le nombre des intéressés estoit grand, il s'est souvent faict des assemblées des rentiers, afin d'adviser aux moyens de se faire payer. Et comme, en une si grande multitude d'intéressés de toutes conditions et humeurs, il se trouve des furieux et estourdis, que la phrénésie et passion emportent à dire des choses autant criminelles qu'extravagantes, et autant difficiles, voire mesme impossibles à exécuter, qu'elles ont esté facilement poussées au dehors par la violence de l'imagination eschauffée et remplie d'espèces chimériques, il s'est rencontré des personnes, entre ces rentiers, dont la bile s'est allumée et qui, transportées de fureur et de passion, peuvent avoir tenu des discours et faict des propositions très criminelles. Avec telles personnes, ces trois tesmoins ont long temps prattiqué, comme avec ceux qui estoient plus propres à fournir matière à l'employ dont ils s'estoient chargés par les brevets. Employ certainement qu'ils avoient recherché, ou accepté, lorsqu'ils en ont esté recherchez, veu qu'aucun d'eux n'estoit intéressé dans le payement des rentes. Et l'on peut vraysemblablement

présumer que telle canaille, par discours séditieux et aggréables aux esprits transportés de passion, auront encores irrité d'autant plus la fureur de ces estourdis, qui auroit pu estre appaisée et tempérée par les remonstrances de gens sages et prudens.

L'imprudence des ministres, qui, par des brevets et contre-lettres, ont donné la licence et la hardiesse à ces scélérats, a esté telle qu'ils ont, par ce moyen, fomenté les semences de la sédition : de sorte que, si l'action de La Boulaye eust esté suivie d'un tumulte, il n'y a pas de doubte que ceux que ces trois infames avoient provoqués, par leurs discours séditieux, eussent porté le feu par tous les quartiers de Paris et eussent allumé une sédition très pernicieuse; et la seureté qu'ils avoyent donné à cette canaille, afin de descouvrir l'intention des personnes, eust servi à embraser une autre fois tout l'Estat, et l'eust précipité en un abysme de confusions. Ils n'ont pas esté plus sages et advisés, lorsqu'ils se sont servis du tesmoignage de ces gens de bien, sans supprimer les brevets qui destruisent la foy de telles personnes, gagnées, non seulement pour estre inspecteurs et tesmoins oculaires, mais encores pour tendre des pièges aux simples et surprendre l'innocence la plus ingénue. Sorte d'hommes tousjours détestée et abhominée en tous les siècles; qui n'a trouvé employ que sous les Tibères, Caligules, Domitians, et autres monstres tirés de l'enfer, par la justice de Dieu, lorsqu'il a voulu chastier le genre humain et mettre la confusion dans les Estats et la société civile. Si, dans le dessein qu'ils avoient, ils eussent travaillé finement et adroictement, ils devoient se servir de ces gens là pour délateurs secrets et en avoir d'autres

subordonnés, que Canto et Pichon auroient indiqués, pour servir de tesmoins.

Les dépositions de ces trois sont en forme de journal, dans lequel ils rapportent, de jour en jour, ce qu'ils ont ouy dire à ceux avec qui ils avoient contracté familiarité. Ceux qui sont chargés sont : le nommé Parrin des Coustures, secrétaire du Roy, capitaine de son quartier, dans la paroisse Saint Germain-de-l'Auxerois; Des Martineaux, qui a esté prévost de Melun et advocat; Portail, advocat, natif de Poitiers; les appelés Belot et Germain. Ces tesmoins chargeoient encore Mr de Beaufort; le coadjuteur de Paris; Broussel, conseiller; Charton, président aux requestes du palais, et Joly; et, outre cela les nommés Parmentier et Matharel, et Mr le marquis de Noirmonstier.

Des Coustures est accusé d'avoir dict qu'il falloit tuer Mr le Prince, d'Emeri[1], le chancelier[2] et tous les partizans; qu'il falloit en faire autant du premier président, qu'il estoit un meschant homme, et que le Prince et luy estoient deux testes en un bonnet. Et Des Martineaux se trouve chargé d'avoir dict, que, s'il ne se rencontroit personne qui voulust tuer Mr le Prince, qu'il feroit faire le coup par son fils appellé Granvilliers. Et, en general, ils deposent que ces bourgeois desnommés dans les informations, complottoient et ourdissoient la trame d'une conjuration la plus ardue et difficile, mais furieuse et funeste, dont la mémoire des hommes puisse fournir aucun exemple.

1. Michel Particelli, seigneur d'Émery, surintendant des finances.

2. Pierre Séguier.

Il importe cependant beaucoup de ne pas exaggérer et relever les desseins et entreprises de cette nature au-dessus des forces des entrepreneurs et autheurs, d'autant que la vraysemblance les destruit, et il est plus difficile de persuader qu'elles soient tombées dans l'esprit d'un ou de plusieurs hommes, auxquels les moyens manquent pour l'exécution.

Lorsque Mr le coadjuteur de Paris entendit que ces tesmoins le chargeoient d'avoir receu La Boulaye et ces séditieux, dans sa maison, le samedi après midy, il voulut parler, aussy bien que Mr de Beaufort avoit voulu faire; mais il fut interrompu par Messieurs le premier président et le président de Mesmes, en luy disant qu'il ne pouvoit parler et se deffendre, de la place en laquelle il estoit, et qu'il en verroit bien d'autres.

La déposition du laquais du Sr Ferrand, président des Comptes, en Bourgogne, fut aussy leue. Il faut remarqùer que le Sr Ferrand est logé sur le quai, dans une maison qui a communication avec celle de Mr le Prince, duquel il faict profession publique de dépendre. Ce laquais, dans sa deposition, dict avoir esté envoyé par son maistre au port Saint-Landri, porter des fruists à l'un de ses amis[1] : d'où estant sorti, il veid grand nombre de personnes qui sortoient de la maison de Mr Broussel, qu'il suivit jusques en la maison de Mr le coadjuteur : et eux estans montés dans

1. Le port Saint-Landry était situé sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui le quai Napoléon. C'étoit, dit Du Breuil, le port « où abordoient les basteaux chargez de vivre ou d'autres provisions qu'on amenoit par eaux; d'où est venu le proverbe : *c'est le port Saint-Landry, le vieil passage.* » (Antiquitez de Paris, 1639, p. 71). Broussel demeurait rue Saint-Landry, auprès du port.

la sale de cette maison, il demeura dans la court ; et il dict qu'au sortir il entendit parler de s'assembler, le soir, et du mot du guet : *Bordeaux*. Lorsqu'il fut de retour au logis, il racompta tout haut au S[r] Ferrand, son maistre, ce qu'il avoit veu et entendu : avec lequel se rencontra alors le S[r] de La Berchère, maistre des requestes, frère du premier président de Grenoble ; qui entendit aussy la relation de ce laquais. MM[rs] Ferrand et de La Berchère demeurèrent d'accord entre eux de ne poinct parler de ce qu'ils avoient entendu de ce laquais, auquel ils commandèrent le silence ; mais le S[r] de La Berchère sortit et observa très mal ce dont il avoit convenu avec le S[r] Ferrand : il s'en alla chez M[r] Servien[1], à qui il communiqua ce qu'il avoit appris de ce laquais ; et celluy-là, à l'instant, en escrivit un billet au cardinal Mazarin, qui l'envoya aussytost au S[r] Perraut ; et cettuy-ci, à l'heure mesme, envoya au logis du S[r] Ferrand, qui recogneut le peu de sincérité du S[r] de La Berchère, et commanda à son laquais de dire naïvement tout ce qu'il sçauroit.

Il y eut encores quelques autres dépositions de tesmoins, mais de moindre considération que les premiers.

Pendant la lecture des informations, qui dura quatre heures, les gens du Roy travaillèrent à dresser leurs conclusions, et eurent grant différent et contention entr'eux. M[r] le procureur général Melian estoit d'avis de conclurre, non seulement contre ces bourgeois, mais encores contre MM[rs] de Beaufort, le coad-

1. Conseiller d'État, qui a pris une grande part au traité de paix de Westphalie, né en 1593, mort le 12 février 1669.

juteur de Paris, Broussel, Charton et Joly. Les deux advocats du Roy, MM[rs] Talon et Bignon, furent de contraire avis, ne trouvant pas de quoy, par les informations, de conclurre, et principalement contre les trois premiers. Le procureur général l'emporta dessus les deux autres, et, pour ses raisons, il leur dist qu'il tenoit la plume et qu'il estoit maistre de l'affaire; et, qu'au reste, il avoit bon garend de son action. Quelques personnes bien informées ont asseuré que les conclusions avoient esté concertées avec le chancellier. L'on a aussy descouvert que le procureur général avoit pris ses conclusions contre MM[rs] de Beaufort, le coadjuteur et Broussel, ayant esté prattiqué et sollicité par M[r] de Chavigny, à qui M[r] Melian a l'obligation de sa charge de procureur général, et M[r] de Chavigny avoit faict cette sollicitation, à l'instance de M[r] le Prince, auquel il s'est attaché depuis longtemps, pour s'appuyer de sa faveur et de son crédit.

Le procureur général seul apporta les conclusions qui portoient décret de prise de corps contre Des Coustures et sa femme, Belot, Portail, Des Martineaux, père et fils; adjournement personnel contre M[rs] Charton et Joly : et que MM[rs] de Beaufort, le coadjuteur et Broussel seroient assignés pour estre ouys à la court. Les deux advocats du Roy trouvèrent fort estrange la façon de procéder de leur collègue; et, comme l'on a appris d'eux, ils furent sur le poinct de venir déclarer à l'assemblée qu'ils n'estoient poinct de l'advis des conclusions, desquelles la compagnie demeura fort indignée, y voyant ces derniers Messieurs compris. L'on remarqua aussy que le marquis de Noirmonstier, quoyque chargé par les dépositions, et

aussy les nommés Matharel et Parmentier n'estoient poinct compris dans ces conclusions. Le crédit du chancellier en avoit excepté Matharel, qui luy estoit redevable du prix d'une charge au sceau, qu'il avoit nouvellement acheptée, et que le chancellier appre-hendoit de perdre, si Matharel eust esté compris dans les conclusions.

La lecture de ces informations et conclusions estant achevée, il fut question de délibérer : et d'autant, que, par ces conclusions, il y en avoit quatre de la compagnie qui estoient notez, il estoit raisonnable qu'ils se retirassent, et on leur dist qu'ils devoient le faire : à quoy Messieurs de Beaufort et le coadjuteur consentirent volontiers. Mais Mr Broussel dist qu'il estoit prest de sortir, pourveu que Mr le premier président se retirast aussy; et luy addressa la parole, en cette sorte : « Monsieur, vous scavés bien, en vostre conscience, que vous ne pouvés pas estre mon juge, et les raisons vous en sont cogneues. » Il fut donc question de délibérer touchant ceux qui devoient s'abstenir; et MMrs de Beaufort et le coadjuteur furent rappelés. Mr Broussel estant venu en ordre d'opiner, parla ainsi : que ce qui se faisoit aujourd'huy contre luy, estoient les effects d'une haine invétérée qu'on luy portoit, pour s'estre opposé aux désordres et corruptions que l'on avoit voulu autoriser dans la grand' chambre. Que c'estoit une chose insupportable et digne de compassion de voir qu'on ayt complotté de l'opprimer par de fausses accusations et tesmoins subornés. Qu'il pouvoit prouver que l'on avoit sollicité et suborné des tesmoins, pour déposer contre luy. Que ceux qui le chargeoient, par leurs dépo-

sitions, estoient gens de néant et corrompus. Que ce qui paroissoit mesmes par les informations, alloit autant à le descharger qu'à l'accuser. Qu'il estoit vray que, le samedy, quelques gens vinrent chez luy fort eschauffés, qui luy proposèrent de faire battre la caisse en plusieurs quartiers ; ce qu'il détourna et empescha, par ses remonstrances ; et il les renvoya tous dans leurs maisons. Enfin, son advis fut que tous les intéressés et tous leurs parens, au dégré de l'ordonnance, devoient s'abstenir, tant ceux qui estoient nommés dans les conclusions, que ceux contre lesquels les tesmoings, par leurs dépositions, asseuroient qu'il y avoit eu dessein ; qui, par cela, devenoient parties intéressées.

Mr le coadjuteur de Paris commencea par ces paroles[1] : « Messieurs, c'est icy la suitte du complot commencé, dès hier, contre moy ; par lequel l'on a voulu m'opprimer. Hier l'on envoya ordre du Roy à Mr l'Archevesque de Paris, de se trouver aujourd'huy, dans cette compagnie, afin de m'en exclurre et de m'oster le moyen de me deffendre et de me justifier, par ma bouche. » Il adjousta que cette trame estoit la plus meschante et diabolique que l'on puisse se l'imaginer; et qu'il avoit des preuves et des lumières, que, par faussetés et suppositions, l'on avoit voulu le perdre. Que si l'on eust voulu luy permettré de parler, lorsqu'il avoit ouvert la bouche, pour se deffendre dés

1. « J'ôtai mon bonnet pour parler, dit le cardinal de Retz, dans ses Mémoires ; et le premier président, ayant voulu m'en empêcher, en disant que ce n'était pas l'ordre, et que je parlerais à mon tour, la sainte cohue des enquêtes s'éleva, et faillit à étouffer le premier président. » Retz donne ensuite son discours.

choses que l'on luy mettoit sus, qu'il s'asseure que les gens du Roy n'eussent pas esté si avant que de le nommer dans leurs conclusions. Qu'il estoit vray que quelques gens, disposés à esmouvoir sédition, estoient venus en sa maison, le samedi 11e mais qu'il estoit vray aussy qu'il les empescha d'exciter aucun tumulte, par les remonstrances qu'il leur feit; et qu'il pria aussy le marquis de La Boulaye de se retirer et sortir de sa maison, après l'action qu'il venoit de commettre; et qu'il avoit plusieurs personnes de la court pour tesmoins, et entr'autres MMrs les abbés Tubœuf et de Tonnerre; et que le Sr de La Boulaye luy dist qu'il n'estoit venu là, que pour demander pardon à Mr de Beaufort de la faute qu'il avoit commise, estant logé dans sa maison. Que son advis estoit que véritablement tous les intéressés devoient s'abstenir, tant ceux contre lesquels les accusés avoyent eu dessein, que ceux contre qui les gens du Roy avoient conclu.

Mr de Beaufort, en opinant dist, qu'encores qu'il n'eust pas esté instruit dans toutes les formes de la justice, que, néantmoins par les cognoissances qu'il avoit acquises dans la compagnie, il luy sembloit raisonnable que tous les intéressés devoient s'abstenir. Et il s'addressa, de cette sorte à Mr le premier président : « Et vous, Monsieur, qui voulés estre assassiné, il est raisonnable que vous vous absteniés. »

Le Sieur Quatresous, opinant sur ce faict, releva la forme des informations, la qualité des tesmoins et les contrelettres; et il soustinst qu'il n'y avoit aucune apparence que personne de la compagnie eust voulu attenter à la personne de Mr le Prince, pendant la paix, puisque, pendant la guerre et lorsqu'il travailloit à

nous faire mourir de faim, il n'estoit sorti, dans la compagnie, que des termes d'honneur et de respect, lorsqu'on avoit parlé de luy. Paroles que Mr le Prince ne trouva pas mauvaises.

Finalement la délibération passa de cent voix contre octante, que, seulement les nommés dans les conclusions des gens du Roy s'abstiendroient, quant à présent. Mr le président de Thou, parent au quatriesme degré de Mr le Prince, s'abstint et se déporta de cognoistre de l'affaire, suivant l'ordonnance. Il creut que les autres intéressés feroient de mesme, comme ils estoient obligés par les lois de l'honneur et de la conscience.

L'assemblée avoit commencé devant les huit heures du matin, et ne finit qu'à quatre heures du soir. Mr d'Orléans, après que la compagnie fut levée, fit de grandes caresses à Mr Broussel, et luy rendit des tesmoignages de l'estime qu'il faisoit de sa probité et vertu. Il dist aussy à quelques uns, que, dans toutes ces informations il n'y avoit que des bagatelles, et qu'il n'y avoit pas de quoy faire fouetter un chat.

MMrs les Princes, en se retirant, passèrent toute la sale, sans qu'aucun donnast signe d'applaudissement; mais, lorsque Mr de Beaufort passa, après eux, avec Mr le coadjuteur, il fut recueilli par les applaudissemens de plusieurs centaines de personnes qui les environnèrent.

Le jeudi 23e, Mr de Beaufort, accompagné de MMrs de Brissac, de Luynes, de Raiz et du coadjuteur de Paris, s'en alla au palais, pour demander justice et la continuation de la délibération, pour leur justification; où estans entrés, les enquestes s'y rendirent à l'instant.

Le premier président se trouva seul sur le grand banc, les autres présidens ne s'y estans point rendus ce jour là. MM[rs] les Princes aussy ne s'y trouvèrent pas. Toute cette séance fut employée à faire des insultes et reproches au premier président. M[r] de Beaufort luy feit reproche, comme à l'auteur de l'accusation dont il estoit noté d'avoir eu intelligence avec des coquins qui avoient faict dessein d'assassiner luy, premier président; et il luy parla de cette sorte : « Vous sçavez, Monsieur, que M[r] le coadjuteur et moy vous avons sauvé la vie, par trois fois, et que c'estoit faict de vous, si nous n'eussions retenu le peuple qui estoit animé contre vous. » Le premier président luy respondit qu'il estoit vray. Et, sur cela, M[r] de Beaufort continua et luy dist : « Monsieur, vous nous rendés aujourd'huy d'estranges tesmoignages de vostre recognoissance, de nous avoir faict comprendre au nombre des accusés. » Le premier président feit de grands sermens et affirma de n'avoir jamais veu les informations. M[r] le coadjuteur luy feit de pareils reproches, et passa aux attachemens d'intérêt que le premier président avoit à la court, de laquelle il avoit receu en dons et gratifications cent mille livres de rente; et de fraische date, la Trésorerie de la Saincte-Chapelle. M[r] Broussel y adjousta aussy, pour son regard, que la haine qu'on luy portoit, venoit de ce qu'il s'estoit opposé à toutes les violences et friponneries que l'on avoit voulu autoriser dans la grand'chambre. Plusieurs luy feirent plusieurs autres reproches, et aussy du déni de justice en l'affaire de Joly qu'il a tousjours éludée, et empesché que l'on ne délibérast sur les requestes qu'il a présentées. Le premier président fut si mal traicté, cette

matinée, qu'il excita la pitié et compassion de ceux mesme qui improuvoient sa procédure.

Le Sieur Quatresous, conseiller, agita fort les brevets et contre-lettres données à des tesmoins ; et parlant des espions, il dist qu'en l'année 1648, lorsque quelques personnes s'en vinrent, par ordre de la court, aux environs de la maison de Mr le président de Mesmes, pour espier et observer qui entroit et sortoit de son logis, celluy-ci envoya le prier de vouloir parler de cette action et de la relever comme tyrannique. Traict de la prudence de Mr le président de Mesmes, qui, dans les choses qui touchent la cour, va si réservé qu'il aime mieux passer (pour) pusillanime, que de rien faire contre le gré des ministres; et s'il est trop picqué au jeu, il sçait se servir addroictement du ministère d'autruy.

Le vendredi 24e, MMr les Princes, les ducs et pairs et conseillers honoraires ci-dessus nommés se trouvèrent au palais. Mr le duc d'Orléans blasma l'action et l'assemblée du jour précédent, et il dist que l'on n'avoit pu s'assembler. Mr Brizart, conseiller de la troisième des enquestes, respondit que ce n'estoit que la continuation de l'assemblée desjà commencée. Ce jour, MMrs de Beaufort, le coadjuteur de Paris, Broussel et Charton présentèrent leur requeste de récusation contre le premier président, son fils Champlastreux et toute leur parenté, veu qu'ils estoient intéressés et parties dans l'affaire. Cette requeste, outre les causes de récusation, contenoit encores des plaintes touchant la façon de procéder que l'on tenoit en cette affaire; et la qualité des tesmoins dont la vie est infâme.

Mr Broussel, s'adressant à Mr le Prince, luy parla

ainsi : « Monsieur, nous avons mesmes causes de récusation contre vous que contre M[r] le premier président ; mais nous avons creu que vous estiés assés généreux et juste pour vouloir vous abstenir d'estre juge en cette cause. Vous sçavés que vous estes homme, et par conséquent susceptible de passion, et surtout, en cette affaire, où l'on a faict de si mauvaises procédures. » A quoy M[r] le Prince ne respondit rien.

Le S[r] Joly présenta pareille requeste, et aux mesmes fins ; et M[r] le premier président passa deux fois le barreau, pour se deffendre des causes de récusation contre luy alléguées, après avoir eu communication des requestes. Et encores que pour l'ordinaire, tous les juges récusés s'abstiennent, sans aucune contestation, le premier président allégua les raisons pour lesquelles il devoit demeurer, et il insista avec telle véhémence, que l'on voyoit manifestement qu'il agissoit, en cette affaire, comme partie intéressée, et non comme juge désintéressé.

La troisiesme requeste de récusation fut présentée par le nommé Portail, contre M[r] Hennequin, S[r] de Bernay, d'autant qu'il est oncle du S[r] Le Féron, prévost des marchands, contre lequel Portail a procès en qualité de rentier ; et aussy, à cause qu'il est autheur du Factum pour les rentiers, contre le dict S[r] Le Féron. Les uns et les autres se retirèrent, scavoir est : le premier président et ceux qui estoient récusés avec luy, dans le greffe ; et les récusans, dans la quatrième chambre des enquestes. Le président de Mesmes voulut qu'on regardast s'ils estoient dans le greffe et que la compagnie en fust asseurée ; affectation jugée ridicule et pédantesque, en cette rencontre,

de vouloir, par une bagatelle, faire observer exactement les formes; pendant qu'au mesme lieu et à la mesme heure, contre toutes les formes, au préjudice de la dignité de la compagnie, la grand'chambre se trouvoit pleine d'estrangers, dont il y en avoit d'armés. La matière fut mise en délibération, et les causes de récusation alléguées contre Mr le premier président furent examinées. Le premier advis fut celluy des rapporteurs : *Qu'il pouvoit demeurer*. Il fut suivi par tous ceux de la grand'chambre, trois exceptés. Entre ceux qui furent de ce premier avis, Mr Sevin, conseiller de la grand'chambre, dist en opinant, : *Qu'il falloit que Mr le premier président demeurast, et que mesmes il ne devoit pas sortir de sa place, pour respondre sur les faicts de la requeste*. Qui estoit une adulation putide (*sic*) et insupportable; et il exaggera son advis, de sorte qu'à l'entendre, l'on eust dict que le salut de l'estat en dépendoit. La considération de son intérest particulier, pour avoir le sac et n'estre pas oublié dans les distributions des procès, luy donna le courage d'opiner de la sorte. Le second advis fut ouvert par Mr Laisné, aussy de la grand'chambre, qui fut que Mr le premier président ne pouvoit demeurer juge, ny aucun de ses parens, au degré de l'ordonnance.

Le troisiesme fut ouvert par Mr Portail, qui estoit que l'on laissast à la relligion du premier président de s'abstenir.

Il n'y eut, cette journée, que huict de Messieurs des enquestes qui peussent opiner, et la parole demeura à Mr Quatresous, qui fut d'advis que Mr le premier président s'abstint. Il allégua pour raison que luy

estant partie, et prétendant qu'il dépendoit des délibérations de la grand'chambre d'assembler toutes les autres, qu'il avanceroit ou reculeroit la procédure de cette affaire, selon son appétit. Qu'il n'y avoit pas lieu de s'estonner si l'on récusoit un premier président, puisque tout le parlement de Provence avoit esté récusé; en suitte de quoy l'on avoit accordé des évocations générales.

A l'issue de l'assemblée, il y eut quelques uns du bas peuple qui crièrent : *Vive le Roy et Mr de Beaufort!* lorsque celuy-ci passoit au travers de la salle. D'autres aussy disoient tout haut : *Chapeau bas, c'est Mr de Beaufort.* Acclamations qu'ils n'avoient point données à MMrs les Princes; de quoy Mr le Prince, qui les entendit, fut fort touché, et il dist à Mr d'Orléans que ce n'estoit que quelque canaille qu'il pouvoit dissiper, y envoyant ses gardes; et desjà, le vicomte d'Autels, qui en est le capitaine, se préparoit à aller charger tels acclamateurs, lorsque Mr le duc d'Orléans l'empescha; et si les mouvemens de Mr le Prince eussent esté suivis, il en eust, peut-estre, réussi quelque notable esclandre et rumeur.

Le samedi 25e, jour de Noël, Mr le coadjuteur prescha, devant vespres, à Saint Germain-de-l'Auxerrois, et il ne toucha que des points de théologie, sans toucher directement ny indirectement des affaires présentes.

Le 26, à deux heures du matin, Mr le Prince, qui estoit allé à Trie, Mr le Prince de Conty et Madame de Longueville leur sœur, assistèrent au mariage du duc de Richelieu, avec la fille du Sr du Vigean, vefve du Sr de Pons Myossans. Et ce mariage, autorisé par

Mr le Prince, au desceu de la duchesse d'Aiguillon, tutrice du duc de Richelieu, et de la Royne et de son conseil, dont Sa Majesté fut fort irritée contre Mr le Prince, sans luy en tesmoigner autre chose, sinon qu'elle luy dist que Madame d'Aiguillon feroit rompre ce mariage, comme clandestin. A quoy Mr le Prince respondit qu'il ne pensoit pas qu'un mariage autorisé par sa présence, pust estre rompu, comme clandestin. Mais la Reine se reserva, au 18 janvier suivant, à luy faire sentir les effects de son indignation[1].

Le mercredi 29e décembre, MMrs les Princes assistèrent à l'assemblée; et, à l'entrée, le Sr Joly et ceux qui agissoient pour luy, présentèrent une nouvelle requeste de récusation, avec une expression plus ample des causes d'icelle, contre Mr le premier président et son fils; et encores contre MMrs Doujat, père et fils, alléguans la parenté, en celle-cy; mais il pouvoit encores adjouster que ledit Sr Doujat, dans les commencemens de l'instruction de cette affaire, s'estoit déclaré avoir créance entière que le prétendu assassinat commis en la personne de Joly, estoit une fourbe et un complot faict avec les frondeurs de se faire assassiner, pour exciter sédition.

Mr de Beaufort, le coadjuteur et Broussel présentè-

1. Armand de Vignerot, duc de Richelieu, né en 1629, mort en 1715, était héritier du nom et de la fortune du cardinal, son grand oncle. Quoique encore mineur, il épousa Anne Poussart, fille de François Poussart, marquis du Vigean et d'Anne de Neufbourg. Elle était veuve du comte de Pons. Sans fortune, sans jeunesse et sans beauté, elle avait su néanmoins inspirer une violente passion au jeune duc de Richelieu, qui l'épousa, comme on vient de le voir, en 1650, contre le gré de la duchesse d'Aiguillon, sa tutrice, et contre celui de la reine.

rent aussy une seconde requeste de récusation contre le premier président et ses parens[1]; et le S[r] Charton employoit les mesmes causes qu'eux.

Par cette requeste ils alléguoient les causes de la haine que le premier président leur portoit, depuis la paix de Ruel, pour raison des choses qui s'y estoient traitées, et de la façon qui y avoit esté tenue. Le coadjuteur alléguoit, en son particulier, le différent qu'il avoit eu avec M[r] l'évesque de Bayeux, fils du premier président, et trésorier de la Saincte-Chapelle[2], pour ce qui concerne les droits épiscopaux que ce trésorier prétend avoir dans le destroit du palais; et il se plaignoit du mauvais et incivil traitement qu'il avoit receu du premier président, lorsqu'il estoit allé le trouver en sa maison, pour se plaindre à luy, civi-

1. « Le 29, nous entrâmes au palais avant que messieurs les princes y fussent arrivés, et nous y vînmes ensemble, M. de Beaufort et moi, avec un corps de noblesse qui pouvait faire trois cents gentilshommes.... Tout le monde était dans la défiance, et je puis dire sans exagération que, sans même excepter les conseillers, il n'y avait pas vingt hommes dans le palais qui ne fussent armés de poignards. Pour moi, je n'en avais point voulu porter : M. de Brissac m'en fit prendre un par force, un jour où il paraissait qu'on pourrait s'échauffer plus qu'à l'ordinaire.... M. de Beaufort, qui était un peu lourd et étourdi de son naturel, voyant la garde du stylet dont le bout paraissait un peu hors de ma poche, le montra à Arnauld, à La Moussaye et à des Roches, capitaine des gardes de M. le Prince, en leur disant : « Voilà le bréviaire de M. le coadjuteur. » J'entendis la raillerie; mais, à dire vrai, je ne la soutins pas de bon cœur. (Retz, *Mémoires*, t. XLV, 2e série, p. 89-90, de la collection Petitot.)

2. Édouard Molé, évêque de Bayeux, du 14 février 1649 au 6 avril 1652. Il fut nommé le 15 mai 1649, trésorier de la Sainte-Chapelle; ce qui donna lieu à de longs débats. (V. les *Mémoires de Mathieu Molé*, publiés par M. Aimé Champollion-Figeac pour la *Soc. de l'Hist. de France*, t. IV, p. 33 et 48.)

ient, de l'entreprise du trésorier sur la jurisdic-
n de l'archevesque. Il articuloit aussy un faict :
l'une affaire entre deux ecclésiastiques ayant esté
envoyée par la grand'chambre, devant luy, coad-
uteur, le premier président auroit dict : « Voilà un
beau renvoy devant la Fronde! » Et, en commun, ils
le reprochoient, d'autant qu'il affectoit trop ardem-
ment de demeurer juge; qu'il avoit tesmoigné sa pas-
sion, en toutes les rencontres, contr'eux récusans;
qu'il avoit publiquement déclamé contr'eux, en la
harangue qu'il feit aux advocats, à l'ouverture du
parlement, à la Sainct-Martin de cette année, ayant
noté les récusans, avec paroles injurieuses; et depuis
que cette affaire a esté traitée dans le parlement, il en
a parlé; de sorte qu'il a voulu, par ses véhémentes
exaggérations des prétendues conspirations, prévenir
l'esprit des autres juges, comme si les charges eussent
esté des convictions évidentes.

Le premier président passa encores le barreau, pour
se deffendre contre ces allégations : il nia d'avoir
traicté incivilement le coadjuteur et d'avoir dict que
c'estoit un beau renvoy devant la Fronde. Il ne res-
pondit à aucun des autres poincts contre luy allégués.
Après avoir parlé, il se retira au greffe, pendant la
délibération.

L'on agita premièrement si l'on continueroit celle
qui estoit commencée; il fust arresté que non, veu
les nouvelles requestes présentées et les nouveaux
faicts articulés; et il fut ordonné que l'on délibéreroit
de nouveau sans s'arrester à la première délibération.

Ces Messieurs présentèrent aussy une requeste de ré-
cusation contre Mr le Prince; mais elle ne fut pas leue,

pour ce qu'il falloit auparavant vuider la récusation du premier président, suivant l'arresté qui en avoit esté faict présentement.

Le président de Mesmes, demeuré directeur, pour l'absence du premier président, usa d'un artifice extraordinaire, qui fut suivy ; c'est qu'il feit exclurre de la délibération, sur ces requestes, les parens des récusans et y feit demeurer ceux des récusés. Jurisprudence très-particulière, pour obliger ceux, qui ayans peu de confiance en sa conduicte, y vouloient faire demeurer le premier président. Il fut aussy l'auteur de la séparation des causes de récusation, alléguées contre le premier président, d'avec celles employées contre Mr le Prince ; toutes lesquelles pouvoient estre vuidées par un mesme arrest. Il se servit de cette ruse, afin que si le premier président et ses parens demeuroient juges, ils peussent donner leurs suffrages à Mr le Prince, pour le faire assister au jugement de la cause, lorsqu'il seroit question de juger les causes de récusation contre luy proposées.

Cette matinée, la sale du palais se trouva toute pleine des gens de la court, avec des espées ; ce qui desplaisoit aux personnes pacifiques qui ne peuvent [voir] telles gens attrouppés au lieu où se rend la justice, qu'ils n'ayent incontinent soupçon que ces courtisans armés n'y viennent pour commettre quelque violence. L'on a remarqué que, tous les jours, le peuple a rendu de grands tesmoignages d'affection à Mr le duc de Beaufort.

Le jeudi 30e décembre, MMrs les mareschaux de Grammont et de L'Hospital furent receus conseillers honoraires; et celluy-ci presta le serment de gouverneur

de Paris ; en laquelle qualité le Roy luy donne entrée au parlement et voix délibérative dans la compagnie. Le mareschal de La Mothe-Houdancourt les précéda tous deux, ayant esté le premier receu. Le mareschal de L'Hospital prétendoit avoir sa séance au dessus du mareschal de Grammont et la prendre de la date de ses lettres, qui sont de 1632. Le mareschal de Grammont prétendoit qu'estant plus ancien mareschal de France que Mr de L'Hospital, et estant receus le mesme jour, qu'il devoit le précéder ; et de faict, il a eu la première place, sans préjudice des droicts de Mr de L'Hospital, et il a esté convenu entr'eux qu'ils mettroient leurs pièces et enseignemens entre les mains d'un raporteur, pour faire juger leur différent.

L'on commencea, en suitte, d'opiner sur les causes de récusation alléguées contre le premier président et son fils. Il s'en trouva, cette matinée, de la grand' chambre, en plus grand nombre contre le premier président, pour l'exclurre, qu'en la délibération précédente ; ceux-ci furent MMrs Le Clerc, Sr de Saint Martin, Lartige, de Refuge, Laisnay, de Longueil et Melian ; et des requestes, Mr Le Fèvre. La parole demeura au Sr L'Allemand, des requestes. Mr de Longueil, en son advis, a remarqué que l'affaire du marquis de La Boulaye estoit entièrement séparée de ce faict-cy, et qu'il croyoit que Mr le premier président ne pouvoit estre récusé pour le faict de La Boulaye ; ouy bien pour celuy-cy. Le président de Mesmes ayant voulu l'interrompre là dessus, s'est attiré une contradiction de toutes les enquestes à sa face. La continuation de la délibération a été remise au 4e janvier 1650.

Depuis ce jour, 30e décembre, MMrs les Princes et le

premier président ont sollicité et faict une grande brigue; et M[r] le duc d'Orléans a envoyé quérir quelques conseillers, pour leur parler; et il y a eu certainement de l'affectation et du dessein en la remise de cette délibération, qui pouvoit estre achevée le 31[e] décembre; et, sans doute, la pluralité des voix alloit à l'exclusion du premier président; mais les quatre jours d'intervalle ont donné temps à ces puissances de tirer dans leurs sentimens les plus résolus, par les voies accoustumées aux personnes de cette condition.

Le dimanche 2[e] janvier 1650, un courrier arriva, sur le soir, qui apporta la nouvelle de la prise de Des Martineaux, l'un des accusés, qui avoit esté arresté à Coustance, par la diligence de l'évesque, (Claude Auvry) cy-devant domestique et maistre de chambre du cardinal Mazarin.

Le mardi suivant, 4[e] du mois, la délibération ayant esté continuée et achevée, 62 voix furent recueillies pour l'exclusion du premier président, et 96 l'emportèrent, pour le faire demeurer du nombre des juges[1]. Le mareschal de La Mothe suivit, en cette rencontre, les sentimens de M[r] le Prince, et abbandonna le party dans lequel il avoit si bien joué son personnage, lors du blocus de Paris.

Le président Le Coigneux fit un long discours, à sa

1. Le cardinal de Retz dit 98 : « Je suis persuadé, ajoute-t-il, que l'arrêt était juste, au moins dans les formes du palais. Mais je suis persuadé en même temps que ceux qui n'étaient pas de cette opinion avaient raison dans le fond, ce magistrat témoignant autant de passion qu'il en faisait voir en cette affaire; mais il ne la connaissait pas lui-même. Il était préoccupé, et son intention était bonne. »

mode, et conclud, enfin, que le premier président devoit demeurer.

Le président de Mesmes apporta l'exemple de Cicéron, soubs le consulat duquel Catilina dressa sa conjuration, et les conjurés devoient commencer par le meurtre des consuls dont Cicéron estoit l'un; qui pourtant demeura du nombre des juges et ne fut point exclus. Comparaison qui semble, à l'abbord, estre égale en toutes ses parties, et principalement à des gens du palais, qui ne considèrent Cicéron, dans e sénat, et Cicéron, consul que comme un procureur général, ou bien un advocat du Roy; ou pour le relever ils luy donneront, mais de grâce spéciale, les avantages d'un président au mortier. Cependant, l'on ne trouvera pas mauvais que ceux qui le considèrent dans son consulat, le chef, avec son collègue, du plus grand estat du monde, luy donnent quelques plus grands avantages; et sans faire tort à toutes les puissances souveraines de l'Europe, telles qu'elles sont aujourd'huy, Cicéron, consul, estoit plus grand en dignité, autorité et puissance que ny l'Empereur, ny les Roys de France et d'Espagne. Mais il y a une autre chose à considérer, qui est que dans les établissemens de la République Romaine, les consuls, dans tout le corps de l'estat, et principalement dans le sénat, estoient personnes nécessaires et de telle sorte que tout se commenceoit par eux; ils assembloient le sénat, de leur authorité; ils y faisoient les propositions des choses dont il falloit consulter et délibérer et demandoient l'advis des sénateurs. Et en leur magistrature residoit la majesté et souveraine puissance de la République. M^r le premier président n'est pas de cette qua-

lité, ny dans l'estat, ny dans le parlement : ses collègues, MM[rs] les présidens et les conseillers ne luy sont inférieurs que pour le rang, et non pas en pouvoir, veu qu'en sa personne ne réside poinct la majesté de l'Empire, ny en sa magistrature non plus. Il tient son pouvoir sousordonné et limité, et hors de sa compagnie, il ne peut rien ordonner ny faire exécuter, et M[r] de Mesmes, le second de MM[rs] les présidens, en l'absence du premier, devient directeur de la compagnie, sans nouvelle attribution d'authorité et de charactère. Il y a aussy d'autres différences à considérer, dans la conjuration de Catilina, qui la rendent entièrement dissemblable de l'affaire qui estoit à juger dans le parlement, et qui font clocher bien fort la comparaison de M[r] le président de Mesmes. Catilina et ses complices étoient en armes contre leur patrie, et en mesme temps qu'une partie de ces conjurés assembloit des troupes hors de la ville de Rome, l'autre partie estoit demeurée dans l'enclos de ses murailles, pour l'embraser et tuer les magistrats. Dans une nécessité si urgente le sénat ordonne : *Que les consuls observassent et donnassent ordre à ce qu'il ne se fist rien au détriment du public*, et par ce sénatus-consulte, il attribue encores plus de souveraineté à cette suprême magistrature consulaire. Cicéron faict le devoir de consul, qui avoit l'autorité des armes, et saisit ceux qui estoient demeurés dans la ville, et feit, ensuite, exécuter l'arrêt du sénat. Et, en cette qualité, il a pu et deu légitimement y opiner, estant chef et premier magistrat souverain de la République et de tout l'estat, encores qu'il fust partie, en quelque façon, estant du nombre de ceux que les conjurés avoient résolu de

massacrer; et il ne pouvoit estre récusé, sans diminution de la majesté de l'Empire et sans faire illusion aux lois; qui est une chose insupportable et qui traîne après soy la ruine de l'estat. Comme il est indubitable que le Roy, qui est chef souverain et premier magistrat de son royaume, ne peut estre récusé, d'autant qu'en sa personne réside toute l'autorité de la magistrature; qu'il est personne nécessaire et qu'il n'en a aucune sousordonnée, qui puisse estre investie de sa qualité de Roy; et d'autant aussy, qu'en le récusant, ce seroit récuser tous les juges par luy ordonnés et establis, et se moquer des lois et de la justice. Pour ce qui regarde les autres, qui tirent leur autorité de la puissance royale, il n'y en a aucun qui ne puisse estre légitimement récusé, pour causes raisonnables; puisque, de tous, nul ne porte en sa personne le mesme charactère que le Roy; qu'ils sont tous subdélégués, et que, sans faire illusion à la justice, ils peuvent estre récusés, s'il y a raison valable. Et, sans injustice, le Prince ne peut faire juger son subjet par un juge partial; sa qualité l'obligeant de rendre également justice à tous ses subjets; ce qui ne se peut faire que par des juges non passionnés et sans intérest.

Le S^r Melian avoit, dans son advis, qui fut d'exclurre le premier président, allégué qu'en la cause criminelle d'Anne Du Bourg, conseiller au parlement, celluy-ci avoit récusé le premier président Le Maistre, et il posa affirmativement qu'il fut exclus; mais ce jour, 4^e janvier, le S^r de Martigni, conseiller, soustint le contraire, et que le premier président estoit demeuré du nombre des juges, en la cause d'Anne Du Bourg. Ce qui est vray, bien que ce président Le Mais-

tre eust été tesmoing, en la mesme affaire, contre quelques autres accusés dans la mercuriale. Mais il faut considérer que cela arriva par la puissante faction de la maison de Guise, qui, soubs la foiblesse du règne de François II, et à la faveur de l'alliance de leur nièce, Reine d'Escosse et femme de ce Roy, s'estoit emparée de l'autorité royale ; et qui, par ces violences et prattiques, reduisoit touttes choses à un poinct déplorable; passant par dessus les formes de la justice : n'ayant pour visée que son aggrandissement, et travaillant à la ruine de tous ceux qui luy estoient contraires. Et telles actions ne doivent jamais estre alléguées pour exemples à imiter.

Le mercredi 5e, Mr Broussel passa d'abord le barreau et déclara, tant pour luy que pour MMrs de Beaufort, le coadjuteur et Charton, qu'ils n'entendoient plus se servir de la requeste de récusation présentée contre Mr le Prince : ce qu'ils feirent sagement, veu que mondit Seigneur le Prince y seroit demeuré par arrest, nonobstant leurs justes allégations.

Quelques uns de la grand'chambre vouloient que chacun d'eux, en particulier, en fist déclaration ; mais cette proposition fut rejettée comme une chicane ; et il fut ordonné que le registre seroit chargé de la déclaration dudit Sr Broussel, qui feit la mesme pour les Srs Joly et Portail, qui avoyent aussy présenté des requestes de récusation. Cela faict, Mr de Champrond, l'un des commissaires et rapporteurs, commençea à faire le rapport du procès ; et il parla près d'une heure et demie, avec la satisfaction de la compagnie, envers laquelle il s'excusa de ce qu'il ne s'estoit pas préparé, d'autant qu'il avoit creu que l'on délibéreroi sur

la requeste de récusation présentée contre Mr le Prince.

Le vendredi 7e, MMrs les Princes estans présens à l'assemblée, MMrs de Beaufort, le coadjuteur, Broussel et Charton présentèrent requeste, par laquelle ils demandèrent que leur cause fust séparée d'avec celle des autres chargés par les informations. Pour délibérer sur cette requeste, il fut trouvé à propos de relire les informations, ce qui fut faict. Et pendant la lecture, plusieurs murmurèrent contre le premier président, lorsqu'on lisoit les endroits qui le concernoient, nonobstant quoy il estoit demeuré juge. Et l'on observa aussy que le premier président, lorsqu'on lisoit quelque chose qui touchoit MMrs les récusans, insistoit sur ces endroits et les exaggeroit. Ce qui sembla odieux à toute la compagnie.

Le samedi 8e, Mr le duc d'Orléans se trouva indisposé d'un cours de ventre; ce qui fut cause que l'on ne continua pas à lire les informations. Encores que cette indisposition fust véritable, elle estoit tenue, par la plupart, (pour) feinte et affectée. Mr de Beaufort s'en alla au palais de Luxembourg sçavoir des nouvelles de Mr d'Orléans, et il trouva qu'il estoit indisposé.

Mr le coadjuteur se trouva au palais, et reprochant au premier président les longueurs que l'on affectoit, dist qu'on les traictoit comme des crocheteurs et coupeurs de bourses. Mr le président de Mesmes repartit: « Monsieur, l'on souffre beaucoup de choses de vous, « à cause de votre dignité. » Le coadjuteur répliqua : « Monsieur, c'est vous de qui nous souffrons toutes « sortes d'oppressions. » Et ainsi, de tout ce jour-là, il ne se passa rien de plus considérable.

Le dimanche 9e, sur le soir, quelques archers du chevallier du guet allèrent dans la maison d'un nommé Belot, le prirent et l'emmenèrent prisonnier au for l'Evesque; et dans l'escroue ils firent mettre que c'estoit par ordre du Roy.

Ce mesme jour fut tenu grand conseil des finances chez M. d'Emeri, où assistèrent MMrs les Princes, le cardinal Mazarin et les ministres. L'on examina la despense nécessaire pour 1650, qui se trouva monter à trente millions de livres, et le fond, pour y fournir, de quatorze millions seulement. L'on proposa de retrancher toutes les pensions, et de commencer par celles de Mr d'Orléans, la moitié de celles du cardinal Mazarin, pour ce qu'il ne possède point de terres, et de reculer le payement de ce qui est deub à ceux qui sont entrés dans les prests.

Lundi 10, MMrs les Princes estans présens, ces messieurs les récusans presentèrent requeste pour la seconde fois, et demandèrent que leur cause fust separée d'avec celle des autres contre qui les gens du Roy avoyent conclu, et adjoustèrent à leur requeste qu'ils fussent préalablement jugés.

Belot, qui avoit esté faict prisonnier le jour précédent, présenta requeste afin d'être eslargi, qui estoit signée de sa femme ou de sa sœur, qui se trouva au palais, pour exciter la compassion dans l'esprit du peuple. L'on envoya quérir l'escroue, qui fut représentée à la compagnie, qui portoit que ce Belot avoit esté mis prisonnier par ordre du Roy. La cause de la plainte de cet homme estoit qu'il n'y avoit aucun décret contre luy, et que, par conséquent, c'estoit contre l'ordre de la justice. Le premier président dist que ç'avoit esté par ordre du Roy, et que cela avoit pu estre faict

en une affaire de cette conséquence, où il s'agissoit d'un crime de sédition. Le président de Mesmes aussy adjousta qu'il n'y avoit rien contre la déclaration et qu'il avoit pu estre arresté prisonnier. Cette affaire pourtant et les paroles de ces deux présidents causèrent du murmure, d'autant plus que cet homme est domicilié à Paris, et qu'après les conclusions des gens du Roy, il ne s'en estoit poinct fuy : au contraire, il sollicitoit ses juges, pour sa justification. Mr d'Orléans, voyant que la compagnie improuvoit la procédure tenue en l'emprisonnement de Belot, dist qu'il sçavoit bien qu'il n'avoit point esté faict, par ordre de la court; que si la chose avoit esté arrestée dans le conseil, elle luy auroit esté communiquée, et que l'on ne feroit pas sans luy des choses de cette conséquence.

L'assertion et l'advis du premier président ayant esté désadvoués et improuvés par Mr le duc d'Orléans, le sieur Daurat, jeune conseiller, parla au premier président, en cette sorte : « *Monsieur, la passion que* « *vous monstrés en cette affaire, faict voir que la dé-* « *claration que vous avés faicte au barreau, n'est pas* « *véritable, lorsque vous avés dict que vous n'aviés* « *aucun ressentiment particulier.* » Le premier président se leva et a dict à Mr le duc d'Orléans : « *Mon-* « *sieur, il s'en faut aller, il n'y a plus de parlement.* » Mr le président de Mesmes les a suivis, et ils s'en sont allés jusques à la barre. Toute la compagnie s'est aussy levée, et Mr de Champlastreux, qui estoit dans la place où se mettent les conseillers honoraires, a dict tout haut, en se levant : « *Messieurs, quel désordre!* « *il ne faut pas souffrir que l'on traitte si mal et avec* « *si peu de respect ceux qui président à cette compa-*

« *gnie.* » Quelqu'un luy respondit : *Comment, vous qui estes juge, sollicités en cette affaire, vous serez récusé.* Ces Messieurs estoient desjà à la barre, lorsque Mr de Lartige est allé parler à Mr le duc d'Orléans et luy a dict qu'il ne falloit pas sortir et que cela seroit de très mauvaise conséquence; que l'on improuvoit la procédure tenue en l'emprisonnement de Belot, bourgeois de Paris, qui, tant s'en faut, qu'il s'en soit fuy depuis la lecture des informations et conclusions des gens du Roy, n'a point abbandonné sa maison et a sollicité ses juges, pour sa justification. Que l'on n'auroit pas trouvé estrange si Des Coutures et autres, qui se sont absentés, avoyent esté pris. Et sur ce que le Sr de Lartige a dict qu'il sollicitoit ses juges, Mr le Prince a pris la parole disant : « Je suis des juges et « il ne m'a pas veu. » Le Sr de Lartige a repliqué qu'il n'auroit pas osé se présenter devant luy, s'il n'eût esté produict par un autre. Finalement, la compagnie a repris sa place; et sur la requeste de MMrs de Beaufort, le coadjuteur et Broussel, l'on a ordonné qu'en jugeant le procès, la court y auroit tel esgard que de raison. Tout ce grand bruit a esté cause que l'instance que l'on prétendoit faire, pour les fins de cette requeste, n'a poinct esté faicte. Et sur celle présentée par Belot, il fut prononcé qu'elle seroit remise entre les mains des gens du Roy, pour y prendre leurs conclusions. Et du depuis, ce Belot a esté transféré à la conciergerie du palais[1]. En suitte, l'on continua la

1. Belot était avocat au conseil et un des syndics des rentiers. « Ce Belot, qui avait été arrêté sans décret, dit le cardinal de Retz, faillit à être la cause du bouleversement de Paris. Le président de

lecture des informations qui furent toutes leues, à la réserve de ce qui concerne le fait de La Boulaye. Mr d'Orléans, pressé de son indisposition, se retira à dix heures.

Le Sr Daurat, revenant de l'émotion d'esprit et de la saillie avec laquelle il avoit attaqué Mr le premier président, luy feit dire, à la sortie, qu'il estoit fasché de luy avoir tenu les paroles cy-dessus rapportées, et qu'il luy en demandoit pardon. Il alla à l'heure mesme chez le premier président le reblandir (*sic*) et luy faire satisfaction. Il avoit opiné, en cette affaire, en honneste homme, et cela fut cause d'un traict de langue dont il fut frappé par un qui dist : Qu'il avoit opiné, en d'Aurat, et visité le premier président, en gendre de Marin. Lequel Marin est un riche partisan bourguignon, qui estoit laquais, lorsqu'il s'en vinst à Paris.

Le mardi 11e, Mr d'Orléans envoya s'excuser sur son indisposition ; et, par mesme moyen, il escrivist une lettre à la compagnie, par laquelle il asseuroit

La Grange remontra qu'il n'y avait rien de plus opposé à la déclaration, pour laquelle on avait fait de si grands efforts autrefois. M. le premier président soutenant l'emprisonnement de Belot, Daurat, conseiller de troisième chambre, lui dit qu'il s'étonnait qu'un homme, pour l'exclusion duquel il y avait eu soixante-deux voix, se pût résoudre à violer les formes de la justice à la vue du soleil. Là-dessus le premier président se leva de colère, en disant qu'il n'y avait plus de discipline, et qu'il laissait sa place à quelqu'un pour qui on aurait plus de considération que pour lui. Ce mouvement fit commotion, et causa un trépignement dans la grand'chambre qui fut entendu dans la quatrième, et qui fit que ceux des deux partis qui y étaient se démêlèrent avec précipitation les uns d'avec les autres pour se remettre ensemble. Si le moindre laquais eût alors tiré l'épée dans le palais, Paris était confondu. »

que Belot avoit esté arresté, par ordre de la Reine; et qu'il s'estoit mespris, le jour précédent, sa mémoire l'ayant trompé; d'autant qu'il avoit eu part de la résolution qui en avoit esté prise; mais, qu'il ne s'en estoit pas souvenu le jour précédent. Cet artifice fut trouvé très grossier, et l'abbé de La Rivière[1] blasmé d'avoir faict commettre cette lascheté et infamie à son maistre, par une si honteuse rétractation. Ce qui ayant esté faict recognoistre à Mr d'Orléans, par quelques gens d'honneur, et plusieurs autres trahisons, l'on tient pour certain que La Rivière n'a point eu de part dans la délibération de la détention des MMrs les Princes.

L'absence de Mr d'Orléans fut cause que l'assemblée ne continua pas ce jour.

Le mercredi 12e, MMrs les Princes présens, l'on opina sur les requestes présentées par MMrs de Beaufort, le coadjuteur, Broussel et Charton. Il y eut grand bruit et forte contestation. Les premier président et président de Mesmes estoient d'advis que l'on ne séparast point la cause de ces Messieurs et que l'on avoit accoustumé de commencer *a gravioribus;* qu'il n'estoit poinct question d'opiner sur leur requeste. Le rapporteur, M. de Champrond, estoit d'advis que l'on rapportast l'affaire et qu'on la résumast, et qu'en

1. Louis Barbier, abbé de La Rivière, d'abord régent au collége du Plessis, puis confident de Gaston duc d'Orléans, enfin évêque de Langres, et à ce titre duc et pair. On lui appliquait ces deux vers de Boileau :

> Et que le sort burlesque, en ce siècle de fer,
> D'un pédant, quand il veut, sait faire un duc et pair.
>
> (*Satire Ire.*)

suitte, l'on allast aux opinions sur la requeste. Le premier président l'a interrompu, en sorte qu'il n'a pu estre entendu, lorsqu'il en vouloit parler. Mr d'Orléans, voyant cette grande et forte contestation, leur a dict : « Messieurs, il est question de sçavoir si l'on « opinera sur cette requeste, et il faut entendre Mr le « rapporteur. »

M. le président de Bellièvre a aussy parlé et dict : que, pour néant auroit-on receu cette requeste, le jour précédent, si l'on ne vouloit pas opiner dessus, qu'encores que la cause de ces Messieurs fust séparée des autres, et préalablement jugée, que néantmoins il n'y auroit pas d'arrest séparé, et que ces Messieurs ne pourroient rentrer pour estre juges. Enfin, le rapporteur a dict son advis cy-dessus, et a esté suivi de toute la compagnie qui a arresté que l'on délibéreroit; et les seuls premier président et président de Mesmes ont esté d'advis contraire. L'affaire mise en délibération, il a esté ordonné que la cause de ces Messieurs seroit séparée des autres et préalablement jugée.

Ces deux grands présidens n'ont jamais eu la prudence ny l'addresse de déguiser leur passion en cette affaire, et ils ont tousjours tesmoigné une haine mortelle contre ces Messieurs, quoique des juges intègres comme eux, et, pour leur grand aage, prets de comparoir, dans peu de temps, devant le tribunal de Dieu, doivent estre délivrés de si dangereuses passions, qui ruinent leur réputation, en cette vie, et leur salut en l'autre.

Le vendredi 14e, Mr le duc d'Orléans, envoya s'excuser, s'il ne pouvoit venir au palais, n'ayant poinct dormi toute la nuict; et il feit prier la compagnie de

vouloir travailler, nonobstant son absence. Cest pourquoy le rapporteur continua de résumer les charges et informations.

Ce mesme jour, au soir, Des Martineaux fut amené en cette ville, par les chevau-légers de la garde. Est à noter que Mr Le Tellier envoya un homme à Des Martineaux, dans le vieux palais de Rouen, qui tira de luy une lettre ambigue, de laquelle on a voulu concevoir de grandes espérances; mais, par l'événement, il s'est trouvé que ce Des Martinaux ne l'avoit escrite que pour éviter les mauvais traitemens dont il avoit esté menacé, et à Coustance, et par les chemins, par lesquels il leurra ceux qui le conduisoient de promesses qu'il leur feit de dire merveilles à Paris; et leur dist qu'il avoit beaucoup de besoin de la grâce de la Reine; car, estant arrivé et descendu dans la conciergerie du palais, comme il recogneut estre véritablement en ce lieu, il dist : « Dieu soit loué! je suis en païs de seureté; j'ay eu grand peur d'estre maltraicté par les chemins, mais, à présent que je suis dans les prisons du parlement, je n'ay plus rien à craindre et je pourray dire la vérité, en toute seureté. » Et de faict, son interrogatoire va entièrement à la descharge de ces Messieurs et esclaircit toutes les doubtes et soupçons que la malice et artifice de ces faux témoins avoient mis dans leurs fausses dépositions.

Le samedi 15e, l'on continua de résumer les charges et informations.

Le lundi 17e, le procureur général présenta requeste par laquelle il demanda qu'il luy fust permis d'informer plus amplement et de nouveau contre Joly, et qu'il fust procédé à l'interrogatoire de Belot et de

Des Martineaux, avant que procéder au jugement de la cause de ces quatre Messieurs.

Le rapporteur fut d'avis des conclusions de la requeste du procureur général.

M[r] Ferrand ouvrit le second, et opina à ce que l'on procedast au jugement de la cause, suivant l'arrest du 12[e], et que la requeste du procureur général fust joincte au procès.

Le troizième fut de M[r] Le Fèvre, des requestes du palais, c'est à sçavoir que dans le jour l'on interrogeroit Belot et Des Martineaux; que les interrogatoires et responses seroient communiquées au procureur général, pour, le jour suivant, estre procédé au jugement du procès.

Ces trois advis ouverts, celluy du rapporteur fut suivi de soixante-dix voix; celluy de M[r] Ferrand, qui estoit contraire, en avoit soixante de son costé; et celluy de M[r] Le Fèvre, trente. Mais, comme le plus petit advis revient ordinairement à celluy qui luy est le plus proche, les premier président et président de Mesmes jugeans que ceux de l'advis de M[r] Le Fèvre reviendroient à celluy de M[r] Ferrand, et ainsi emporteroient celluy du rapporteur, ils voulurent faire lire celluy de M[r] Le Fèvre, quoyque plus petit, devant celluy de M[r] Ferrand, afin de faire revenir cettuy-ci à l'un des deux; ce qui ayant esté explodé (*sic*), ils usèrent d'un autre artifice, car, comme on leut, pour la première fois, celluy de M[r] Le Fèvre, ils s'y firent lire, et à leur exemple, ceux de l'advis du rapporteur y passèrent; et ainsi cet advis emporta celluy de M[r] Ferrand, qui, sans artifice, fust demeuré le plus grand, celluy de M[r] Le Fèvre s'y devant

joindre, dans l'ordre ordinaire, comme estant plus proche.

MM^rs les Princes, allèrent, ce matin, jusques à la Sainte-Chapelle, et n'entrèrent poinct, M^r d'Orléans s'estant trouvé mal. M^r de Beaufort, sortant de la salle du palais, a esté caressé extraordinairement par tout le peuple qui s'y est trouvé.

MM^rs de Champrond et Doujat interrogèrent Des Martineaux, depuis deux heures de relevée jusques à huict heures du soir.

Le mardi 18^e, M^r le duc d'Orléans envoya le S^r Fromond, son secrétaire, dire à la grand'chambre qu'il ne pouvoit venir, à cause de son indisposition, et que les médecins luy avoyent ordonné de demeurer six jours au lict; qu'il prioit ces Messieurs de travailler et de rendre la justice.

Le S^r Fromond s'addressa à M^r Baron, conseiller de la grand'chambre, qui en feit son rapport; et lorsque toute la compagnie fut assemblée, M^r le premier président, pour d'autant plus esloigner le jugement du procès, a dict que M^r le duc d'Orléans ne pouvoit venir et qu'il seroit bon de remettre, sans adjouster le reste des paroles que M^r le duc d'Orléans avoit envoyé dire. Sur les advis différens qui se trouvèrent, M^r le président de Novion dist au premier président, que s'il le trouvoit bon, il iroit au palais d'Orléans sçavoir dudict Seigneur Prince ce qu'il desiroit que l'on fist. De faict, il s'en alla avec MM^rs Ferrand et de Lartige vers ledict Seigneur, auquel il dist que la compagnie l'avoit envoyé pour sçavoir de luy comment il désiroit que l'on fist. M^r d'Orléans respondit qu'il avoit envoyée Fromond à la compagnie,

pour l'advertir qu'il ne pouvoit s'y trouver et que, de six jours, il ne pouvoit quicter le lict, et qu'il prioit Messieurs de continuer. Le président de Novion fist son rapport, et le premier président n'a rien rien dict davantage; et l'on arresta que, le lendemain 19, l'on continueroit le jugement du procès.

Le mesme jour, Mr Doujat, l'un des commissaires, interrogeat Belot jusques à huict heures du soir.

Le soir, sur les six heures, MMrs les Princes de Condé et de Conty et Mr le duc de Longueville furent arrestés au Palais-Royal par le Sr de Guitaut, capitaine des gardes de la Reine, par ordre de Sa Majesté, qui commanda au premier président de la venir trouver. Y estant allé, la Reine luy dist qu'elle avoit faict arrester Mr le Prince pour des raisons très pressantes; qu'elle sçavoit qu'il estoit fort attaché aux interets de mondict Sr le Prince; qu'elle vouloit qu'on expédiast promptement l'affaire de MMrs de Beaufort, le coadjuteur et les autres, et qu'on leur rendist justice, les tirant d'affaires. Le premier président respondit : « Vostre Majesté les a assés justifiez par ce qu'elle vient de faire[1]. »

Le mercredi 19e, Mr le mareschal de L'Hospital alla au parlement, et porta une lettre de créance de la part du Roy, qu'il expliqua ainsi : que Sa Majesté l'avoit envoyé au parlement, pour leur donner part de

1. Il s'agit ici de l'arrestation des princes de Condé, de Conti et du duc de Longueville, à l'égard desquels Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin crurent de leur politique d'exercer cet acte de rigueur, après s'être rapprochés du coadjuteur et des autres principaux chefs de la Fronde. Cette arrestation eut lieu au Palais-Royal. On peut voir sur cette affaire l'*Histoire de la Fronde* de M. de Sainte-Aulaire, chapitre x.

ce qui s'estoit faict par son ordre, le jour précédent, touchant la détention des personnes de MM^rs les Princes de Condé, de Conty et duc de Longueville; et qu'elle desiroit que la compagnie allast la trouver, à quatre heures, afin d'entendre les raisons qui l'avoient forcée de le faire.

En suitte, le rapporteur a leu l'interrogatoire et les responses faictes par Des Martineaux et Belot. Ils ont nié avoir jamais parlé à MM^rs de Beaufort et le coadjuteur; et ils ont soustenu ne les avoir jamais veus, que dans les rues, lorsqu'ils passent. Quant à MM^rs Broussel et Charton, qu'ils ont esté les trouver en leurs maisons, avec plusieurs autres; mais ils ont nié d'avoir jamais tenu des discours tendans à sédition; seulement ils ont traicté des moyens par lesquelles ils pourroient, par les voyes de la justice, se faire payer de leurs rentes sur l'hostel de ville de Paris. Ils ont aussi dénié tout ce dont Canto, Pichon et Sociendo les avoyent accusés. A ce propos, il faut remarquer la parole du lieutenant criminel qui avoit sondé Belot et Des Martineaux, sans pouvoir tirer une parole d'eux : que les vieux oyseaux ne parlent jamais en cage et qu'il faut les luy amener plus jeunes.

La compagnie délibéra, et M^r de Champrond, rapporteur, commençea d'opiner, monstrant la futilité de toutes les preuves tirées contre ces Messieurs des charges, informations et interrogatoires. Qu'au regard de MM^rs de Beaufort, le coadjuteur et Broussel, qu'il estoit d'advis qu'ils fussent ouys sur certains faicts, estans assis dans leurs places et couverts; et qu'à cet effect, ils seroient priés de les venir reprendre.

Un autre advis fut ouvert, qui alloit à l'absolution

pure et simple de ces Messieurs. Le rapporteur n'opina poinct sur ce qui regarde le président Charton, d'autant qu'il avoit quelques tesmoings à accoller.

L'on remarqua que le premier président et ses confidens estoient entièrement abbatus par la lecture des derniers interrogatoires, voyant, qu'au lieu d'accuser ces Messieurs ils alloient entièrement à leur descharge et justification; et ils atténuèrent les pretendues preuves qu'ils exaggeroient, avec tant de véhémence, devant la détention de Mr le Prince.

A la sortie de l'assemblée, quelque personne de basse condition dist à Mr le premier président : « *Monsieur, vous avés perdu vostre procès,* » insultant sur la ruine de toutes les prattiques dissipées par la détention de Messieurs les Princes. Mr de Beaufort fut accueilly de cris de resjouissance, et le peuple cria : *Vive le Roy et Mr de Beaufort!*

Sur les quatre heures, la compagnie alla, par une nombreuse députation, au Palais-Royal; et la Reine leur feit entendre qu'elle les avoit mandés, pour leur faire part des causes qui l'avoient violentée et forcée de faire arrester Messieurs les Princes et le duc de Longueville; et que, demain, elle leur envoyeroit, par escrit, au parlement.

Auparavant l'arrivée de ces députés, la Reine avoit faict lire devant tous les ducs et pairs qui se trouvèrent présens au Palais-Royal, un long escrit, en forme de lettre, contenant les raisons qui ont meu Sa Majesté de faire arrester Messieurs les Princes.

Le jeudi 20, l'on continua la délibération, et, comme le jour précédent, l'on remarqua plusieurs personnes parler à l'avantage de Messieurs de Beaufort, le coad-

juteur et consors, et dire qu'ils estoient innocens, combien que devant la détention, ils eussent tenu un autre langage. Pendant que l'on opinoit, les gens du Roy entrèrent, qui ont dict avoir receu un pacquet dans lequel il y avoit trois lettres : une adressante à eux, l'autre à M. le premier président, la troisième au parlement. Cette lettre est fort ample et va à diffamer et ruiner entièrement M[r] le Prince envers tous les peuples, officiers et gentilshommes du Royaume, toutes ses actions, ses conseils et desseins y estans déduicts avec une merveilleuse diligence et exactitude. L'on croid qu'elle a esté dressée par M[r] Servien, estant d'un style élégant et qui a beaucoup de rapport au sien. La lecture de cette lettre a tenu la compagnie jusques à unze heures et demie ; et la continuation de la délibération a esté remise au lendemain vendredi vingt-uniesme.

Le vendredi 21[e], la délibération fut continuée, et il y eut une proposition faicte touchant les conclusions des gens du Roy, qui fut qu'il falloit mander le procureur général, pour les venir expliquer. Elle estoit de grande importance, et ceux qui la feirent avoyent vraysemblablement concerté avec le procureur général, qui depuis la détention de M[r] le Prince, avoit déclaré, mesme chez le chancellier, qu'il n'avoit point entendu accuser ces quatre Messieurs. Laquelle déclaration, s'il l'eust faicte dans la compagnie, donnoit ouverture à un advis, qui, sans doubte, eust esté suivy de plusieurs : « *Qu'il n'y avoit aucun lieu de les absoudre, puisqu'ils n'estoient pas accusés.* » Et s'il eust passé, ils n'eussent point eu arrest d'absolution, les charges et preuves, s'il y en a, demeurant en leur entier.

Le samedi 22, toutes les voix recueillies, le grand advis, et qui fut suivi, alla à l'absolution pure et simple. Et l'arrest fut ainsi conceu : Il sera dit que ladicte court a déclaré et déclare n'y avoir lieu de comprendre en l'accusation et aux conclusions du procureur général lesdicts de Vendosme, duc de Beaufort, de Gondi, coadjuteur, Broussel et Charton. Ce faisant, les a renvoyés et renvoye de l'accusation, et seront invités de venir prendre leurs places.

L'assemblée des chambres a continué jusques au premier de fevrier inclusivement, la compagnie ayant voulu que tout ce qui estoit compris dans les conclusions fust jugé, toutes les chambres assemblées. Belot a esté eslargi à sa caution juratoire. Et touchant Portail, il a esté dict qu'il n'en seroit fait mention ; et Mr Guy Joly pareillement, par arrest du premier février, et permission à luy donnée d'informer de l'assassinat contre luy commis, et pour l'instruction et perfection du procès renvoyé à la tournelle[1]; ensemble, celluy de Roquemont, Des Martineaux et Des Coutures. Et ainsy cette grande accusation a fini de la sorte, tout au contraire des espérances de ceux qui ont entrepris et fomenté cette affaire.

1. Voyez plus loin l'arrêt d'absolution de Joly.

Narration véritable de ce qui arriva sur le Pont-Neuf, a Paris, le samedi 11e décembre 1649, au carosse de Mr le Prince.

Le samedi 11e décembre, environ les huict heures du soir, deux trouppes de tireurs de laine[1] se trouvèrent sur le Pont-Neuf et s'attaquèrent, à coups de pistolets. Les bourgeois de la place Dauphine et des quais, qui, la pluspart, sont orfèvres, pour éviter d'estre volés, ont tenu, depuis quelques années, un ordre tel qu'au premier son d'une cloche qui est dans une maison à l'entrée de la place, et par laquelle l'on advertit de quelque bruit et désordre qui s'entend dans le voysinage, ils s'apprestent pour sortir armés; et au second coup ils sortent. Les bourgeois ayant doncques eu ce signal premier et second, sortirent sur ces voleurs et les poursuivirent. Il arriva, par hazard que le carosse de Mr le Prince passa, dans l'instant dans lequel quelques uns de ces filous et voleurs se retirèrent poursuivis par les bourgeois, qui, entendants que le carosse estoit à Mr le Prince, ne voulurent, par respect, toucher à ces voleurs, ny les prendre dedans, et ils laissèrent passer le carosse. Dans celluy du marquis de Duras, qui suivoit, il y avoit un laquais qui avoit les jambes hors de la portière et tenoit

1. On appelait autrefois *Tireur de laine* un filou qui vole la nuit. (*Abrégé du dictionnaire de Trévoux.*)

un flambeau à la main, que ce fripon et insolent portoit au nez de tous les passans, et ayant voulu user de cette insolence envers un homme qui avoit un pistolet, celluy-ci l'en frappa d'un coup.

Deux jours après, il mourut un autre laquais chez Mr de Duras, que l'on a voulu faire passer pour l'assassiné dans le carosse de Mr le Prince ; mais la vérité est que ce laquais avoit esté blessé plus de quatre jours avant l'unziesme décembre, et en un autre lieu que sur le Pont-Neuf ; et l'on a sceu la vérité de ce faict par quelques uns qui cognoissoient ce laquais, qui ont dict, depuis sa mort, qu'il avoit esté blessé dans une querelle qu'il avoit faicte mal à propos, selon sa coustume.

Le lieutenant criminel est allé de maison en maison de la place Dauphine et des quais, chercher des dépositions favorables aux intentions de ceux qui ont fabriqué cette grande affaire. Il trouva tous ces bourgeois si uniformes en leur rapport, tel qu'il est cy-dessus escrit, qu'il ne voulut jamais prendre la déposition d'aucun, veu qu'ils ne servoient pas à son dessein, et les renvoya tous comme des ignorans.

**Brevet du Roy, donné a Canto, pour luy servir d'indemnité contre le crime qu'il auroit pu contracter avec les séditieux.**

Le Roy estant bien adverti qu'il se tient des assemblées, en sa ville de Paris, contre ses ordres et au préjudice de son service et du repos de ses subjets ; et, considérant qu'il est très important de sçavoir ce qui se passe ausdictes assemblées, et des desseins qu'ont ceux qui s'y trouvent : Sa Majesté se confiant particulièrement en la fidélité et affection à son service du Sr Canto, luy a ordonné et ordonne, par l'advis de la Reine Régente, sa mère, de veiller ausdictes assemblées, s'y trouver et conférer avec tous ceux qu'il jugera à propos, pour descouvrir les desseins que l'on pourroit avoir contre son service et la tranquillité publique, et en rendre compte à Sa Majesté, de jour à autre ; sans que, pour s'estre trouvé ausdictes assemblées et conférences, il puisse estre imputé audict Canto d'avoir contrevenu aux ordonnances. Faict à Paris, le 12e novembre 1649. Signé LOUYS ; et plus bas : Le Tellier.

Pareil Brevet a esté donné, en date du 20 novembre 1649 au nommé Pichon, escuyer, Sr de La Charbonnière, Signé LE TELLIER.

Le Roy ayant ordonné au Sr Canto de veiller aux assemblées qui se feroient en cette ville de Paris, au

préjudice du service de Sa Majesté et de ses ordres, avec pouvoir de s'y trouver et conférer avec ceux qu'il verroit bon estre, pour sçavoir la vérité de leurs desseins et en donner compte à Sa Majesté, de l'advis de la Reine Régente, sa mère, a voulu faire donner audict Canto ce présent tesmoignage de la satisfaction qu'elle a de sa conduite et de son service, en ce subject; et luy ordonne de continuer à s'y employer, comme il a fait, jusques à présent. Faict à Paris, le 24 novembre 1649. Signé: LOUYS; et plus bas: LE TELLIER.

Le Roy ayant ordonné au S^r Canto d'avoir l'œil aux assemblées qui se tiendront dans la ville de Paris, au préjudice de ses ordres, et de s'y trouver et conférer avec tous ceux qu'il verroit estre à propos, pour descouvrir la vérité de leurs desseins contre le service de Sa Majesté et la tranquillité publique; et ledict S^r Canto s'y estant utilement employé, et ayant, diverses fois, rendu compte à Sa Majesté de ce qui estoit venu à sa cognoissance, pendant le mois de novembre dernier et le présent : Sa Majesté, par l'advis de la Reine Régente, sa mère, a voulu faire donner audict Canto le présent tesmoignage de la satisfaction qu'elle a de son service et de sa conduicte, en cette occasion, pour luy servir et valoir ainsi que de raison. Faict à Paris, le 5 décembre 1649. Signé: Louys; et plus bas: Le Tellier[1].

1. Ce sont ces brevets qui avaient fait appeler Canto, Pichon et Sociande *témoins à brevet*.

## CONCLUSIONS DES GENS DU ROY.

Je requiers, pour le Roy, les nommés Parrain Des Coutures, et sa femme, Martineau, Portail, Belot, advocats en la court, La Jaquinière, cy devant mareschal des logis du S^r de La Boulaye, pris au corps et amenés prisonniers en la conciergerie du palais, pour estre ouys et interrogés sur le contenu èsdictes informations, si appréhendés peuvent estre, sinon adjournés à trois briefs jours, à son de trompe et cry public, avec saisie et annotation de leurs biens. M^r Charton, président aux requestes du palais; M^r Joly, conseiller au Chastellet, et le nommé Noiron, estre adjournés à comparoir, en leurs personnes, en ladicte court. Les S^rs duc de Beaufort; coadjuteur de l'archevesque de Paris, et M^r Pierre Broussel, conseiller en ladicte court, estre assignés en icelle, pour estre pareillement ouys et interrogés, sur certains faicts; et, avant, prendre conclusion sur les autres faicts résultans des informations et personnes y desnommées.

## ARREST EN FAVEUR DU SIEUR JOLY [1].

Veu par la cour, toutes les chambres assemblées, le procez verbal et informations faites, de l'ordonnance d'icelle, par les conseillers à ce commis, le unziesme décembre dernier, à la requeste du procureur général du Roy, demandeur. Autre procez verbal et informations faites ledit jour, par M. Michel Boissy, commissaire et examinateur au Chastelet de Paris, à la requeste de M[r] Guy Joly, conseiller du Roy audit Chastelet, demandeur contre les y dénommez. Rapport de visitation de la personne d'iceluy Joly, dudit jour et douziesme ensuivant, signé Moreau, médecin; Mesnard, Tagnon et La Saullaye, chirurgiens. Autre rapport de la visitation de sa personne, fait par l'ordonnance de ladite cour, par les médecins et chirurgiens jurez d'icelle, dudit jour unziesme décembre, signé Rinssant, médecin; Granger et Belloy, chirurgiens. Autres informations, l'une faite par les lieutenans civil et criminel de cette ville, prévosté et vicomté de Paris conjointement; l'autre par ledit lieutenant criminel, les douze et treize dudit mois de décembre. Arrest de la cour dudit jour treiziesme,

1. Extrait de la *Suite du Journal des assemblées du parlement*. Paris, Gervais Alliot et Jacques Langlois, 1649, in-4°, p. 59.

parlequel, entr'autres choses, il auroit esté permis audit procureur général faire informer par addition ; à cette fin obtenir monition, information et continuation d'icelle, en exécution dudit arrest, faite par lesdits conseillers commis. Ledit jour 13, 14, 16, 17, 18, 21, dudit mois de décembre et 18 janvier dernier, à la requeste dudit procureur général, pour raison de l'émotion arrivée au palais, et assemblées faites en cette dite ville, ledit jour unziesme décembre. Arrest de ladite cour du vingtiesme dudit mois de décembre, par lequel, entr'autres choses, auroit esté ordonné que le nommé Rocquemont, cy-devant lieutenant de la compagnie du sieur de La Boulaye, seroit ouy et interrogé sur le contenu èsdites informations ; cependant demeureroit prisonnier en la conciergerie du palais. Interrogatoires à luy faites par les conseillers commis ledit jour vingtiesme décembre. Autres interrogatoires par eux faites, les 17 et 18 janvier dernier, à Mr Matthieu des Martineaux, advocat en ladite cour, et Michel Belot, advocat au Conseil privé du Roy ; suivant l'arrest dudit jour 17 janvier, contenant leurs confessions et dénégations. Requeste présentée à la cour par ledit Joly, à ce que, pour les causes y contenues, il luy fût permis de continuer son information, et, à cette fin obtenir monition, mesme le renvoyer de l'accusation contre luy intentée. Conclusions du procureur général du Roy : Tout considéré. DIT A ESTÉ, que ladite cour a renvoyé et renvoye ledit Joly de l'accusation contre luy intentée, luy permet de continuer son information par lesdits conseillers commis, à cette fin obtenir monition en forme de droict. Enjoint à tous curez, vicaires et autres pres-

tres, icelle publier et fulminer, pour le tout communiquer audit procureur général, et veut estre fait droit ainsi qu'il appartiendra. Fait en parlement, le premier février 1650.

Signé LE TENNEUR.

### Le jeudy douziesme may 1650.

Ce jour auroit esté vérifié et registré, l'audiance tenant, une déclaration du Roy, portant amnistie et oubly de tout ce qui s'estoit fait à Paris, le unziesme décembre mil six cens quarante neuf; au moyen de laquelle il n'a plus esté parlé de cette affaire, et tous ceux qui estoient en prison furent eslargis. De cette déclaration la teneur s'ensuit :

### Déclaration d'amnistie de ce qui s'est fait le unziesme décembre [1].

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et advenir, Salut. Bien que nous sçachions de quel préjudice et importance sont à l'authorité des Roys, au bien public et à la tranquillité

1. *Suite du Journal des assemblées du parlement.* — « Comme il y avait eu des particuliers qui avaient fait du bruit dans les assemblées de l'hôtel de ville, à cause de l'intérêt qu'ils avaient dans les rentes, ils appréhendaient d'en être recherchés, et ils souhaitaient, peu de temps après que M. le Prince fut arrêté, que j'obtinsse une amnistie. J'en parlai à M. le cardinal (Mazarin), qui n'en fit aucune difficulté, et qui me dit même dans le grand cabinet de la Reine, en me montrant le cordon de son chapeau qui était de la Fronde : « Je serai moi-même compris dans cette amnistie. »
« Au retour des voyages du Roi ce ne fut plus cela. Il me

des peuples, les factions, séditions et révoltes qui se forment dans les grands estats, principalement dans les villes capitales, et que le tumulte fait en nostre bonne ville de Paris, l'unziesme décembre dernier, par nombre de gens armez et attroupez jusques dans nostre palais, crians aux armes, qu'il falloit fermer les boutiques, et repousser la force par la force, soit de cette qualité, et par l'ordre des loix punissable exemplairement et sévèrement ; et d'autant plus que cette action a esté précédée et suivie de divers monopoles, pratiques, menées, assemblées et conseils tenus contre le bien de nostre service et le repos de nostre estat,

proposa une abolition, dont le titre seul eût noté cinq ou six officiers du parlement qui avaient été syndics, et peut être mille ou deux mille des plus notables bourgeois de Paris. Je lui fis faire ces considérations, qui paraissaient n'avoir point de réplique. Il contesta, il remit, il éluda ; il fit les deux voyages de Normandie et de Bourgogne sans rien conclure ; et quoique M. le Prince eût été arrêté dès le 18 janvier, l'amnistie ne fut publiée et enregistrée au parlement que le 12 mai. Encore ne fut-elle obtenue que sur ce que je fis entendre que, si on ne me l'accordait pas, je poursuivrais à toute rigueur la justice contre les témoins à brevet : chose que l'on appréhendait au dernier point, parce que dans le fond, il n'y avait rien de si honteux. Ils en étaient si convaincus, que Canto et Pichon avaient disparu même avant que M. le Prince fût arrêté. » (*Mémoires du cardinal de Retz.* Collect. Petitot, deuxième série, t. XLV, p. 107.)

« Cette amnistie, dit Joly dans ses Mémoires, confirma le soupçon de ceux qui croyaient que le marquis de La Boulaye n'avait rien fait que de concert avec le cardinal : ce qu'on a cru encore plus fortement après la mort de ce ministre, parce que La Boulaye a laissé entendre que cela était vrai, quoique auparavant il ne parlât pas aussi ouvertement. Mais il y a bien de l'apparence qu'il a plutôt dit cela pour se disculper, et pour diminuer le blâme d'une action si étrange, que pour confesser la vérité. » (*Même collect.*, *même série*, t. XLVII, p. 101.)

voire mesme prétextée, contre vérité, d'entreprise faite sur quelques officiers de nostre cour de parlement, et de meurtres de particuliers feints et supposez; Nous avons néantmoins tousjours estimé que la clémence est la propre vertu des bons princes, et qu'estans l'image de Dieu sur la terre, ils doivent, autant qu'ils peuvent, pardonner à leurs subjets, et ne les point traitter par rigueur de justice. Ce que nous faisons d'autant plus volontiers que nous y sommes portez par nostre inclination naturelle, l'éducation et les conseils de la Reyne Régente, notre très honorée Dame et Mère, et par l'exemple des Roys derniers decédez, nos tres honorez Seigneurs, Père et Ayeul, qui après avoir réduit leurs subjets à l'obéissance, par la force, et à la gloire de leurs armes, les ont traittez par clémence et par grâce, et ont mieux aymé régner comme Pères de leurs peuples, que comme Roys triomphans et vainqueurs. A CES CAUSES, et pour autres grandes considérations à ce nous mouvans, préjugeans bien de tous nos subjets, et nous confians en leur affection et fidélité; deüement informez des choses susdites, et pour les couvrir d'une amnistie générale et d'un oubli perpétuel: De l'advis de la Reyne Régente, nostre dite Dame et Mère, de grâce spéciale, pleine puissance et authorité Royale, Nous avons esteint, supprimé et aboly, et par ces présentes signées de nostre main, esteignons, supprimons et abolissons lesdits cas et crimes, et la mémoire et recherche de ce qui s'est passé en nostre bonne ville de Paris, ledit jour unzième décembre dernier, devant et après iceluy, mesme depuis nostre déclaration du mois de mars mil six cens quarante neuf, jusques à

présent, pour exciter séditions, émotions et tumultes; par assemblées, conseils, port d'armes, voyes de fait et autrement, par quelques personnes et en quelque sorte et manière que ce soit; et généralement tout ce qui peut avoir esté commis, dit ou fait pour raison de ce que dessus, circonstances et dépendances, comme si le tout estoit icy spécifié, avec remise et descharge de toutes peines, amendes, offenses corporelles, criminelles et civiles encourües envers Nous et Justice. Mettans, à cet effect, au néant, toutes poursuittes, décrets, défauts, contumaces, jugements et arrests, qui s'en pourroient estre ensuivis; et remettans les prevenus et condamnez en leur bonne renommée, pays et biens, charges, honneurs et dignitez. Voulons et nous plaist que les prisonniers pour ce détenus, soient mis hors des prisons, sans qu'ores, ny à l'avenir ils en puissent estre inquietez ou recherchez, et sur ce imposons silence perpétuel à nostre procureur général, ses substituts et à tous autres. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amez et féaux conseillers les gens tenans nostre cour de parlement de Paris, Que ces presentes nos Lettres d'abolition ils ayent à faire lire, publier et registrer, et du contenu en icelles faire jouir et user tous ceux qu'il appartiendra, plainement et paisiblement, sans permettre qu'il leur y soit donné aucun trouble ny empeschement: CAR tel est nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons à cesdites présentes fait mettre nostre seel, sauf en autres choses nostre droict, et l'autruy en toutes. DONNÉ à Dijon, au mois d'avril, l'an de grâce mil six cens cinquante, et de nostre règne le septiesme. Signé LOUYS. Et sur le reply, Par le

Roy, la Reine Régente sa Mère presente, De GUENEGAUD, et seellée du grand seau de cire verte, sur lacs de soye rouge et verte. Et encore est escrit :

> Luës et publiées, l'audiance tenant, et registrées au greffe de la cour, ouy ce requérant le procureur général du Roy, pour estre exécutées selon leur forme et teneur. A Paris en parlement le douziesme may mil six cens cinquante. Signé GUYET.

*Collationné à l'original, par moy conseiller secretaire du Roy et de ses Finances.*

FIN DU PROCÈS DU MARQUIS DE LA BOULAYE.

# APPENDICE.

# APPENDICE.

## DISCOURS D'UNE TRAHISON ATTENTÉE CONTRE HENRY IV, DÉCOUVERTE EN L'AN 1604[1].

Il s'est depuis peu descouvert une trahison, tant par le dire et confession d'un Anglois, nommé Morgan, détenu prisonnier au bois de Vincennes, que par plusieurs autres personnes et singulièrement par une lettre escrite par M. le marquis de Maignelay, qui depuis peu avait eu volonté de se rendre au couvent des Capucins, adressante à un religieux, ou jésuite, se tenant en Angleterre ; laquelle lettre estant fortuitement tombée entre les mains du roy d'Angleterre a esté par lui envoyée au roy de France. Depuis il y a eu encore un prisonnier, nommé Fortan, qui a faict long séjour en France et depuis un an en çà a sa retraite chez

1. Extrait de l'ouvrage intitulé : *Mémoires de Monsieur de Beauvais-Nangis, ou Histoire des favoris françois*, etc. Paris, Bienfait, 1665. — M. Monmerqué avait copié ce morceau de sa main, avec l'intention évidente de l'insérer en appendice aux *Mémoires de Beauvais-Nangis*. Ce discours avait cependant été publié déjà deux fois depuis 1665 ; d'abord dans le *Recueil de pièces intéressantes*, Amsterdam, 1699, in-12 et ensuite dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, par MM. Cimber et Danjou, t. XIV, p. 165 et suiv. Mais comme ces ouvrages sont dans les mains de peu de monde, cette circonstance ne nous a pas paru de nature à nous empêcher de réaliser la pensée de notre confrère, qui voulait sans doute compléter les détails d'un fait grave auquel Beauvais-Nangis avait fait une simple allusion dans les Mémoires que nous publions. (V. ci-dessus, p. 73.)

Mme la marquise de Verneüil[1], sous ombre de l'instruire en la langue espagnole; comme aussi a hanté fort L'Hoste, commis de M. de Villeroy, depuis cinq ou six mois, sous couleur de l'exercer en ladite langue, chez ladite dame, laquelle a esté meüe à consentir à cette détestable conjuration par un capucin nommé Archange, à présent absent, qui a esté son père confesseur en l'année dernière 1603 [2].

Le fondement de cette conspiration est tel: M. le comte d'Auvergne, frère bastard de la marquise de Verneüil, tost après son eslargissement de la Bastille, pour la précédente conspiration avec le mareschal de Biron, sans avoir esgard aux sermens de fidélité qu'il avoit peu auparavant prestez au Roy de n'entreprendre aucune chose contre sa personne, ny son Estat, a esté engager non seulement sa personne, mais aussi celle de M. de Verneüil, fils bastard de ladite marquise, lequel elle dit estre fils légitime de France, en tant que Sa Majesté, couchant avec elle, luy fit promesse escrite de sa main, de l'espouser, en cas que ce fust un enfant masle. A cette nouvelle trahison qui a rendu la marquise plus asseurée, voyant son frère, mesme sortant d'un si dangereux lieu, se jeter volontairement dans un si grand péril, d'entrer en cette conspiration. Toutefois après avoir envoyé copie de la promesse que Sa Majesté luy doit avoir faite *de matrimonio in futurum*, à son cousin de Lenox, avec requestes et instantes prieres d'icelle monstrer au Roy, de le

1. Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil. Elle était fille de François d'Entragues, gouverneur d'Orléans, et de Marie Touchet, sa seconde femme, qui avait été maîtresse de Charles IX. Henri IV en devint éperdument amoureux après la mort de Gabrielle d'Estrées; elle obtint de lui, avec cent mille écus, la promesse de l'épouser si, dans l'année, elle lui donnait un fils, promesse que Sully déchira. Mais le roi eut la faiblesse d'en écrire une nouvelle. Elle eut un fils, en effet. Henri IV avait épousé, depuis sa promesse, Marie de Médicis, qui exigea que la promesse fût retirée. Mlle d'Entragues refusa de la rendre. « Elle la faisait sonner bien haut, dit Mézeray, la montrant à quiconque voulait la voir. »

2. Ceci est donc écrit en 1604.

recherher d'aide et secours en une si juste cause. Sur quoy le roy d'Angleterre avoit fait response qu'encore qu'il y pust avoir raison en la demande de la marquise, pourtant, il ne s'en mesleroit en aucune façon ; et, incontinent après, a averty Sa Majesté, qui s'en est plainte à ladite marquise, laquelle néantmoings l'a négligé, et depuis faict refus de sa compagnie et de la jouïssance de sa personne, sous prétexte de mener le reste de ses jours en vie austere, et se rendre au nouvel ordre des Capucines ; mesme tous les jours elle fait dire une messe par le frère de son père confesseur Archange, et par fois y fait assister une femme, nommée Boulencourt, mignonne du feu roy, et plusieurs autres qui sous ombre de sainteté et vie austere, vont marchander et pratiquer par cette ville, entre lesquels est aussi la fille de monsieur de Fleury qui avoit espousé le frere de monsieur de Rosny, laquelle après la mort de son mary devint amoureuse d'un certain gentilhomme et le vouloit par force épouser, mais ses parents l'ayant empeschée de le faire, de regret elle se rendit feüillantine à Thoulouse.

Cette affaire a esté en cette façon déclarée au roy d'Espagne par le comte d'Auvergne qui l'a prié de la part de sa sœur, de vouloir prendre en sa sauvegarde ce présomptif héritier de la couronne de France, qu'elle tenoit pour tel, en tant que le Roy luy avoit promis la foy, plutôt qu'à la reyne mesme, et luy a donné à entendre que ladite marquise avoit plusieurs grands seigneurs de France pour parens et amis, qui offroient de l'aider en sa juste cause.

Sur quoy le roy d'Espagne a fait response qu'il offroit et estoit tout prest de monstrer à ladite marquise la volonté qu'il avoit de s'employer pour elle, en cette affaire et toute autre; et que, pour l'exécution d'icelle, il falloit en bref rechercher les moyens que l'on y pourroit tenir, et qu'il prendroit ledit présomptif héritier en sa sauvegarde, afin de tascher d'en faire un mariage avec une nymphe [1] d'Espagne;

1. *Sic* dans l'imprimé ; c'est sans doute pour *infante* d'Espagne.

et d'autant que cela seroit difficile de mettre à bonne fin pendant la vie du roy de France, qu'il falloit trouver moyen de s'en défaire. Ces offres et considérations du roy d'Espagne ont eu tant de vertu, que le comte d'Auvergne, monsieur d'Entragues, la marquise sa fille, et plusieurs autres qui se mesloient de cette affaire, ont résolu de faire mourir le Roy, et cela fait, de prendre la protection du roy d'Espagne; ce qu'ils devoient faire en cette manière : à sçavoir que le Roy allant voir la marquise en poste, comme il souloit faire souvent, accompagné de cinq ou six personnes seulement, on luy couperoit de nuit la gorge, et que la marquise et son fils prendroient incontinent le chemin de leur azile en Artois, où l'archiduc Albert les feroit attendre et recevoir.

Le roy d'Espagne leur promit aussi, cela fait, de leur distribuer cinq cens mille livres comptant, afin de mettre gens en armes et sur pied, pour obtenir la couronne au présomptif héritier, et qu'il feroit incontinent acheminer les gens de guerre qui sont près Barcelonne, pour donner main forte aux révoltés qui se trouveroient en grand nombre en Languedoc et en Guyenne; comme de fait il y en a plusieurs prisonniers à Thoulouse, gentilshommes de marque et qui ont mesme commandement de compagnies. Le duc de Savoye et le comte de Fuentès devoient faire tout effort sur Lyon, où il y a aussi plusieurs habitans prisonniers. Enfin il y auroit des entreprises sur chaque ville, par le moyen que donnoient mesme aucuns habitans des villes de ce faire.

Quant au Dauphin, fils et légitime héritier de France, qui pouvoit aucunement détourner leurs desseins, ils résolvoient aussi de luy faire suivre le père, ou si besoin seroit l'éloigner de France, en sorte qu'il n'en fust jamais parlé; et pour le regard des autres princes et seigneurs qui pourroient prétendre à la couronne, ils en viendroient bien à bout.

Le comte d'Auvergne voyant que le sieur L'Hoste estoit mort et que les desseins dessus déclarez ne pourroient réüssir, parceque le Roy en apprenoit de jour en jour quelque chose, il a cherché occasion d'avoir querelle à la cour, pour s'en

absenter, afin de n'estre de rechef arresté, comme de fait il a eu dispute avec M. le comte de Soissons, sous ombre de laquelle il s'en est allé en Auvergne, où, tost après le Roy lui envoya le sieur de La Curée pour lui dire qu'il s'en revînt à la cour, avec promesse de faire sa paix avec monsieur le comte de Soissons. Comme le sieur de La Curée eut donné les lettres du Roy au comte d'Auvergne à Clermont, et même une de madame la comtesse sa femme, par laquelle elle l'advertissoit du bruit de la cour et de la prise de l'anglois Morgan, ledit comte s'en alla les lire à part, puis revint trouver le sieur de La Curée, auquel il demanda des nouvelles de la cour, qui luy dit ce qu'il en avoit oüy dire, mesme la prison de Morgan, lequel avoit accusé plusieurs grands seigneurs, dont à l'instant il vit changer de visage et tomber le comte en de profondes pensées, qui mit le propos plusieurs fois en avant pour en apprendre davantage.

Le sieur de La Curée reconnoissant par là que ledit comte estoit meslé dans cette affaire, ne voulut perdre l'occasion et parla à luy en cette façon : « Monsieur, si vous avez eu aucune intelligence avec Morgan, je vous conseille de mettre de bonne heure la main à la conscience, pour advertir le Roy de tout ce qui s'est passé, et luy découvrir tous ceux qui s'en sont meslez, pour obtenir vostre grace, qui vous est fort nécessaire, veu les fautes passées, m'asseurant que Sa Majesté vous recevra à mercy. Car si mareschal de Biron eust crû le mesme conseil, que je luy donnay en Bourgogne, il l'eust obtenuë. » Tels propos et autres, ont tant émeu ledit sieur comte qu'il se résolut d'escrire au Roy, et par ses lettres l'avertir de tout le fondement de cette trahison, et il découvrit tous ceux qui en estoient ; aucuns à tort, pour mal qu'il leur vouloit, et autres avec raison.

Le Roy ne differa à lui pardonner, à la charge d'estre banny de la France pour deux ans, durant lesquels il feroit la guerre à l'ennemy de la Chrestienté, en Hongrie ; comme aussi Sa Majesté a receu depuis à mercy Monsieur d'Entragues, avec protestation de n'avoir jamais aucune compagnie avec

sa fille la marquise, comme de fait Sa Majesté a fait promesse à Messieurs de son conseil de s'abstenir du tout de la compagnie de ladite marquise, qui depuis a porté le deüil de son mari qu'elle dit avoir perdu.

Le comte escrit de rechef au Roy, pour l'asseurer qu'il n'entreprendroit jamais chose qui lui fust désagréable, ny préjudiciable à son Estat, et que l'appréhension de la Bastille le convioit de s'absenter de la cour volontairement, puisqu'il plaisoit à Sa Majesté.

Le sieur d'Entragues ayant esté menacé d'avoir la teste coupée, ne differa à rapporter et restituer entre les mains du Roy, la promesse que le Roy avoit fait à sa fille la marquise, dans laquelle il y a, comme dit la marquise, promesse de mariage[1]. On tient que ledit d'Entragues et sa fille ont receu à diverses fois dix mille livres du roy d'Espagne, par les mains de Fortan, prisonnier à la Bastille. Cependant les prisonniers sont interrogez afin de connoistre la vérité, pour châtier ceux qui sont coupables.

D'ailleurs, d'Espagne est venu un ambassadeur trouver Sa Majesté, pour lui faire des plaintes de la part de son maistre, de ce qu'il assistoit sous main ceux des Pays-Bas, en luy faisant la guerre finement et en renard, et que son maistre, comme un furieux lion, aimoit mieux la guerre ouverte : à quoy Sa Majesté fit response qu'elle n'avoit jamais esté aux escoles où on apprenoit à faire la guerre aux bestes brutes, ains aux hommes, et que si son maistre avoit envie de guerroyer, qu'il ne pourroit avoir si tost mis le pied à l'estrier, qu'il ne mist luy la main à l'espée, pour luy faire sentir la valeur et vigueur qui luy estoit restée des troubles derniers.

1. Suivant Le Laboureur (*Additions sur Castelnau*, t. II, p. 632), cette promesse fut retrouvée après l'arrestation de d'Entragues, dans son château de Marcoussis, où elle avait été cachée dans une bouteille de verre, « enfermée d'une autre bouteille aussi de verre, sur du coton, le tout bien bouché et muré. » Elle fut remise au roi par le secrétaire d'État de Loménie. La marquise de Verneuil mourut à Paris le 9 février 1633, à l'âge de cinquante ans.

*Nota*. La promesse de mariage donnée par Henri IV à la marquise de Verneuil, dont il est question dans le récit qui précède, était ainsi conçue : « Nous Henry quatrième, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, promettons et jurons devant Dieu, en foy et parole de Roy, à messire François de Balsac, sieur d'Entragues, chevalier de nos Ordres, que, nous donnant pour compagne damoiselle Catherine-Henriette de Balsac, sa fille, au cas que dans six mois à commencer du premier jour du présent, elle devienne grosse et qu'elle en accouche d'un fils, alors et à l'instant nous la prendrons à femme et légitime épouse, dont nous solemniserons le mariage publiquement et en face de nostre mère Sainte Eglise, selon les solemnitez en tel cas requises et accoustumez. Pour plus grande approbation de laquelle présente promesse, nous promettons et jurons, comme dessus, de la ratifier et renouveller soubs notre seing incontinent après que nous aurons obtenu de nostre sainct Père le Pape, la dissolution du mariage d'entre nous et dame Marguerite de France, avec permission de nous remarier où bon nous semblera. En tesmoing de quoy nous avons escript et signé la présente. Au bois de Malesherbes, ce jourd'huy premier octobre 1599. Signé HENRY [1]. »

C'est à la marquise de Verneuil qu'Henri IV écrivait la lettre suivante : « Mes belles amours, deux heures après l'arrivée de ce porteur, vous verrez un cavalier qui vous aime fort, que l'on appelle Roy de France et de Navarre, titre certainement bien honéreux (honorable), mais bien pénible. Celui de yostre subject est bien plus délicieux. Tous trois sont bons à quelque sauce qu'on veuille les mettre, et n'ay résolu les céder à personne [2]. »

1. On peut consulter aussi, sur cette promesse, les *Œconomies royales* de Sully, t. V, p. 340, de la Collection Petitot, 2e série.
2. Bib. imp. Supplément français, n° 177, pièce IVe.

# TABLE ANALYTIQUE

## DES MATIERES PRINCIPALES

### CONTENUES DANS LES

## MÉMOIRES DU MARQUIS DE BEAUVAIS-NANGIS.

---

## H



## J



## L



## M

FIN DE LA TABLE DES MÉMOIRES DE BEAUVAIS-NANGIS.

# TABLE ANALYTIQUE

## DES MATIÈRES PRINCIPALES

CONTENUES DANS LE

## JOURNAL DU PROCÈS DE LA BOULAYE.

---

### B



O



P

